René Richard
et *Bretagne 14-18*

Contributions collectives à l'occasion
des 25 ans de l'association de recherches



En 1996, Roger Laouénan, initiateur de l'association de recherches *Bretagne 14-18*, en laissait la présidence à René Richard. Mû par une irrépressible envie de comprendre, féru de littérature de guerre, bibliophile et infatigable collecteur des derniers témoignages de poilus, René va rapidement imprimer sa marque sur les activités de l'association. Sous sa houlette, elle est aujourd'hui devenue un acteur incontournable de l'histoire de la Grande Guerre en France. Son identité est spécialement associée à la quête et à la publication de témoignages. En 2021, après consultation de l'ensemble des adhérents (personnes physiques) de l'association *Bretagne 14-18*, une trentaine d'entre-eux accepte de rédiger une contribution pour constituer ce recueil d'hommages à l'intention de leur président, tout à la fois pour marquer son quart de siècle de présidence et la sortie du numéro 100 de son incontournable bulletin.

BRETAGNE 14-18 978-2-9581916-0-3

Ce livre a été publié par un collectif de chercheurs de l'association « Bretagne 14-18 ».

ISBN 978-2-9581916-0-3

© *Bretagne 14-18*, février 2022

Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

René RICHARD
et *Bretagne 14-18*

Contribution collective de chercheurs adhérents
pour les 25 ans de l'association de recherches

Bretagne 14-18

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 7

HOMMAGES *ad hominem*

L'EMPREINTE INTIME DE LA GRANDE GUERRE : DE LA QUÊTE INDIVIDUELLE A L'ENTREPRISE FAMILIALE
Marie, Luc et Ronan RICHARD 11

HOMMAGE PERSONNEL
Yvon CALLAC 21

RENÉ RICHARD : UN FIDÈLE DES BISTROTS DE L'HISTOIRE
Pierre FÉNARD 23

TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE
Gabriel LE MER 25

UNE BELLE RENCONTRE
Daniel RICHARD-MAUPILLIER 27

HOMMAGE A RENÉ RICHARD
Eric VIOT 31

HOMMAGES *ad honorem*. ETUDES

PLUME SERGENT-MAJOR, CALLIGRAPHIE ET MESSAGES PATRIOTIQUES
Alain BRETEAU 35

LA GRIPPE ESPAGNOLE ET LE MORBIHAN (1918-1919)
Pierre-Yves CADO 45

QUATRE DU 118e R.I. DE QUIMPER
Sophie CARLUER 59

LE CAMP DE PRISONNIERS ALLEMANDS DE MONTFORT-SUR-MEU (ILLE-ET-VILAINE) PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE
Guy CASTEL 65

PIERRE CORLOUËR, UN DES HÉROS DU BOUVET
Jean-Luc CORLOUËR 79

HISTOIRE D'UNE VIEILLE CAISSE DE CHABLIS
Jean-Pierre COTTE 85

UN ANGLE MORT DE L'HISTORIOGRAPHIE DE LA GRANDE GUERRE : L'INSOUMISSION DES RELIGIEUX FRANÇAIS
Jean-Yves COULON 91

INTRODUCTION AU PANTHÉON ASIATIQUE
DES TRAVAILLEURS CHINOIS DURANT LA GRANDE GUERRE
Guy DANZÉ 113

LA CENSURE DURANT LA GRANDE GUERRE
Bernard DEVEZ 129

BOULEVERSEMENTS DANS LE CLASSEMENT DES MORTS POUR LA FRANCE
PAR DEPARTEMENT
Henri GILLES / Jean-Claude ROUVIERE 143

GRANDE GUERRE ET AFRIQUE. LA CONQUÊTE DU TOGOLAND
Jean-Claude GLATIN 155

LA GUERRE DE MON PÈRE
Frère François JAFFRE † 165

LES DÉPÔTS REPLIÉS EN BRETAGNE LORS DE LA GRANDE GUERRE
Gabriel LE MER 173

HERVÉ GRALL, UN AVIATEUR BRETON CONTRE LES TURCS (1915-1916)
Thierry LE ROY 181

EUGÈNE OLLIVRO, UN POILU DE 14-18
Hervé et Jacky OLLIVRO 193

LA *NOËLLA* : DE CHALUTIER Á DRAGUEUR
Michel PIÉTO 199

LETTRE INÉDITE DU GÉNÉRAL FOCH
Michel PORCHER 207

LA TOMBE DES AVIATEURS DE SAINT-GEORGES (MOSELLE)
MORTS LE 9 AOÛT 1915
Charles-Edouard QUINIO 215

POUR EN FINIR AVEC LA « DICTATURE DU TÉMOIGNAGE »
Ronan RICHARD 217

LES ÉTABLISSEMENTS FRANCAIS DE L'OCÉANIE (E.F.O.)
ENTRENT DANS LA GRANDE GUERRE – BRIBES D'HISTOIRE
Jacques ROIGNANT 227

LA PRISE DU DRAPEAU ALLEMAND LE 27 AOÛT 1914
LORS DE LA BATAILLE DE LA MARFÉE (ARDENNES)
Régis SIBENALLER 253

LA MORT Á VENISE
Gilles VAUCLAIR 257

ULYSSE, CHIEN TRANQUILLE, ÉTAIT RESTÉ Á TERRE
Joseph VERGER 263

AVANT-PROPOS

Dans le monde associatif, il est des personnes dont l'activité semble ne devoir jamais s'épuiser tant elle est fructueuse et rayonnante. René Richard en est une vivante illustration avec en plus, ce qui est particulièrement appréciable, le bon mot, l'humour, mais aussi des saillies ou des réparties aussi vives que, parfois, corrosives.

Fin 2020, quelques membres personnes physiques de l'association *Bretagne 14-18* ont estimé que, si leur association était arrivée aujourd'hui à vingt cinq années d'existence et à publier trimestriellement, sans discontinuité, cent numéros d'un bulletin qui lui est propre[1], l'occasion était tout à fait appropriée pour honorer celui qui en est la cheville ouvrière. L'ensemble de ces membres (une bonne soixantaine) fut alors sollicité et l'idée immédiatement accueillie par tous avec enthousiasme. Rapidement il est apparu que la matérialisation de cet hommage devait se concrétiser par ce dont a toujours été friand René Richard : un recueil de contributions écrites traduisant les remerciements et/ou les centres d'intérêt de divers membres. Le présent document en est le résultat.

Ce n'est point lieu ici de retracer la carrière de René Richard. Si l'on ne s'attache qu'à *Bretagne 14-18*, il faut avant tout souligner son dévouement (mais aussi de celui de son accompagnatrice de toujours dans l'aventure, son épouse Marie) à des tâches pas toujours gratifiantes, mais d'une extrême utilité pour notre communauté associative depuis vingt cinq ans. Comment ne pas mentionner la direction et la gestion de notre revue d'une grande tenue, *Bretagne 14-18*, ou encore l'engagement dans le combat incessant de l'Association, sous sa houlette, pour défendre le souvenir et la mémoire de la Grande Guerre. A cet égard, et pour ne prendre qu'un seul exemple, qui ne se souvient, parmi les plus anciens de ses membres, de ce premier colloque sur cette période de notre Histoire au programme particulièrement éclectique organisé le 30 mai 1998, en association avec l'Université du Temps Libre de Bretagne, dans l'amphithéâtre Louis Antoine de l'Université de Rennes 1 dont il fut l'inspirateur, l'organisateur, et dont il eut à cœur de publier rapidement les actes qui constituèrent le premier numéro de la Revue de l'association ? A bien y regarder, cette activité tous azimuts montre que le travail de René Richard et son souci permanent de partage intellectuel apparaissent étonnamment homogènes.

---

[1] Soit quelques 1 700 pages (sans compter les numéros spéciaux et *Eclats de mémoire*, les suppléments, les fiches du *Guide du chercheur*, les cahiers réservés aux membres, les comptes rendus de voyages associatifs et d'assemblées générales,… sans oublier les lettres circulaires pendant la pandémie de COVID.

Aujourd'hui, ses amis, tous fidèles membres de l'association depuis plus ou moins longtemps, ont décidé de lui rendre hommage. Ce choeur à vingt neuf voix, avec ses accents érudits, réflexifs ou tout simplement amicaux, vient conforter ce qu'il a toujours personnellement considéré comme important dans son rôle de président : être, au travers de l'animation, de la promotion et de la divulgation des recherches personnelles des membres de l'association, un gage de sérieux scientifique et de gardien indéfectible de la mémoire de la guerre 14-18. Ainsi, de manière naturelle, a-t-il su s'inscrire dans la lignée de ces historiens (professionnel ou non) dont l'un des plus célèbres (Jean Delumeau) donnait à ses étudiants historiens de l'après mai 68, lorsqu'il enseignait à la Faculté des Lettres de Rennes, les conseils suivants : 1. S'adapter à son lecteur ; 2. Ecrire clairement ; 3. Faire preuve de prudence ; 4. Avoir, en préalable, une idée nette de ce qu'on a envie de dire ou de démontrer ; 5. Avoir du courage et de l'honnêteté, ou, dit d'une autre manière, ne pas dissimuler les lacunes et les imprécisions de la recherche qu'on effectue…

Un immense merci à René, pour ces efforts si patiemment dispensés et toujours partagés dans l'écoute, l'empathie, la bienveillance à l'égard de l'autre, d'abord pendant un quart de siècle, ensuite, car tous y comptent bien, pour un nouveau quart de siècle… Que ce recueil d'hommages soit considéré comme la manifestation de l'amitié à son égard et de tout ce que les uns ou les autres lui doivent.

HOMMAGES *ad hominem*



L'EMPREINTE INTIME DE LA GRANDE GUERRE
DE LA QUÊTE INDIVIDUELLE A L'ENTREPRISE FAMILIALE

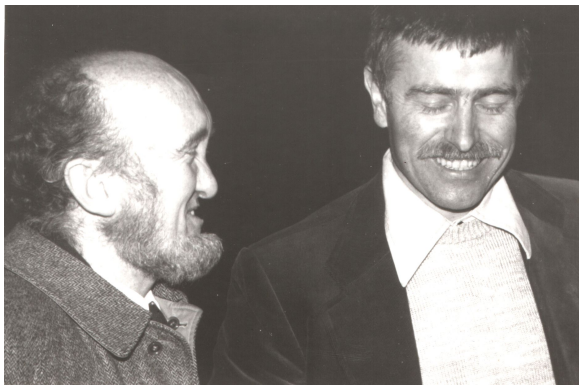
Marie, Luc et Ronan RICHARD

à René, pour tout ce qu'il nous a apporté,
au delà de la Grande Guerre
A Julien, Claude et Mireille.

Moi mon colon elle que j'préfère, c'est la guerre de 14-18
Oui mon colon celle que j'préfère, c'est la guerre de 14-18

Pour qui connaît René, ce texte pourrait avoir été écrit pour lui, tant il est associé, depuis plus de cinquante ans, à ce véritable leitmotiv que constitue pour lui la Première Guerre mondiale. Admirateur inconditionnel de Georges Brassens, il a toujours pourtant secrètement préféré, dans son rapport à la Grande Guerre, les poignants *Mutins de 1917* de Jacques Debronckart à l'humour noir grinçant du chanteur sètois, tournant en dérision le culte des héros et les vertus virilisantes du combat. Car s'il déteste la guerre, il n'a jamais raillé que les dirigeants et les hauts gradés qui l'ont voulue ou acceptée, jamais ceux d'en bas qui l'ont faite, qui y sont tombés ou qui en sont revenus meurtris dans leur chair et dans leur âme.

Point n'est besoin d'être un ami de 30 ans pour comprendre rapidement l'appétence de René pour l'histoire de la Grande Guerre. Une conversation amicale, une ambiance conviviale, un climat de confiance installé et subrepticement, au fil des digressions, cette tragédie humaine s'invite immanquablement dans l'échange. Son empreinte est intacte chez René qui, inconsciemment, y fait toujours référence pour peu que les discussions durent un peu. Cette propension à évoquer la guerre ne contribue pas toujours à broyer du noir ni a assombrir l'atmosphère car ses références encyclopédiques et son extraordinaire mémoire l'incitent à évoquer aussi souvent des anecdotes d'une grande drôlerie. Son irrésistible attrait pour cette parenthèse tragique de l'histoire de France n'a jamais laissé quiconque indifférent, provoquant, c'est selon, la curiosité, l'admiration, l'étonnement, la gausserie parfois, quand d'aucuns préjugeaient de cet intérêt dévorant qu'il cultivait là une marotte bien morbide à laquelle tout le reste se trouvait assujetti.



René avec son ami Albert Jacquard lors d'un passage à Plessala puis à Saint-Brieuc en 1983

Ce serait pourtant mal le connaître que croire que sa culture et ses centres d'intérêt se sont arrêtés à l'approche de l'arrière front de 14-18. Docteur en psychologie, jardinier et bûcheron à ses heures, entraîneur de tennis et de football – à haut niveau régional –, mélomane et grand amateur de westerns ou de romans policiers, René a toujours brouillé les frontières tenaces et les préjugés catégoriels. A l'aise aussi bien « dans son jus », ce terroir mégritien de langue gallèse où il a grandi, que dans les cercles universitaires, l'élève du psychologue Jean Drévillon a croisé la route du neurobiologiste Henri Laborit et noué des relations d'amitié avec le généticien Albert Jacquart, qui a goûté les plats de son épouse Marie à Bel Horizon, dans les années 1980. Mais il est vrai qu'au milieu de ces centres d'intérêt polyvalents, son attrait pour la Grande Guerre conserve, depuis un demi-siècle, une position centrale, incontestable, inexpugnable. A hauteur d'épouse et de fils, Marie, Luc et Ronan ont toujours composé avec ce fil rouge dont la genèse remonte aux années 60 et qui aura, bon gré mal gré, débordé de la sphère intime et purement individuelle pour devenir une véritable « affaire de famille ». Sans doute le regard porté ici par ses proches n'est-il pas exempt d'erreurs, d'approximations ou d'interprétations erronées. La vérité de René lui appartient et lui seul pourra un jour la coucher sur le papier. C'est donc une perception toute subjective sur ce rapport personnel puis familial à la guerre que tentent ici ses plus proches, son premier cercle, son « escouade ».

Rattrapé par la guerre

De ce que l'on en sait, c'est dans les années 1960 que René a manifesté ses premiers intérêts visibles pour la Grande Guerre. Quand d'autres écoutaient les chanteurs yéyés, ralliaient les mouvements hippies et manifestaient bruyamment pour l'émancipation des jeunes – ce qu'il a fait aussi – , René se singularisait déjà en vénérant Piaf, Brel et Brassens et... en achetant ses premiers témoignages de guerre. Parmi les nombreuses anecdotes qu'il se plaît à répéter, il avoue humblement que jusqu'à l'acquisition de la réédition des Témoins de Norton Cru par les Presses universitaires de Nancy, dans les années 80, il s'était persuadé d'être le



Premier voyage familial à Verdun en 1964

plus grand bibliophile sur le sujet, avec sa poignée d'ouvrages des plus communs, les classiques de Barbusse ou de Genevoix. Parallèlement à ces achats fondateurs, il effectue son premier périple à Verdun, au milieu des années 60. Réputé pour sa force de caractère et son autorité naturelle, René est alors – et restera – la solution idoine pour encadrer les vacances de ses neveux et nièces. Jacky et Martine en firent ainsi l'expérience, découvrant Verdun avec « Tonton René » qui, au volant de sa Citroën 2 chevaux, orchestra cette montée au front en véritable adjudant, menant à la baguette sa petite compagnie qui, à en croire les intéressés, « n'en menait pas large ». Ils se souviennent aujourd'hui moins des vestiges visités alors que des sueurs froides que leur causèrent la dégustation d'un cassoulet aux « aromates locales », renversé dans l'herbe en l'absence de ce guide sévère auquel ils n'osèrent pas confesser la bévue. Qu'importe, le choix de cette destination en dit long sur la naissance d'une vocation qui se résume en un mot : comprendre.

Une passion contagieuse, de gré ou de force...

Au milieu des années 70, René, devenu psychologue scolaire, découvre au hasard d'une bibliothèque d'école où il fait passer ses premiers tests à des élèves d'école élémentaire, un exemplaire de l'original du Témoins de Norton Cru. C'est une révélation pour ce bibliophile balbutiant. Commence alors une quête aujourd'hui encore inachevée, René traquant les livres frénétiquement, préférentiellement dans les brocantes et les vide-greniers qu'il sillonne avec appétit. Les virées se multiplient parallèlement vers les régions du front où il aime à partager ses connaissances et les témoignages qu'il dévore désormais compulsivement. Marie, Luc et Ronan se familiarisent avec ces régions martyrs où sont conviés, tour à tour, celles et ceux de ses proches qui manifestent leur curiosité. Au rang de ces visiteurs privilégiés, le vieux camarade Julien Prigent et son épouse Isabelle arpentent le front des Vosges au début des années 1980, séjour qui laisse aujourd'hui encore à Luc et Ronan d'impérissables souvenirs. Ses sœurs et beaux-frères, Michèle et René puis Blanche et Clément, son beau-frère Francis, les époux Arros ou la regrettée Mireille Burelle, feront aussi le voyage. Loin de l'addiction solitaire, René cultive le partage et se mue en guide passionnant, n'ayant pas son pareil pour remettre en contexte les paysages et faire revivre in situ le calvaire des combattants. La fibre transcendera les générations, Ronan reprenant dans les années 2000 ce flambeau de la transmission en conviant à son tour quelques amis et collègues à pénétrer dans les sous-bois de la zone rouge, sous Verdun, à la Tête-à-vache ou au Bois d'Ailly. Là, à la faveur d'une enquête paternelle minutieuse et d'un inventaire de terrain tombe par tombe, il retrouva François Gouault, ce « grand-oncle » jusqu'alors oublié.



René guidant sa soeur Michèle et son mari René dans les bois du Verdunois, dans les années 1980

La grande épopée des témoignages

En 1975, magnéto portable en main, René s'attaque à son Magnum Opus en s'attelant à une série d'enquêtes orales qui l'amèneront à interviewer soixante-quinze anciens-combattants en France et en Angleterre, jusqu'au cœur du Royal Hospital Chelsea accueillant ces fameux Chelsea Pensioners. L'entreprise, à nouveau, mobilise la famille, Luc faisant là ses premières armes audiovisuelles et Marie assurant le ravitaillement, quand les enquêtes se déroulent à Bel Horizon. Martine, sa nièce professeur d'anglais, joue pour sa part les interprètes auprès des vétérans anglais. Ses réseaux en Afrique, où il passa quelques mois au début des années 1960 comme coopérant au Dahomey, permettent à René d'enrichir son corpus de quelques témoignages écrits de tirailleurs sénégalais. Mais un nouveau venu, recruté dans la sphère professionnelle et amicale, est à son tour gagné à la « cause » et apporte sa précieuse et compétente contribution. Roger Crucq, jeune enseignant adapté que René a pris sous sa coupe, est un pionnier, passionné des techniques audiovisuelles et informatiques. Il accompagne son « mentor » dans ses virées tout en permettant la transition des enquêtes audio vers les entretiens vidéo. Leur collaboration amicale aboutit à la production d'un documentaire sorti en 1986 sur les témoignages d'une guerre oubliée. Malgré sa grande qualité formelle et scientifique, fruit d'un travail de titan, le film reste confiné au milieu scolaire et à l'horizon départemental. Sans doute René, toujours humble et prudent, a-t-il manqué d'ambition à cette occasion. Cette grande modestie, qui a toujours bridé ses projets personnels, jalonne sa carrière d'historien amateur, lui qui n'a jamais couru les éditeurs pour publier ses propres livres, préférant œuvrer pour éditer des témoignages, des bulletins et des ouvrages collectifs qui, eux-mêmes, auraient souvent mérité une diffusion grand public. Une seule constante traverse toutes ces initiatives : rendre la parole aux combattants. De là sont nées des amitiés touchantes avec ses vieux « poilus de 14 » dont certains, enfin écoutés et respectés, lui confessèrent des anecdotes tues depuis la guerre. Ses fils se souviennent encore de l'aveu déchirants de ce vieil ancien-combattant contant, l'enregistrement terminé et le matériel remballé, être hanté chaque nuit par ce grand allemand qui se rendait, bras en l'air et scandant des « Karamad, kamarad », que, rendu fou par les combats, il « découpa » en deux avec sa mitrailleuse. De cette cohorte de simples gens martyrisés par la guerre, l'un émerge cependant : Hilarion Blanchard. Celui qui inaugura le cycle des interviews devint rapidement l'ami de la famille, celui chez qui l'on se rendait régulièrement au Quillio pour manger et se promener sur les hauteurs Notre-Dame-de-Lorette1 – ça ne s'invente pas – et dont les descendants sont restés liés aux Richard jusqu'à aujourd'hui. Personnage haut en couleur, cet éternel « rad'soc » au caractère bien trempé incarne aujourd'hui encore, dans l'inconscient familial, la figure archétypal de l'ancien combattant de 14.



L'archétype des anciens combattants de 14 : le « père Blanchard »

[1] Sur les hauteurs de la commune du Quillio.

Le premier écho générationnel : le fils cadet s'implique... « à l'arrière »



Ronan et René à l'occasion d'un projet d'exposition au collège de Loudéac en 2007

En 1993, sevré de jobs d'été dans l'agro-industrie et la grande distribution, Ronan décroche une place de rêve, lui qui étudie l'histoire depuis 1989 à l'université de Rennes 2, après avoir un temps caressé l'idée de rallier la classe préparatoire à l'école des Chartes. Grâce à l'entremise de René, il signe un contrat avec la mairie de Lannion et consacre deux étés au classement des archives communales. Sous le regard suspicieux puis attentif des services des Archives départementales, il rapatrie et classe dans les caves du centre Jean Savidan des fonds entassés et épars, émanant aussi bien des combles de l'hôtel de ville que des étages de l'ancienne prison, aux planchers dangereusement vermoulus. Commence alors une stimulante épopée intellectuelle solitaire. C'est au cours de l'été 1994 qu'il découvre une liasse qui l'intrigue. Elle porte sur les réfugiés accueillis à Lannion durant la Première Guerre mondiale. Jappant comme un jeune chien levant son gibier, il expose sa trouvaille à René, persuadé de susciter l'enthousiasme. L'accueil est poli, mais bien loin de l'euphorie escomptée. Déçu de son insuccès, Ronan s'en ouvre à sa mère qui lui délivre un conseil qui se révélera déterminant : pourquoi ne pas s'emparer lui-même de ce sujet ? Médiéviste de cœur, le fils cadet vient justement d'achever un mémoire sur l'image des prêtres en Bretagne à la fin du Moyen Âge, accueilli fraîchement par le jury. Le « temps des cathédrales » est une impasse, la voie est donc libre pour se saisir d'un sujet sur lequel le jeune étudiant pourra disposer d'une bibliothèque et d'une expertise scientifique sans équivalent.

En 1995, il entame donc, sous la rigoureuse et impeccable direction de Jacqueline Sainclivier, un DEA sur les internés civils dans les Côtes-du-Nord durant la Première Guerre mondiale, avant d'étendre son travail de thèse aux populations déplacées dans le quart nord-ouest de la France. Le travail de transmission de passion est faite, évidente quoique inconsciente et en apparence seulement hasardeuse. Adossée au lien affectif et filial, une complicité totale se noue alors, René et Marie s'impliquant énergiquement dans les recherches, jouant les éclaireurs pour sonder, prospecter, défricher certains fonds et corriger les chapitres à mesure de leur production. Parfois, ils suppléent leur fils dans certaines démarches, dont la plus poignante reste sans doute la rencontre avec le dernier survivant des camps d'internement, Roger Groh, interné au Jouguet puis à Saint-Ilan dès l'âge de 2 ans. La thèse bouclée, René est au premier rang lors de la soutenance, en juin 2004. Ces neuf années de complicité ont réparé inconsciemment la déception de 1994. René, focalisé alors sur ses témoignages, a élargi ses centres d'intérêt et s'est ouvert sur l'arrière au détours des recherches de son fils.



Malgré sa piètre qualité, cette photographie de la première réunion préparatoire à la fondation de *Bretagne 14-18* en juillet 1996 est un trésor iconographique.

En témoignent les éditions de sources et d'instruments de travail qu'il mène en parallèle au sein de l'association *Bretagne 14-18*. Il est de la première réunion, chez Roger Laouénan, en 1996[2]. Ronan l'y accompagne, comme une évidence. Devenu rapidement président, les initiatives qu'il portera ne seront pas exclusivement centrées sur les combattants du front. Son ouverture sur les multiples facettes de cette guerre totale se traduit par les nombreux projets de publications, à l'image des notices communales, des cahiers de paroisse ou de l'inventaire des navires bretons coulés durant la guerre.

Depuis 2004, nul article, nul colloque, nulle recherche menées par Ronan ne se réalisent sans être partagés et discutés en toute intelligence et en pleine connivence avec René, la guerre de 14 étant même à l'initiative de vacances familiales à double face, comme ce séjour en Suisse au printemps 2010, à cheval entre tourisme et recherches aux archives fédérales. A l'occasion, Sarah, la petite fille, a paru contracter le virus, ne dédaignant pas accompagner son père aux Archives départementales, pour l'aider dans ses recherches sur Hugo Ringer et ses poignants carnets, édités en 2018[3]. La collaboration fonctionne désormais dans les deux sens, s'apparentant davantage à une forme de mutualisation des apports et des découvertes. Chaque séjour touristique du fils cadet intègre une quête obligée des vestiges mémoriels potentiellement décelables sur les places de village ou dans les recoins des églises, objets d'une inspection toujours minutieuse. En aucune façon, le lien scientifique avec le père ne se rompt jamais.

Le second écho, ou quand le fils aîné « monte au front »

Pour Luc, tout débute sûrement dans l'enfance avec les vacances que des parents proposent. Le choix n'est pas familial mais on y trouve, dans cette insouciance de l'enfance, des jeux de garçons. Les tranchées de Verdun ou du Vieil-Armand sont des terrains formidables pour jouer à la guerre. « Jouer » disparaîtra avec le temps, avec une réalité plus cruelle. Il faut sans doute imaginer que, pour l'aîné des fils, tout ce que l'on peut appeler « technologies nouvelles» sera un vecteur pour s'approprier la « tranche de vie » d'un aïeul inconnu et de ces générations sacrifiées. Dans les années 80, c'est l'heure du collège. L'internat procure des moments d'activités et certains enseignants sont très soucieux de transmettre aux jeunes. M. Paul, enseignant en SES et CPPN propose à ses élèves un

---

[2] Sur le cliché à gauche, on reconnaît au premier rang, de gauche à droite, Alain Breteau, Roger Laouénan, ?, Michel Guillou, Louis Jacob; au second rang: Thierry Le Roy, Roger Huguen, Ronan Richard, Daniel Tilmant, René Richard, Ronan Furic.

[3] Ronan RICHARD (éd.), *Hugo Ringer. Boulevard des étrangers*, Saint-Brieuc, Les Archives dormantes, 2018.



Luc et sa dernière publication pédagogique réalisée après ses recherches sur les combattants de Loudéac dans le cadre de ses cours d'histoire à la Maison Familiale et Rurale de Loudéac.

atelier audiovisuel. Les élèves du cycle général peuvent rejoindre ce groupe. Luc s'y inscrit. C'est la magie de la caméra, du montage audiovisuel et de tous ces câbles, branchements du VHS. Pour le moment, seule cette technologie parait attrayante pour lui. Mais rapidement, l'intérêt paternel (avec son mini enregistreur k7) se développe. Il n'y a pas encore de fibre historique dans cette utilisation. Juste l'attrait et la fierté de pouvoir emprunter ce lourd et conséquent matériel et de devenir réalisateur d'interviews de ces papys à la mémoire intacte, si fiers en fin d'après-midi de se voir eux-mêmes dans leur propre télévision. Le pays dinannais devient le terrain de nombreuses visites à ces anciens poilus, dont on ne peut mesurer, à 13 ou 14 ans, la teneur du propos. Mais ces interviews seront la base précieuse de ce formidable montage de 1986.

Le temps et les années et chacun reprend son parcours scolaire ou universitaire, la maison se remplit de livres sans pour autant que l'aîné des fils y prête une grande attention. Vient le temps de la vie professionnelle et l'embauche comme formateur en lycée agricole. L'enseignement pratiqué en Maison Familiale Rurale suppose pour les élèves un travail d'alternance dans toutes les matières, c'est-à-dire connecter le monde où l'on vit avec l'enseignement théorique et général. La nécessité de réaliser un mémoire pour valider les compétences pédagogiques acquises par les formateurs débouche sur l'expérimentation, à la fin des années 90, d'un travail de liaison entre le cours des élèves de 4ème et 3ème et leur environnement. La boucle est bouclée… La recherche paternelle devait être dans les gènes, à sommeiller quelque part. Le mémoire sort : De l'Histoire encyclopédique à l'Histoire locale. La part sur 14-18 est sommaire : relier des chiffres des recensements de 1911 et 1921 et le monument aux morts pour mesurer l'ampleur des pertes locales. La suite sera d'une autre ampleur.

Car la seconde « révolution technologique » arrive : c'est internet. Le retour au Pays, sans pour autant en être un natif, élargit considérablement le champ des recherches locales pour Loudéac (22) et pour chaque jeune de 4e-3e (sur le plan communal ou local). Huit promotions sont entraînées dans ce travail boulimique avec quatre grands points d'orgues : le centenaire en 2014 en collaboration avec la Mairie de Loudéac, l'inventaire et l'analyse des livrets militaires de 1715 mobilisés de Loudéac, le recensement non exhaustif avec les familles de 115 tombes d'anciens poilus au cimetière communal en 2019, la recherche des photos des Loudéaciens enterrés dans des nécropoles nationales en 2020. Les deux premières études seront primées par la Mission Centenaire. Problématique : comment faire tous cela ? Et bien si internet est une source très précieuse, cette fois, on doit revenir en arrière. C'est-à-dire solliciter celui qui, au final, maîtrise mieux la manière de chercher, de trouver, de croiser les informations. Comment aurait-on pu avoir le temps et la rigueur avec ces formidables élèves de 4e-3e de trouver 1715 fiches matricules ? Il faudra bien solliciter « le Paternel », à l'origine de tout ! Pour en rire, s'il a mis ses fils dans le bain, il a également assuré sa transmission orale des témoignages mais aussi, avec le temps, la capacité à chercher et aider. En cela merci !

« Epouser la Grande Guerre »



René et Marie en 1992

Comment ne pas finir avec celle qui, en quelque sorte, a épousé la guerre en même temps que René, en 1968 ? Marie pourrait en effet, si elle était interrogée à la manière de telle princesse du cœur, confier avec le sourire : « Nous étions trois dans ce mariage ! » Car pour être parvenu à accompagner René plus de cinquante ans, avec une patience, une douceur, un dévouement et une affection sans pareils, il fallait bien apprendre à composer avec cette présence, cette empreinte de la guerre, quitte à avaler quelques couleuvres, et d'abord financières. S'il se refusait aux dépenses somptuaires, René a toujours su vanter le caractère consenti de ses achats de livres, plaidant qu'il demandait d'abord « l'autorisation de sa trésorière », de fort mauvaise foi d'ailleurs car les achats étaient souvent déjà actés. Du reste, les dépenses n'ont jamais chiffré que par leur cumul car René a toujours affiché, spécialement lors des vide-greniers, une certaine pingrerie dans ses dépenses. Il n'a jamais non plus goûté au jeu du marchandage, laissant cette pratique d'experts à ses amis Jean-Paul et Christine Herbert ou au regretté Paul Eiche.

Car vivre avec René, c'est accepter d'abord cette passion addictive, envahissante, compulsive pour les livres. Dès la fin des années 70, Marie le suit chaque dimanche quand il écluse les vide-greniers, jusqu'à sept dans la même journée. Même sur le chemin des vacances, le talent diplomatique de René aboutit toujours à ralentir la progression familiale pour chiner dans tels brocante, troc et puces ou vide-grenier que le hasard – ou la destinée – a imprudemment égrené sur sa route. Avec une abnégation teintée de fatalisme, Marie consent à ces pauses, toujours redoutées mais au final inévitables. Car René a l'œil vif du prédateur et nulle pancarte, enseigne ou affiche tentatrice ne lui échappe jamais sur ces routes secondaires qu'il affectionne aussi car elles regorgent d'un potentiel bouquiniste inconnu des itinéraires autoroutiers. Il trouve souvent de solides alliés dans son addiction, comme le beau-frère Francis, qui finira par succomber au virus de la Grande Guerre. Vivre avec René, c'est accepter ensuite les virées aux archives pour en prospecter les fonds, en France ou en Suisse, ou y dépouiller de manière exhaustive la presse locale et régionale. C'est accepter le tourisme de guerre en suivant son président de mari en toutes occasions, notamment lors des voyages associatifs organisés chaque année depuis plus de 20 ans. C'est consentir à jouer les institutrices jusqu'au delà de l'âge de la retraite pour corriger par dizaine articles,



Marie avec ses fils et le camarade Julien Prigent dans les Vosges en 1982

contributions et autres chapitres de thèses émanant de son époux, de ses fils ou d'autres chercheurs amis. C'est assurer enfin l'intendance, à l'heure des innombrables conseils d'administration organisé à Bel Horizon par un président plus prompt à vanter auprès de ses administrateurs les délices de la table qu'à seulement avertir le cordon bleu local qu'elle allait devoir assurer le ravitaillement de tout l'état-major. Tout cela, Marie l'a accepté et s'y est accoutumée de bonne grâce, le plus souvent.



Marie avec sa regrettée amie Mireille Burelle lors d'un voyage associatif au début des années 2010.

Epilogue. L'empreinte et sa clef originelle

Chaque été, en juillet, René s'extirpe de son bureau pour sillonner le sud-ouest de la France en famille. Mais l'exil géographique ne se conjugue jamais totalement avec le déconfinement intellectuel. Son fil rouge reste partout en alerte. A chacun de ses périples, il embarque toujours quelques-uns de ses vieux compagnons de route. En Corrèze, il dévora Edouard Coeurdevey, entre moult visites de châteaux perchés, de villages pittoresques et d'abbayes enclavées. En outre, chaque village de France constitue toujours une occasion unique d'enrichir sa collection de photographies de monuments aux morts, de plaques d'église commémoratives ou de vitraux mémoriels. Chaque trouvaille est immanquablement partagée avec son fidèle ami Jean-Yves Coulon, dont les conseils avisés suscitent chaque année autant de crochets géographiques parfois saugrenus, que ses proches accueillent avec une bienveillance teintée, aux marges, d'une légère et affectueuse pointe d'agacement. En 2019, ses amis canadiens, Bernard et Lisette, lui pardonnèrent sans difficultés ce détour vers Rohr, motivé par la présence d'un vitrail unique, disait-on. Il fallut alors patienter longuement et réveiller en dernière extrémité le Conseil municipal dans son ensemble pour trouver le maître des clefs. Obernai et Mittelbergheim pouvaient bien attendre ! Cette quête de mémoire, devenue un rituel des pérégrinations familiales, ont souvent permis à chacun de découvrir sous un autre angle tel village parfaitement banal, dont la seule attraction consistait en la présence d'une église qui, y compris sous sa laideur architecturale, recelait peut-être, sans doute, forcément, un trésor mémoriel ! Au final, que de souvenirs riants laissent aujourd'hui à ses proches cette tentation permanente de la collecte, comme cette pause sur la place ombragée de Lacroix-Barrez, village tout à fait commun du plateau de l'Aubrac, où rien, pas même son musée du cardinal Verdier, d'une notoriété comparable au « musée du lacet » des Bidochons en vacances, ne semblait destiné à retenir le touriste inspiré. Mais il y avait cette église, sans charme apparent pourtant... L'équivalent, sans doute, de celle de Montredon-Labessonié qu'en cet été 2013, René préféra visiter, déclinant l'invitation de sa petite-fille Sarah à découvrir le zoo des 3 vallées. Il en fit de même en 2018 dans la vallée du Lot, boudant ce joyau absolu que constitue l'église de Perse pour déambuler dans le cimetière d'Espalion, jouxtant ce pur chef d'œuvre de l'art roman, pour y dénicher quelque tombe d'un hypothétique « ancien de 14 »... Et

pourtant, il ne manque pas aujourd'hui de banques d'images documentant de manière exhaustive ce patrimoine mémoriel. Mais qu'importe, en fait. La vérité, disait Camus, ce n'est pas le bout du chemin mais le chemin lui-même. La quête de reliques mémorielles de René n'a jamais résidé dans son aboutissement mais dans une démarche tout à la fois empathique, le liant indéfectiblement à ces jeunes combattants sacrifiés, et réflexive. « Je cherche à comprendre » confiait Jacques Monod au soir de sa vie. Depuis toujours, René partage cette soif de compréhension, non pas de la nature humaine comme les humanistes de jadis, mais du sens de cette grande boucherie et de la façon dont elle a été vécue par ceux dont elle a détruit la vie, la jeunesse, l'insouciance et la volonté de se construire sereinement et sans traumatisme. Il y a une part de quête familiale dans cette démarche dont la genèse remonte à cette nuit du 1er au 2 janvier 1952. « René, tu n'as plus de père ! » L'annonce maternelle avait claqué, rugueuse comme cette époque-là, où les cellules de soutien psychologique n'existaient pas et où chacun devait bien s'accommoder à sa façon des drames de la vie. René n'a-t-il pas été rapidement rattrapé par ses incompréhensions d'enfant, lui qui vécut sans filtre les dernières nuits de son père, torturé par les souvenirs cauchemardesques de son séjour à Verdun ? Et qu'a-t-il compris alors, âgé de 10 ans, de cette guerre qui avait broyé tant de vies, des vies simples comme celle de Louis Richard, lui qui n'aspirait sans doute qu'à vivre et qu'à travailler paisiblement, qui survécut à une guerre qui ne lui laissa aucun répit, revenant le hanter comme un spectre. Lui qui passa sa vie à ruminer en silence cette expérience indicible, ne partageant ses souvenirs et ses traumas que dans l'entre-soi des « anciens de 14 », qui ne parlaient pas ou que l'on n'écoutait pas dans la cellule familiale. Lui qui mourut à 56 ans, miné de l'intérieur, comme des suites de la guerre. René n'a pas fini cette quête de compréhension qui l'aura rattrapé dans les années 1960, cette quête obsédante plus qu'obsessionnelle, qui l'aspire chaque jour dans son antre de Bel Horizon, au milieu de ses livres, pour la plupart des témoignages, qui lui parlent mais ne lui apprennent rien tant la Grande Guerre demeure rationnellement incompréhensible. A presque 80 ans, il poursuit inlassablement son entreprise réflexive, aux côtés d'une épouse patiente et bienveillante et sous le regard presque juvénile de ce soldat, trônant dans le salon, posant aux côtés de son camarade de promotion Elie Auvret : Louis Richard, né le 12 décembre 1895, matricule 872 de son bureau de recrutement, classe 15, incorporé le 9 septembre 1915, versé le 18 septembre dans le 9e Génie, mort la nuit du 1er au 2 janvier 1952 à l'âge de 57 ans. Le même regard juvénile qui veille aussi, depuis le mur d'un séjour ou le rayonnage d'une bibliothèque, sur ses petites-fils Luc et Ronan et ses trois arrières-petites-filles, Sarah, Lou et Salomé. En 2022, peut-être sillonneront-elles enfin, comme chacun le projette, ces bois noirs du Verdunois où combattit et fut blessé leur aïeul. Pour, à leur tour, retrouver l'empreinte...



Louis Richard, à droite,
avec son camarade Elie Auvret

HOMMAGE PERSONNEL

Yvon CALLAC

Cher René,

J'ai eu la chance de te connaître lors d'une conférence que tu es venu nous faire à l'Université du Temps Libre (UTL) de Loudéac.

On évoquait rarement dans ma famille le destin de ces deux soldats, mes deux grands-pères décédés, l'un au front[1], l'autre à la maison après avoir été gazé[2] lors de la Guerre 14-18. Grâce à tes informations, j'ai pu ainsi me rendre par deux fois avec mes enfants sur la tombe de celui qui est tombé au Chemin des Dames en 1917.

J'ai été très ému de découvrir dans cette immense nécropole de Soupir cette petite croix portant son nom et la date de son décès qui, coïncidence, est aussi ma date de naissance, mais pas la même année... tombe sur laquelle personne n'est venu se recueillir depuis 100 ans.

Merci à toi et à ton épouse de m'avoir reçu chaleureusement chez vous chaque fois que j'avais besoin de renseignements, car je suis aussi « le régional de l'étape ».

Et alors, comme tu nous le souhaites souvent, prends soin de toi, René, et merci encore.

---

[1] Yves Callac, né à Cavan (Côtes-du-Nord) le 1er septembre 1876, soldat au 74e régiment territorial d'infanterie, tué le 1er septembre 1917 à Braye-en-Laonnois (Aisne), inhumé à la nécropole nationale de Soupir (Aisne), déclaré Mort pour la France, inscrit sur le monument aux morts communal de Cavan (22).

[2] Jean-Baptiste Henry, né à Quemperven (Côtes-du-Nord) le 11 avril 1874, soldat au 73e régiment territorial d'infanterie, mort le 5 septembre 1917 à Langoat (Côtes-du-Nord), déclaré Mort pour la France, inscrit sur le monument aux morts communal de Langoat (22).



Jean-Baptiste Henry

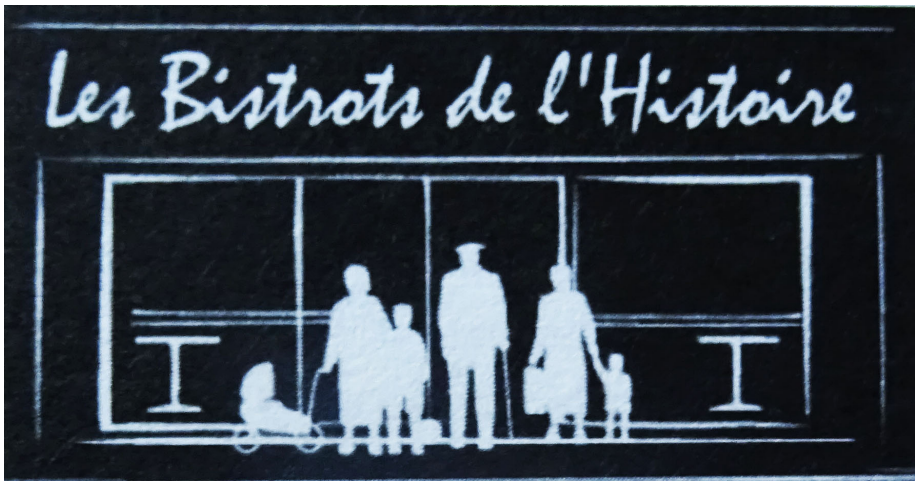


La tombe d'Yves Callac à la nécropole de Soupir (Aisne)

RENÉ RICHARD : UN FIDÈLE DES BISTROTS DE L'HISTOIRE

Pierre FÉNARD

Les Bistrots de l'histoire[1] ont eu 20 ans en mai 2021 et à ce jour 58 Bistrots ont été réalisés sur des thématiques fort différentes[2] : le territoire, la vie ordinaire, les relations à l'international...



Chaque Bistrot de l'Histoire réunit en moyenne 200 personnes pour écouter et débattre avec des historiens, des sociologues, des ethnologues, des chercheurs, des artistes, mais aussi des témoins qui se relaient en « plateaux de directs ».

Petite particularité : tous les Bistrots de l'Histoire sont enregistrés en numérique ou en créations sonores d'écoutes. Leur mémoire est ainsi transmissible à d'autres générations.

René Richard, président de *Bretagne 14-18*, a, dès 2001, tout de suite pris part avec enthousiasme à cette initiative et a su convaincre certains de son propre entourage associatif d'y participer. *Bretagne 14-18* a été en effet l'une des toutes premières associations en Côtes-d'Armor, dans un partenariat

---

[1] Association costarmoricaine loi 1901 depuis 2003, mais à l'audience bien plus large que les Côtes-d'Armor

[2] Voir la liste dans la rubrique « Archives » et des enregistrements sur le site internet bistrotsdelhistoire.com

étroit, à s'impliquer et à réfléchir pour définir nos axes d'intervention, nos recherches de sources avec un souci constant de pédagogie dans la présentation des faits.

Rigueur, humour, solidarité, générosité, attention aux autres, encouragements à toujours aller de l'avant, autant de qualités qui le caractérisent avec en plus, et il est indispensable de le souligner, un don incontestable d'orateur à la voix forte et puissante sachant séduire et captiver ses publics.

Nous lui devons beaucoup. On se souvient ému d'une remarquable intervention en bénévole en décembre 2012 dans la salle dite des « pas perdus » de la Gare de Saint-Brieuc pour un Bistrot de l'Histoire, événement grand public rappelons-le, sur le thème de « Saint-Brieuc dans le siècle » où, fort écouté et au final très applaudi, il avait expliqué la situation de la ville de Saint-Brieuc en novembre 1918.

René est intervenu à plusieurs reprises pour nous ; nous lui en sommes extrêmement reconnaissants. Par exemple à un Bistrot de l'Histoire à Saint-Brieuc aux Villages, au port du Légué, avec son fils Ronan (un spécialiste des prisonniers et internés de guerre), il présenta de manière très vivante le port pendant la première guerre mondiale, ses activités, les importations, les mouvements de troupes, les prisonniers militaires, le camp des internés civils au Jouguet ou encore les régiments de tirailleurs sénégalais à Ploufragan, à Binic, à Quintin.

Nous n'oublions pas non plus que, largement grâce à lui, notre association et *Bretagne 14-18* ont pu co-éditer en novembre 2018, pour le centième anniversaire de la fin de la Grande Guerre, sous le titre *Boulevard des étrangers* aux éditions Les Archives Dormantes, le remarquable témoignage de l'Allemand Hugo Ringer à partir des cahiers retrouvés qu'a rédigés cet homme relatant les conditions d'internement de civils allemands en 1914 et 1915 au camp du Jouguet à Saint-Brieuc/Plérin[3].

Pour cette implication, René Richard est membre d'honneur de notre association depuis 2002.

Merci René.

[3] Ronan RICHARD (éd.), *Hugo Ringer. Boulevard des étrangers*, Saint-Brieuc, Le Archives Dormantes, 2018.

TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE

Gabriel LE MER

En prévision de la sortie du bulletin de liaison n° 100 de l'association *Bretagne 14-18*, plusieurs membres se sont mis d'accord pour témoigner à leur président leur reconnaissance pour l'énorme travail accompli durant vingt quatre années de présidence. Nous lui devons le rayonnement de l'association dans le milieu associatif aussi bien en Bretagne qu'ailleurs.

Personnellement, j'ai fait la connaissance de René le 2 novembre 1996, jour de la création de l'association à Lannion à l'initiative du journaliste écrivain Roger Laouénan[1] qui m'avait demandé d'assurer la fonction de trésorier, Yvon Kerurien prenant la fonction de secrétaire. Ce jour là, trente huit personnes participaient à l'adoption des statuts qui furent déposés peu après à la sous-préfecture de Lannion. Grâce à la publicité faite dans la presse, les premiers témoignages d'anciens combattants, envoyés par les familles, nous parvenaient et il fût, par ailleurs, décidé de lancer un bulletin de liaison trimestriel destiné aux adhérents.

Hélas ! Trois mois plus tard, en février 1997, le président fondateur nous annonçait sa démission. Face à cette situation, Yvon Kerurien, Ronan Richard et moi-même se réunissaient et se mettaient d'accord pour demander à René de prendre la présidence devenue vacante, chose qu'il accepta après une mûre réflexion.

En bon historien passionné par la guerre 14-18, passion renforcée par le fait que son père avait fait toute la guerre à Verdun, René va mettre au service de l'association ses connaissances du sujet, ses qualités de travailleur, d'organisateur né, son charisme, son sens des relations humaines, sa puissance de travail et son dynamisme.

---

[1] Une première réunion exploratoire avec une quinzaine de personnes eut lieu à Lannion le 19 juillet 1996 (voir « Roger Laouénan à l'origine de la création d'une association. Grande Guerre : le devoir de mémoire », *Ouest-France*, 23 juillet 1996) et l'assemblée générale constitutive de l'association, toujours à Lannion, le 2 novembre 1996 (voir « Recherches et études sur la vie des Bretons durant la Grande Guerre. *Bretagne 1914-1918* refuse l'oubli », *Ouest-France*, 4 novembre 1996 et « Association Bretagne 1914-1918. Roger LAOUÉNAN président de la nouvelle association », *Le Trégor,* 9 novembre 1996).



Lannion, 2 novembre 1996 – Assemblée générale constitutive de l'association *Bretagne 14-18* (*Le Trégor*, 9 novembre 1996)

A partir de février 1997, la vie de l'association va prendre un rythme soutenu, jamais démenti depuis, marqué par la personnalité de son nouveau président. C'est ainsi, qu'avec l'accord du conseil d'administration, seront lancées la diffusion d'un bulletin trimestriel, l'organisation d'un voyage annuel sur un secteur de l'ancien front, l'édition de carnets de guerre d'anciens combattants. Il faut aussi souligner que la reprise et la mise en page des carnets, initialement réalisées par Julien Prigent (†), sont depuis quelques années assurées par notre seul président, tâches qui se sont rajoutées à la préparation et l'organisation des voyages, des conseils d'administration, des assemblées générales (toujours délocalisées), les recherches dans les centres d'archives, les échanges sans nombre avec les adhérents, la préparation et l'envoi des documents édités aux adhérents, etc.

Force est de constater, quitte à froisser sa modestie, que la notoriété des publications reconnues comme étant d'un bon niveau est essentiellement due à l'engagement et au dévouement de notre président qui mène l'association comme un capitaine de navire qu'il aurait souhaité être dans sa jeunesse.

A la reconnaissance envers notre président, nous nous devons d'associer son épouse Marie qui, par sa patience, sa discrétion, ses compétences qu'elle met en œuvre dans l'ombre, son accueil bienveillant à nos conseils d'administration, a été un soutien sans faille à son mari et par là à l'association.

UNE BELLE RENCONTRE

Daniel RICHARD-MAUPILLIER

A René RICHARD,

L'été 1994, nous envisageons, en famille, de nous rendre en Bretagne, plus précisément en location dans les Côtes-d'Armor, dans une petite maison de pêcheur. Il faut dire que le père de mon épouse est originaire de Saint-Goueno et qu'il existe encore de la famille dans le hameau de Kerrouet dépendant de cette dernière commune.

Durant ce séjour, visite à la famille de mon épouse et découverte des lieux non encore vus auparavant.

Nous décidons de passer une après-midi à Dinan, la vieille ville médiévale, avec ses rues pittoresques et ses boutiques diverses. Durant notre promenade, je tombe sur une petite librairie d'occasion. Je pénètre à l'intérieur, à la recherche d'ouvrages sur la Grande Guerre. Le bouquiniste très sympathique engage la conversation. Monsieur Davy père (c'est son nom, décédé depuis) me demande ce que je recherche. Je lui explique que je suis intéressé par les témoignages de poilus plus particulièrement afin de connaître ce qu'ils ont enduré dans ce conflit mondial.

Il n'a pas grand-chose à me proposer, mais me parle d'une personne très agréable qu'il connaît bien et qui s'intéresse également à la guerre 1914-1918. Il me donne ses coordonnées en me disant de préciser que je venais de sa part.

Les vacances se poursuivent avec un beau soleil. Mais tout à une fin et il faut rentrer en Lorraine, reprendre le collier, travail pour moi, écoles pour les enfants. Puis la routine reprend le dessus et le souvenir des vacances s'estompe peu à peu.

En rangeant les cartes routières, dépliants publicitaires et autres, je tombe sur les renseignements fournis par monsieur Davy. Je me décide à écrire à la personne qu'il m'a indiquée, en l'occurrence Monsieur René Richard, à qui j'explique ma démarche, la rencontre avec Monsieur Davy. Je lui précise que mes recherches sont à titre purement personnel sans aucun but commercial et que je souhaite

faire, éventuellement, des échanges de documents et d'ouvrages en notre possession. Sans trop y croire !... Je jetais un peu une bouteille à la mer, ayant été déçu à plusieurs reprises dans le passé. Nombreux, en effet, ont été les courriers adressés - avec pourtant enveloppe timbrée pour la réponse - restés lettre morte, tant aux bibliothèques municipales qu'aux archives départementales ou autres. Quelle ne fut pas ma surprise, quelques temps après, de recevoir un courrier de mon correspondant. Quel bonheur en lisant sa lettre, il allait dans le même sens que moi et me confirme ma proposition pour des échanges. C'est le début d'une belle rencontre par courriers et colis adressés.

Je me suis rendu à plusieurs reprises au Mémorial de Fleury, où j'ai pu acheter des ouvrages anciens qu'il possédait en double et de photocopier d'excellents témoignages non publiés, dont a pu bénéficier René Richard.

A l'époque il n'était pas encore président de *Bretagne 14-18*. Dès la création de cette association je m'y suis inscrit (je possède toujours le premier bulletin paru en décembre 1996) et avec Internet cela a grandement facilité nos échanges par courriels.

Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises soit lors des voyages associatifs ou en dehors. C'est toujours un grand plaisir de converser avec René, sans oublier Marie, son épouse, personne charmante, simple et très gentille. J'ai toujours été très agréablement surpris de l'organisation (quasi militaire) de ces voyages associatifs. Il a su nous faire découvrir des lieux particuliers, très intéressants sur le plan historique et surtout bien présentés, expliqués et développés par des guides remarquables issus du cru et bénévoles, mais passionnés. C'est ce qui fait leur force. Hélas de nombreux membres de *Bretagne 14-18* ont aujourd'hui disparu, ainsi que certains guides : ayons une pensée pour eux.

Régulièrement je lui adresse des renseignements ou documents trouvés sur Internet ou ailleurs, afin d'alimenter le fonds *Bretagne 14-18*, … et cela fait toujours plaisir de voir son nom cité dans le bulletin.

Voilà mon humble participation pour les vingt cinq ans de l'Association *Bretagne 14-18* qui est plus vivante que jamais grâce à l'impulsion de son président et aussi aux nombreux chercheurs et connaisseurs passionnés qu'il a su recruter : il n'y a qu'à lire les articles du bulletin ou les parutions qui sont toujours à la hauteur et qui dénotent un sérieux dans le choix des lettres ou témoignages recopiés de poilus.

D'autre part, il faut admirer les articles de René Richard, « ses coups de gueule », ou remarques, le caractère parfois mordant de la plume utilisée, mais toujours juste et à bon escient.

Que de livres, documents, cartes postales, souvenirs de famille ont fini au feu ou à la déchetterie !! J'ai connu plusieurs personnes détentrices de cartes postales anciennes et locales, de documents, etc. qui n'ont pas souhaité s'ouvrir aux autres, gardant tout pour elles. A leur mort, cela a été détruit, les enfants et petits enfants n'étant nullement intéressés par le sujet et ignorant la valeur historique de telles sources. *Bretagne 14-18* a le grand mérite de sauver tout ce patrimoine historique. C'est un modèle, car malheureusement de nombreuses associations périclitent faute de jeunes volontaires pour reprendre le flambeau.

Je lui suis toujours reconnaissant d'avoir répondu à mon courrier initial et depuis une solide amitié s'est créée, avec une totale confiance réciproque, notre but n'étant pas commercial.

En ce qui me concerne :



- Le grand père paternel de mon épouse, Jean-Marie Vétel, il a effectué son service militaire au 2ème R.I. (Granville). A la déclaration de la guerre il a été affecté au 71ème R.I. (Saint-Brieuc), puis au 94ème R.I. (Bar-le-Duc)[1]. Il a été déclaré disparu à Dixmude entre le 1er et le 11 novembre 1914 (son corps n'a jamais été retrouvé). Il laissait une veuve avec un enfant né en juin 1914 qui n'aura jamais connu son père[2].



- Pour mon grand père paternel, Auguste Maupillier, il a effectué son service militaire au 68ème R.I. d'Ancenis, puis des périodes au 137ème R.I. de Fontenay-le-Comte et au 84ème R.I.T. dans cette dernière ville. Il est parti en août 1914 dans le 84ème R.I.T. Il a été blessé le 2 ou le 3 novembre 1914, puis, après guérison, a été détaché dans les mines à Brignoles (Var), puis à Rochetrejoux. (Vendée) étant artificier dans une mine d'antimoine et détenteur d'un stock de détonateurs à son domicile avec autorisation préfectorale.

C'est un peu en leur mémoire que je me suis passionné pour la période dite de *« la Grande Guerre »* et que j'ai adhéré à l'Association *Bretagne 14-18*.

René, je viens te remercier du fond du cœur pour cette rencontre, nos échanges de connaissances et de documents sur ce vaste sujet.

Tu as passé un mauvais moment récemment, la maladie ne prévient pas, mais c'est du passé, regardons vers l'avenir, en souhaitant que la « Covid 19 » ne sera plus qu'un mauvais souvenir et ne revienne pas nous causer à nouveaux des ennuis.

Amicalement.

---

[1] Régiment dont un de ses soldats est représenté dans un des vitraux de l'église Saint-Malo du Dinan (Côtes-d'Armor), cf. Jean-Yves COULON, Paul-Henri DETRIE, René RICHARD, « Le vitrail commémoratif de la Grande Guerre de l'église Saint-Malo de Dinan », *Bretagne 14-18*, bulletin n° 76, mars 2016, p. 13-16 ; n° 80, mars 2017, p. 11.

[2] Son nom est inscrit sur le monument aux morts communal et la plaque paroissiale de Saint-Gouéno (Côtes-d'Armor).

HOMMAGE A RENE RICHARD

Eric VIOT

Cher René,

C'est avec grand plaisir que j'écris ces quelques lignes. Tout d'abord un grand merci pour tout ce que tu as déjà donné à notre association pendant toutes ces années.

J'ai toujours apprécié tes petits mots ajoutés à notre bulletin car étant « loin » de la Bretagne et de l'association, ils m'ont permis de garder un lien plus fort avec celle-ci.

J'ai aussi apprécié nos quelques échanges ou rencontres, je pense notamment à cette commémoration à Le Ferré à la mémoire des caporaux de Souain où tu m'as dit après mon intervention, avec une pointe de malice, que j'avais provoqué quelques réactions du côté de l'autorité militaire… il y a des moments qui marquent !



Le Ferré (Ille-et-Vilaine), plaque en mémoire des quatre caporaux de Souain fusillés

Je sais que nous avons en commun un grand respect pour nos Poilus qu'ils soient de bons militaires ou un peu rebelles.

Merci pour ta contribution à tous ces documents que nous recevons et qui sont une précieuse source documentaire.

Amitiés

HOMMAGES *ad honorem*



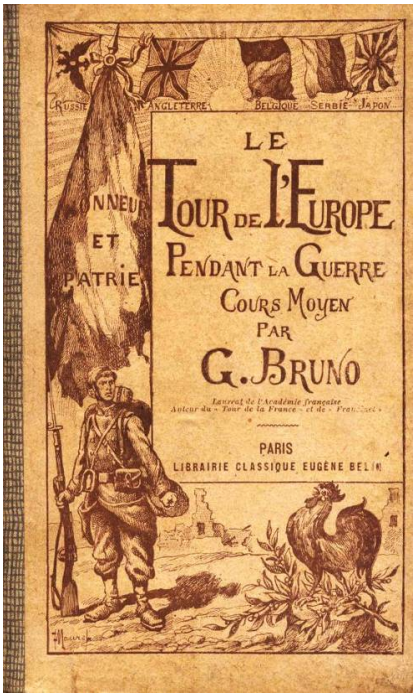
GUERRE
(G. Scalarini, 7 août 1914)

ETUDES

PLUME SERGENT-MAJOR
CALLIGRAPHIE ET MESSAGES PATRIOTIQUES

Alain BRETEAU

> Il nous a paru que la gravité de l'heure présente créait une obligation nouvelle envers les enfants de nos écoles. Pas un Français ne doit ignorer les causes de la guerre barbare que nous subissons […]. Nos enfants ne sauraient les apprendre de trop bonne heure à l'école. Il faut donc qu'elles soient mises à leur portée le plus tôt possible ; nous ne pensons pas que la leçon orale suffise… Nous l'avons essayé et, pour rester à la porté de l'enfant, nous avons écarté de ce livre… tous les détails abstraits capables de rebuter sa jeune intelligence […] ; l'enfant désire toujours comprendre les choses dont s'occupent et dont parlent constamment les grandes personnes [...]. Si nos jeunes lecteurs éprouvent en lisant ce petit livre l'émotion que nous avons ressentie en l'écrivant, nous pouvons être assuré qu'elle laissera une trace profonde dans leur cœur : la patrie, par eux, deviendra plus forte, et leur vie d'homme en deviendra plus haute.



Ces quelques lignes sont tirées de la préface d'un des livres scolaires les plus importants de la guerre, presque totalement ignoré aujourd'hui[1], *Le Tour de l'Europe Pendant la Grande Guerre – Cours moyen*[2], ouvrage de G. Bruno[3], l'auteur, avant guerre, d'un ouvrage au succès immense, *Le Tour de la France par deux enfants*. Elles plantent le décor de l'école qui doit jouer un rôle de premier plan dans la transmission du sentiment de patriotisme aux enfants.

---

1 On relira avec intérêt sur le sujet abordé ici les deux communications faites lors du premier colloque organisé par *Bretagne 14-18* et l'UTL de Bretagne, à Rennes, le 30 mai 1998 : Frédéric HEURTE, Sébastien CARNEY, « Manuels scolaires et Grande Guerre : de la genèse au récit » et Ronan RICHARD, « La morale de l'histoire : Grande Guerre et valeurs morales dans l'entre-deux-guerres », *Bretagne 14-18*, Actes du colloque de Rennes *Bretagne 14-18*-UTL de Bretagne, Revue 1-1998, communications regroupées sous le chapitre « La guerre à l'école d'hier à aujourd'hui à travers les manuels d'histoire », p. 209-229.

2 Publié à Paris aux Editions Belin en 1916.

3 Pseudonyme d'Augustine FOUILLÉE.

Tout au long du conflit, la vie scolaire est rythmée par la volonté de faire de l'enfant, à travers l'enseignement du maître ou de la maîtresse, un relais de la propagande du gouvernement et un acteur au service des activités domestiques locales (très majoritairement agricoles à l'époque). Toutes les matières du programme pédagogique, au moins dans les toutes premières années de guerre[4], sont centrées sur cette guerre. L'enseignement d'alors, tant pour les garçons que pour les filles, est censé procéder de l'évènement présent et les sujets proposés doivent s'y rattacher[5]. Dès la rentrée scolaire d'octobre 1914 la guerre devient le substrat de l'enseignement.

A l'examen des différentes matières enseignées alors, ce sont celles dites aujourd'hui « littéraires » qui subissent la « contamination » la plus forte : l'enseignement de l'histoire et de la géographie est presque totalement consacré à la guerre (leçons, notices, sujets, cartographies…) ; les programmes de morale et d'instruction civique, eux aussi, collent sans cesse aux préoccupations et réalités du moment tout en maintenant les contenus traditionnels ; même les matières « scientifiques » n'y échappent pas à l'exemple de ce sujet de calcul suggéré par une revue officielle du ministère :

> Un cuirassé poursuit un paquebot. A 10 heures du matin il en est séparé par une distance de 14 kilomètres. Le cuirassé file à 15 nœuds et le paquebot 346 mètres 1/3 par minute. Après une heure de chasse, le cuirassé augmente sa vitesse de 4 km/h. Trouver à quelle heure le cuirassé lance son premier obus sur le paquebot, en supposant qu'il ouvre le feu à une distance de 1 800 mètres[6] .

Mais évidemment, c'est le français, matière essentielle, qui subit la plus forte empreinte de la guerre. Leçons d'écritures, dictées et sujets de rédactions en sont très largement inspirés avec toutefois de notables différences entre ceux utilisés par l'école publique centrés sur la notion de patrie et ceux utilisés par l'école privée où, en plus de l'enseignement de l'indispensable dévouement patriotique de l'enfance[7], c'est avant tout la notion de sacrifice, en lien avec la prière, qui intéresse l'Eglise dans la mobilisation juvénile.

En fouillant dans mes vieux papiers, j'ai retrouvé des cahiers d'écoliers de l'époque d'où j'ai extrait deux exemples concrets de travaux d'élèves illustrant bien les thèmes pédagogiques du temps de guerre et d'immédiate après guerre : deux dictées de juin 1918 de Célestine Le Cam, élève à Rostrenen (Côtes-du-Nord), et une rédaction de février 1919 de Joseph Le Hen, élève au pensionnat des Saints-Anges à Pontivy (Morbihan).

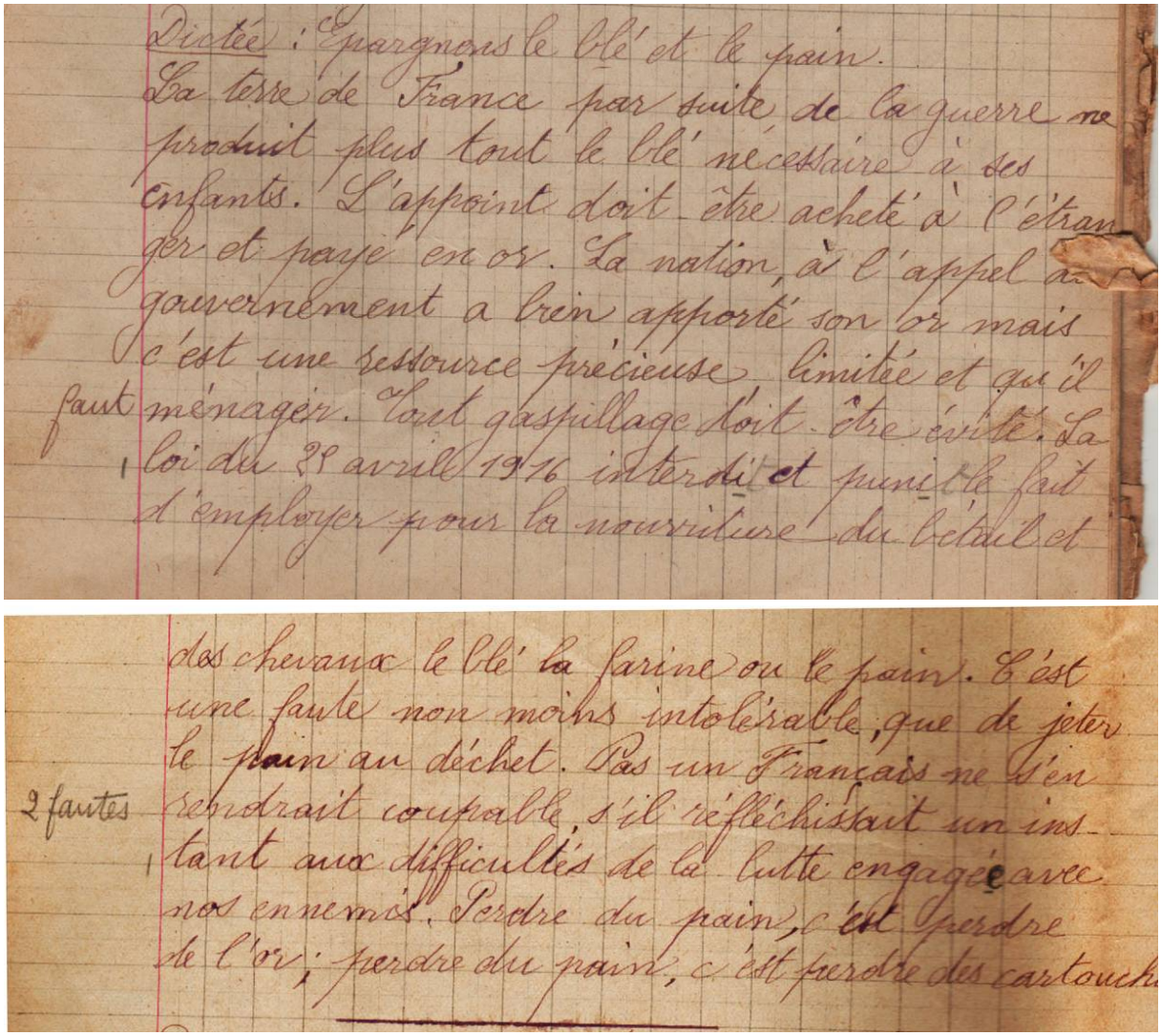
---

[4] Ce sera moins vrai au fil des années suivantes.

[5] L'analyse des dessins d'enfants à l'école qui a fait l'objet, fin 1917, d'une enquête de la Société libre pour l'étude psychologique de l'enfant (Société fondée en 1908 par F. Buisson et A. Binet) le montre très clairement et fait bien ressortir quels thèmes sont majoritairement représentés selon l'actualité du moment, variant d'une part selon l'âge et la classe correspondant, d'autre part selon le sexe des élèves. Ainsi chez les plus petits (maternelle) sont amplement dessinés les soldats en uniforme, les défilés et presque toujours le casque à pointe. A l'âge du cours moyen apparaissent les tranchées, les explosions, les morts, etc. et chez les filles, le personnage incontournable de l'infirmière. A partir du cours supérieur apparaissent des détails plus techniques avec division binaire garçons-filles nettement marquée : images de combats, de matériels militaires, etc. pour les premiers, dessins d'hôpitaux, de permissionnaires, maisons et villages en ruines, etc. pour les secondes.

[6] *Revue pédagogique*, n° 6, juin 1915, p. 472.

[7] « En temps de guerre, tout doit concourir directement au salut de la Patrie », Mgr GOURAUD, évêque de Vannes, « La Prière des Enfants », in *Dieu attend. Leçons de guerre*, Paris, Beauchesne, 1917, p. 106-107.



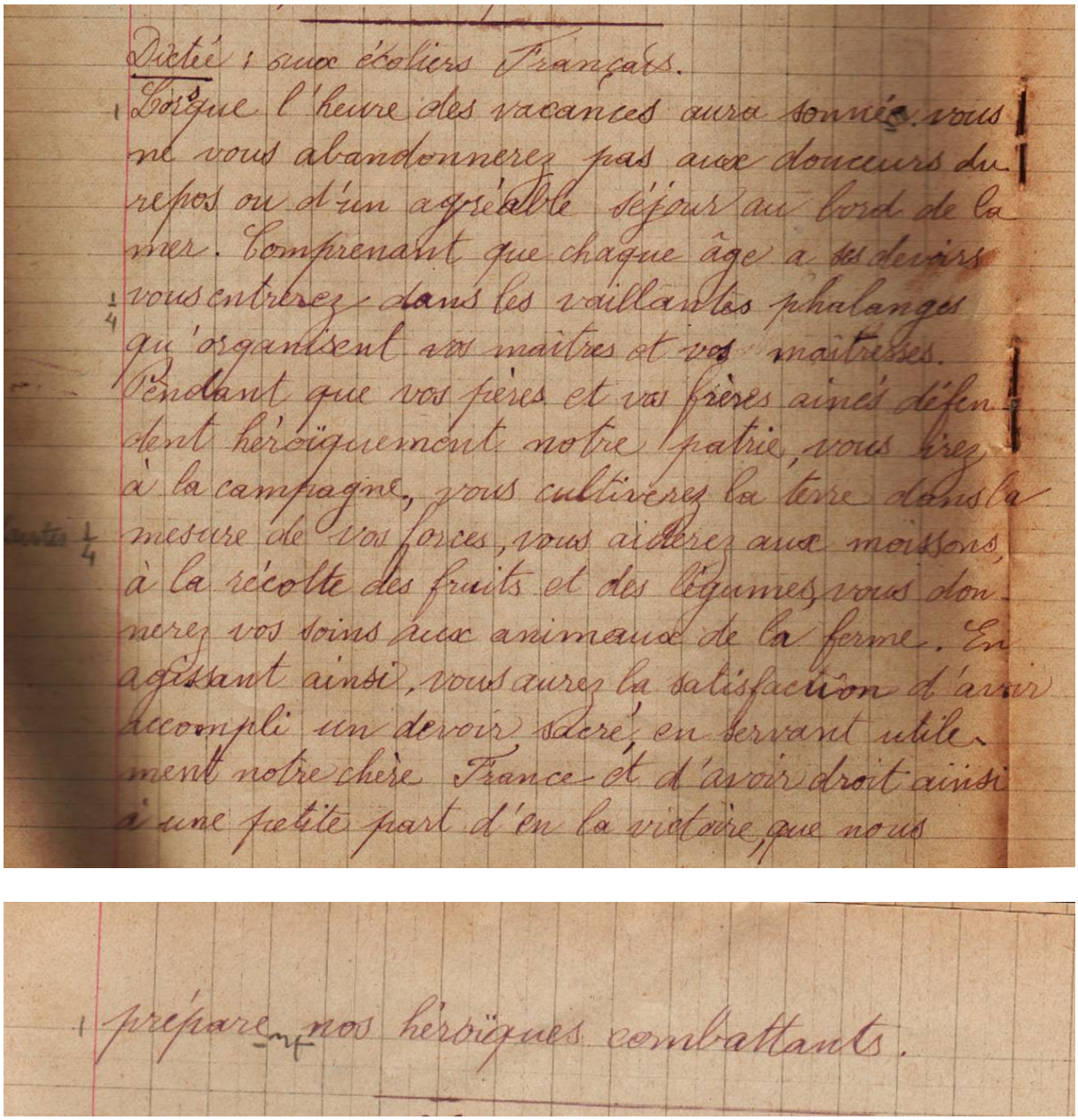
Dictée : Epargnons le blé et le pain.
La terre de France par suite de la guerre ne produit plus tout le blé nécessaire à ses enfants. L'appoint doit être acheté à l'étranger et payé en or. La nation, à l'appel du gouvernement a bien apporté son or mais c'est une ressource précieuse, limitée et qu'il faut ménager. Tout gaspillage doit être évité. La loi du 25 avril 1916 interdit et punit le fait d'employer pour la nourriture du bétail et des chevaux le blé la farine ou le pain. C'est une faute non moins intolérable que de jeter le pain au déchet. Pas un Français ne s'en rendrait coupable s'il réfléchissait un instant aux difficultés de la lutte engagée avec nos ennemis. Perdre du pain, c'est perdre de l'or ; perdre du pain, c'est perdre des cartouch

1 faute

2 fautes

Première dictée de Célestine Le Cam et sa retranscription

Dictée : Epargnons le blé et le pain
La terre de France par suite de la guerre ne produit plus tout le blé nécessaire à ses enfants. L'appoint doit être acheté à l'étranger et payé en or. La nation, à l'appel du gouvernement a bien apporté son or mais c'est une ressource précieuse, limitée et qu'il faut ménager. Tout gaspillage doit être évité. La loi du 25 avril 1916 interdit et punit le fait d'employer pour la nourriture du bétail et des chevaux le blé la farine ou le pain. C'est une faute non moins intolérable que de jeter le pain au déchet. Pas un Français ne s'en rendrait coupable s'il réfléchissait un instant aux difficultés de la lutte engagée avec nos ennemis. Perdre du pain, c'est perdre de l'or ; perdre du pain, c'est perdre des cartouches.



Dictée : aux écoliers Français.

Lorsque l'heure des vacances aura sonnée vous ne vous abandonnerez pas aux douceurs du repos ou d'un agréable séjour au bord de la mer. Comprenant que chaque âge a ses devoirs vous entrerez dans les vaillantes phalanges qu'organisent vos maîtres et vos maîtresses. Pendant que vos pères et vos frères aînés défendent héroïquement notre patrie, vous irez à la campagne, vous cultiverez la terre dans la mesure de vos forces, vous aiderez aux moissons, à la récolte des fruits et des légumes, vous donnerez vos soins aux animaux de la ferme. En agissant ainsi, vous aurez la satisfaction d'avoir accompli un devoir sacré, en servant utilement notre chère France et d'avoir droit ainsi à une petite part d'en la victoire que nous

préparent nos héroïques combattants.

Seconde dictée de Célestine Le Cam et sa retranscription

Dictée : aux écoliers Français.

Lorsque l'heure des vacances aura sonnée vous ne vous abandonnerez pas aux douceurs du repos ou d'un agréable séjour au bord de la mer. Comprenant que chaque âge a ses devoirs vous entrerez dans les vaillantes phalanges qu'organisent vos maîtres et vos maîtresses pendant que vos pères et vos frères aînés défendent héroïquement notre patrie, vous irez à la campagne, vous cultiverez la terre dans la mesure de vos forces, vous aiderez aux moissons, à la récolte des fruits et des légumes, vous donnerez vos soins aux animaux de la ferme. En agissant ainsi, vous aurez la satisfaction d'avoir accompli un devoir sacré, en servant utilement notre chère France et d'avoir droit ainsi à une petite part d'en la victoire que nous prépare nos héroïques combattants.

Samedi 22 Février 1919

Le temps trésor de l'homme occupé, tombe comme un impôt sur le désœuvrement

Rédaction.- En

lisant sur le journal le texte de la demande d'armistice adressée par l'Allemagne aux alliés. Un de vos amis s'écrie : « Enfin elle a reçu la loi du plus fort. Rappelez les iniquités qui ont été perpétrées en son nom. Dites quelle loi la guerre actuelle assure le triomphe et montrez les devoirs qu'elle impose à tous

Plan.-

Pr.- L'al Allemagne demandant un armistice.

Un de mes amis lit le journal
- 1° Il aperçoit, marqué en grosse eg écriture une demande d'armistice par l'Allemagne aux alliés

Iniquités
- 1° Incendie et destruction des usines

qu'elle a commis { des villes et des villages. Assassinats, vols, brutallisant les vieillards et emmenant comme otage des femmes et des enfants qui étaient sans défense

Cette guerre assure le triomphe de { la liberté car si nous eussions été vaincu nous eûmes été comme des esclaves.

Les lois que la guerre impose à tous les peuples sont: { de ne pas attaquer les personnes dans défense; de ne pas y détruire leurs habitations,

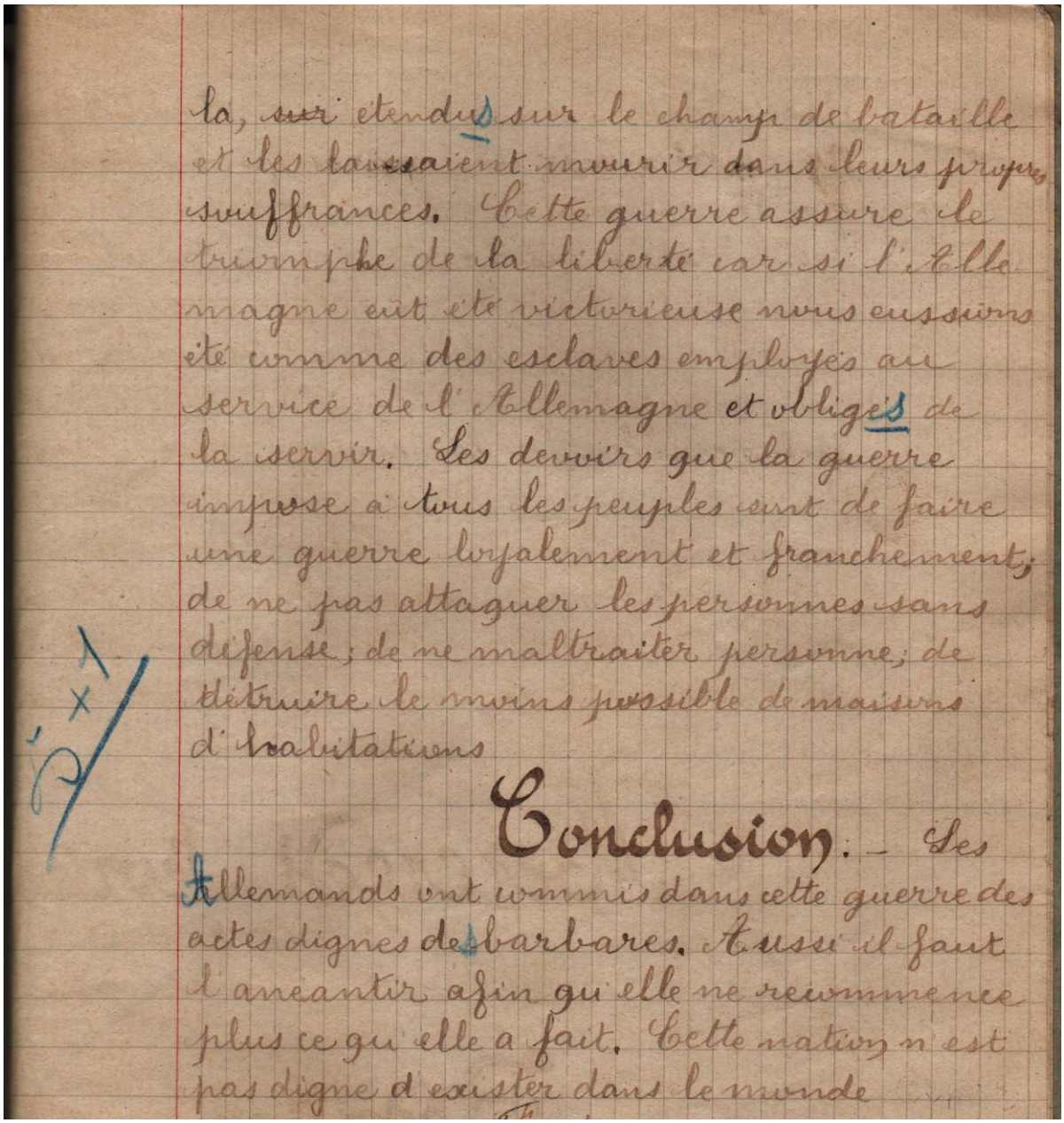
Conclusion. - Ce sont des actes digne de barbares que l'Allemagne a commis dans cette guerre.

Développement

Hier, puisque le temps fut beau j'~~ai eu fus~~ allai me promener sur la route qui borde la petite rivière. Un de mes amis, assis sur un banc, lisait tranquillement un journal qu'il avait acheté chez un marchand. Je m'assis à côté de lui et je lui parlais.

Il ~~était~~ lisait, à ce moment, ~~à haute~~ la demande d'armistice adressée par l'Allemagne aux alliés puis il s'écria

:« Enfin elle a donc vécu cette loi du plus fort :» Il disait cela parce qu'il savait que la France était plus forte que l'Allemagne parce que ~~elle~~ la avait France avait beaucoup plus d'amis que l'Allemagne et c'est pourquoi ~~que~~ l'Allemagne commence à s'humilier devant ses ennemis parce que ses amis voyant qu'ils ne pouvaient gagner la lutte signèrent tour à tour eux aussi un armistice. L'Allemagne a commis toutes sortes de crimes dont nul peuple n'avait encore entendu parler. Les principaux actes qu'elle a commis en son nom sont: le pillage des fermes, l'incendie des villes et des villages entiers qu'elle a détruits soit par la main, soit par le fer, ou par ~~le~~ les canons. Ils emmenaient les femmes et les enfants, les enfermaient dans des prisons infectes, les privant de nourriture et, quand trop fatigués ils ne pouvaient pas marcher les mitraillaient sans pitié. Parfois quand ils trouvaient des soldats français ou alliés qui étaient blessés ils les laissaient



là, sur étendus sur le champ de bataille et les laissaient mourir dans leurs propres souffrances. Cette guerre assure le triumphe de la liberté car si l'Allemagne eût été victorieuse nous eussions été comme des esclaves employés au service de l'Allemagne et obligés de la servir. Les devoirs que la guerre impose à tous les peuples sont de faire une guerre loyalement et franchement, de ne pas attaquer les personnes sans défense ; de ne maltraiter personne ; de détruire le moins possible de maisons d'habitations

Conclusion. — Les Allemands ont commis dans cette guerre des actes dignes de barbares. Aussi il faut l'anéantir afin qu'elle ne recommence plus ce qu'elle a fait. Cette nation n'est pas digne d'exister dans le monde

La rédaction de Joseph Le Hen et sa retranscription

Samedi 22 Février 1919

Le temps, trésor de l'homme occupé, tombe comme un impôt sur le désoeuvrement

Rédaction

En lisant sur le journal le texte de la demande d'armistice adressée par l'Allemagne aux alliés. Un de vos amis s'écrie : « Enfin elle a vécu la loi du plus fort ». Rappelez les iniquités qui ont été perpétrées en son nom. Dites quelle loi la guerre actuelle assure le triomphe et montrez les devoirs qu'elle impose à tous.

Plan

Pr. L'Allemagne demandant un armistice

Un de mes amis lit le journal	*→ Il aperçoit, marqué en grosse écriture, une demande d'armistice par l'Allemagne aux alliés*
Iniquités qu'elle a commis	*→ Incendie et destruction des usines, des villes et des villages. Assassinats, vols, brutalisant les vieillards et emmenant comme otages des femmes et des enfants qui étaient sans défense*
Cette guerre assure le triomphe de	*→ La liberté car si nous eussions été vaincus nous eûmes été comme des esclaves*
Les lois que la guerre impose à tous les peuples sont :	*→ De ne pas attaquer les personnes sans défense, de ne pas détruire leurs habitations*

Conclusion : Ce sont des actes digne de barbares que l'Allemagne a commis dans cette guerre.

Développement

Hier, puisque le temps fut beau, je m'en fus allé me promener (1) sur la route qui borde la petite rivière. Un de mes amis assis sur un banc, lisait tranquillement un journal qu'il avait acheté chez un marchand. Je m'assis à côté de lui et je lui parlais. Il était (2), à ce moment, à lire la demande d'armistice adressée par l'Allemagne aux alliés puis il s'écrie : « Enfin, elle a donc vécu cette loi du plus fort ». Il disait cela parce qu'il savait que la France était plus forte que l'Allemagne parce que la France avait beaucoup plus d'amis que l'Allemagne et c'est pourquoi que (3) l'Allemagne commence à s'humilier devant ses ennemis parce que ses amis voyant qu'ils ne pouvaient gagner la lutte signèrent tour à tour eux aussi un armistice. L'Allemagne a commis toutes sortes de crimes dont nul peuple n'avait encore entendu parler. Les principaux actes

qu'elle a commis en son nom sont : le pillage des fermes, l'incendie des villes et des villages entiers qu'elle a détruit (4) soit par la main, soit par le fer ou par leur canon (5).

Ils emmenaient les femmes et les enfants, les enfermaient dans des prisons infectes, les privant de nourriture et, quand trop fatigué (6) ils ne pouvaient pas marcher les mitraillaient sans pitié. Parfois quand ils trouvaient des soldats français ou alliés qui étaient blessés ils les laissaient la, étendu (7) sur le champ de bataille et les laissaient mourir dans leurs propres souffrances. Cette guerre assure le triomphe de la liberté car si l'Allemagne eut été victorieuse nous eussions été comme des esclaves employés au service de l'Allemagne et obligé (8) de la servir. Les devoirs que la guerre impose à tous les peuples serait de faire une guerre loyalement et franchement ; de ne pas attaquer les personnes sans défense ; de ne maltraiter personne ; de détruire le moins possible de maisons d'habitations.

Conclusion

Les allemands ont commis dans cette guerre des actes dignes de barbares. Aussi il faut l'anéantir afin qu'elle ne recommence plus ce qu'elle a fait. Cette nation n'est pas digne d'exister dans le monde.

Notes :

(1)*:* Correction de l'enseignant en bleu : *Hier j'allai me promener…*
(2) *:* Correction de l'enseignant en bleu: *Il lisait, à ce moment…*
(3) *:* Correction de l'enseignant en bleu: *… c'est pourquoi ~~que~~ l'Allemagne…`*
(4) *:* Correction de l'enseignant en bleu: *… qu'elle a détruits…*
(5) *:* Correction de l'enseignant en bleu: *… par le fer ou par le canon.*
(6) *:* Correction de l'enseignant en bleu: *…trop fatigués…*
(7) *:* Correction de l'enseignant en bleu: *… la, étendus sur…*
(8) *:* Correction de l'enseignant en bleu: *… et obligés de la…*
(9) *:* Correction de l'enseignant en bleu: *… Les Allemands…*
(10) *:* Correction de l'enseignant en bleu: *… dignes des barbares.*

Avec ces deux exemples on a là l'illustration de ce qu'on attendait alors de l'école en début de guerre[8], à savoir être d'abord l'un des vecteurs privilégiés de la mobilisation morale et intellectuelle de l'enfance, ensuite capable d'organiser une propagande de guerre juvénile parallèle à celle des adultes.

[8] Avec la prolongation de la guerre, une certaine usure se constate au fil des années scolaires.

LA GRIPPE ESPAGNOLE ET LE MORBIHAN (1918-1919)

Pierre-Yves CADO

Tenus, en ce mois de mars 2021, d'observer dans le Morbihan, comme ailleurs, les « gestes barrières » censés nous protéger alors que sévit dans le monde entier la pandémie due à la covid 19, il apparaît opportun de se poser la question de la rencontre, il y a maintenant plus d'un siècle, entre ce même territoire et la grippe espagnole en 1918 et 1919. Dans la France en guerre, comment ce département breton de l'arrière, caractérisé par une population à forte ruralité dans son intérieur (Argoat) et une façade maritime importante (Armor), a-t-il subi cette attaque et comment a-t-il réagi ?

Les réponses à ces questions constitueront les deux premières parties de cette étude tandis que nous tenterons ensuite d'élaborer un bilan et de lancer des perspectives dans une troisième partie.

Cette étude s'appuiera sur les travaux de Christian Chaudré[1] et de Laura Spinney[2] ainsi que sur l'analyse de la presse départementale de l'époque[3].

Une attaque en trois temps

Au printemps 1918, une apparition sournoise

Dans l'arrondissement de Vannes, qui compte alors 130 000 habitants, la grippe aurait causé la mort de 34 personnes durant le premier semestre 1918 ; ce qui, par extrapolation donnerait un total d'environ 150 victimes pour l'ensemble du département (qui compte alors près de 600 000 habitants).

---

1 Christian CHAUDRÉ, « La grippe espagnole dans le Morbihan. 1918-1919 », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, Tome CXXXVI, 2010, p.219-251 et Conférence à l'Espace Courbet, Lorient, 13 janvier 2015.

2 Laura SPINNEY, *La Grande Tueuse. Comment la grippe espagnole a changé le monde*, Paris, Albin Michel, 2018 (traduction de *Pale Rider. The Spanish flu of 1918 and How it Changed the World*, London, Jonathan Cape, 2017).

3 Archives départementales du Morbihan (Presse ancienne numérisée en ligne).

En 1917, la grippe saisonnière avait fait succomber 119 personnes sur ce même territoire[4] durant le même laps de temps. En admettant que cette extrapolation soit valable, il y aurait alors une trentaine de décès supplémentaires durant les six premiers mois de l'année 1918. Peut-on les imputer à la grippe espagnole ?

Christian Chaudré nous dit que « les premières mentions de la grippe en Bretagne apparaissent dans les états décadaires des médecins militaires de la X[e] région militaire, c'est-à-dire des trois départements des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine et de la Manche[5] », où il est noté qu'en juin 1918, une « grippe épidémique… généralement bénigne, avec d'assez nombreux foyers ont été signalés en divers points de la région, en particulier dans certaines formations militaires et chez la population civile ».

Le 30 mai 1918, le journal *Le Nouvelliste du Morbihan* informe ses lecteurs : « Madrid. L'épidémie de grippe grandit dans des proportions inquiétantes. Il y a actuellement 150 000 malades à Madrid. » Le même journal, dans son édition du 10 juillet s'interroge :

> Depuis une quinzaine de jours environ, nous avons reçu de nombreuses informations sur une étrange épidémie, qui n'est ni l'influenza, ni la typhoïde, ni même la fièvre des tranchées, bien qu'elle présente des symptômes communs à ces trois maladies. Nombre de nos concitoyens en sont ou en ont été atteints. Nous ne croyons pas cependant que cette nouvelle maladie ait produit des victimes. En tout cas, elle est déjà baptisée à Lorient sous le nom de « Grippe espagnole ». Pourquoi ? Nous n'en savons rien et ce sera à nos éminents docteurs en médecine de nous renseigner sur ce point.

Nous verrons que l'auteur de l'article se trompe dans son diagnostic car il s'agit bien de l'influenza. Il est curieux qu'il n'ait pas fait le lien avec l'information fournie le 30 mai dans le même journal, cela lui aurait permis d'émettre une hypothèse sur l'appellation de « grippe espagnole ». « Lorsque la grippe espagnole arriva en Espagne en mai, la majorité des Espagnols considéra, comme la plupart des gens, qu'elle venait d'au-delà des frontières du pays, nous dit Laura Spinney, en l'occurrence, ils avaient raison. Elle sévissait aux Etats-Unis depuis deux mois déjà et en France depuis quelques semaines au moins. Mais les Espagnols ne le savaient pas, car les informations sur la grippe étaient censurées dans les pays en guerre pour ne pas affecter le moral de la population[6]. » Il paraissait évident que cette maladie se distinguait de la grippe saisonnière par sa dangerosité et sa forme de contamination. On chercha donc le patient zéro et on le trouva. Il s'appelait Albert Gitchell et était tombé malade le 4 mars 1918 dans le camp Fuston appartenant à la base militaire du Kansas. Il va sans dire que beaucoup doutaient de cette révélation, même si de fortes suspicions existaient que ce fussent les Sammies qui avaient transmis la maladie à travers l'Atlantique.

En fait, plusieurs hypothèses sont avancées. « Un doute subsiste sur la nature de la maladie qui ravage le Shanchi (Chine) au cours de l'hiver 1917 », nous dit Laura Spinney[7] et l'on sait que de nombreux travailleurs chinois furent recrutés sur le front de l'Ouest[8] et en Russie[9].

---

4 Christian CHAUDRÉ, *op. cit.*.

5 Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 5 M 88.

6 Laura SPINNEY, *op. cit.* p. 83-84.

7 *Ibid.* p.206.

8 Li MA (dir.), *Les travailleurs chinois en France dans la Première Guerre mondiale*, Paris, CNRS Editions, 2012. Voir aussi l'article de Guy DANZÉ ci-après.

9 Li MA, *La Chine et la Grande Guerre*, Paris, CNRS Editions, 2019.

Une autre hypothèse révèle le camp britannique d'Etaples, au sud de Boulogne-sur-Mer ; « John Oxford, un virologue britannique… a instruit un dossier plutôt convaincant[10]. »

Mais lorsqu'arriva l'été 1918, les Morbihannais touchés par cette maladie en étaient toujours à se demander de quoi il s'agissait. On peut raisonnablement penser que la grande majorité de la population continuait à vivre sans s'apercevoir de la présence de ce nouveau fléau, tant l'attention était portée sur les difficultés du quotidien et les nouvelles du front… Or, parmi les difficultés du quotidien, les maladies étaient omniprésentes !

Selon Christian Chaudré « cette première vague de grippe atteint son acmé entre les 10 et 20 mai et s'éteint vers juillet-début août ».

Automne-hiver 1918. Une seconde vague bien plus létale

Quels en furent les symptômes ?

L'ancien élève-maître de l'Ecole Normale de La Rochelle, l'instituteur Marc Delfaud, soldat-téléphoniste, est nommé interprète auprès de l'armée américaine à Pons (Charente-Maritime) après l'armistice, le 15 novembre 1918. Dans ses carnets[11], à la date du mercredi 11 décembre, il raconte :

> Je n'y tiens plus, je me fais porter malade aujourd'hui. Je vais passer la visite aux casernes Dauphine (La Rochelle). Je ne tiens plus debout et j'ai 39°8 de fièvre. On m'envoie aussitôt à l'hôpital Aufrédy pour broncho-pneumonie et grippe. Après avoir passé la visite du major à l'hôpital, on me transporte aux isolés. On me soigne énergiquement… suis très bien soigné.

Le samedi 14 décembre, Jeanne, son épouse, et sa mère, lui rendent visite et ne s'en vont que le mardi 17 au matin. Son père arrive à son tour. Ces visites témoignent de l'inquiétude qui s'empare désormais des familles en cette fin d'année. Il reprend son carnet le dimanche suivant : « Allais mieux. Puis une rechute qui pourrait occasionner une phlébite. » Le dimanche 6 janvier 1919, il écrit : « Je suis tellement faible que je ne tiens pas debout », et le 10 janvier : « Ressens douleurs à la jambe qui me semblent présager une phlébite. Mon ancien voisin de lit, un brave homme de gendarme, vient de mourir à 15 heures après une douloureuse agonie. Il est mort étouffé, rechute de grippe. » Marc Delfaud s'en sortira, mais ce ne fut pas le cas de plusieurs de ses compagnons d'armes.

Certaines victimes étaient célèbres. « Lorsque Blaise Cendrars se présenta au n° 202 du boulevard Saint-Germain le 8 novembre, le concierge l'informa que les époux Apollinaire étaient tous les deux malades. Cendrars raconte qu'il grimpa les escaliers quatre à quatre et tambourina à la porte pour se faire ouvrir ; une fois à l'intérieur de l'appartement, il constata : « Apollinaire gisait sur le dos. Il était complètement noir[12]. »

Laura Spinney cite les observations des médecins américains qui relatent que les malades « développaient rapidement des troubles respiratoires, deux taches de couleur acajou apparaissaient sur leurs joues[13]… ». De rouge, la couleur passait au bleu, puis au noir. Le 8 septembre 1918, *L'Union morbihannaise. Journal catholique et régionaliste*, avertissait ses lecteurs que « la grippe espagnole sévit

---

[10] *Ibid.*, p. 65.

[11] Marc DELFAUD, *Carnets de guerre d'un hussard noir de la République*, préface d'Antoine PROST, publié sous la direction du général André BACH, Ed. Italiques, 2009, p. 662.

[12] Laurence CAMPA, *Guillaume Apollinaire*, Paris, Gallimard, NRF Biographies, 2013, p.274, in Laura SPINNEY, *op. cit.,* p. 66.

[13] *Ibid.*, p. 65.

impitoyablement à Plouay. Nombre de familles en sont cruellement éprouvées ». Et le même journal, le 29 septembre, informait que la grippe à Lorient avait résonné à la Chambre des députés. Gustave de Kerguezec, parlementaire des Côtes-du-Nord, interpella en effet le gouvernement à propos des nombreux décès qui frappèrent le 3e dépôt de la Marine[14]. *Le Journal de Pontivy* du 13 octobre 1918 signale qu'« après quelques jours d'arrêt, l'épidémie a repris dans certaines maisons… Dans la région de Saint-Gonnery, Croixanvec, Kergrist, Neulliac, l'épidémie frappe à toutes les portes… A Naizin, on signalait quatre décès la semaine dernière. Dans le canton de Baud, beaucoup de malades aussi… La grippe sévit également à la colonie de Saint-Michel en Priziac où il se trouve environ trois cents enfants Alsaciens et Parisiens… » Le Conseil général du Morbihan, dans son rapport, reconnaît que « le département… a été frappé en 1918 d'une violente épidémie de grippe… Le nombre de cas se chiffre par dizaines de milliers… mais heureusement, seule une faible proportion y a succombé[15] ».

Après une diminution des cas qui, selon les endroits, s'effectue en décembre ou en janvier, l'épidémie réapparaît…

La troisième vague en 1919

Le 1er février 1919, *Le Nouvelliste du Morbihan* reconnaît que « la situation s'est améliorée dans la région. Cependant quelques cas sont encore signalés ». Ainsi, trois jours plus tard avise-t-il ses lecteurs qu'« avant-hier ont eu lieu les obsèques d'un jeune instituteur, M. Thomas, 22 ans, enlevé par la grippe infectieuse. Une délégation de toutes les écoles de Gourin et presque toute la population ont conduit à sa dernière demeure M. Thomas qui jouissait de l'estime générale ». Un mois plus tard, il prévient ses lecteurs le 6 mars : « …méfions-nous… La grippe règne toujours », et le 16 du même mois : « la grippe reprend de plus belle ». Après avoir noté que « durant l'hiver 1919, de janvier à mars, la grippe revient à Vannes de manière très modérée mais certaine », Christian Chaudré souligne que 172 civils décèdent sur la période dans la cité préfectorale contre 153 en 1917 et 230 en 1918[16].

Dès le mois d'avril 1919, les références à la grippe se font rares dans la presse, voire disparaissent. A-t-elle disparu pour autant ? Comme il est difficile de dater son apparition, il en est de même en ce qui concerne sa disparition. La commune de Keryado, près de Lorient, perd douze habitants de la grippe en 1920[17]. S'agissait-il de la grippe saisonnière ou de la grippe espagnole ? Il est en tous les cas convenu de constater qu'il y a eu trois vagues et celles-ci se notent tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle mondiale, avec des intensités différentes, la plus létale étant celle de l'automne 1918.

Quelles ont été les réactions des Morbihannais ? Quelles armes avaient-ils à leur disposition pour lutter contre ce fléau et comment les ont-ils utilisées ?

---

[14] Séance de la Chambre des députés du 24 septembre 1918, *J.O.* débats Chambre, 25 septembre 1918, p. 2478-2481.

[15] Christian CHAUDRÉ, *op. cit.,* p. 224.

[16] *Ibid.*, p. 224.

[17] *Ibid.*, p. 249.

La défense des Morbihannais

Que savait-on sur la grippe en 1918 ?

Le journal *Le Progrès du Morbihan*, dans son numéro du 9 février 1918, se veut pédagogue : « La grippe dont le bacille a été découvert par Pfeiffer en 1882, se transmet par le mucus nasal, les crachats virulents de même que par les objets souillés. » Notons qu'à ce moment, l'épidémie de « grippe espagnole » n'est pas déclarée. L'article retranscrit alors ce qui est admis par la communauté scientifique. Ce n'est que dans les années 1930 qu'il sera découvert que la grippe n'est pas la conséquence d'un bacille qui est une bactérie, mais de la présence d'un virus, agent infectieux environ vingt fois plus petit observé et décrit grâce à l'invention du microscope électronique : « En 1918, les laboratoires produisirent des quantités massives de vaccins contre le bacille de Pfeiffer et d'autres bactéries supposées responsables… La plupart n'eurent aucun effet[18]. » Par contre, le mode de transmission est à peu près compris. Ainsi que l'affirme le docteur Francis Heckel dans un article de *L'Illustration* du 18 octobre 1918, « il faut dire et répéter qu'un grippé, touché d'une façon insignifiante, peut propager une grippe grave ou même mortelle ». Et il s'indigne : « L'ignorance et la légèreté de la masse du public, l'incompréhension des nécessités d'isolement, de prophylaxie, prolongent depuis près de six mois une épidémie… » Il conseille une « hygiène préventive… le savonnage des mains… le port du « masque de gaze » et l'isolement des malades[19] ».

Les médecins en première ligne.

L'Union morbihannaise du 8 septembre 1918, qui avait remarqué que la grippe sévissait à Plouay, note que « la sécurité se trouve assurée grâce aux soins de M. le docteur Buannec… ». *Le Journal de Pontivy* du 13 octobre suivant signale que « dans le canton de Baud, beaucoup de malades… Et M. Le Joubioux, qui est seul, ne peut bien entendu arriver dans toutes les communes à la fois, malgré son dévouement inlassable ». C'est que les médecins sont peu nombreux. « En 1918, avec la mobilisation de nombreux praticiens, leur nombre dans le Morbihan se révèle problématique : 44 non mobilisés » auxquels on peut ajouter « quelques médecins militaires recevant des civils certains jours de la semaine : 17 exactement dont 5 à Lorient[20] ».

Les pouvoirs publics

Les médecins étaient tenus de déclarer des maladies susceptibles de provoquer une épidémie[21]. C'était le cas de la variole, de la tuberculose, du choléra, mais pas de la grippe. Ce n'est que quand la nouvelle pandémie devint manifeste que l'on se résolut à rendre la déclaration de la grippe obligatoire, mais les mesures prises furent très décentralisées. *L'Union morbihannaise* du 6 octobre 1918 avise ses lecteurs que, par arrêté préfectoral « la rentrée des élèves dans les établissements d'enseignement de tous ordres situés dans le Morbihan ne pourra avoir lieu avant le 4 novembre 1918 ». Le 10

---

[18] Laura SPINNEY, *op. cit.,* p. 127.

[19] Merci à Jean-Yves Coulon de m'avoir adressé la copie de cet article.

[20] Christian CHAUDRÉ, *op. cit.,* p. 246.

[21] Loi du 15 février 1902, décret du 10 février 1903 et divers décrets ultérieurs.

novembre, le même journal note que « la rentrée des écoles dans le Morbihan a eu lieu lundi 4 novembre excepté dans les communes des arrondissements ci-après :

-Arrondissement de Vannes : Elven, Questembert, Limerzel.

-Arrondissement de Lorient : Camors, Kervignac, Nostang, Riantec.

-Arrondissement de Pontivy : Noyal-Pontivy, Saint-Thuriau, Saint-Barthélémy, Plouray, Lignol, Saint-Tugdual, Melrand, Locminé, Moréac, Naizin, Gourin ». Il semble donc que l'Argoat soit plus touché que l'Armor…

Il s'avère également que le préfet prend l'avis de spécialistes. Dans le même article, il est mentionné que « le Conseil départemental d'hygiène a préconisé des mesures » qui ont conduit le préfet à agir « pour que, dans les écoles du département,1°) Les maîtres exercent une surveillance assidue sur les écoliers et n'admettent, chaque matin, que ceux qui paraissent indemnes de toute indisposition, 2°) Les enfants appartenant à une famille dont un membre est atteint de la grippe s'abstiennent de venir à l'école, 3°) Soit augmenté le nombre de sorties dans la cour de l'école, pour permettre d'aérer fréquemment les salles d'études, 4°) Soit assuré partout un chauffage entretenant une douce température. Là où les maîtres constateraient une diminution de la fréquentation scolaire causée par la grippe, ils doivent en aviser immédiatement la municipalité qui saisira le préfet ».

Mais le représentant de l'Etat dans le département n'est pas le seul à prendre des décisions pour enrayer l'épidémie. Ainsi le maire de Lorient, dans un arrêté du 5 octobre 1918 « a ordonné la fermeture provisoire et temporaire des cinémas, en raison de l'épidémie de grippe qui sévissait… la fermeture a duré vingt-quatre jours[22] ».

Les autorités militaires

L'Union morbihannaise du 6 octobre 1918 annonce que, « en raison de l'état sanitaire, les permissionnaires actuellement en permission à Vannes et qui doivent rejoindre leur corps au front ou leur dépôt en dehors des départements du Finistère et du Morbihan, ne quitteront Vannes que lorsque l'ordre leur en sera donné ». Certains territoires du département sont interdits aux militaires qui, permissionnaires, ne peuvent rejoindre leurs familles. Trouvant cette mesure incompréhensible et injuste, le 10 novembre 1918, un « groupe de poilus morbihannais aux armées » interpelle à cet égard le préfet en lui affirmant que la consignation, si elle continue, pourrait avoir des « conséquences fâcheuse sur le moral » des combattants[23]. On apprend beaucoup plus tard par *Le Nouvelliste du Morbihan* du 21 janvier 1919 que « les communes des cantons du Faouët, Gourin, Questembert, Josselin, ainsi que celle de Pénestin, dans lesquelles régnaient des épidémies de grippe, cessent d'être consignées aux militaires ».

L'inquiétude se porte aussi sur le retour des prisonniers. Ainsi le même journal, dans son édition du 17 janvier 1919, annonce que « 1293 prisonniers venant de Hambourg sont arrivés à Anvers. Beaucoup sont atteints de la grippe espagnole ». L'épidémie faisait en effet de nombreuses victimes dans les camps de prisonniers ainsi que l'affirme l'instituteur retraité Louis Cren à Lorient lorsqu'il évoque ses souvenirs de la Grande Guerre en 1961. Capitaine d'infanterie, prisonnier lui-même, il fut

---

[22] Archives municipales de Lorient. Délibérations. Séance du 30 novembre 1918.

[23] Archives départementales du Morbihan, R 1475 et R 2012 (lettre du Sarzeautin Simon Vincent implorant le préfet afin « d'obtenir une permission »), in Yves-Marie EVANNO, *Sarzeau, une commune bretonne dans la Grande Guerre*, Mairie de Sarzeau, 2018, p.72.

nommé, après l'armistice, chef de la commission de rapatriement en Allemagne pour soldats et sous-officiers français et avoua avoir dirigé « un camp de 70 000 hommes ravagés par la grippe espagnole[24] ». Déjà, durant le conflit, la pandémie avait eu des conséquences sur le retour des évacués des territoires occupés et des prisonniers blessés qui passaient par la Suisse. Ainsi, *Le Nouvelliste du Morbihan* du 21 août 1918 avertit que « la presse suisse annonce la suppression, pendant la première quinzaine d'août, en raison de l'épidémie, des convois d'évacués et de prisonniers ».

Nous avons vu comment le gouvernement s'était fait interpeller à la Chambre des députés en septembre 1918 à propos des nombreux décès dans le troisième dépôt de la Marine de Lorient. Voici les propos du député des Côtes-du-Nord, de Kerguezec, rapportés par *L'Union morbihannaise* du 29 septembre :

> Les précautions nécessaires… n'ont pas été prises, de sorte que la contagion a été facile, au point que le nombre d'hommes atteints qui était au début de cinq à six par mois a passé de cinq à six par jour. Le dépôt de Lorient est affecté et on a transféré les jeunes atteints de l'épidémie sur le *Calédonien* qui est un bateau mal tenu, malpropre, dont les moyens d'hygiène font complètement défaut. Il y a aussi des négligences commises pour éviter la propagation de l'épidémie… Des jeunes gens sont revenus mourir à la maison contaminant leur famille. Il y a là une imprudence. Je demanderai au ministre de prendre les sanctions qui doivent être prises…

C'est le ministre de la Marine, Georges Leygues, qui lui répondit et, passant sur les possibles « imprudences », affirma que « l'épidémie de grippe n'a pas éclaté dans nos ports de guerre, elle est venue de l'extérieur. Un rapport de l'Académie des Sciences, le 5 août dernier, constate que l'épidémie, venue des empires centraux, avait gagné la Suisse… de Suisse elle a gagné la France, elle sévit dans les villages où il n'y a ni soldats ni marins. Il ne faut pas incriminer uniquement les dépôts…[25] ».

Ce qui apparaît, tant pour les autorités civiles que pour les autorités militaires, c'est l'absence de décision à l'échelle nationale. Outre qu'en période de guerre cela aurait pu dévoiler aux puissances ennemies quelques faiblesses, il faut en chercher ailleurs la raison. Ainsi que l'affirme Laura Spinney « le système de soins était fragmenté… il n'y avait pas de politique nationale de santé… et l'on retrouvait ce modèle partout dans le monde industrialisé ». Elle ajoute néanmoins qu'« en France… le ministère de l'Intérieur et l'Académie de médecine eurent beau ordonner la fermeture des théâtres, cinémas, églises et marchés, cela ne fut presque pas suivi d'effets, car, dans les départements, les préfets se refusaient à appliquer les mesures en vigueur de peur d'ennuyer le public[26] ».

La réaction des individus

Dans son numéro du 27 octobre 1918, *Le Journal de Pontivy*, après avoir rapporté l'intervention de deux conseillers municipaux concernant le manque de « mesures prophylactiques » qui devraient être prises par le maire, la rédaction du journal remarque que l'interpellation a produit certains résultats, mais se désole de l'attitude de certains administrés : « De sévères mesures d'hygiène s'imposent en effet. On continue à déverser le contenu de certains récipients qui n'a rien d'antiseptique. Le voisinage

---

[24] Pierre-Yves CADO, *Louis Cren (1881-1962), un instituteur aux combats*, à paraître.

[25] Laurence CAMPA, *op. cit.,* p. 66.

[26] G.W. RICE, « Japan and New Zealand in the 1918 influenza pandemic », in H. Phillips et D. KILLINGGRAY (ed). *The Spanish Influenza Pandemic 1918-19. News Perspectives,* New York, Routledge, 2003, p. 81, in Laura SPINNEY, *op. cit.*, p. 129.

des bornes-fontaines se transforme en véritable foyer d'infection. Pourquoi aussi tolérer ces urinoirs « libres » qui se remarquent en différents endroits, et notamment à la porte de l'école des garçons, près de la tour de l'église ? » Le 22 décembre 1918, *L'Union morbihannaise* note que « les écoles sont fermées de nouveau à Lorient depuis le mercredi 11 novembre mais des nuées d'enfants pataugent sous tous les temps dans les ruisseaux… Il y a à Lorient deux cinémas ouverts absolument combles tous les soirs !! ». Lors de la session ordinaire du conseil municipal de Lorient du 27 février 1919, Monsieur Pacheu se fâche : « Je voudrais bien qu'on prît enfin des mesures pour le nettoyage de Lorient qui est un véritable cloaque. Il y a de la boue partout. C'est épouvantable. » Et Monsieur d'Harcourt d'en rajouter : « Je signalerai, en particulier, l'extrémité du bassin à flot, qui est dans un très mauvais état. » Dans la séance suivante, en mars 1919, Monsieur Barbeau signale que « les abords du cinéma du Cours de Chazelles sont dans un très mauvais état ; on y déverse toutes sortes de détritus. Il faudrait exercer une surveillance pour éviter que cela se produise… ». Sans être dupe des motivations politiques qui déterminent ces interventions, il est nécessaire d'avoir à l'esprit qu'à cette époque les mesures d'hygiène ne sont pas la priorité d'une grande partie de la population et ce pour de multiples raisons aussi bien matérielles que culturelles.

Christian Chaudré note que, dans les hôpitaux, en ce qui concerne le « service de désinfection, son indigence est… flagrante. Ses employés ont souvent une autre fonction ou sont souvent des fonctionnaires à la retraite et le matériel est très insuffisant ». Il ajoute que « les lits affectés aux civils sont biens rares depuis le début de la guerre et souvent les malades restent chez eux, meurent en leur domicile et contaminent donc davantage[27]… ». L'historien possède une carte postale écrite le 2 octobre 1918 de Lorient par un permissionnaire bloqué par la consignation du 26 septembre et adressée à un camarade où le ton général du texte n'est pas du tout à la peur : « Comme tu le sais peut-être, l'épidémie de grippe… sévit dans le Morbihan et le Finistère… En ce moment, je me promène et chasse, enfin je m'occupe peu de la grippe… »

Il ne semble donc pas y avoir eu de panique, même si on peut penser que chacun avait conscience qu'une épidémie concernant les voies respiratoires était particulièrement virulente. Seulement les gens étaient habitués à vivre avec des dangers tels que la tuberculose, la fièvre typhoïde ou la pneumonie et la grippe dite « espagnole » ne constituait qu'un risque supplémentaire pour une humanité surtout focalisée sur la guerre. Cependant d'autres territoires, en France, connurent des peurs intenses. Laura Spinney cite Ferréol Gavaudan, un médecin français qui se trouvait à Lyon, et qui écrit « qu'il s'agissait de tout autre chose que l' "angoisse aux tripes" qui l'avait saisi sur le front. C'était une « anxiété diffuse », la sensation qu'une horreur indéfinissable s'était emparée des habitants de cette ville[28] ».

Bilan et perspectives

Compter les morts

Le Nouvelliste du Morbihan, le 9 janvier 1919, alors que la troisième vague n'a pas encore commencé à sévir, indique, dans un article intitulé « La grippe tue six millions d'hommes », que « d'après le journal

---

[27] Christian CHAUDRÉ, *op. cit.,* p. 246.

[28] H. PHILLIPS et D. KILLINGGRAY (ed), *op. cit.*, in Laura SPINNEY., *op. cit.*, p. 101-102.

scientifique anglais *Nature*, les estimations les plus sérieuses conduisent à penser que l'épidémie de grippe qui vient de sévir dans le monde entier a coûté – tant par elle-même que par ses complications pulmonaires – la vie à environ six millions de personnes. Il faut remonter aux grandes épidémies du moyen âge, et notamment à la peste noire du XIVe siècle, pour trouver un fléau qui ait fait tant de ravages. Mais les épidémies anciennes de peste ou de choléra étaient toujours relativement localisées ; cela explique que, malgré leur mortalité très supérieure à celle de la grippe de 1918, celle-ci a causé des ravages aussi grands parce qu'elle s'est au contraire étendue à peu près à toute la surface du globe… Aux Etats-Unis, en particulier… la grippe a tué, en 1918, environ 850.000 personnes, c'est-à-dire près du décuple de ce que la guerre a coûté à nos alliés américains ».

Christian Chaudré donne, à l'échelle mondiale, « un bilan de 20 à 50 millions de morts[29] ». Laura Spinney écrit que « la grippe espagnole a touché 500 millions d'êtres humains, infectant un habitant de la terre sur trois. Entre le premier cas enregistré le 4 mars 1918 et le dernier signalé en mars 1920, elle tua entre 50 et 100 millions de personnes, soit 2,5 % à 5 % de la population mondiale de l'époque. Cet écart reflète toute l'incertitude qui l'entoure encore… Ce fut le plus grand raz de marée depuis la Peste noire, voire dans toute l'histoire de l'humanité[30] ». « Parmi les 50 millions de décès… la majorité… sont survenus dans les pays d'Afrique et en Asie », précise Sylvie Chokron, directrice de recherche au CNRS[31]. A cent ans d'intervalle, les avis concordent quant à la gravité de l'épidémie même si les chiffres divergent sensiblement.

Qu'en est-il à l'échelle de la France ? Pierre-Cyrille Hautecoeur, directeur d'études à l'EHESS, dans une interview au journal *Le Monde* du 5 mars 2020, compte 400 000 morts civils [sic]. L'épidémie aurait en outre « affaibli le front de 100 000 soldats alliés dans les deux derniers mois de la guerre ».

Nous avons vu combien il était difficile pour les médecins et les autorités de santé de distinguer cette nouvelle grippe des autres maladies telle la pneumonie ou la grippe saisonnière : « les déclarations d'épidémies sont réalisées par les médecins… mais ceux-ci n'ont eu ni l'envie ni le temps de les remplir[32] ». Christian Chaudré s'est livré à des études de cas concernant, d'une part les cinq communes du canton de Pluvigner, d'autre part un « tour du Morbihan… dans le sens contraire des aiguilles d'une montre d'Auray en passant par Arzal, Questembert, Muzillac, Ploërmel, Pontivy, Plouay, Gourin et Locminé » ainsi qu'un état de « la situation des agglomérations de Lorient et Vannes ». (il a étudié, à partir des registres de décès de chaque commune, les écarts démographiques entre les années 1918-1919, années marquées par l'épidémie, et ceux des années précédentes). Malgré le caractère très volatile et bien trop aléatoires des données figurant, d'une manière générale, dans les actes de décès, il estime, avec beaucoup de précautions, pouvoir tirer les conclusions suivantes : il insiste sur le fait que « la grippe frappe essentiellement en septembre-octobre 1918 (deux tiers des décès)[33] ». Il note que « le Morbihan présente deux tendances lourdes : en premier… un bilan humain pouvant aller de 3 600 victimes (chiffres ministériels) à 6 000 victimes (comparaison de la mortalité

---

[29] Christian CHAUDRÉ, *op. cit.*, p. 219.

[30] Laura SPINNEY, *op. cit.*, p. 14.

[31] *Le Monde*, 10 juin 2020.

[32] Christian CHAUDRÉ, *op. cit.,* p. 226-227.

[33] A Sarzeau, l'étude des actes de décès des années 1917-1918-1919 de cette commune montre que la mortalité y a considérablement crû les mois de décembre 1918, février et mars 1919, et l'auteur de conclure : « Même si la recrudescence donne une indication précieuse, toute conclusion resterait, à ce stade, parfaitement prématurée »„ in Yves-Marie EVANNO, *Sarzeau, une commune bretonne dans la Grande Guerre*, Mairie de Sarzeau, 2018, p. 73.

sur chaque année), ce qui l'oppose à la Loire-Atlantique relativement peu touchée... en second l'extrême diversité des situations selon les communes, avec deux éléments à prendre en compte : la nette opposition entre deux pôles urbains [Lorient et Vannes] dont la population civile sort plutôt épargnée… et la majorité des communes rurales davantage frappées, surtout les gros bourgs de 4 à 5 000 habitants[34]… Enfin, note-t-il, il est rare de constater la disparition d'une famille entière… La grippe n'est pas la tuberculose ou la rougeole ». Si cela se vérifie dans le Morbihan[35], par contre Laura Spinney a montré comment des villages entiers furent décimés chez les Inuits du littoral de l'Alaska avec des scènes qui rappellent l'épidémie de choléra dans le film *Le hussard sur le toit* de Jean-Paul Rappeneau, tiré du roman de Jean Giono[36]. En France, il a été observé que les victimes sont moins les personnes âgées ou les enfants que, par exemple, les femmes enceintes. Elles sont plus nombreuses dans les lieux fermés (navires, casernes, communautés religieuses[37]) et dans les milieux économiquement défavorisés ou encore lorsqu'il y a surpeuplement dans le logement. Ainsi, dans le Morbihan, les importantes concentrations d'individus dans le camp de Meucon, près de Vannes, ou encore dans le dépôt de la Marine à Lorient, ont payé un lourd tribut lors de cette pandémie.

Construit entre fin 1917 et début 1918 pour, théoriquement, recevoir près de 17 000 hommes, le camp américain de Meucon accueillera *in fine* au plus « 10 000 hommes et 10 000 chevaux ». Le 1er juin 1919 un médecin-chef américain arrive dans l'une de ses installations pas tout à fait terminée, le *Camp Hospital n° 31*, pour opérer des appendicites, des hernies et autres blessures plus ou moins graves. Mais le 26 août survient subitement l'épidémie de grippe. « Elle est provoquée par l'arrivée de la 54e brigade et atteint rapidement des proportions alarmantes ; l'hôpital est saturé et les cas les moins graves sont laissés aux infirmiers des régiments. L'effectif médical se renforce. Le lieutenant-colonel Clarck prend la direction de la lutte contre l'épidémie et le lieutenant Snowden, épidémiologiste, y apporte son précieux concours. 642 cas de grippe espagnole sont enregistrés, dont 144 évoluent en pneumonie, et 57 morts sont décomptés au final. L'efficacité des soins progresse rapidement. Ainsi la morbidité est de 60 % pour les 50 premiers cas, elle baisse à 30 % pour les 50 cas suivants pour tomber à 11,5 % pour les cas restants. A la fin du mois de septembre l'épidémie de grippe espagnole est considérée comme terminée[38] ». Parmi les victimes, outre les *Doughboys* américains, figurent également des prisonniers de guerre et des travailleurs de toutes nationalités, notamment des Chinois en nombre important au camp de Meucon.

---

34 Christian CHAUDRÉ, *op. cit.*, p. 251.

35 Ou encore, par exemple, dans le département des Côtes-du-Nord où de nombreux curés ont mentionné dans leurs registres de paroisse, souvent avec précision, les redoutables effets de l'épidémie dans les foyers et dans les villages : « L'année 1918 fut marquée, pour la paroisse, par une épidémie terrible (la grippe) qui en un mois (octobre) lui enleva 31 de ses habitants. Il y eut quelquefois six enterrements par jour ; à certains moments tous les membres d'une même maison étaient atteints du fléau. C'était la désolation partout », Registre de la paroisse de Plumieux (Côtes-du-Nord), 1918, in Jean-Yves COULON, Yves-Marie ERARD, René RICHARD, Jacques ROIGNANT, *La Grande Guerre en Côtes-du-Nord au travers des registres de paroisses du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, Plessala, Bretagne 14-18, 2022.

36 « Certains villages avaient complètement disparu… Des familles entières avaient été retrouvées dans leurs cabanes par les équipes de secours, gisant sur le sol, frappées par la maladie » (K. MILLET, « Combating the flua at Bristol Bay », the link, Seatle, Washington), in Laura SPINNEY, *op. cit.*, p. 193.

37 A titre d'exemple, l'Institut des Frères de l'instruction chrétienne de Ploërmel a perdu neuf de ses membres de la grippe espagnole, tous dans les trois derniers mois de 1918, (5 au Canada et 4 en France), voir *Le Lien fraternel* [revue de l'Institut], n° 53, 20 février 1919.

38 Jean LE RAY, « Les Américains au camp de Meucon 1918-1919 », in *Le Morbihan et les Mobihannais en 1914-1918*, (actes du colloque de Vannes du 12 novembre 2014), Vannes, Société polymathique du Morbihan, 2015, p. 96.

En ce qui concerne les cas particulier du troisième dépôt de la Marine à Lorient qui compta à lui seul environ 160 décès d'hommes jeunes, Christian Chaudré estime, pour Lorient et Port-Louis, un nombre de 500 victimes, civils et militaires confondus. Il est certain que l'accumulation de jeunes hommes dans les casernes fut un élément d'activation de l'épidémie.

Avec la quasi disparition de l'épidémie au printemps 1919 (même si des cas sont encore constatés en 1920), la grippe espagnole aura fait « environ 2 000 morts dans le Morbihan, dont 125 pour la ville de Vannes », Locminé étant la localité départementale la plus touchée avec 232 victimes[39]. Pour l'ensemble de la France, suite aux dernières études des chercheurs, on estime le nombre de victimes de cette pandémie à environ 240 000 personnes (avec, sous la dénomination générique « grippe », des taux de contamination de 312 pour 100 000 habitants en 1918 et de 108 pour 100 000 en 1919[40]) dont 30 000 dans les armées françaises.

La guerre, un facteur déterminant ?

« Aujourd'hui, la plupart des scientifiques s'accordent à dire que l'évènement déclencheur - la transmission de la souche pandémique de l'oiseau à l'homme - aurait eu lieu que le monde ait été ou non en guerre. Cependant ils reconnaissent que la guerre a contribué à sa virulence hors du commun, tout en facilitant simultanément la diffusion du virus dans le monde entier[41] ». Il paraît évident que la concentration des troupes, le déplacement des régiments, le retour des permissionnaires, n'ont pu que faciliter la transmission du virus. La troisième vague notamment, peut être liée à la démobilisation. D'autre part, « si l'on admet que la deuxième vague a surgi sur le front occidental où à proximité, il faut considérer que ce front regorgeait de produits chimiques dont certains, comme le gaz moutarde, étaient mutagènes[42]… ». La deuxième vague de l'automne 1918, bien plus létale et plus contagieuse, peut être en effet la conséquence d'une mutation du virus qui aurait pu trouver sa cause dans l'utilisation de produits chimiques sur le front. Mais cela ne reste qu'une hypothèse.

Si la guerre a pu entraîner une accélération de la transmission du virus, l'état de guerre a pu également, sous d'autres formes, atténuer celle-ci. Dans sa session ordinaire du jeudi 27 février 1919, le conseil municipal de Lorient émet le vœu « que soit levé, dans les plus brefs délai possibles, l'état de siège et que la censure soit abolie ». La loi du 5 août 1914 avait instauré en effet un couvre-feu « sauf dans les limites de leur commune pour les agriculteurs et les commerçants munis d'une autorisation[43] ». Si l'état de siège avait été assoupli dans les départements de l'arrière le 1er septembre 1915, il avait été rétabli en juillet 1917 au moment des premières arrivées des troupes américaines. Les déplacements étaient très contrôlés et souvent interdits ; cela a pu freiner la contagion.

---

[39] *Les Morbihannais dans la guerre 14-18*, Conseil général du Morbihan, Archives départementales, Vannes, 2014, p. 215 (chiffres bien différents de ceux avancés par Christian Chaudré, cf. texte correspondant à la note 29 ci-dessus).

[40] Michel HUBER, *La population de la France pendant la guerre*, Paris, New-Haven, Presses Universitaires de France, 1931, p. 283.

[41] Laura SPINNEY, *op. cit.*, p. 226.

[42] *Ibid.*, p.255.

[43] Archives municipales de Lorient. Délibérations du conseil municipal.

Retour à la normale ?

Laura Spinney affirme que la grippe a contribué à un baby-boom mondial en éliminant la population la plus fragile[44]. Elle aurait ainsi contribué « à reconstituer une population plus réduite et plus saine ». Mais en même temps elle note que la pandémie a frappé particulièrement les femmes enceintes et celles qui ne sont pas décédées ont mis au monde des enfants plus fragiles, contribuant à produire « une génération amoindrie[45] ». D'autre part, elle évoque l'hypothèse de maladies du cerveau conduisant à la dépression et entraînant un état de mélancolie, ce qu'elle nomme « le syndrome post-viral », et elle se demande si l'encéphalite léthargique[46] qui frappa l'Europe entre 1917 et 1925 n'est pas liée à la grippe espagnole.

La fin de la pandémie c'est, en France, le temps de la paix revenue, de la célébration de la victoire, mais aussi celui des deuils, de l'attention à apporter aux handicapés ; parmi ceux-ci, les malades qui traînent des séquelles parfois graves du passage de la grippe, sont souvent oubliés. *Le Nouvelliste du Morbihan*, dans son édition du 7 septembre 1919, note qu'« Après tous les maux dont les écoles ont souffert par suite de l'épidémie de grippe, c'est, pour l'inspecteur d'académie un devoir impérieux de solliciter… les municipalités afin que les classes soient partout lessivées, blanchies et remises en état pour la prochaine rentrée scolaire… ».

Conclusion

D'après Laura Spinney « Erich Ludendorff… pensait que la grippe espagnole lui avait ravi la victoire[47]. Il est vrai que si, dès le mois de juin, ses troupes lancées dans des offensives un mois plus tôt, étaient exténuées et coupées de leurs lignes de ravitaillement… leur situation avait commencé à se dégrader dès la mi-avril. C'est à ce moment que la grippe avait fait son apparition dans les tranchées[48] ». Ce qui vient contredire la véracité de l'existence du « patient zéro » le 5 mai dans un camp de l'armée américaine au Kansas…

« Les années 1920 furent globalement une période d'ouverture intellectuelle, d'expérimentation et de dépassement des limites. Albert Einstein, Niels Bohr et Werner Heisenberg … soutenaient qu'il n'y avait aucune connaissance sans incertitude. Tout scientifique… se rendait compte que la science exige ouverture d'esprit, rigueur expérimentale et une bonne dose d'humilité[49] ». La France rentrait dans une période qui était, pour les jeunes gens de la bourgeoisie parisienne, les « années folles », mais

---

44 Laura SPINNEY, *op. cit.*, p. 281.

45 *Ibid.*, p. 283.

46 Plus connue comme « la maladie du sommeil européenne qui fut parfois mortelle ou qui entraîna chez certains un état de grande mélancolie».

47 Dans ses *Souvenirs de guerre* il écrit à la date de juin 1918 : « La grippe se répandit un peu partout ; le Groupe d'armées du Kronprinz Rupprecht fut particulièrement atteint. C'était pour moi une occupation sérieuse d'entendre chaque matin, de la bouche des chefs, les chiffres élevés des cas de grippe et leurs plaintes sur la faiblesse des troupes, si les Anglais se décidaient tout de même à attaquer », Erich LUDENDORFF, *Souvenirs de guerre (1914-1918)*, Paris, Payot, 1921, t. 2, p. 257.

48 Laura SPINNEY, *op. cit.*, p. 322. Elle rajoute p. 345 que « le nombre de survivants ayant souffert de fatigue post-virale est inconnu, mais ils furent probablement très nombreux ».

49 *Ibid.*, p. 308.

qui était tout autre pour les Morbihannais préoccupés par la reprise des activités du temps de paix, même si, par la radio et le cinéma, ils se tenaient au courant des modes parisiennes…

Un rapport cité par Laura Spinney, réalisé par un comité d'experts internationaux réunis par l'Académie nationale de médecine américaine estimait en 2016 à 20 % la probabilité qu'au cours du XXIe siècle, « se produisent quatre épisodes de pandémie ou plus, dont une au moins sera très probablement la grippe… Les enseignements tirés de la grippe espagnole devraient nous aider à y répondre[50] ».

Bibliographie chronologique complémentaire

DARMON Pierre, « Une tragédie dans la tragédie : la grippe espagnole en France (avril 1918-avril 1919) », *Annales de démographie historique*, 2000, n° 2, p.153-175.

BREE Fanny, CATTEAU Stéphanie, PIVETEAU Bénédicte, « Une ultime épreuve », in *Le Morbihan dans la guerre 14*-18, Vannes, Archives départementales du Morbihan, 2014, p.213-215.

JAOUEN Yves, *L'épidémie de grippe espagnole à Nantes (1918-1919)*, Nantes, Université permanente, Atelier de recherche historique, 2014, 28 p.

RASMUSSEN Anne, « La grippe espagnole », in Jay Winter (dir.), *La Première Guerre mondiale*, volume III, *Société*, Paris, Fayard, 2014, p. 369-391; p. 725-728.

VINET Freddy, *La Grande Grippe 1918. La pire épidémie du siècle*, Paris, Vendémiaire, 2018, 264 p.

BARRY John M., *La Grande grippe. Comment la grippe espagnole est devenue la pandémie la plus meurtrière de l'histoire*, Traduit par Robert RICHARD, Paris, Ed. Alisio, 2020.

CHAUDRÉ Christian, « La grippe espagnole dans les Côtes-du-Nord. 1918-1919 », *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXLVIII, 2020, p.219-247.

FICHOU Jean-Christophe, « Le port de Brest et la marine de guerre française au cœur de la pandémie de grippe infectieuse de 1918 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 127, n° 2, 2020, p.85-103.

SAINCLIVIER Jacqueline, « La grippe infectieuse dite "espagnole" en Bretagne, 1918-1919 », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. XCIX, 2021, p.275-302. L'autrice, après avoir rappelé les difficultés d'établir un bilan chiffré, se risque à une estimation : *« le nombre de décès dus à la grippe infectieuse et à ses complications s'établit en Bretagne entre 13 000 morts et 23 000 voire 28 000. Chiffres élevés mais qui restent bien inférieurs à ceux de la guerre (plus de 135 000), ce qui pèse sur la mémoire collective) ».*

[50] *Ibid.*, p. 358.

QUATRE DU 118e R.I. DE QUIMPER

Sophie CARLUER

Pendant la Première Guerre mondiale, beaucoup de soldats ont envoyé à leurs proches des photos les représentant en uniforme. Parvenues jusqu'à nous, ces photos posent très souvent beaucoup de questions. A quelle date a été pris ce cliché ? Où ? Qui sont ces hommes ? Quel a été leur parcours pendant le conflit ? Ont-ils survécu ? Que sont-ils devenus ensuite ? A partir d'une photo, qui est aujourd'hui en ma possession, nous allons tenter de répondre à ces questions.



La photo

Nous sommes ici en présence d'une photo-carte. A l'époque, il était courant de faire des tirages de photographies dans un format carte postale, ce qui permettait d'écrire sa correspondance au verso. Ce cliché a probablement été pris par un photographe ambulant ou bien par un camarade qui possédait un appareil photo.

Elle représente quatre soldats dont deux sont assis sur des tambours. La présence de ces tambours pourrait nous faire penser qu'il s'agit de musiciens. Mais l'absence de galons de musiciens sur leurs manches montre que ce n'est pas le cas. Il s'agit plutôt d'une mise en scène du photographe.

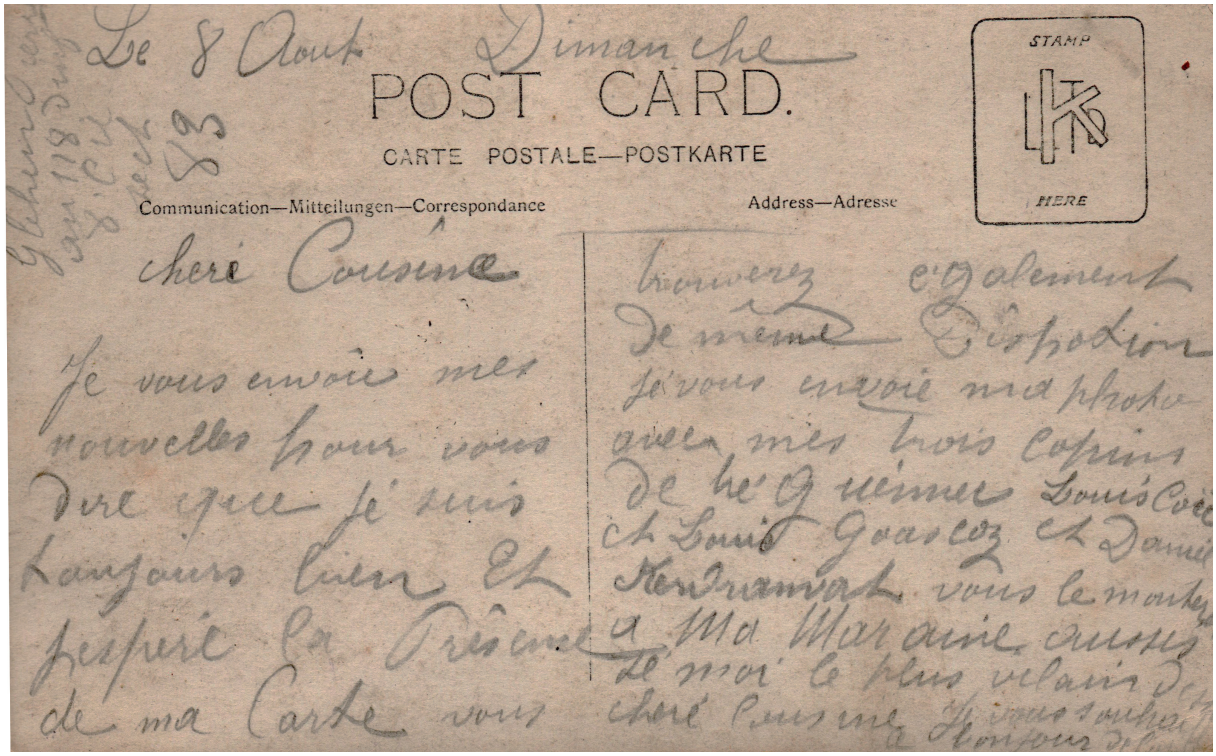
Sur les cols des capotes, on lit le chiffre 118, ce qui nous révèle que nous sommes en présence de soldats du 118e régiment d'infanterie de Quimper.

Ils sont coiffés du képi (et non du casque Adrian, qui ne fut distribué aux troupes qu'à partir de septembre 1915) et revêtus de la capote bleu horizon : trois d'entre eux portent la capote Poiret 1er modèle et l'homme assis à droite porte le 2e modèle de cette capote Poiret reconnaissable à l'absence de la poche de poitrine gauche. Ces caractéristiques vestimentaires permettent d'affirmer que le cliché de ces hommes date du premier semestre 1915.

La présence de feuillage à l'arrière plan de la photo signifie qu'elle a été prise soit au printemps, soit en été. A noter le petit bouquet de fleurs porté à la boutonnière par le soldat assis à gauche. Au vu de ces éléments, on peut dire également que ce cliché a été pris au printemps ou au début de l'été 1915.

A cette période, le 118e R.I. tient le secteur de La Boisselle dans la Somme, secteur qu'il occupe depuis la fin septembre 1914. La photo a certainement été prise lors d'un moment de repos dans un des villages où les régiments séjournaient lorsqu'ils n'étaient pas en première ligne. Ces villages (Dernancourt, Millencourt, Lavieville) n'étaient éloignés que de quelques kilomètres du front.

La correspondance écrite au dos de la photo



Le 8 Août Dimanche

Chère cousine

Je vous envoie mes nouvelles pour vous dire que je suis toujours bien et jespère la présence de ma carte vous trouverez également de même disposition.

Je vous envoie ma photo avec mes trois copins de Tréguennec Louis Coïc et Louis Goascoz et Daniel Kerdranvat. Vous le montrerez à ma Marraine aussis. Cé moi le plus vilain dessus.

Chère cousine je vous souhaite le bonjour de loin.

Gléhen Pierre au 118e d'Inf 8e compagnie Secteur Postal 83

Cette correspondance nous confirme bien qu'il s'agit de soldats du 118e R.I. de Quimper. La mention de la 8e compagnie peut laisser à penser que ces quatre soldats faisaient partie de cette compagnie.

La carte a été écrite le 8 août, mais l'année n'est pas précisée. Comme nous l'avons vu précédemment, il s'agit de l'année 1915 (des deux premières années de guerre, la seule ayant un dimanche 8 août est l'année 1915). A cette date, le 118e R.I. se trouve dans la région de Grandvilliers dans l'Oise. Relevé du secteur de La Boisselle par les troupes britanniques fin juillet 1915, le régiment a été retiré du front et s'entraîne en vue de l'offensive de Champagne prévue pour le mois de septembre. L'auteur de la correspondance, Pierre Gléhen, profite de cette période relativement calme pour donner de ses nouvelles à ses proches, en l'occurrence à sa cousine. De plus, il nous donne le nom de ses camarades et nous précise qu'ils sont de Tréguennec, commune située dans le Finistère sud, dans la baie d'Audierne, non loin de la pointe de Penmarc'h.

Les quatre hommes

Pierre Jean GLEHEN

Né le 10 août 1894 à Tréguennec, il est le fils de feu Pierre Jean et de feue Jeanne Mélennec.

Roux, aux yeux bleus pour une taille d'1 mètre 67, Pierre Jean est cultivateur.

Âgé de 20 ans en 1914, il doit partir à l'armée mais est réformé dans un premier temps car, orphelin de père et de mère, il est classé soutien indispensable de famille le 18 août 1914. On peut supposer qu'il avait des frères et sœurs plus jeunes dont il devait assurer la subsistance. Mais ce répit sera de courte durée, car une vingtaine de jours plus tard, le 8 septembre 1914, il est incorporé au 118e R.I. de Quimper. Le 11 novembre 1914, après deux mois de classes, il rejoint son régiment sur le front de la Somme dans le secteur de La Boisselle.

Blessé le 7 octobre 1915 à Tahure en Champagne par une balle à l'avant-bras droit, il est évacué vers un hôpital de l'arrière pour se soigner. Après quatre mois de soins, le 5 février 1916 il rejoint son régiment qui se trouve toujours dans le secteur de Tahure. De nouveau blessé le 31 octobre 1916 au fort de Vaux par éclat d'obus à la cuisse droite et évacué, il retrouve le 118e R.I. le 28 décembre 1916 dans le secteur de Verdun. Blessé une troisième fois le 5 mai 1917 à Hurtebise sur le Chemin des Dames par un éclat d'obus qui lui occasionne une plaie à la joue droite, il revient sur le front après quelques jours de convalescence.

Ces trois blessures lui vaudront une citation à l'ordre du régiment le 16 mai 1917 :

> Soldat mitrailleur très brave et consciencieux, a été blessé une première fois à Tahure le 6 octobre 1915, une deuxième fois devant le fort de Vaux, s'est très bien conduit au cours de l'attaque du village de Laffaux et pendant la journée du 5 mai 1917 ou il a été blessé une troisième fois .

Il reçoit une nouvelle citation toujours à l'ordre du régiment le 10 avril 1918 :

> Brave soldat, très belle attitude au feu pendant les combats du 24 au 31 mars 1918. A fait preuve d'une rare endurance en contribuant à ramener le matériel de ses pièces malgré les pertes et les difficultés énormes.

Il disparaît au combat lors de l'offensive allemande sur le Chemin des Dames le 27 mai 1918 à Hurtebise. Son décès sera fixé à cette date du 27 mai 1918 par le tribunal de Quimper le 9 septembre 1922.

De nos jours, Pierre Jean Gléhen repose dans la nécropole nationale de Cerny-en-Laonnois (Aisne).

Jean Louis COIC

Fils de Louis et de Agathe Nicolas, il est né le 17 octobre 1888 à Tréguennec.

Mesurant 1 mètre 69, il a les cheveux noirs et les yeux bleus. Cultivateur dans la ferme familiale, il part au service militaire en octobre 1909. Il est affecté au 106e régiment d'infanterie de Châlons-sur-Marne. Démobilisé en septembre 1911, il s'installe à Paris.

A la mobilisation d'août 1914, il est classé dans les services auxiliaires pour cause de pieds plats puis classé service armé par la commission de réforme de Quimper le 3 novembre 1914. Mobilisé au 118e R.I., il rejoint la caserne à Quimper le 25 novembre 1914, puis il part au front le 15 décembre 1914, date à laquelle il retrouve son régiment dans le secteur de La Boisselle dans la Somme.

Il est fait prisonnier le 25 septembre 1915 à Somme-Py (Marne) lors de l'offensive de Champagne et interné au camp de Giesen en Allemagne. Rapatrié en France le 24 décembre 1918, il est démobilisé le 24 juillet 1919.

Louis GOASCOZ

Il est né le 24 novembre 1885 à Tréguennec où ses parents, Grégoire et Marie Le Bihan, sont cultivateurs.

Cheveux et yeux roux, mesurant 1 mètre 60, il est aussi cultivateur. Il effectue son service militaire au 118e R.I de Quimper d'octobre 1906 à septembre 1908.

Il n'est pas mobilisé en août 1914 à la déclaration de la guerre. Probablement réformé dans un premier temps, il est classé service armé par la commission de réforme de Quimper le 3 novembre 1914 et mobilisé au 118e R.I. le 26 novembre 1914. Il part au front le 26 janvier 1915 dans le secteur de La Boisselle. Malade, il est évacué du front le 5 mars 1916 et revient à son poste le 2 mai 1916. Il se voit attribué une citation à l'ordre du régiment le 10 avril 1918 :

> A contribué le 26 mars 1918 à empêcher plusieurs blessés d'être enlevés par l'ennemi, les emmenant à travers un terrain extrêmement difficile.

Fait prisonnier au Chemin des Dames lors de l'offensive allemande du 27 mai 1918, il est interné en Allemagne jusqu'au 16 novembre 1918, date à laquelle il est rapatrié en France. Arrivé à la caserne de Quimper le 7 janvier 1919, il est démobilisé le 28 mars 1919.

Daniel KERDRANVAT

Né le 3 septembre 1894 à Saint-Jean-Trolimon, il est le fils de Jean et Tudyne Clec'h. Cultivateur, il a les cheveux châtains, les yeux marrons et mesure 1 mètre 60.

Âgé de 20 ans à la déclaration de la guerre, il est incorporé au 118e R.I. le 7 septembre 1914. On ignore à quelle date il a rejoint le front.

Il disparaît au combat le 25 septembre 1915 à Tahure. Son décès sera fixé à cette date du 25 septembre 1915 par le tribunal de Quimper le 29 mai 1918.

* * *

Nos quatre soldats du 118e R.I. photographiés en plein été 1915 ont connu des destins bien différents. Deux sont morts à la guerre, Pierre Gléhen[1] et Daniel Kerdranvat[2].

Jean Louis Coïc retourne à Paris en septembre 1919 où il est employé de commerce. Il se marie le 22 novembre 1919 avec Marie Anne Tanneau couturière, née à Tréguennec le 5 mars 1892. Le couple est domicilié 19, rue George-Sand, Paris 16e. Il décède tragiquement le 23 juin 1924 à Paris.

Louis Goascoz retrouve son métier de cultivateur et s'installe à Loctudy (Finistère) où il se marie avec Catherine Struillou le 7 juin 1919. Le couple aura deux enfants, Marie et Yvon.

[1] Inscrit sur le monument aux morts communal de Tréguennec (Finistère).

[2] Inscrit sur le monument aux morts communal de Saint-Jean-Trolimon (Finistère).

LE CAMP DE PRISONNIERS ALLEMANDS DE MONTFORT-SUR-MEU (ILLE-ET-VILAINE) PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Guy CASTEL

Lorsqu'en août 1914 éclate la guerre, la carte postale[1] fait partie intégrante, depuis environ deux décennies, du quotidien des Français. Mais cette guerre va lui permettre de connaître un essor considérable et des millions de cartes vont servir de support aux échanges humains des pays en guerre[2].

Qu'elles soient illustrées ou non, leurs contenus iconographiques et épistolaires ont aujourd'hui un très grand intérêt pour l'historien qui s'intéresse à la vie des combattants (sous les drapeaux, sous les bachis ou prisonniers), à la vie de l'arrière (aux lieux, aux paysages, aux édifices, aux mœurs…) et aux échanges interpersonnels du fait de l'éloignement physique, tous ces angles d'approche marqués peu ou prou par le conflit.

En une trentaine d'années, j'ai réuni une collection d'environ 500 documents[3] relatifs aux prisonniers de guerre allemands et à leurs gardiens français en Bretagne tout particulièrement, pour le département d'Ille-et-Vilaine, sur les sites de Fougères, Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Vitré, Saint-Jacques-de-la-Lande, Rennes, Saint-Malo et Montfort-sur-Meu, cette dernière commune étant l'objet du présent article et, pour le Morbihan, sur le camp de Coëtquidan, implanté sur la commune de Guer, jouxtant l'Ille-et-Vilaine. Cette patiente quête m'a permis d'apporter un éclairage complémentaire au remarquable travail universitaire de Ronan Richard sur les réfugiés, les internés et les prisonniers de guerre de 14-18 dans l'ouest de la France[4].

---

1 Toutes celles insérées ici pour illustrer le texte sont issues de la collection de l'auteur.

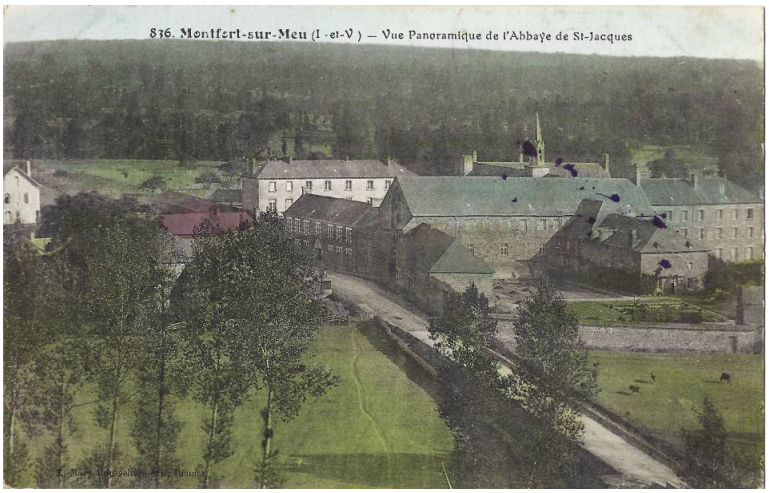
2 Pour une approche complète et renouvelée de ce sujet, voir Bertrand TILLIER, *Cartes postales illustrées en guerre (1914-1918)*, Paris, CNRS-Editions, 2021, 400 p.

3 Cartes postales, cartes photos, lettres, revues, monnaies… dont sont issues toutes les illustrations ci-après.

4 Ronan RICHARD, *La nation, la guerre et l'exilé : représentations, politiques et pratiques à l'égard des réfugiés, des internés et des prisonniers de guerre dans l'Ouest de la France durant la Première guerre mondiale*, Thèse de doctorat Histoire (dir. J. Sainclivier), Rennes 2/CRHISCO, 2004, 3 vol.

Le lieu

L'abbaye Saint-Jacques de Montfort-sur-Meu, en Ille-et-Vilaine, a été fondée en 1152 par Guillaume 1er de Montfort et Jean de La Grille, évêque de Saint-Malo[5]. Elle a été reconstruite à plusieurs reprises, notamment aux XIVe et XVIIe siècles, une partie des travaux ayant consisté au relèvement de l'édifice pour éviter les crues du Meu. L'abbaye a successivement abrité : moines de la Congrégation des Chanoines réguliers de Saint-Augustin jusqu'à la Révolution, religieuses Ursulines jusqu'en 1911 puis prisonniers allemands[6] à partir d'octobre 1914.



Le site de l'Abbaye Saint-Jacques à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine)

Les prisonniers allemands, selon des correspondances retrouvées, avaient, en début de guerre (propagande aidant !...), manifestement mauvaise réputation. Ainsi, François Chaillet, de passage à Montfort, écrit en 1915 : « […] Aujourd'hui étant à 25 km de Rennes où j'ai vu ces monstres [PGA] au travail. J'en profite pour vous envoyé cette carte…[7]. »



[5] Pour un historique de cette abbaye voir Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine. Histoire-Archéologie-Monuments*, Paris, Librairie Guénégaud, 1973, p. 450-452.

[6] Nous utiliserons dans cet article le sigle PGA pour désigner les prisonniers de guerre allemands.

[7] L'orthographe originelle a été respectée pour l'ensemble des correspondances rédigées en français.

Toujours en 1915, Edmond Lenglet écrit à sa femme Jeanne, chez A. Chappée à Paris, sur carte postale[8] :

> Mon petit loup
> Je t'envoie quelques têtes de bandits que l'on expédie au camp de Coëtquidan à 40 km de Rennes. C'est un de chez nous envoyé là bas avec une partie de la batterie pour faire des tirs qui me l'a rapportée. Je devais y aller mais la perspective de coucher sous la tente n'était pas faite pour me plaire à cette époque. J'ai regretté après, j'aurais eu l'occasion de voir de près ces lâches assassins qui coupent les seins des femmes et tuent les enfants et n'hésitaient pas à montrer des montres en or, bijoux et pièces 20 F produit de leurs rapineries qu'on leur avait laissé dans les mains, je ne sais pourquoi.
> Mon cher petit comme je suis heureux à la pensée que tu as échappé à ce danger, et que tu n'as pas subi le contact de ces immondes canailles, je plains toutes les malheureuses femmes et jeunes filles sur lesquelles la passion bestiale de ces brutes s'est assouvie, et qui après le viol ont été égorgées sans pitié. Fais bien attention ma femme chérie de ne pas sortir lorsque tu entendras un aéroplane, car leurs taubes vont encore à Paris et laissent tomber leurs bombes au hasard, et je n'aurais plus qu'à mourir si jamais tu étais victime d'une chose pareille.
> A bientôt mon lapin chéri. Courage et espérance. Je te bise bien doucement, bien tendrement sur tes bonnes petites lèvres. Ton mari tout à toi.
> Edmond.
> Si tu pouvais m'acheter une paire de gants solides et chauds. Si tu en trouves et un tricot à manches pour mettre par-dessus le gilet de flanelle et me l'envoyer dans un petit paquet à Rennes. Je n'ai pas trouvé ce que j'aurais voulu tous ces articles sont réquisitionnés pour envoyer sur le front. Merci d'avance et bons baisers à ma grande chérie.

D'un camp à l'autre

Ronan Richard écrit dans l'imposant document publié par le Département d'Ille-et-Vilaine à l'occasion du centenaire de l'anniversaire de la Grande Guerre[9] :

> Le 16 septembre 1914, pressé par l'autorité militaire qui envisageait de réserver le dépôt de Coëtquidan à l'instruction des troupes françaises, le préfet proposa la cession à l'Armée de l'abbaye de Montfort. Début octobre, environ 1 000 prisonniers y furent transférés de Coëtquidan. Le dépôt compta jusqu'à 1 500 prisonniers[10] en 1916. A la veille de sa liquidation, à la fin de l'été 1919, il abritait encore 861 captifs.

Le camp fermera ses portes en 1920. Bien évidemment entre 1914 et 1920 un grand nombre de cartes postales de prisonniers allemands furent expédiées de Montfort.

Par exemple, une intitulée « le minéral » de Coëtquidan datée du 23 octobre 1914, avec cette inscription « carte de prisonnier : Holmberg n° 868 près de Rennes Montfort. Bretagne », oblitérée à cette même date à Montfort, indique que le prisonnier a séjourné à Coëtquidan avant d'être affecté à Montfort : « Nous sommes ici prisonniers de guerre et nous allons relativement bien. Salutations à tous les amis et Renate Lägerdorf… Max. » Suivent les signatures de plusieurs prisonniers dont Wiebe 879 et d'autres illisibles…

---

[8] Représentant, en gare de Guer (Morbihan), des Allemands sortant du chalet de nécessité.

[9] Ronan RICHARD, « Des prisonniers de guerre par milliers… », in Eric JORET, Yann LAGADEC (dir.), *Hommes et femmes en Ille-et-Vilaine dans la Grande Guerre*, Rennes, Département d'Ille-et-Vilaine, Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine, 2014, p. 164.

[10] Chiffre inférieur à l'indication manuscrite au recto d'une carte postale de ma collection et reproduite ci-après.



L'abbaye de Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine) et son camp de toiles abritant les prisonniers de guerre allemands

Les prisonniers allemands sont dirigés d'un camp vers un autre, comme l'écrit Paul Ravemann, n° 282, à Mme Thekla Zitschke, Langensalza, Niederhöferstr.7 : « Montfort le 8 octobre, Est-ce que tu as reçu ma carte de Coëtquidan ? Je suis ici dans un monastère depuis le 7 octobre en captivité française…Ton Paul. »

Autre exemple : quatre cartes postales sont écrites par Mare Lehnert de Montfort-sur-Meu, n° 1485, Korp 15 à sa mère, Ida, qui habite Schönfeld/Dresde Saxe. La première du 1er novembre 1915 :

> Chère maman, chers frères et sœurs, Je vous signale que je suis de retour à Montfort. Avez-vous reçu ma photo ? Je suis en bonne santé, et vous aussi j'espère. Embrassez toute la famille. Est-ce que les Philip ont reçu ma carte ? Est-ce que beaucoup d'amis manquent au village ? J'espère vous revoir bientôt ; et je vous embrasse. Votre fils et frère. Max.



Type de photo individuelle de PGA adressée à la famille

Puis, en détachement à Bréal-sous-Montfort, il écrit le 26 décembre 1915 : « Chère maman, je te remercie encore pour ton joli paquet, et mes meilleurs vœux pour ton anniversaire. »

Le 30 juillet 1916, il est toujours à Montfort-sur-Meu, mais en détachement à la Chapelle-du-Lou (Ille-et-Vilaine) indiquant qu'« à l'instant, je suis ici pour la récolte. Il fait très chaud… Le gâteau était encore bon. »

Puis, le 26 avril 1917, de Montfort-sur-Meu, il va partir en détachement à Pont-Péan (Ille-et-Vilaine) : « […] actuellement je suis dans une fabrique (carrière). Je suis en bonne santé …Je pense que ça finira cette année. Se revoir à la maison. Votre cher fils et frère. »

Au final, Mare Lehnert a séjourné à l'Abbaye de Montfort-sur-Meu, son camp d'internement de rattachement, relativement longtemps : d'avant novembre 1915 à avril 1917, soit pratiquement plus d'un an et demi.

Il en sera de même pour le sous-officier J. Weigert qui, après avoir été

à Coëtquidan, écrit de Montfort-sur-Meu à un certain H.WW. Krauss à Heidelberg, le 21 février 1916, une lettre en forme de vœu (avec visiblement l'aval des autorités du camp !) :

Cher Monsieur,
Permettez-moi de vous accorder quelques lignes et de vous remercier pour le paquet que j'ai reçu avec le plus grand plaisir. Pour être sûr que ma lettre vous sera transmise, je vous prie de bien vouloir me répondre. Jusqu'à présent moi et mes camarades étions assez contents du traitement qui nous est accordé par le gouvernement français.
A partir du 16 février 1916 il y a un changement[11]. On nous dit que le gouvernement allemand nourrit mal les prisonniers français. Le gouvernement allemand aurait également donné l'ordre que les caporaux français devaient travailler. Alors le ministre de la guerre français a ordonné que, tant que le caporal français ne serait pas mis au même niveau que nous les sous-officiers, nous devrions travailler aussi ; c'est le cas depuis le début de novembre 1915.



Un groupe de PGA menés par des soldats français se rendant à leur travail

Notre temps de travail est actuellement de 7 h du matin à midi avec une pause de dix minutes vers 9 h, et de 1 h à 6 h l'après-midi avec 15 minutes de pause vers 4 h. Le matin nous avons du café, à midi une assiette de soupe qui contient soit des pommes de terre, soit des haricots ou des lentilles. Et le soir jusque là, nous avions 680 gr de pain blanc par jour, l'autre jour 1 020 gr, et pour les 424 hommes, 116 kg de viande avec des os.
Maintenant le ministre français, étant donné que les prisonniers français seraient mal nourris, a ordonné qu'à partir du 16 février nous aurions : paye par jour 20 cents, un jour 455-460 gr de pain blanc, l'autre jour 340-350 gr de pain blanc par personne. Le matin du café, une assiette de soupe à midi, et le soir 51 kg de viande avec les os pour 424 hommes. Vous imaginez bien qu'avec cette nourriture on ne peut pas travailler comme il faut.
Nous souhaiterions vivement que le gouvernement allemand règle ces problèmes avec le gouvernement français pour que notre sort soit amélioré.
Je dois bien croire ces informations parce qu'on m'a permis d'écrire cette lettre et qu'on m'a promis de l'expédier. Les adjudants [feldwebel] et les sergents sont déjà dispensés de travail et j'espère qu'on règlera cette affaire bientôt pour nous sous-officiers.
Je vous prie, cher Monsieur, de bien vouloir répondre à ma lettre. Salutations distinguées.

J.Weigert.

La vie au camp de l'abbaye

Sur une carte postale, non datée, d'une vue générale de l'Abbaye Saint-Jacques, un petit mot mentionne en français : « Casernement des Boches = Il y en a 2 000, surveillés par un détachement de territoriaux. »

---

[11] Largement diffusé dans toute la presse française comme, par exemple, « Les prisonniers allemands seront soumis en France au même traitement que subissent nos prisonniers en Allemagne », *Le Réveil des Côtes-du-Nord*, n° 3, 17 janvier 1915, p. 2.



Charles Robin (sans doute l'un de ces territoriaux français) adresse à son frère Paul, lieutenant [Offiziergefangenenlager] de l'artillerie à pied, prisonnier en Allemagne au Fort n° 3 Stube 7, à Neisse (Schlesien), la carte postale suivante :

> Je t'envoie ici la carte de l'abbaye la + indique notre bureau (juste à droite de l'entrée principale, en rez-de-chaussée) et le & indique l'ancien bureau qui était à l'intérieur (dans l'aile droite de l'intérieur de l'abbaye). Nous sommes beaucoup mieux ici, car c'est vaste et cela donne sur la route. Ton frère affectionné. Charles.

Opinion confirmée par le prisonnier allemand Otto Krüger, 331, camp 22, qui envoie une carte postale à M.P. Von Reyher à Berlin-Steglitz, Florastrasse n° 8. Archiviste :

> Montfort-sur-Meu, le 16 octobre 1915. Je me permets de vous envoyer une carte postale du monastère où mes camarades et moi sommes logés. Il était inhabité pendant 15 ans. Mais bien préservé quand même. A l'intérieur il y a un beau jardin. Je vais relativement bien et je suis content du traitement. Salutations distinguées.

La garde des prisonniers allemands étant assurée par les Territoriaux du 75e RIT, le 2 septembre 1915, un soldat de garde signant Y.B. écrit à un ancien compagnon :

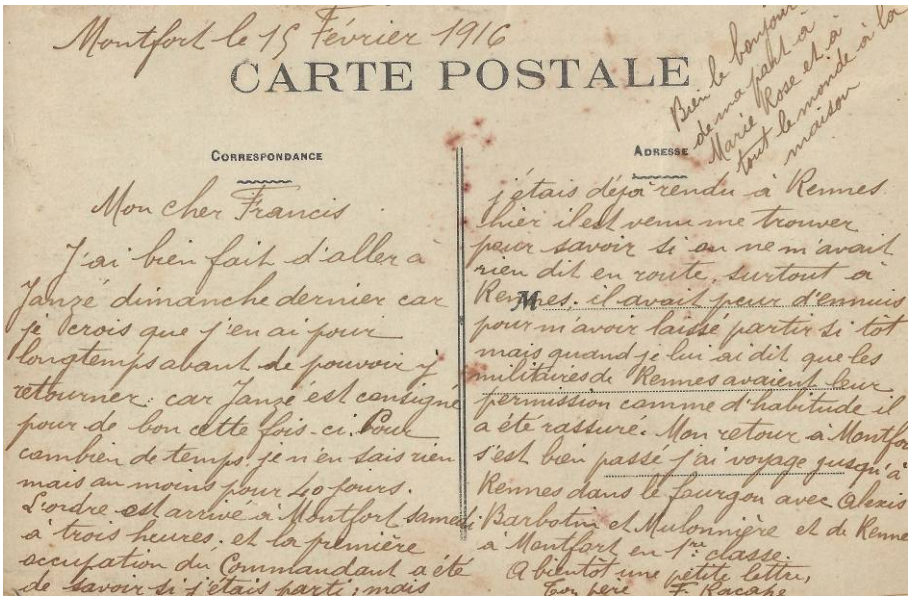
> Merci pour votre carte, je suis toujours à Montfort avec tous les anciens que vous avez connu, ici rien n'a changé depuis votre départ. Tous les camarades se joignent à moi pour les rappeler à votre bon souvenir.

On y relève leurs permissions comme le confirme un certain D. Regard : « Quand à moi, je suis a gardé les boches depuis 15 jours. Je vais à Saint-Servan tous les 15 jours…J'ai été versé dans le service armé. »

F. Racape, dans une très belle écriture, envoie une carte à son fils, en date du 15 février 1916 :

> Mon cher Francis, J'ai bien fait d'aller à Janzé dimanche dernier car je crois que j'ai pour longtemps avant de pouvoir y retourner car Janzé est consigné pour de bon cette fois-ci. Pour combien de temps. Je n'en sais rien mais au moins pour 40 jours. L'ordre est arrivé à Montfort samedi à 3 h et la 1ère occupation du Commandant a été de savoir si j'étais parti ; mais j'étais déjà rendu à Rennes. Hier, il est venu me trouver pour savoir si on ne m'avait rien dit en route surtout à Rennes. Il avait peur d'ennuis pour m'avoir laissé partir si tôt mais quand je lui ai dit que les militaires de Rennes avaient leur permission comme d'habitude il a été rassuré. Mon retour à Montfort s'est bien passé. J'ai voyagé jusqu'à Rennes dans le fourgon avec Alexis Barbotin et Mulonnière et de Rennes à Montfort en 1ère

classe. A bientôt une petite lettre. Bien le bonjour de ma part à Marie-Rose et à tout le monde à la maison. Ton père F. Racapé[12].


Montfort-le 15 Février 1916
CARTE POSTALE
CORRESPONDANCE
Mon cher Francis
J'ai bien fait d'aller à Janzé dimanche dernier car je crois que j'en ai pour longtemps avant de pouvoir y retourner car Janzé est consigné pour de bon cette fois-ci. Pour combien de temps je n'en sais rien mais au moins pour 40 jours. L'ordre est arrivé à Montfort samedi à trois heures et la première occupation du Commandant a été de savoir si j'étais parti ; mais
ADRESSE
j'étais déjà rendu à Rennes hier il est venu me trouver pour savoir si on ne m'avait rien dit en route, surtout à Rennes. il avait peur d'ennuis pour m'avoir laissé partir si tôt mais quand je lui ai dit que les militaires de Rennes avaient leur permission comme d'habitude il a été rassuré. Mon retour à Montfort s'est bien passé j'ai voyagé jusqu'à Rennes dans le fourgon avec Alexis Barbotin et Mulonnière et de Rennes à Montfort en 1re classe.
A bientôt une petite lettre,
Ton père F. Racapé
Bien le bonjour de ma part à Marie Rose et à tout le monde à la maison

Verso de la carte postale écrite par F. Racapé

Autre témoignage : celui du soldat E. Chantereau, au travers de trois cartes successives :

La première envoyée de Rennes le samedi 23 octobre 1915 :

> Chère Marie, Je viens de passer le conseil de réforme et suis versé dans l'auxiliaire donc je pense être libéré dans le courant de la semaine prochaine. Inutile de m'envoyer de l'argent. J'en ai assez, vu qu'on nous expédie à l'œil. Alors à bientôt et vous embrasse bien fort. Ce soir je prends la garde pour la dernière fois. A Tatôt.
> Rajouté en légende de la carte qui représente la façade de l'Abbaye : « Tu vois c'est là que l'on prend les boches pour les mener au travail.

La seconde est datée du lendemain, dimanche 24 octobre 1915, 8 h du matin, avec ces quelques mots à sa chère Marie qui résument sa journée :

> Etant de garde à l'Abbaye, j'ai passé la moitié de la nuit dehors et l'on a pas eu chaud, vivement la fuite. Nous sommes là jusqu'à ce soir à 4 h et après nous pourrons sortir en ville. Demain je suis de service au lavage et toujours avec les boches alors à bientôt j'espère. Je vous embrasse bien fort tous les deux. Votre poilu qui va se laver les pieds…

Enfin la troisième écrite le 26 octobre 1915 de Vitré, 2 h du soir :

> Chère Marie. Nous voilà rendu à Vitré tous les 6 copains auxiliaires. Je ne sais quand on s'en va car nos pièces ne sont pas arrivées alors nous sommes en subsistance en attendant à la section hors rang mais

[12] Concernant, ce texte, Claudia Sachet, chargée de mission aux Archives du département d'Ille-et-Vilaine, interrogée précise : « Consigner : interdire à quelqu'un toute sortie par mesure disciplinaire ou par mesure d'ordre : consigner des troupes, un élève… Hypothèse : il peut donc s'agir d'un détachement militaire en cantonnement à Janzé (qui devient Janzé en langage familier) où les permissions seraient suspendues. Il est d'ailleurs question de permissions plus loin quand le commandant cherche à savoir si l'auteur (F. Racapé) est parti. Ou, comme la carte est datée du mardi 15 février 1916, n'y aurait-il pas un rapport avec la célèbre offensive allemande de Verdun qui est lancée le lundi 21 février ? Pas de mention dans *L'Ouest-Eclair* des 12 au 15 février 1916 ».

l'on s'en va d'un jour à l'autre probablement à la fin de la semaine enfin ne t'en fais pas. Je t'embrasse bien fort. Embrasse bien Germaine. Ne m'écris pas car je peux partir d'un moment à l'autre.

Le soldat Louis Ranchel, 75e territorial, 14e compagnie à Montfort-sur-Meu (« mon dépôt est à Rennes ») écrit à Mme Doineaux, sa tante, buraliste place de la gare à Vitré, le dimanche 17 septembre 1916 :

> Je vous envoi cette carte pour vous faire voir ou je garde les Boches car dans cette caserne, il y a 1 400 Boches à gardé jour et nuit. Mais je vais vous dire chere Madame que ce né pas du tout le fricot pour les gardé, car la garde est très sérieux pour nous les soldats français. Enfin les Boches les voila qui sorte de la caserne pour eux alé travaillier de dans les fermes en équipe agricole et il sont von aussi pour reparé les route au alentour de Montfort-sur-Meu. Je ne me déplais pas trop à Montfort-sur-Meu et, rajouté au recto, un message plus personnel « jais déjas fumé deux des sigare que vous mavais donée, il sont joliment bien bon. Je suis bien quanten avec vous et je vous en remercie mille fois chere Madame Doineaux. Le poilu du 75e.



Un groupe de PGA au départ pour le travail

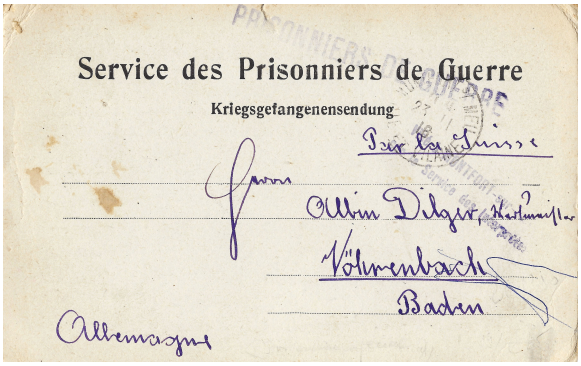
En ce qui concerne les prisonniers allemands, la plus grande partie de leur correspondance, pour ne pas dire la totalité, fait référence à leur santé afin de rassurer leur mère, leur épouse ou leur entourage. Cependant ça et là via les écrits, on y lit des souhaits et surtout des demandes matérielles précises. Par exemple, le 8 novembre 1916, le prisonnier Heinrich écrit à son frère :

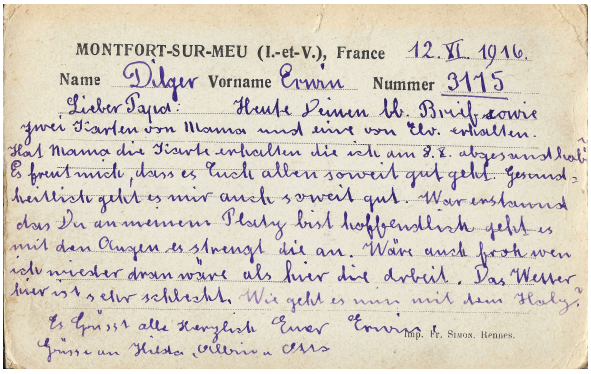
> D'abord félicitations sincères pour ton anniversaire. Je suis très en retard, mais elles viennent de tout mon cœur…
> Merci beaucoup pour le paquet avec les pommes et les poires (reçu le 31 octobre) et le paquet avec les pommes (arrivé le 21 octobre et reçu le 3 novembre). Merci beaucoup. Elles sont délicieuses. Merci encore pour la carte d'Adèle (1er octobre) et celle de maman (3 octobre). La caisse que tu m'as envoyée est très belle, elle est un peu plus petite que ce que j'avais demandé, mais cela ne fait rien ; je vous avais indiqué les mesures à peu près. Est-ce que l'oncle Christel a reçu ma photo du mois d'août ?
> Sur ma dernière carte (n° 15) j'avais déjà demandé de m'envoyer un peu d'argent par mois, si possible. Je n'ai pas besoin de linge, de sous-vêtements ou de socquettes. Jusque-là je n'ai usé que deux paires de socquettes, j'ai encore deux paires que je porte actuellement, une paire presque neuve et deux autres toutes neuves…
> Noël : l'année dernière j'espérais la fêter avec vous cette année dans la paix, et aujourd'hui je l'espère pour l'année prochaine.
> Juste maintenant nous apprenons qu'on ne peut retirer que 20 % de l'argent que nous recevons.
> Je vous embrasse tous. Également salutations sincères à grand-père. Ton frère Heinrich.

Le dépôt de prisonniers de guerre de Montfort-sur-Meu a fait éditer[13] des cartes postales en franchise grâce auxquelles les captifs allemands pouvaient communiquer avec leurs familles. Ci-dessous, un exemple de carte postale en franchise écrite par le prisonnier Dilger :



Très rare carte postale éditée par le Comité international de la Croix Rouge de Genève (n° 29) montrant le débarquement de colis à Quiberon (Morbihan) destinés aux PGA pour être ensuite acheminés vers Coëtquidan et Montfort-sur-Meu.





Le 12 novembre 1916, Erwin Dilger, prisonnier n° 3115 à Montfort, écrit à son père et s'étonne qu'il ait pris sa place à son travail : « J'espère que ça va aller avec tes yeux, ça les fatiguent énormément », et, avec une pointe de nostalgie, « j'aimerais bien être à ta place au lieu de travailler ici. Il fait un temps terrible ici… ».

Autre exemple de carte postale, au recto vierge et au verso imprimé[14], plus originale, parce que dessinée et aquarellée par son auteur, celle écrite et expédiée, via la Suisse, par Karl Dübbe, prisonnier de guerre n° 3547, n° 3 « te Zug », à sa nièce, Frieda Nieman, Häuslerei n° 24, Klein Krams-poste Kiemmer, Mecklenburg-Schwerin, pour Pâques (Frohe Ostern ! Joyeuses Pâques). :

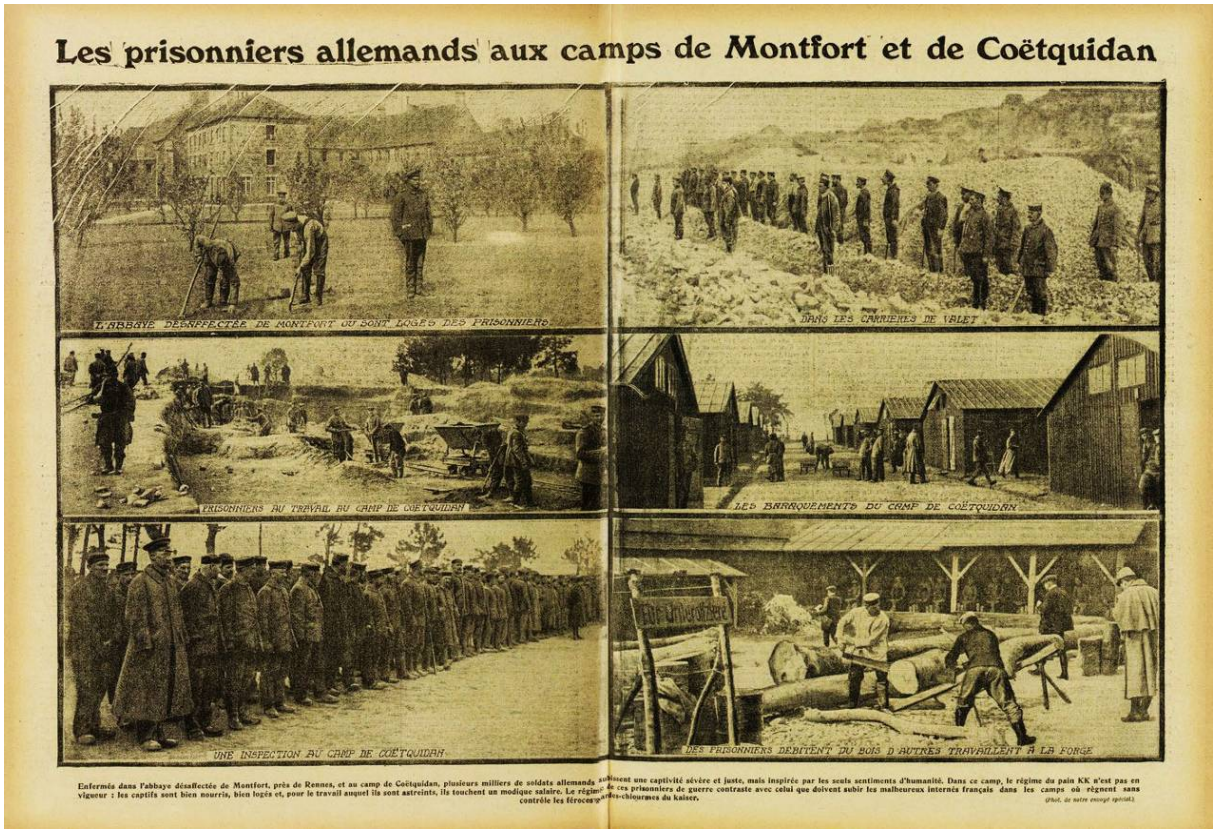
> Montfort le 9 mars 1917. Chère Frieda, comme j'ai déjà reçu deux cartes de ta part, je dois enfin écrire et j'espère qu'Elfriede apprend bien à l'école. Je te souhaite des Pâques en bonne santé comme je l'espère aussi. Sois saluée, ton oncle Karl Dübbe.

[13] Par l'imprimerie François Simon de Rennes.

[14] Imprimée et diffusée par la librairie Mary-Rousselière, Rennes.



Recto de la carte postale de Karl Dübbe





Un groupe de prisonniers de guerre allemands à Montfort-sur-Meu en 1918

Comment nous traitons les prisonniers allemands

Une visite aux camps d'internement de Bretagne

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Le gouvernement français, désireux de faire savoir comment étaient traités les prisonniers allemands en France, a autorisé les représentants des journaux parisiens à visiter les dépôts de soldats et officiers prisonniers.

Arrivés à Rennes de bonne heure jeudi dernier, nous fûmes tout d'abord emmenés à Montfort-sur-Mer où nos ennemis sont cantonnés dans un antique couvent des Ursulines. Sous la conduite de M. le capitaine de Montgascon, de l'état-major de l'armée, de M. Georges Cahen, maître des requêtes au Conseil d'Etat, et reçus par M. Chautat, sous-préfet, nous inspectons le dépôt où habitent hommes répartis en une compagnie que commande un feld-mehel, choisi parmi les plus sérieux, placé lui-même sous les ordres d'un sous-officier français. L'abbaye est devenue une immense ruche. Les prisonniers sont employés qui à des travaux de vannerie, qui à des travaux de menuiserie, de saboterie. Certains réparent les vêtements et chaussures de leurs camarades ; d'autres sont chargés des corvées d'entretien. Ce sont pour la plupart des hommes trapus, au teint rouge et aux cheveux blonds. Leur allure est lourde, et ils nous regardent avec une méfiance mêlée de curiosité.

Au point de vue de l'alimentation, tous les prisonniers sont soumis au même régime. La cuisine est faite, suivant leurs goûts, par des cuisiniers choisis parmi eux. Le matin, au réveil, à 5 heures, ils prennent du café, puis à 9 heures et à 4 heures ; ils ont la soupe deux fois par jour, à 11 heures et à 6 heures. Les rations allouées réglementairement sont les suivantes : pain, 700 grammes ; café, 10 grammes ; sucre, 10 grammes : viande, 250 grammes pour les travailleurs et les malades; 125 grammes pour les autres; légumes, de 900 grammes à 1 kilogramme, consistant en pommes de terre, choux carottes ou riz. Les menus sont variés et comportent tantôt du bœuf, tantôt du porc, du poisson, etc. Au surplus, des marchandes sont autorisées à vendre aux prisonniers, à certaines heures, du pain, des conserves, du fromage, du beurre, du cirage, du papier à lettre, etc.; mais est interdite la vente de toutes boissons.

Ces prisonniers ne sont plus tous persuadés du triomphe final de l'Allemagne. Les lettres qu'ils reçoivent de leurs familles parlent trop souvent du renchérissement de la vie et de la durée des hostilités. Et ils vivent d'une vie animale sous la surveillance de nos braves territoriaux.

Au camp de Coëtquidan où nous nous rendons ensuite nous voyons travailler des prisonniers. A la carrière du Falet une cinquantaine cassent des pierres pour la réfection des routes; plus loin, c'est une équipe de bûcherons.

Le camp est composé de vingt et un baraquements à raison d'environ cinquante hommes pour chacun d'eux. Une salle de désinfection a été aménagée. Une infirmerie bien approvisionnée, une salle de repos pour les malades, et il a été créé une salle de bain où les prisonniers peuvent se laver chaque jour. Le service des cultes catholique et protestant est régulièrement assuré.

Louis PISTON, « Comment nous traitons les prisonniers allemands »

En 1918, un autre prisonnier allemand au prénom d'Ernst écrit à ses parents :

> 2 avril, j'ai reçu deux colis avec du pain d'épices, des pommes et du tabac, un grand merci pour cela. Les pommes étaient encore fraîches et le tabac était également très (?). Maintenant vous pouvez bien m'en envoyer encore plus Chers parents ! A l'avenir ça va prendre plus de temps avant que je ne reçoive vos lettres et colis, car on va m'envoyer les prochains jours dans un détachement ; d'après ce que je sais, dans l'agriculture. Pour le reste, tout est pareil. Sinon je suis en bonne santé, ce que j'espère pour vous également. Mes salutations et vous revoir en bonne santé. Ernst.

Toujours à propos de la vie dans un camp d'internement, chaque dépôt français délivrait à ses prisonniers allemands, pour subvenir à leurs besoins personnels, des monnaies locales en papier ou en aluminium avec de petites valeurs de 5 centimes, voire de 5 francs. A Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, le camp de prisonniers a émis des monnaies de nécessité sous forme de jetons en métal de 5, 10, 25 et 50 centimes, 1, 2, 10, 20 et 40 francs. A Montfort et à Coëtquidan existaient des monnaies papier de 5, 10, 20 et 50 centimes et des jetons de 1, 2, et 5 francs « valables seulement dans les dépôts et détachements de prisonniers de guerre ».

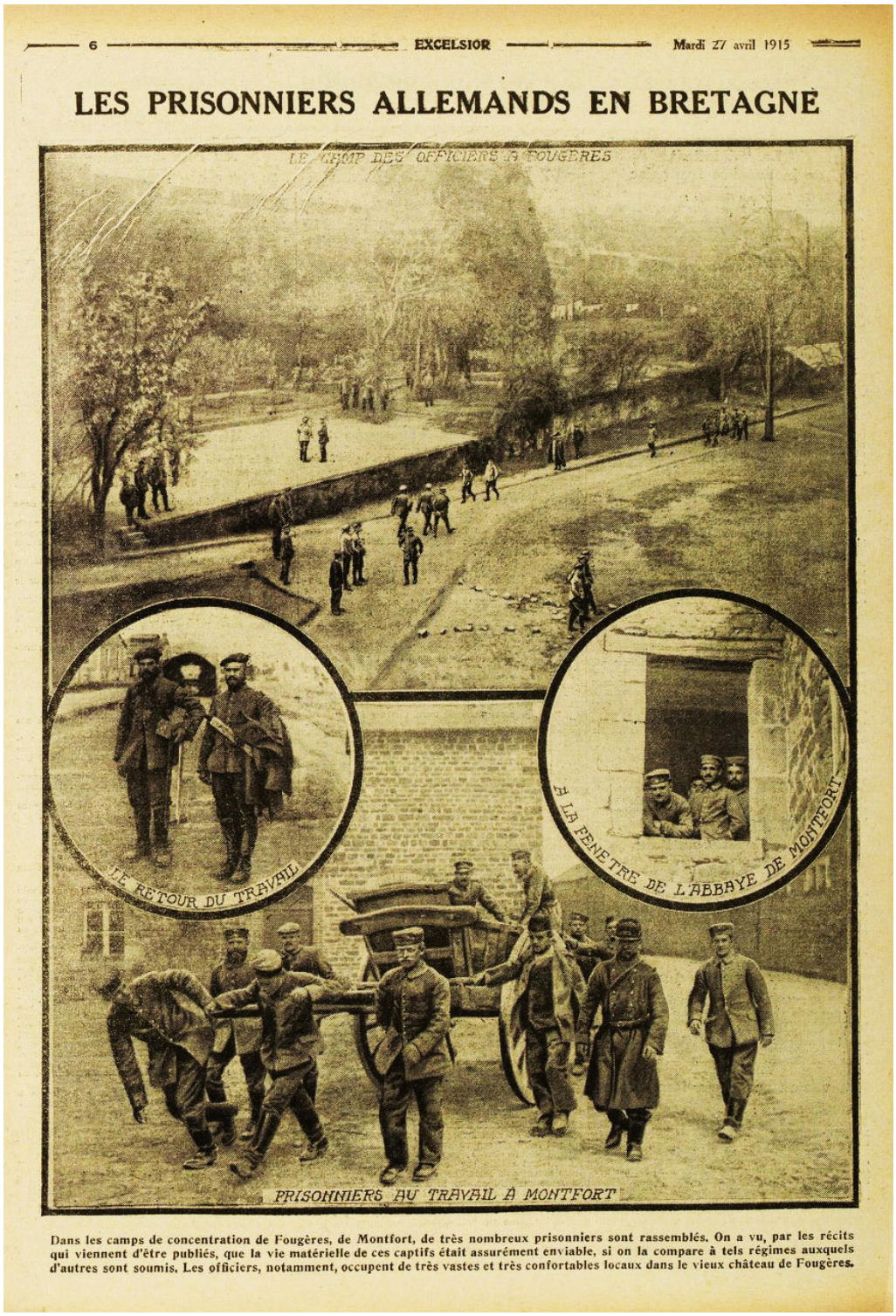


Un ensemble de coupures de monnaie papier de Montfort-sur-Meu (coll. de l'auteur)

Le camp de Montfort à travers la presse

> Enfermés dans l'abbaye désaffectée de Montfort, près de Rennes, et au camp de Coëtquidan, plusieurs milliers de soldats allemands subissent une captivité sévère et juste, mais inspirée par les seuls sentiments d'humanité. Dans ce camp, le régime du pain KK n'est pas en vigueur ; les captifs sont bien nourris, bien logés et, pour le travail auquel ils sont astreints, ils touchent un modique salaire. Le régime de ces prisonniers de guerre contraste avec celui que doivent subir les malheureux internés français dans les camps où règnent sans contrôle les féroces gardes chiourmes du Kaiser[15].

[15] *Excelsior*, 25 avril 1915, p. 9.



6 EXCELSIOR Mardi 27 avril 1915

LES PRISONNIERS ALLEMANDS EN BRETAGNE

LE CAMP DES OFFICIERS A FOUGÈRES

LE RETOUR DU TRAVAIL

A LA FENÊTRE DE L'ABBAYE DE MONTFORT

PRISONNIERS AU TRAVAIL A MONTFORT

Dans les camps de concentration de Fougères, de Montfort, de très nombreux prisonniers sont rassemblés. On a vu, par les récits qui viennent d'être publiés, que la vie matérielle de ces captifs était assurément enviable, si on la compare à tels régimes auxquels d'autres sont soumis. Les officiers, notamment, occupent de très vastes et très confortables locaux dans le vieux château de Fougères.

Dans les camps de concentration de Fougères, de Montfort, de très nombreux prisonniers sont rassemblés. On a vu, par les récits qui viennent d'être publiés, que la vie matérielle de ces captifs était assurément enviable, si on la compare à tels régimes auxquels d'autres sont soumis. Les officiers Allemands, notamment, occupent de très vastes et très confortables locaux dans le vieux château de Fougères[16].

[16] *Excelsior*, 27 avril 1915, p. 6.

Conclusion

Ce petit aperçu montre bien tout l'intérêt de collecter les écrits sur lettres ou cartes postales anciennes relatifs aux prisonniers de guerre et à leurs gardiens pour mieux appréhender la vie quotidienne de ces hommes. Ce type de correspondance constitue incontestablement une source riche et originale et son analyse oblige à tenir compte de son ancrage dans le temps et dans l'espace, de la relation socio-affective des correspondants, de leurs conditions de vie et de leur capacité à exprimer par écrit (sur un support, au moins pour la carte postale, matériellement limité) leurs sentiments et quelquefois leurs opinions (bien que susceptibles d'être bridées en permanence par la censure postale). Il faut garder à l'esprit ces limites : les cartes postales de prisonniers de guerre n'offrent qu'un point de vue, une relation singulière ; leurs contenus ne peuvent être que partiels et partiaux.

Un remerciement pour les traductions à Fritz Jesse, professeur d'allemand à Cesson-Sévigné, et à ma traductrice habituelle, Angelika Lang-Weber de Schwaebisch Gmuend (à 50 km de Stuttgart) ancienne professeur de français au lycée de Lorch (Hesse), lycée jumelé avec le collège Germaine Tillion de La Mézière (Ille-et-Vilaine) où je l'ai rencontrée en avril 2009.

PIERRE CORLOUËR, UN DES HÉROS DU *BOUVET*

Jean-Luc CORLOUËR

Quand on parle des Dardanelles, cela évoque pour tous la Guerre de 1914, mais en règle générale on ne se souvient pas bien de ce qui a pu s'y passer.

Dans ma famille, ce sujet était évoqué sans trop de détails, les générations de nos grands-parents étaient des taiseux et les affaires de familles restaient marquées par le secret. En 1989, je m'étais adressé à mon cousin Gilbert Corlouër, tapissier ; il avait une belle boutique avenue Victor-Hugo à Paris. Il possédait, par son père, des documents sur cette époque, ce qui m'a permis de reconstituer une partie de la vie de l'un de nos cousins, Pierre Corlouër, quartier-maître à bord du cuirassé le *Bouvet*. Histoire tue dans la famille, vous allez vous rendre compte pourtant combien elle a été héroïque !

Avant de narrer l'histoire, citons, pour l'anecdote, que ce Pierre Corlouër était affecté à Hyères (Var) où précisément mon cousin Gilbert a une maison secondaire, traverse du… *Bouvet*.

> Cher Isidore, je reçois à l'instant ta lettre et te remercie beaucoup des tracas que tu t'es donné pour me faciliter l'obtention de ma permission… Je vais faire une demande de 12 jours, mais j'ai grand-peur d'être refusé, car les manœuvres vont se dérouler du 2 au 21 juillet 1913 dans la Manche…



Torpilleur au mouillage à Hyères

C'est en ces termes, que le 14 juin 1913, Pierre Corlouër écrit à son cousin germain, Isidore Nézondet qui, vraisemblablement, l'invite à son mariage. Pierre à cette époque est quartier-maître à bord du torpilleur *Marceau* basé habituellement aux Salins du Midi à Hyères.

Mais en ce mois de juin, Pierre se trouve à Cherbourg pour assurer la police de la rade pendant la visite du président de la République, Raymond Poincaré, qui doit s'embarquer sur le *Courbet* à destination de Londres pour une visite officielle.

Mais apparemment, le déroulement ne s'est pas très bien passé puisque Pierre continue :

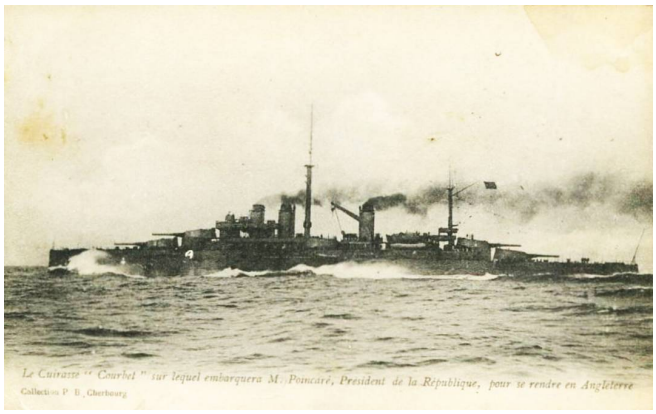
> Depuis le samedi nous étions en fête et je t'assure que Cherbourg s'était mis en frais pour recevoir le Président. Lundi je faisais la police de la rade avec mon torpilleur et de Poincaré je n'ai entrevu que le haut de forme. Ah ! il ne manquait pas de tuyaux de poêle à sa suite !
> Malheureusement, il s'est produit un accident qui a endeuillé la fête. Au Salut officiel de nos coups de canons, des gargousses[1] ont sauté, tuant sur le coup deux artilleurs et en blessant sept autres. Le Lieutenant commandant la corvée, responsable entièrement, est devenu fou. D'ailleurs t'as pu voir le compte rendu des fêtes sur les journaux…[2]



Raymond Poincaré à Cherbourg le 24 juin 1913

Poincaré lui-même relate l'évènement dans ses souvenirs d'homme politique :

> La ville de Cherbourg me fit un accueil magnifique… La halte que vous m'avez ménagée, [répondis-je au maire qui m'accueillit], me permet, avant mon embarquement, de trouver dans un dernier contact avec les populations françaises un nouveau témoignage de leur fidélité républicaine et de leurs aspirations pacifiques. Ce soir, sur votre rade, à bord du *Courbet*, je verrai pointer dans l'ombre vos illuminations et j'entendrai l'écho de vos réjouissances. Ce que vous célébrerez ainsi, c'est l'amitié de deux grands peuples jaloux de leur indépendance et de leur dignité, et spontanément unis dans un commun amour de la liberté, du travail et du progrès…
> Un cruel accident se produisit, hélas ! au



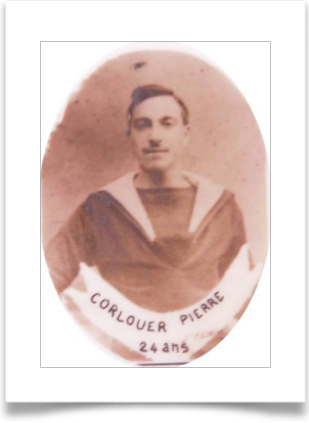
Le cuirassé *Courbet*

[1] Charge de poudre à canon dans son enveloppe cylindrique d'une cartouche à canon.

[2] Notamment : « Cherbourg reçoit M. Poincaré. Un grave accident : deux tués, sept blessés », *L'Ouest-Eclair,* 24 juin 1913, p.1 ; Georges BOURDON, « Le voyage présidentiel. Le départ. L'accident », *Le Figaro*, 24 juin 1913, p.2 ; « Un triste accident obscurcit le départ de M. Poincaré », *Le Matin,* 24 juin 1913, p. 1 ; « Brillante réception à Cherbourg. Elle fut malheureusement attristée par un grave accident de tir », *Le Petit Parisien*, 24 juillet 1913, p. 1.

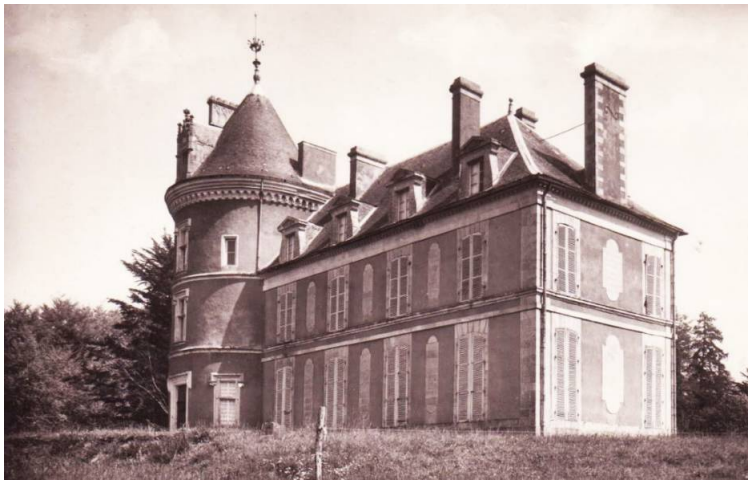
fort du Roule pendant les salves d'honneur et attrista les fêtes. Des gargousses ayant été imprudemment rangées, en violation des règlements, à proximité des pièces qui tiraient, le rugueux d'une étoupille fut projeté sur elles, et comme il portait encore des parcelles de poudre en ignition, il les enflamma et une terrible explosion s'ensuivit. Deux artilleurs furent tués et huit autres blessés. Je connus ce malheur trop tard pour aller jusqu'au fort saluer les victimes et ne pus que faire remettre des secours aux survivants et aux familles des deux morts. Qu'au moment où je partais pour l'Angleterre la paix armée commît ainsi, par mégarde, les méfaits de la guerre, était-ce un mauvais présage ? Je laisse aux esprits superstitieux la liberté de le croire. Pour moi, j'éprouvai, du moins, une très grande peine à savoir de braves gens atteints, ce jour-là, par la méchanceté du sort dans l'accomplissement du service qui leur avait été commandé[3].

Pierre Corlouër est né le 13 janvier 1891 à Pléhédel (Côtes-du-Nord). Il est le fils de Jean-Marie, régisseur du château de Pléhédel, et de Marie Desaniaux son épouse.



Comme ses trois frères et ses quatre sœurs, il a d'abord vécu à Sens (Yonne) où le marquis de Boisgelin, propriétaire du château de Coëtguelen en Pléhedel, possédait une autre demeure.

C'est d'ailleurs à Sens que doit avoir lieu le mariage d'Isidore Nézondet, car Pierre précise dans sa lettre : « J'ai hâte de voir venir le 14 juillet et d'ici là je vais trouver le temps bien long. Je crois que Tante Yvonne sera aussi à Sens. » Nous ne saurons jamais si Pierre a pu se rendre au mariage de son cousin. Nous savons seulement qu'il va lui arriver une aventure dramatique deux ans plus tard…



Pléhédel (Côtes-d'Armor), château de Coëtguelen

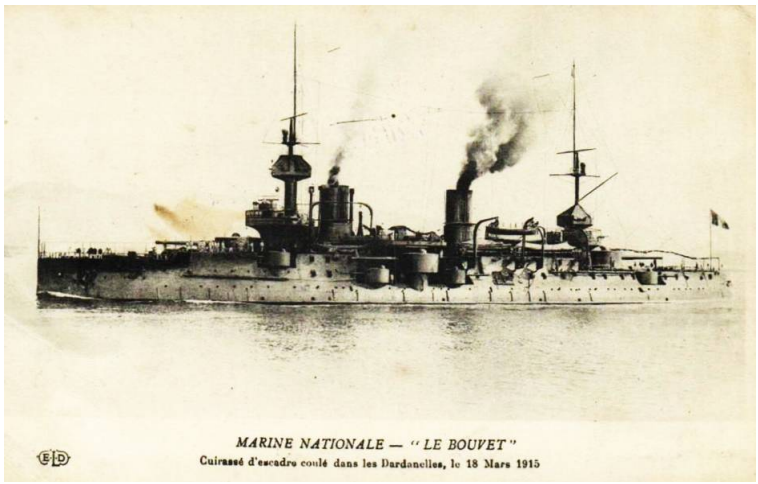
Nous sommes en janvier 1915, à Londres précisément. Depuis six mois la France et l'Angleterre sont en guerre contre l'Allemagne. Un homme, dont l'histoire retiendra le nom à jamais, Winston Churchill, est alors ministre de la Marine. Son but est de frapper un grand coup en s'emparant d'Istanbul, l'antique Constantinople, pour contraindre la Turquie à abandonner l'Allemagne de qui elle est l'alliée, ce qui relâcherait l'étau qui étouffe la Russie. À l'Amirauté, Churchill, qui souhaite donner à l'Angleterre le contrôle définitif des détroits turcs, affirme : « Nous lancerons la flotte cuirassée contre les Dardanelles. Rien ne l'arrêtera. Le Sultan qui a osé attaquer notre canal de Suez capitulera. » L'Amiral Fisher lui rétorque : « Vous raisonnez comme un terrien Sir, les détroits sont défendus par des champs de mines et par des forts imprenables truffés de deux cents canons. Nos bateaux ne passeront pas… » Mais Churchill insiste et le 28 janvier le *War Council* (Conseil de Guerre) lui donne carte blanche. Le

[3] Raymond POINCARÉ, *Au service de la France. Neuf années de souvenirs, II, L'Europe sous les armes. 1913*, Paris, Plon, 1926, p. 239-240.

gouvernement français s'engage à ses côtés et ce, malgré les mises en garde d'un des rares officiers spécialistes des détroits, le capitaine de vaisseau Julien Viaud plus connu sous le nom de Pierre Loti.

Le ministère de la Guerre et de la Marine français rassemble les cuirassés *Suffren*, *Charlemagne* et *Gaulois* bien armés ainsi que le cuirassé *Bouvet*. L'ancêtre des bateaux est aussi en partance pour les détroits de Turquie appelés désormais Dardanelles. Il porte le nom du légendaire Jean Bouvet, compagnon de Dupleix aux Indes. Lors de son lancement en 1896 il est le plus puissant et le plus moderne des cuirassés. Des générations de matelots ont servi à son bord et avant les années 1950 on trouvait encore sa photo jaunie dans nombre de maisons de la côte nord de la Bretagne. C'était LE navire de la République française, un de ceux qui lui avait permis de conquérir un empire. Lorsque la guerre éclata il était destiné à la ferraille, mais l'affaire des Dardanelles l'a fait reprendre la mer. Il filait péniblement 18 nœuds alors que les super-cuirassés atteignaient sans mal les 26 ou 28 nœuds. Lors de l'expédition des Dardanelles il emporte à son bord 708 hommes (officiers et membres d'équipage, y compris indigènes présents), dont le quartier-maître Pierre Corlouër qui avait été affecté sur ce navire dès le début des hostilités comme quartier-maître-artilleur. On disait d'ailleurs que les artilleurs du *Bouvet* étaient irréprochables.

Certes le navire ne va pas vite, mais il tire juste… Après tout pour bombarder les forts des Turcs il fallait de bons canons[4] et d'épais blindages, et de ce côté-là le *Bouvet* était bien équipé. Pendant plusieurs semaines les cuirassés anglais et français bombardent les forts des Dardanelles sans grand résultat ; les obus ricochent sur la rocaille. Ces manques de résultats significatifs durant depuis deux mois, l'Angleterre perd patience et, responsable des opérations, elle n'entend pas perdre la face. Suivant les ordres reçus, le 18 mars 1915, malgré les champs de mines, les bateaux français se sacrifient et entrent dans le détroit. Beaucoup de panache dans tout cela, de mépris absolu de la mort, un sens aigu de la grandeur de la patrie, du devoir, de l'honneur, mots qui à l'époque possédaient une puissance émotionnelle de premier ordre.



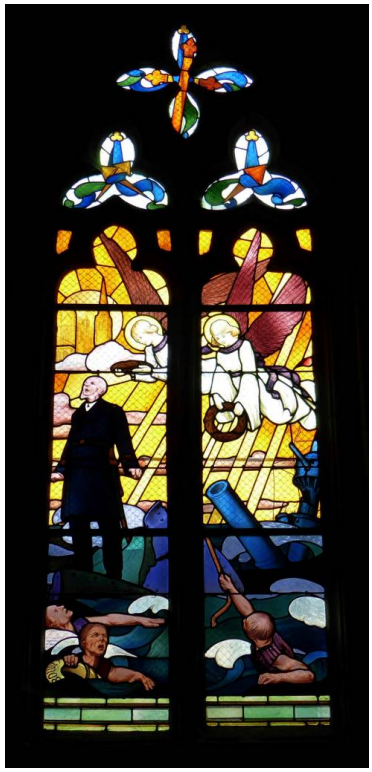
Le *Bouvet* dans le détroit des Dardanelles

L'amiral Guépratte, un Normand de Granville, n'avait-il pas réclamé le poste le plus exposé, celui de l'honneur… ? Sur la plage arrière du *Suffren*, cinquante musiciens et chanteurs exécutent la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. À bord du cuirassé anglais *Queen Elisabeth* monte un signal : « Français soyez prêts à attaquer. » L'amiral Guépratte est prêt. Avec lui trois mille matelots, quartiers-maîtres, officiers attendent : « Allez-y les Français ». Les bateaux aux drapeaux tricolores s'avancent dans le piège. Par-dessus les cuirassés français, les Britanniques arrivent à faire sauter un dépôt de munitions turc. Le *Suffren* stoppe en travers du

[4] « Son armement comprenait deux canons de 305 millimètres… ; deux de 274 millimètres… ; huit de 138 millimètres ; huit de 100 millimètres ; quatorze de 47 millimètres et deux tubes lance-torpilles », « La perte du *Bouvet* », *La Dépêche de Brest*, 20 mars 1915.

courant et martèle de ses canons le fort de Kilid-Bahr, Le *Bouvet* fait de même. Les Turcs ripostent sans atteindre les bateaux. Pendant ce temps des mines descendent le courant.

Le *Bouvet* vire de bord, présente son flanc droit et en deux salves bien ajustées il écrase les canons de Souan-Déré puis il fait légèrement retraite sans cesser de tirer. Dix grosses pièces turques le prennent alors pour cible, car il est le plus avancé des bateaux français. Il vire à nouveau et toutes les pièces de son flanc gauche vomissent leur feu sur les batteries turques définitivement écrasées.



Cathédrale de Tréguier, vitrail du naufrage du *Bouvet* (verrier : C. Champigneulle, carton : H-M Magne, Paris)

Le *Bouvet* se replie, les hommes organisent les secours à bord, réparent les avaries et nettoient les pièces d'artillerie. L'heure de la bataille est passée. Pierre Corlouër, comme ses compagnons, pense à juste titre que le *Bouvet* n'y a pas fait mauvaise figure. « Retirez-vous les Français vous avez mérité les honneurs de la journée » : ces signaux venant des Britanniques attestent de l'âpre dureté des combats. Mais le *Bouvet* en veut encore ; l'ancêtre s'engage à nouveau dans le détroit, activant son feu précis sur les batteries turques, le commandant du *Bouvet* ayant fait celui qui n'a pas vu les signaux. L'Amiral Guépratte sourit : « Allons le chercher », et le cuirassé amiral *Suffren* se dirige vers le *Bouvet* comme pour prendre par la main un enfant indiscipliné. À trente mètres, le *Suffren* vire de bord et « range le *Bouvet* à l'honneur », manœuvre de parade qui exige que marins et officiers sortent de leurs abris pour rejoindre le pont afin de saluer le navire amiral, mais ici sous le feu de l'ennemi ! Au milieu de ce combat meurtrier que de panache ! Le *Suffren* appuie le signal de repli par un coup de canon. Pierre Corlouër et ses hommes saluent le vaisseau amiral. Le *Bouvet* fait machine arrière, quand soudain il est ébranlé par une énorme secousse. Puis dans un ample mouvement que rien n'arrête, le grand navire se met à chavirer sur tribord, se couche sur le flanc et coule avec 642 hommes prisonniers dans ce cercueil d'acier. Une mine a heurté le bateau à tribord. Le commandant[5] a tenté de stopper les machines et d'équilibrer le navire en reportant les charges, mais le *Bouvet* est perdu.



Monument aux morts communal d'Hengoat (Côtes-d'Armor)

Du *Prince George*, de *l'Agamemnon*, du *Suffren*, les chaloupes mises à la mer se précipitent, mais ne recueillent que soixante six survivants[6]. De tous les autres, comme Pierre, emprisonnés dans les

[5] Valentin-Marie Rageot de La Touche (1858-1915).

[6] Voir liste nominative sur, entre autres, le site internet www.tadoukoz.net/piwigo/page bouvet.

tourelles d'acier, aucun n'a survécu. En pure perte… car jamais les Alliés ne parviendront à forcer les détroits. Ainsi périt en combattant, et sans être touché par les obus turcs, le plus vieux cuirassé de la flotte française le 18 mars 1915.

Le nom de Pierre Corlouër est gravé sur le monument aux morts d'Hengoat près de Tréguier avec la particularité d'y avoir un Corlouër différent sur chacune des faces du monument. Le portrait de Pierre en médaillon figure sur le tableau d'honneur situé dans l'église paroissiale de cette même commune.

Le drame du ***Bouvet*** a tellement marqué le Trégor d'où de nombreux marins étaient originaires qu'il a été décidé dans les années trente d'installer dans la cathédrale de Tréguier un vitrail en mémoire du cuirassé et des victimes de son naufrage.

Sources :

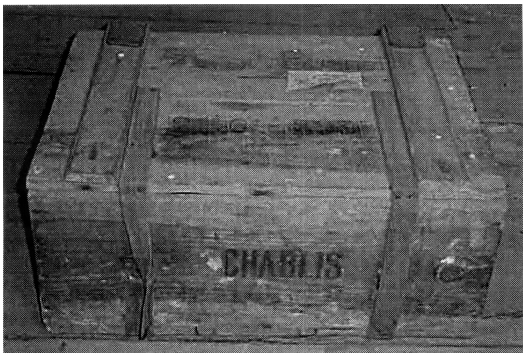
Archives privées de Gilbert Corlouër.
Archives Service Historique de la Défense, Marine, Brest.
ANTIER Jean-Jacques, *Les combattants de la guerre navale 14-18*, Genève, Vernoy, Idégraf, 1980, 250 p.
GLATIN Jean-Claude, *Forcer le Détroit. Vol. 1 Dardanelles. Les tentatives navales. Les préparatifs des débarquements, 30 juillet 1914-22 avril 1915*, Association Bretagne 14-18, 2015, 279 p. ; Vol. 2 *Dardanelles. La tentative terrestre. Les débarquements - objectif Constantinople, 23 avril-31 mai 1915*, Association Bretagne 14-18, 2017, 293 p. ; Vol. 3 *Dardanelles. La tentative terrestre. La poussée franco-britannique, 1er juin-31 juillet 1915*, Association Bretagne 14-18, 2018, 282 p. ; Vol. 4 *Dardanelles. L'échec. Le rembarquement, 1er août 1915-11 janvier 1916*, Association Bretagne 14-18, 2019, 292 p.
LAOUÉNAN, Roger, « 1915. Le drame des marins bretons aux Dardanelles », *Le Télégramme*, 7 juin 1998, p.14.
Monument aux Marins.

HISTOIRE D'UNE VIEILLE CAISSE DE CHABLIS

Jean-Pierre COTTE

Dans le grenier de la maison de ma belle-famille, à Romazy (Ille-et-Vilaine), il y avait une vieille caisse de Chablis (taille 51 x 37 x 20 cm, soit 12 bouteilles) qui servait de rangement à des ustensiles aujourd'hui inutilisés : bassin et pistolet pour malade alité, ventouses en verre, etc.). Mais en y regardant de plus près, cette caisse avait été transformée en bagage de fortune par un soldat. Un couvercle avait été fixé par deux charnières en cuir et la fermeture était assurée par deux sangles en textile. Sur le couvercle, on pouvait lire : *S/Lieut BUSNEL, 21e Cie - 293e* (encre noire sur fond de peinture bleu-ciel) et sur le côté droit : *UGV, 1475, 27 KGS.*.

En rangeant la maison qui allait être reprise par ma fille aînée et sa petite famille, le contenu de la caisse a été vendu dans des brocantes et j'ai donné la caisse à un ami collectionneur, après en avoir fait quelques photos. Mais je n'étais pas satisfait !





Quelques éléments de généalogie

- Qui est ce sous-lieutenant BUSNEL ? J'ai beau avoir fait la généalogie de mon épouse, jusqu'à l'empereur Charlemagne, je n'avais pas encore trouvé ce patronyme dans la famille.
- A quelle époque cette caisse a-t-elle été transformée en bagage ?

Le numéro du régiment va nous donner la solution. Le 293e R.I. est le régiment organisé en cas de mobilisation générale avec les réservistes du 93e régiment d'Infanterie de La Roche-sur-Yon (Vendée).

La mobilisation a été décrétée le 2 août 1914. Il faut donc que je m'oriente plutôt vers la recherche d'un combattant de la guerre 1914-1918. Cela me va très bien ! Pour trouver la fiche matricule d'un sous-lieutenant BUSNEL, je tente, en 2017-2018, une recherche sur le nouveau site du *Grand Mémorial*[1]. Dans un premier temps, je cherche les « BUSNEL » dans le département d'Ille-et-Vilaine : 204 réponses en cinq pages. Je commence à regarder toutes les fiches. A la troisième page, je trouve un Jean Marie Joseph Victor BUSNEL né à Sougéal (35) le 9 janvier 1887[2], charron, garde à pied à la Légion de la Garde Républicaine depuis août 1911, affecté comme sergent au 17e R.I.T pour la durée de la guerre, puis nommé le 21 octobre 1915 sous-lieutenant à titre temporaire au 293e régiment d'infanterie de La Roche-sur-Yon (Vendée).

« Bingo ! J'ai trouvé mon Homme ! »

Côté généalogie, la mère de Jean Marie Joseph Victor BUSNEL est donc Eulalie Thérèse EUDES. Elle avait un frère aîné, Samson Félix Joseph EUDES, arrière grand-père de mon épouse qui a eu six enfants, dont l'aînée, Marie-Perrine, grand-mère de mon épouse, a eu pour mari Eugène VERRON. Le petit dernier issu de cette fratrie, Jean Marie Joseph, a été le parrain de ma belle-mère et a épousé Marie-Ange YARDIN ; ils n'ont pas eu d'enfant.

EUDES Pierre Marie (1801-1859)
× 1829 Bazouges-la-Pérouse (35)
BERTIN Joséphine Anne Marie (1805-1875)

↓ ↓

EUDES Samson Félix Joseph (1831-1902)
× 1860 La Fontenelle (35)
PETITPAS Marie (1842-1922)

EUDES Eulalie Thérèse (1846-1894)
× 1866 Sougéal (35)
BUSNEL Isidore (1845-1912) charron

↓ ↓ ↓

EUDES Marie Perrine (1864-1950)
× 1893
VERRON Eugène

EUDES Jean-Marie Joseph
(1897-1953)
Gardien de la paix
(Ville de Paris)
× YARDIN Mie-Ange

BUSNEL Jean Marie Joseph Victor
(1887-1957)
Garde républicain à pied

↓ ↓ ↓

Ma belle-mère

Parrain de ma belle-mère

Oncle de la grand-mère de mon épouse.

[1] Inauguré le 11 novembre 2014, le site du Grand Mémorial permet d'interroger les données d'indexation de 94 services partenaires qui ont fourni l'accès à leurs bases de données; parmi eux, 91 services d'Archives départementales et 3 services nationaux (8,1 millions de matricules de soldats des classes combattantes de la Grande Guerre et 1,3 million de fiches des Morts pour la France).

[2] Fils d'Isidore Busnel et d'Eulalie Thérèse Eudes qui, elle, est née à La Fontenelle (35).

En 1896, au conseil de révision, Jean Marie Joseph EUDES était charretier et il effectue son service militaire de 1897 à 1898 au 10e escadron du train des équipages militaires de Fougères (Ille-et-Vilaine). De 1900 à 1902, étant facteur au Paris au Pont de l'Alma, il est alors classé « Non Disponible des Chemins de fer de l'Ouest ». Avec son certificat d'études primaires en poche, il devient gardien de la paix de la Ville de Paris et il est classé en 1910 « Non Disponible de l'Administration de la Police Municipale comme Gardien de la Paix ». Rappelé à l'activité par l'ordre de mobilisation générale du 2 août 1914, il est « militaire dans les corps des Gardiens de la Paix & des Sergents de Ville des Communes et Départements de la Seine & laissé à la disposition de M. le Préfet de Police » par décret du 7 août 1914 pour assurer la sécurité intérieure. A Paris, il habitait rue Saint-Dominique, dans le quartier des ministères, et, à l'occasion, donnait un coup de main au bistrot du coin (voir photo ci-après) ; son épouse travaillait dans les maisons bourgeoises du quartier. Il prendra sa retraite en 1923 et achètera, en Ille-et-Vilaine, la maison de Romazy dont nous avons hérité par la suite.



Sur cette photo, datée de février 1918, on le voit devant la porte de l'établissement avec un tablier, son épouse figurant à sa gauche (à droite sur cette photo), entourés d'une belle brochette de militaires travaillant dans ce quartier des ministères qui prennent un instant de détente ; il y a même au moins un militaire allié. C'est certainement comme cela que Jean-Marie Busnel a pu se procurer auprès de son cousin cette fameuse caisse de Chablis bien pratique pour lui.

Le parcours militaire de Jean-Marie Busnel

Jean-Marie Joseph Victor Busnel est donc né le 9 janvier 1887 à Sougéal (Ille-et-Vilaine). Il est le fils d'Isidore, 41 ans, charron, demeurant au Val en Sougéal, et de Eulalie Eudes, 40 ans.

Il effectue son service militaire d'octobre 1908 à septembre 1910 au 15e bataillon d'artillerie à pied de Cherbourg (Manche), 2e régiment (?), 2e canonnier servant. Le 18 août 1911, il est élève Garde à

pied à la Légion de la Garde Républicaine[3], puis Garde à pied à partir du 9 janvier 1912. Au début de la guerre il est affecté, le 16 octobre 1914, au 17e régiment territorial d'infanterie de Bernay (Eure), dépendant de la 3e région militaire, pour la durée de la guerre en qualité de sergent. Il est cité à l'ordre du régiment le 14 juin 1915. Le *J.M.O*[4] du régiment rapporte à la date du 15 mai 1915 :

> Pas de changement dans les cantonnements. Les 1ère et 3e Cie aux travaux de fascinage dans les bois de Mailly-Maillet et d'Haveluy. Un sergent est blessé au cours de l'exercice des grenadiers à Forceville, Busnel Jean Marie, sergent de la 8e Compagnie.

Il est nommé le 21 octobre 1915 sous-lieutenant à titre temporaire et affecté au 293e R.I. (La Roche-sur-Yon). Il est blessé le 28 novembre 1915 par un éclat d'obus à l'omoplate droite au ravin de la Goutte. Le J.M.O. du régiment relate pour ce 28 novembre 1915 :

> Le creusement du boyau Jahan est continué chaque nuit par le Bataillon de réserve. Les travaux en cours sont poursuivis. Dans l'après-midi, les Allemands bombardent nos positions de première ligne. Le S/ Lieutenant Busnel (2e Cie) est légèrement blessé par éclat d'obus à l'épaule.

Le 2 octobre 1917, il est affecté au 298e R.I. de Lyon (Rhône) et est nommé le 17 novembre 1917 lieutenant à titre temporaire. Il est à nouveau blessé le 24 octobre 1918 à Alsène (Belgique). Au lendemain de la guerre, il est affecté le 12 novembre 1919 au 166e R.I. de Verdun (Meuse) en vue de son détachement au Service des Commissions de gares des pays rhénans. Nommé lieutenant à titre définitif le 15 octobre 1924 pour prendre rang du 29 octobre 1917, il est cité à l'ordre du 30e Corps d'Armée (n° 293), croix de guerre, une étoile de vermeil, une étoile de bronze et chevalier de la Légion d'honneur le 16 juin 1920[5]. Il décèdera à Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine) le 31 août 1957.

Jean-Marie Joseph Victor BUSNEL a donc certainement fréquenté son cousin Jean-Marie EUDES pendant son séjour à Paris. C'est comme cela que ce bagage improvisé (utilisé d'octobre 1915 à octobre 1917) s'est retrouvé entre les mains de Jean-Marie EUDES, lequel l'a ensuite stocké dans le grenier de sa maison de Romazy en 1923 en se disant : « Ça peut toujours servir ! »

Existe-t-il une photo de cet homme ?

Dans les photos de famille nous avons deux photos de groupe de soldats de la guerre 14-18 qui sont au 17e R.I. (ou R.I.T ?). Le 17e régiment d'infanterie est alors basé à Béziers (Hérault) et le 17e régiment territorial d'infanterie à Bernay (Eure). Ce sont certainement des soldats du 17e R.I.T.

---

[3] La Garde Républicaine, dont la mission est le maintien de l'ordre dans la capitale, l'encadrement de la mobilisation et la défense éventuelle de Paris, ne prendra pas part à la guerre en tant qu'unité combattante. Elle ne devait pas être mobilisée en temps de guerre. Toutefois, de très nombreux volontaires (la totalité de ses officiers et le tiers de ses effectifs sous-officiers), soit plus d'un millier de militaires, partirent pour le front où ils furent versés dans l'infanterie (c'est en reconnaissance de ce fait qu'elle voit ses drapeaux et son étendard décorés de la croix de chevalier de la Légion d'honneur depuis 1928). C'est ce maintien dans la capitale pendant la Première Guerre mondiale qui devait sauver la Garde Républicaine à cheval en tant que dernier régiment monté de France. En effet, les régiments de cuirassiers de Paris à qui était échu jusqu'alors le service des escortes officielles sont partis au front avec leurs chevaux, leurs cuirasses et leurs sabres. Ils en reviendront quatre ans plus tard, entièrement mécanisés, dans leurs chars blindés ! La Garde Républicaine, qui avait ainsi échappé au départ sur le front et à la mécanisation, se retrouva de ce fait seule à assurer le service des honneurs et des escortes dans la capitale où elle se maintint, y compris de nos jours, dans ses coutumes et uniformes d'avant-guerre.

[4] *Journal des marches et des opérations.*

[5] *J.O.R.F.* du 1er janvier 1921, p. 98. Ne figure pas dans la base de données Léonore.

- La première photo est datée du 28 mai 1916. A cette époque, Jean-Marie BUSNEL était déjà au 293e R.I. de La Roche-sur-Yon (Vendée). Ce n'est donc pas la bonne photo.
- La deuxième photo non datée représente trois soldats :



Le soldat figurant au centre porte deux médailles : à droite une médaille de Chine (créée en 1902) et à gauche une médaille coloniale (la barrette de campagne ne peut pas être identifiée).

Celui figurant à gauche porte des cartouchières et est donc, a priori, doté d'un fusil. C'est un soldat ou un caporal. On voit bien sur son col de capote le n° 17 (R.I. ou R.I.T.).

Celui figurant à droite montre des galons de sergent sur sa manche gauche. Il s'agit vraisemblablement de Jean-Marie BUSNEL alors sergent au 17e R.I.T. (… et en outre je peux lui trouver un air de famille !).

C.Q.F.D.

UN ANGLE MORT DE L'HISTORIOGRAPHIE DE LA GRANDE GUERRE : L'INSOUMISSION DES RELIGIEUX FRANÇAIS

Jean-Yves COULON

La littérature sur la mobilisation humaine lors de la Grande Guerre est très abondante ; celle sur la désertion extrêmement limitée ; celle sur l'insoumission, et tout particulièrement l'insoumission religieuse, quasi inexistante[1].

Introduction

La célèbre affiche française de la mobilisation générale, avec ses deux drapeaux tricolores[2], placardée dans tous les lieux publics de France métropolitaine et de la France à l'étranger, stipule précisément et de manière concise :

> … la mobilisation des Armées de terre et de mer est ordonnée…
> Le premier jour de la mobilisation est le dimanche 2 août 1914.
> Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du fascicule de mobilisation…
> Sont visés… tous les hommes non présents sous les drapeaux et appartenant :
> 1°. à l'Armée de terre, y compris les troupes coloniales et les hommes des services auxiliaires;
> 2°. à l'Armée de mer…

---

[1] Voir cependant, Fabienne JOUTY, *« J'ai fait défaut et je devenais insoumis ». Les Frères des Ecoles chrétiennes dans la Grande Guerre. Histoire d'une insoumission méconnue*, Université et ENS de Lyon, Master 2 Sciences des religions et sociétés (dir. I. Moullier et C. Sorel), 2021, que l'auteur du présent article à accompagnée et qui a fait ici de nombreux emprunts à ce travail universitaire d'un très grand intérêt.

[2] Imprimée, rappelons-le, par l'Imprimerie Nationale depuis 1904 « au cas où ! »…

Par « tous Français » et par « tous les hommes » il faut entendre toutes les personnes de sexe masculin (y compris les prêtres[3] et religieux[4] que leur situation n'exonère pas des obligations militaires), de nationalité française et quelle que soit leur domiciliation le 2 août 1914.

Compte tenu des épisodes anticongréganistes qui ont tant marqué la société française pendant un demi-siècle et qui ont contraint des milliers de religieux à choisir l'exil[5], on peut, *a priori*, se demander comment ces hommes allaient réagir à la loi de mobilisation générale. Si, pour les séculiers et les sécularisés[6], il était quasiment impossible d'y échapper, pour les religieux exilés, d'intenses débats ont eu lieu dans les sphères de gouvernance des congrégations et, sur le plan individuel, des questionnements cornéliens ont contraint les consciences à rapidement se déterminer en faisant ou non abstraction de leur statut canonique et de leur situation juridique.

Les racines de l'insoumission religieuse

Le 30 janvier 1875 le caractère constitutionnel de la III[e] République est réglé et, en matière d'institutions françaises, le terme « République » est désormais fondé juridiquement à être utilisé officiellement. Mais, avec l'installation des républicains d'esprit laïque à la direction de l'Etat, s'ouvre pour l'Eglise de France, une longue période de combats et de mises à l'écart. Les républicains, en effet, redoublent d'hostilité contre l'influence du catholicisme dans le pays et vont sans cesse dénoncer avec ténacité ce qu'ils appellent « le danger clérical[7] ».

Cette offensive contre le « cléricalisme » va se dérouler en deux temps : d'abord entre 1879 et 1888, ensuite entre 1899 et 1907 avec, dans ce débat idéologique, la volonté de substituer la civilisation positiviste et scientifique à l'âge théologique.

---

[3] Qui font partie de la catégorie des *séculiers*, c'est-à-dire des hommes qui ont des engagements particuliers vis-à-vis de Dieu et de l'Eglise selon des statuts différents, mais dont la caractéristique essentielle est la vie dans le siècle et non en communauté.

[4] Qui font partie de la catégorie des *réguliers*, c'est-à-dire des hommes appartenant à un ordre, à une congrégation ou à un institut religieux, vivant en communauté et devant respecter une règle. Au XIX[e] siècle, l'Eglise distinguait, en droit canonique, d'une part les *ordres* dont les membres, engagés par des vœux solennels, vivent en communauté autonome et sont appelés « religieux », d'autre part les *congrégations* dont les membres prononcent des vœux simples et sont appelés « congréganistes ».

[5] Contraints à choisir l'exil et non expulsés. Suite aux lois anticongréganistes de 1901 et 1904, ce sont au moins 30 000 religieux (à titre de comparaison, rappelons que le nombre de prêtres français émigrés lors de la Révolution a été d'environ 33 000), dont 2 900 d'origine bretonne, et 130 000 religieuses, dont 11 800 d'origine bretonne, qui ont choisi de prendre le chemin de l'exil ou, s'ils (elles) voulaient rester sur le territoire national pour poursuivre leur mission, se séculariser.

[6] C'est-à-dire rendus à l'état laïc pour pouvoir continuer sur le territoire national leur vocation pastorale ou éducative et devant accepter les conditions imposées par la loi : renoncer aux voeux, abandonner l'habit religieux, ne plus vivre en communauté de deux personnes et plus.

[7] Gambetta se fit le champion de cette lutte en lançant aux députés, le 4 mai 1875, son fameux cri entendu dans la bouche d'un de ses amis : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! », Chambre des députés, 4 mai 1877, 2[e] séance, « Discussion de l'interpellation… sur les mesures prises par le Gouvernement pour réprimer les menées ultramontaines : M. Gambetta », *J.O.* débats Chambre, 5 mai 1877, p.3284, alors qu'un peu plus tard, le même dira, lors des discussions sur la colonisation, « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation ».

Le 19 mars 1879, Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Wadington, dépose sur le bureau de la Chambre des députés deux projets de lois : le premier a pour cible la loi Falloux (instaurant, notamment, la nécessité de posséder un diplôme pour enseigner et réservant les fonds publics aux seules écoles de l'Etat) ; le second vise à réformer l'enseignement supérieur en réservant à l'Etat l'attribution des grades universitaires. Mais, ce qui met le feu aux poudres, c'est l'article 7 de ce second texte. Cet article interdit tout enseignement et toute direction d'école aux membres des congrégations non autorisées. Est spécifiquement visée, la Compagnie de Jésus. Après des débats particulièrement vifs et houleux, les deux projets sont finalement adoptés et les décrets d'application pris dans la foulée. L'un d'eux stipule : « Toute congrégation non autorisée qui, dans un délai de trois mois, n'aura pas fait une demande d'autorisation, encourra l'application des lois existantes » [dispersion des congrégations, expulsion des religieux et religieuses[8], alourdissement de la législation fiscale,…].

Dès 1875, devant la montée des forces anticléricales, plusieurs congrégations pressentent le danger. La continuation de leur existence est en jeu car leurs sont notamment supprimés, les avantages accordés par l'Etat, le traitement assuré aux religieux enseignants, l'exemption de service militaire en cas de non engagement décennal…

Le 15 juillet 1889, est votée une loi, vite appelée loi des « curés sac au dos », qui impose deux ans de service militaire (et même plus tard, trois ans) à tout le monde, y compris les religieux qui bénéficiaient de toute une série d'exemptions. Automatiquement, cette loi, même si elle n'a pas de visée antireligieuse, va rendre beaucoup plus difficile le recrutement de nouvelles personnes dans les congrégations d'hommes. Pour soustraire les potentielles recrues à ces nouvelles règles militaires, les supérieurs ne trouvent comme solution que de diriger celles-ci vers des terres étrangères pour leur formation et les faire échapper à ce service militaire considéré comme véritable danger pour la vocation[9]. Parallèlement, avec cette mise à l'abri de futurs membres, certaines grandes congrégations, aux velléités transnationales affirmées, y voient toutefois une opportunité d'expansion et pour cela décident d'exploiter pleinement certaines dispositions comme, par exemple, celles accordées aux Français partis dans les colonies ou à l'étranger pour enseigner ou pour réaliser une œuvre favorable à la Patrie. Article 23 :

> En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, sont envoyés en congé dans les foyers, sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve […], les novices et membres des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues d'utilité publique qui prennent l'engagement de servir pendant dix ans dans les écoles françaises d'Orient et d'Afrique subventionnées par le gouvernement français.

La même loi, à l'article 50, dispense par ailleurs les jeunes ressortissants français ayant quitté le pays avant leur majorité:

> En temps de paix, les jeunes gens qui, avant l'âge de 19 ans révolus, ont établi leur résidence à l'étranger, hors d'Europe, et qui y occuperont une situation régulière, pourront sur l'avis du consul de France, être dispensés du service militaire pendant la durée de leur séjour à l'étranger. Ils devront justifier de leur situation chaque année.

---

[8] 8 000 religieux et près de 100 000 religieuses sont concernés (qui ne seront finalement pas expulsés).

[9] La caserne, *« Véritable fosse aux lions »*, selon les termes d'un capucin de l'époque, est perçue comme un lieu de tentations, un foyer de risques moraux et spirituels pouvant dévier les jeunes novices de la vie religieuse qu'ils ont initialement choisie.

Les grandes congrégations décident alors d'explorer diverses pistes d'implantation à l'étranger, hors colonies françaises. Dans l'histoire congréganiste française, les conséquences de ces deux mesures se sont traduites par le départ de plusieurs centaines de congréganistes à l'étranger. Par exemple, dès 1890, le Canada voit s'installer sur son territoire les Franciscains à Montréal, les Pères du Saint-Sacrement et les Missionnaires du Sacré-Coeur de Jésus à Québec, les Capucins à Ottawa, les Eudistes à Pointe-de-l'Église en Nouvelle-Écosse, les Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception au Manitoba, etc.

Dans une perspective similaire, c'est pour esquiver l'« impôt du sang » que les supérieurs privilégient, parmi les novices, ceux qui n'ont pas encore dix-neuf ans et qui vont être dirigés vers l'étranger.

Entre 1880 et 1901, la France assiste au départ de plusieurs congrégations[10] qui refusent de déposer une demande d'autorisation. Dom Delatte (que l'on va retrouver plus loin), père abbé des Bénédictions de Solesmes, qui a toujours été hostile au Ralliement, écrit à un de ses confrères, lors du vote de la loi Waldeck-Rousseau du 1e juillet 1901 :

> Demander à des gens qui vous haïssent la permission d'exister me semble une bassesse et, dans la circonstance, nous sommes trop autorisé par Dieu, par l'Eglise, par le droit naturel et par nos services pour nous en aller demander l'autorisation du satanisme[11].

En 1902, et surtout en 1903 et 1904, c'est au tour des congrégations enseignantes, frappées par les décrets de fermeture et de dissolution d'Emile Combes, de quitter le pays en masse. Ainsi, pour l'Institut des Frères de Ploërmel, de février 1903 à mai 1904, l'exil, par vagues successives, est choisi par 210 frères, dont près de la moitié (103) vers le seul Québec. Nombre d'entre eux sont très jeunes[12] et beaucoup vont constituer le vivier des insoumis de la Grande Guerre, dix ans plus tard.

En 1905, la loi militaire du 21 mars abroge toutes les dispositions de la loi de 1889 : le service militaire devient obligatoire ; il passe de trois à deux ans ; l'âge d'appel est désormais fixé à 21 ans et toutes les dispenses sont supprimées (notamment celle des dix ans à l'étranger prévue par le fameux article 50). Toutefois, pour les jeunes séjournant à l'étranger, il est encore possible d'obtenir plusieurs sursis de cinq ans. Pour la suite, si on veut éviter la caserne, il faut demeurer à l'étranger pendant vingt cinq ans puisque le service se termine théoriquement à 45 ans (article 2). D'où, déjà, débats chez les jeunes religieux de nombreuses congrégations : faut-il répondre à l'appel et courir ainsi *« les risques moraux de la caserne »* ou poursuivre ses études à l'étranger et se condamner à y rester jusqu'à l'âge de 45 ans ? Si (en théorie), la majorité des supérieurs laissent à l'époque la liberté de choix à leurs jeunes membres, on devine qu'à l'égard de ceux qui penchent « vers une solution moralement périlleuse », bon nombre de ces supérieurs émettent de sérieux doutes sur la fermeté de la vocation de ceux qui veulent rentrer en France pour faire leur service militaire. En réalité, ce que ces supérieurs demandent aux jeunes mobilisables de leur congrégation, c'est de ne pas répondre à leur ordre d'appel sous les drapeaux, acceptant *de facto* leur situation d'insoumis.

---

[10] Comme les Jésuites, les Bénédictins, les Dominicains, les Franciscains, les Capucins, les Assomptionnistes … les congrégations religieuses françaises ayant été classées, lors des débats parlementaires, en trois catégories : « les prédicantes, les enseignantes et les commerçantes » (Chartreux tout particulièrement parmi ces dernières).

[11] Lettre de dom Delatte du 21 juin 1901 à dom Cabrol, *in Dom Paul Delatte. Lettres*, Editions Lucien Regnault, Solesmes, 1991, p.87-88.

[12] Guy LAPERRIÈRE, *Les congrégations religieuses. De la France au Québec. 1880-1914*, Sainte-Foix [Québec], Les Presses de l'Université Laval, T.2, p.351-352.

Ainsi, par exemple, huit jours après le vote de la loi du 30 mars 1905, le Frère Abel, supérieur général d'alors des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, une des congrégations les plus militantes face au service militaire, s'adresse ainsi au provincial du Canada :

> La nouvelle loi militaire française va nous créer de nouvelles difficultés. Tous les citoyens doivent désormais le service de deux ans ; l'art. 50 de l'ancienne loi a disparu. Seul l'art. 11 de la loi nouvelle nous donne un moyen de conserver notre vocation dans les missions ; mais il faut que nos jeunes gens répudient la nationalité française […]. Il y aurait donc à étudier au plus tôt quels sont tous ceux de nos chers jeunes frères qui sont nés en 1886 et qui sont par suite de la classe de 1906 afin de les préparer à ce sacrifice ; car s'ils sont obligés de s'en revenir en France, faire deux ans de service actif, hélas !... il faut tout faire, me semble-t-il, pour éviter cette redoutable épreuve. Il va sans dire qu'il ne leur sera pas plus interdit de revenir en France ; mais ils n'y seront plus citoyens de la République et personne ne pourra les inquiéter[13].

La politique de l'Institut est claire : demander d'abord les cinq sursis puis rester à l'étranger sans faire le service. A un frère qui profite d'un congé en France avant que n'expire son dernier sursis, on lui adresse la mise en garde suivante :

> Repoussez comme de dangereuses tentations les perfides suggestions qui pourraient vous être faites à propos du service militaire : vous êtes des soldats de J.C., ne soyez pas déserteur du drapeau que vous avez juré de défendre[14].

Au final, à causes des lois militaires, nombreux ont été les membres de congrégations arrivés à l'étranger avant leur majorité qui n'ont pu exercer leur métier d'apostolat ou d'enseignement dans leur pays de naissance avant guerre. Ils n'ont pu rentrer en France parce que n'ayant pas rempli leurs obligations militaires. A la lecture des fiches matricules de ces hommes, on observe que plusieurs religieux sont déclarés insoumis dans les années 1910-1912 alors qu'au moment où ils ont quitté la France, en 1903 ou en 1904, ils comptaient en toute bonne foi pouvoir bénéficier de l'article 50 de la loi de 1889 alors en vigueur qui les exemptait du service après un séjour de plus de dix ans hors d'Europe.

En 1913, après beaucoup de controverses, on revient au service militaire de trois ans (« lois des trois ans »), mais sans que cela n'ait véritablement d'effet sur les religieux français à l'étranger.

Etre religieux insoumis pendant la guerre

Les religieux qui ne résident plus en France peuvent difficilement rester sourd à la mobilisation générale en s'appuyant sur des règles d'exceptions anciennes qui les concernaient, mais qui, petit à petit, ont été abrogées et en ont contraint un bon nombre à l'exil. L'Etat français a eu beau jeu de rappeler qu'aucune loi anticongréganiste ne les a condamnés à l'exil…[15]. Les religieux qui ont personnellement ou collectivement fait ce choix, ont été, en toute logique, sommés de rentrer en France.

---

13 Frère Abel au Frère Ulysse, 30 mars 1905, AFIC Rome, 2.21, p370-371, *in* Fr. Louis Balanant, Jean-Yves Coulon, Fr. Joseph Pinel, « Après la tourmente de 1904. Les Frères de Ploërmel dans la Grande Guerre », *Recherches historiques*, n° 52, 2019, 159 pages.

14 Frère Léonard au Frère Félix de Valois, 16 février 1911, AFIC, Rome.

15 Ils pouvaient en effet rester vivre en France à condition qu'ils se sécularisent (voir note 6 ci-dessus).

A la déclaration de guerre, les ordres, congrégations et instituts françaises d'hommes sont au nombre de soixante-et-un, la grande majorité étant très implantée à l'étranger. Par exemple, à la veille de la Première Guerre mondiale, 55 % des Lazaristes d'origine française ou encore 100 % des Pères du Saint-Sacrement sont à l'étranger. Chez les enseignants, 76 % des Frères de Saint François Régis, 61 % des Frères des Écoles chrétiennes ou encore 47 % des Frères de Ploërmel résident en dehors de la France métropolitaine.

Par ailleurs, il est important d'avoir à l'esprit que, sur toute la durée de la guerre, 9 500 membres environ de toutes ces congrégations ont été mobilisés. Par contre, il n'est pas possible, à ce jour, d'indiquer avec exactitude combien étaient mobilisables. Outre la quantification et la qualification des situations d'insoumission qu'il faut relativiser, notre recherche a aussi pour but de chiffrer avec précision le nombre de religieux mobilisables par congrégation. Pour les Jésuites de l'assistance de France par exemple, sur 3 087 de ses membres, un peu plus de 2 000 étaient militairement mobilisables ; 870 ont été mobilisés. Pour les Frères de Ploërmel, sur un total de 999 membres, 506 étaient potentiellement mobilisables ; 290 ont été mobilisés. C'est donc en recherchant pourquoi les mobilisables n'ont pas été mobilisés qu'il est possible d'étudier finement l'insoumission religieuse[16].

L'environnement offert par les pays d'accueil s'impose en 1914 comme le premier facteur qui influence la soumission ou l'insoumission des religieux. Tous se trouvent à l'étranger, et plus dans certains pays que d'autres. Le Canada et l'Espagne ont été d'importants lieux d'accueil lors de l'exil : on y trouve 45,5 % des Frères insoumis lasalliens[17] et 95 % des insoumis mennaisiens[18] par exemple. Pour bon nombre de congrégations religieuses françaises, ces deux pays, lors de la Grande Guerre, sont des viviers parmi les plus denses d'insoumission religieuse. Les raisons sont à rechercher, d'une part dans la prospection et l'adoption, lors des lois anticongréganistes de début de siècle, de points de chute dans des pays très catholiques et accueillants, pas trop éloignés de la France, d'autre part dans le rejet viscéral du service militaire de plusieurs supérieurs de congrégations et dans la volonté clairement exprimée de certains évêques[19] de ces pays étrangers de conserver coûte que coûte ces religieux français expérimentés indispensables à leur diocèse.

Les religieux français en résidence à l'étranger se sont trouvés dans la même situation que les autres religieux (séculiers et réguliers ayant fait le choix de rester en France) face à l'appel. Pour ceux rentrés en France et qui ont effectivement été mobilisés, ils ont été, soit versés dans les unités combattantes (les plus jeunes principalement) conformément aux dispositions de la loi de 1905, soit, pour les plus âgés, en application de la loi de 1889, affectés dans les services sanitaires du front ou de l'arrière comme brancardiers ou infirmiers.

Mais qui sont ceux qui n'ont pas été mobilisés ?

---

16 Mais aussi les ajournés, les exemptés, les réformés, les oubliés, les sursitaires…

17 Néologisme créé pour désigner ce qui se rapporte à la congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes (FEC) de saint Jean-Baptiste de La Salle.

18 Néologisme créé pour désigner ce qui se rapporte à la congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne (FIC) de Jean-Marie de La Mennais ou de Ploërmel.

19 Comme par exemple Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi (Canada), qui, en réponse au questionnement, le 13 août 1914, du supérieur général de la congrégation française des Frères ouvriers de Saint-François Régis, Charles Stacker (un Alsacien), implanté dans son diocèse, écrit, d'une grande et ferme écriture sur la première page de la lettre : *« Je refuse de laisser partir les Frères pour la guerre »*, Archives Evêché de Chicoutimi, FF. S. François Régis, 8, 32, 2 :18.

Qui dit guerre, dit, pour les autorités politiques et militaires d'un pays, nécessité d'avoir des contingents de soldats en nombre le plus important possible. Le poids du nombre est, depuis le début du XIXe siècle, considéré en la matière comme déterminant, la Révolution étant à cet égard fondatrice. Ceci explique que la République ait forgé le fameux concept de « nation en armes » avec son corollaire militaire : la conscription.

En théorie, cette forme de réquisition s'applique à tout homme compris dans des classes d'âges précises déterminées par le législateur. En pratique, cet idéal républicain a toujours été confronté à une série de cas particuliers qui ont contribué à modifier les disponibilités militaires envisageables. La conscription, en effet, se heurte à des limites qui peuvent être considérées comme autant de pertes en ressources humaines et en cela, le principe républicain d'égalité et d'universalité doit être nuancé dans son application par des cas particuliers. Ces derniers peuvent être classés en trois catégories : ceux reconnus par la loi sur le recrutement (les exemptés, les réformés, les sursitaires), ceux qui relèvent d'anomalies administratives (les oubliés), ceux violant les règles et implacablement dénoncés, recherchés et condamnés par l'autorité militaire (les déserteurs, les insoumis). A cet égard, on observe que les modifications régulières, durant toute la guerre, des dispositions législatives et réglementaires sur le recrutement, témoignent de la volonté de récupérer ces effectifs rendus indisponibles pour les armées.

Arrêtons-nous sur l'insoumission objet du présent article.

Le 21 mars 1832, la loi, dite « Loi Soult », sur le recrutement de l'armée, fait entrer pour la première fois le terme « insoumission » dans le vocabulaire judiciaire. Jusqu'à cette date, insoumission et désertion sont considérées par la justice militaire comme deux réalités confondues et identiquement susceptibles de pénalisation. En 1832, l'article 39 de la nouvelle loi instaure la différence en indiquant que :

> Tout jeune soldat qui aura reçu un ordre de route et ne sera point arrivé à sa destination au jour fixé par cet ordre, sera, après un mois de délai et hors le cas de force majeure, *puni, comme insoumis*, d'un emprisonnement qui ne pourra être moins d'un mois ni excéder une année[20].

Après 1832, la distinction, en matière d'infractions militaires, entre insoumission et désertion, n'est plus remise en cause.

Le déserteur est le « *soldat* qui abandonne le drapeau de sa patrie ». L'insoumis est le *citoyen* « régulièrement appelé à son corps [qui, en dépit de son ordre d'appel] ne rejoint pas dans les délais légaux la destination qui lui est assignée[21] ». Au-delà de cette définition générale, il faut par ailleurs distinguer l'insoumission en temps de paix de l'insoumission en temps de guerre[22].

Une congrégation religieuse est une structure d'autorité où l'obéissance est une valeur clé ; elle fait partie des vœux formulés par le religieux qui s'engage. En d'autres termes, au sein d'une congrégation, ses membres ne décident jamais seuls mais restent, au contraire, toujours soumis à

---

[20] Jean-Baptiste DUVERGIER, *Collection complète des Lois, Décrets, Ordonnances, Règlements et Avis du Conseil d'État de 1788 à 1824 inclusivement, par ordre chronologique*, Paris, A. Guyot et Scribe, 1832, p. 107.

[21] Jean JACQUINOT, *Introduction à la réforme des pénalités en matière d'insoumission*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1937, p. XII.

[22] La première, pratiquée par un citoyen qui refuse de rendre un *service* à sa patrie, est considéré comme tolérable ; la seconde, en revanche, est jugée intolérable car, en refusant de participer à la défense armée de la patrie, l'auteur de ce délit la met en danger.

l'autorité du ou des supérieurs. Aussi, peut-on légitimement s'interroger sur le degré de liberté d'action qui a été laissé, et *in fine* accordé, aux religieux devenus et/ou restés insoumis durant la Grande Guerre. Dans une grande majorité de congrégations enseignantes par exemple, dans un but de préservation de leurs intérêts, les supérieurs exigent de leurs subordonnés leur maintien dans les établissements fondés quelque temps plus tôt en territoire d'exil. Ce qui devait être une décision volontaire et librement choisie se transforme en un ordre reçu d'une autorité supérieure. On en a la preuve avec l'exposé réalisé le 10 octobre 1914 par le Révérend Frère Jean-Joseph, supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel qui a été conservé et qui permet de voir l'argumentaire utilisé[23] qui est de trois ordres :

- Le premier se rapporte au critère militaire.

> Assurément, souligne dans un premier temps le R.F. Jean-Joseph, la loi qui appelle nos jeunes gens au service militaire est injuste et n'oblige pas en conscience[24].

Le service militaire imposé aux prêtres et aux religieux est vécu comme une injustice. En effet, si l'argument reste particulièrement absent dans la correspondance échangée entre les religieux, il est fermement ancré dans les mentalités que les ministres de Dieu ne peuvent prendre part à une « affaire de sang » en vertu de l'adage *Ecclesia abhorret a sanguine* (« l'Église hait le sang »), adage plus connu sous la formule, « l'Église a horreur du sang ». Il leur est cependant difficile d'avancer cet argument à la déclaration de guerre car, deux ans auparavant, le 18 mars 1912, dans un contexte international tendu, en réponse à une question posée par l'évêque de Verdun, la Sacrée Pénitencerie[25], tout en refusant d'entériner la loi française de 1889, avait énoncé la règle suivante :

> Les prêtres combattants ou infirmiers, même s'ils sont irréguliers[26] du fait de la guerre, pourront, au cours des opérations militaires, célébrer le Saint Sacrifice et administrer les sacrements.

- Le second est de nature théologique : la prééminence de la loi de Dieu sur celle des Hommes.

> Assurément aussi, nos devoirs envers Dieu sont au-dessus de ceux que nous avons envers la patrie. Lorsque surtout elle nous a rejetés et que nous avons été obligés de demander l'hospitalité à l'étranger.

Jusqu'à la veille de la déclaration de guerre, toutes les congrégations exilées sont hostiles à la République laïque ; mais leurs écrits montrent qu'elles demeurent foncièrement patriotes et se pose alors la question suivante : si, en août 14, on doit rejoindre le drapeau tricolore, sert-on la République ou sert-on la France ? Si la remarque est un truisme pour un républicain pour qui la République est la France, ces deux notions sont distinctement identifiées par de nombreux religieux, leur raisonnement étant le suivant : la République rime avec Révolution française et est synonyme de lois antireligieuses et anticongréganistes. Mais à l'inverse, France rime, non pas avec République, mais avec patrie, car la France est ce pays qui plonge ses racines dans des siècles d'histoire marquée par la stabilité de la monarchie. Ce patriotisme des religieux, exilés ou non, repose aussi sur l'idée d'une France fondée sur des références catholiques sous-jacentes, notamment celle de restaurer la grandeur de la « Fille aînée de l'Église ».

---

23 Au stade de l'état d'avancement de notre étude sur l'insoumission dans les congrégations françaises (neuf étudiées complètement à ce jour), nous n'avons pas trouvé d'argumentaire équivalent de supérieurs d'autres congrégations.

24 Lettre du R.F. Jean-Joseph, au Frère Louis-Arsène, provincial du Canada, le 10 octobre 1914, *in* Fr. Louis BALANANT, Jean-Yves COULON, Fr. Joseph PINEL, *op.cit.* p. 38.

25 Un des dicastères du Vatican.

26 En droit canon, celui qui, après avoir reçu les ordres ecclésiastiques, est interdit d'en exercer les fonctions pour avoir enfreint les règles de l'Eglise.

• Le troisième argument avancé par le R.F. Jean-Joseph, favorable à la mobilisation (voir ci-après), est d'ordre moral. En effet, dit-il,

> Dans les circonstances actuelles, vu la disposition d'esprit qui règne en France, la réputation des religieux et l'honneur de la religion elle-même démoraliseraient l'élan de générosité qui s'est produit et qui semble avoir amené un retour vers l'Église et ses ministres.

En effet, dès l'ordre de mobilisation décrété, une « vague de foi[27] » traverse le pays. Même si cela ne durera pas, dès les premières semaines de guerre, la société française est marquée par « une intense vie des âmes[28] ».

Tels sont trois éléments qui structurent la réflexion de nombreux religieux exilés lorsque la nouvelle de la guerre parvient jusqu'à eux. Chacun s'interroge donc sur l'attitude qu'il doit adopter et interroge son supérieur. C'est dans ce contexte que la quasi-totalité de ces supérieurs sont amenés à rédiger des circulaires à l'intention de leurs membres. L'analyse faite d'une dizaine d'entre elles laisse apparaître trois attitudes face à la guerre, celles-ci résultant d'un raisonnement fondé sur les trois observations bien décrites par le R.F. Jean-Joseph telles qu'exposées ci-dessus.

• **Première attitude :** estimant que les devoirs à rendre à Dieu sont plus importants que les devoirs à rendre à la patrie, certains supérieurs exhortent leurs membres à ne pas se rendre à la guerre. La justification de leur position trouve son origine dans la rancune née des suites de leur rejet entre 1901 et 1904 les ayant contraints à choisir l'exil.

Par exemple, depuis l'île de Wight, où se sont réfugiés les Bénédictins de Solesmes, le père abbé, dom Delatte, se justifie ainsi le 18 mars 1916 :

> [Faut-il que je rappelle] la condition personnelle que m'a faite le gouvernement. Je suis français, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de français. Mais, parce que je suis religieux, on m'a soumis à mille vexations, jusqu'au jour où il m'a été signifié que ma vie est immorale. Malgré cette immoralité, on m'a invité à solliciter l'autorisation : sans doute l'autorisation aurait effacé la souillure… Ne pouvant plus séjourner en France, et ne pouvant non plus cesser d'être religieux, j'ai demandé l'hospitalité à un pays étranger qui m'a accueilli et abrité. Je ne suis pas un insoumis, je ne suis pas un réfractaire : je suis un expulsé, expulsé sans motif… Le pouvoir politique de 1901, qui est le pouvoir politique d'aujourd'hui, en me chassant de France, m'a retiré l'exercice de tous mes droits de français. Il m'a défrancisé, dénationalisé… Il a voulu un ostracisme sans retour. Car en même temps qu'il bannissait de France des indésirables, il faisait main basse sur nos biens, légitimement acquis, les considérant comme bien sans maître… les mettait à l'encan, les livrant en proie à ses liquidateurs. Enfin il en avait fini de nous. Durant plus de quinze ans dépensés par nous à nous créer un abri dans l'exil, il nous a tellement ignorés que chacun de nous a pu se demander : suis-je encore français ? Ne le suis-je plus[29] ?

Et pour un peu plus enfoncer le clou, pour démontrer la prééminence religieuse sur celle de la patrie, le père abbé écrit :

> Il y a la France, oui ! Il y a aussi l'Eglise, et nos engagements envers Dieu tels qu'ils sont compris et définis par elle. L'Eglise est pour moi, comme elle doit l'être pour tout baptisé, la première et souveraine

---

27 Annette BECKER, « Les dévotions des soldats catholiques pendant la guerre », *in* Nadine-Josette CHALINE, et *al.*, *Chrétiens dans la Première Guerre mondiale. Actes des journées tenues à Amiens et à Péronne, les 16 mai et 22 juillet 1992*, Paris, Cerf, 1993, p. 19-20.

28 *Ibid.*, p. 15.

29 Lettre de l'abbé dom Delatte, à Jacques de Juigné, le 18 mars 1916, in Patrick HALA o.s.b., *Des moines dans la Grande Guerre. Solesmes 1914-1918*, Solesmes, Ed. de SOLESMES, 2014, p. 186.

> autorité. Je suis catholique d'abord, Français ensuite : et une autorité humaine, quelle qu'elle soit, n'a de titre à me demander, à me commander que ce qui est compatible avec mon devoir de prêtre et de religieux[30].

Mais il peut y avoir, sur ce grave sujet, des voix discordantes au sein d'une même congrégation. Alors que la position du supérieur général des Frères de Ploërmel est de laisser la liberté aux exilés de rentrer ou non en France (voir ci-après), le provincial du Canada[31], consulté préalablement pour avis, adresse, un mois et demi après le déclenchement de la guerre, la lettre suivante à son supérieur général :

> On conçoit difficilement qu'il y ait tant de religieux et même de prêtres qui croient devoir s'attacher à cette nouvelle hérésie moderniste qui donne à la patrie la première place et à Dieu la seconde. Les vœux, la vocation, tout cela ne compte plus dès lors qu'il est question de patrie. Si on affirme à ces religieux d'un nouveau genre que saint Pierre et les autres apôtres n'auraient pas abandonné la prédication de l'Evangile pour sauver leur patrie, même menacée de destruction, qu'il est certain aussi que saint François-Xavier n'aurait pas quitté les Indes pour venir au secours du roi d'Espagne, ils vous répondent que les temps ont changé, qu'il s'est fait une évolution dans les idées, etc… […] je crains bien que ceux qui ont voulu s'y rendre sans y être absolument obligés ne perdent, sinon leur vocation, au moins leur esprit religieux et qu'ils nous reviennent avec des habitudes qui feront d'eux des religieux dangereux pour leurs confrères[32].

• **Deuxième attitude :** Celle des supérieurs qui estiment que l'engagement des religieux de leur congrégation dans les rangs armés est absolument nécessaire. Pour eux, respecter les lois dictées par la mère patrie est un devoir. Par exemple, l'*Instruction* du supérieur général des Capucins, écrite le 2 août 1914, stipule dès son deuxième article que « Les religieux soumis à la loi militaire doivent se rendre immédiatement à leur poste selon les délais prescrits par la feuille d'appel ». Article 3 : « Les religieux exempts qui désireraient s'engager comme aumôniers ou comme infirmiers dans les ambulances privées, devront immédiatement faire la demande au T.R.P. provincial qui statuera sur ce qu'il y aurait à faire[33] ». On voit là que l'engagement des pères capucins est sans appel.

L'exemple des Jésuites français peut être également cité. Alors que la Compagnie de Jésus avait été la cible principale des lois anticongréganistes de 1880 et que l'antijésuistisme continuait à exister au sein de la société française, on aurait pu penser que nombre d'entre eux, résidant à l'étranger, ne réponde pas à l'ordre de mobilisation générale. Eh bien non ! Même à l'étranger, ils sont demeurés profondément attachés à leur patrie, inculquant le patriotisme aux élèves[34] qui les avaient suivis en assez grand nombre dans leur exil et oeuvrant, dans les missions, à accroître la grandeur de la France. Aussi, lorsque la guerre éclate, les Jésuites de France répondent sans hésiter à l'appel, convaincus que la France est dans son bon droit et qu'elle est contrainte de répondre aux provocations allemandes. Les données statistiques révèlent en effet une implication totale de l'ensemble des membres de cette congrégation dans la guerre. Si la presque totalité des Jésuites français, où qu'ils soient dans le monde, répond si positivement à l'ordre de mobilisation, c'est qu'ils sont persuadés de défendre une cause

---

30 *Ibid*., p. 188.

31 Lui-même insoumis et hostile au retour en France de ses effectifs enseignants mobilisables.

32 Lettre du 22 septembre 1914 du Frère Louis-Arsène, provincial du Canada, au Révérend Frère Jean-Joseph , AFIC, Rome, Dossier 422/17, *in* BALANANT et *al*, *op. cit.*, p. 47-48.

33 *Instruction du supérieur des capucins*, Frère Eugène d'Oisy, du 2 août 1914, Archives Capucins, Paris, 1J1.1-6.

34 Dont un très grand nombre deviendront officiers de l'armée française.

juste[35]. Les mobilisables se rendent à leur régiment d'affectation et ceux trop âgés ou réformés œuvrent auprès des soldats dans les hôpitaux, les cantonnements ou auprès des populations civiles en remplaçant des desservants de paroisses mobilisés. Ils s'investissent, sans hésiter et n'ont jamais le moindre doute quant à la justesse du combat de leur patrie[36].

Au même titre que les Jésuites, pour les Dominicains, pour les missionnaires des Missions Etrangères de Paris, pour les Oblats … s'engager dans une guerre devient un moyen plus ou moins conscient de donner des preuves du dévouement patriotique des membres français de leur congrégation et, à terme, pensent-ils, rendre légitime leur future présence au sein de la société française lorsque la paix sera de retour.

• **Troisième attitude :** Celle des supérieurs, largement majoritaire dans l'univers congréganiste français, qui, lors de la mobilisation générale du 2 août 1914, laissent leurs membres libres de choisir.

Chez les Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel par exemple, les conseils du R.F. Jean-Joseph donnés aux provinciaux de l'étranger sont clairs :

> Si je n'engage point à partir pour la guerre ceux qui peuvent facilement et librement rester dans le pays où ils sont, je ne veux pas qu'on s'oppose au départ d'un jeune frère qui veut répondre à l'appel[37].

Chez les Frères des Ecoles chrétiennes, les circulaires écrites en août 1914 et mai 1915 par le Frère Justinus, Frère Secrétaire général de l'Institut, à destination des Frères visiteurs et des Frères assistants indiquent:

> Ne pas intervenir et laisser à chacun sa liberté d'action. Toute autre attitude, nous en sommes sûr, serait incorrecte. Il serait imprudent de pousser, et surtout de forcer, en tout temps, mais spécialement au moment de la guerre, un jeune frère de vœux temporaires à rester insoumis à la loi militaire. S'il ne persévère pas, il ne peut rentrer dans sa famille ; d'où les plus graves inconvénients pour le jeune homme et pour les siens.

En somme, dans cette troisième attitude, l'absence sous les drapeaux ne peut être moralement exigée par les supérieurs tant les conséquences sont lourdes. En d'autres termes, un supérieur ne peut exiger de ses membres une condition d'insoumis. Il laisse à chacun le soin de trancher en conscience le dilemme suivant : quitter momentanément l'habit religieux pour l'uniforme militaire afin de défendre la France ou conserver la soutane pour maintenir les œuvres à l'étranger ? Officiellement, entre 1914 et 1918, la majorité des supérieurs estiment que c'est aux religieux concernés de choisir. Dans la réalité, ce n'est pas aussi clair…

---

35 Ce qui, pour la première fois depuis 1540 (date de naissance de la Compagnie de Jésus) va briser l'unité de cette congrégation transnationale qui va voir ses membres des différents pays belligérants s'opposer. En quelques semaines, des hommes qui mettaient en avant leur attachement à l'universalité de leur message se trouvent contraints de manifester leur fidélité à la patrie, de choisir leur camp, de se séparer de leurs confrères devenus des ennemis, de rejoindre et de soutenir les troupes mobilisées par leur pays. En tout début de guerre, un officier de son régiment pose la question suivante au jésuite Antoine Poidebart, revenu d'Arménie et mobilisé comme infirmier-aumônier au 2e Dragons : « Vous connaissez des pères allemands, n'est-ce pas ? Si vous vous trouvez par hasard dans une charge en face de l'un d'eux, que ferez-vous ? ». Spontanément, Poidebart lui répond : « Je n'hésiterai pas une seconde ; je le fendrai de la tête en bas ! […]. Mon devoir est simple : évangéliser en jésuite et faire la guerre en soldat », Antoine POIDEBART, *Carnet de route d'un aumônier de cavalerie : d'Arménie au front français, mai 1914-décembre 1917*, Paris, Payot, 1919.

36 Marie-Claude FLAGEAT, *Les jésuites français dans la Grande Guerre. Témoins, victimes, héros, apôtres*, Paris, Cerf 2008, p.12.

37 Lettre du R.F. Jean-Joseph, au Frère Louis-Arsène, le 22 septembre 1914, *in* BALANANT et *al*, *op. cit.* p. 38.

Comment la position de ces religieux qui ne répondent pas à l'appel est-elle perçue en France, tant par la parentèle que par ceux de la famille religieuse n'ayant pas été contraints ou fait le choix de l'exil et donc restés en France ?

L'absence des religieux durant la guerre n'est pas une réalité ignorée en France, surtout au moment de la mobilisation générale où le patriotisme est un sentiment à son apogée. Elle est d'abord abordée dans l'intimité des familles, tant familles nucléaires que familles élargies, car exposée publiquement à l'environnement social suite à l'obligation faite aux mairies d'où sont originaires les insoumis d'afficher leurs nom et prénoms sur les panneaux d'information municipale[38]. Cet affichage est considéré comme une flétrissure civique, comme un déshonneur par les familles dont le nom de leurs enfants, de leurs frères religieux est en quelque sorte montré publiquement du doigt. Plus encore, la crainte du déshonneur est à son comble lorsque l'on apprend en France que plusieurs journaux canadiens de langue française ont publié des listes nominatives de religieux insoumis, heureusement sous leur seul nom en religion, sans le nom de famille, résidant au Canada[39]. De telles publicités sur l'insoumission sont source d'indéniables irritations dans les familles. La douleur et l'incompréhension sont même encore plus intenses que la situation d'absence interprétée comme refus de guerre.

Outre les conséquences morales engendrées par l'insoumission, que reprochent les familles et la population française aux religieux insoumis ? Une correspondance entre un frère des Ecoles chrétiennes[40] enseignant à Québec depuis de nombreuses années et sa famille illustre bien cette incompréhension et ce qui peut en résulter. En juillet 1915, une femme, qui a son mari et ses deux fils au front, écrit à son neveu, frère congréganiste :

> En vous écrivant au début de la guerre, je vous rappelais votre qualité de français, mais j'étais loin de penser que vous vouliez vous y soustraire. Votre premier mouvement a été de vous soustraire à la loi militaire. Votre réponse, naturellement, nous a navrés, votre oncle, vos cousins et moi ; votre oncle m'a formellement défendu de vous écrire. […] La liste est longue des prêtres et des religieux qui sont tombés victimes de leur devoir. Chez eux, il n'y a pas eu d'hésitation. En tout cas, vous vous êtes fermé l'accès de la France ou si vous y revenez, ne vous montrez jamais à Lons [-le-Saunier], on ne vous y recevrait pas, c'est inutile[41].

Si l'absence effective des religieux insoumis dans les régiments qu'ils auraient dû rejoindre questionne, elle alimente les peines et la colère au sein de la société française. Les décisions prises par ces religieux pour échapper au service militaire sont perçues comme une manière de se prémunir contre les dangers de la guerre. L'insoumission est reçue en France comme une fuite et passe pour de l'indifférence au moment du péril national le plus grave ; pour un manque de courage et de patriotisme.

Pour les religieux insoumis aussi, les conséquences ne sont pas anodines : les portes de la France leur sont fermées et les rapports avec leur famille (lorsqu'ils en ont une) sont rendus difficiles, voire irrémédiables (rupture) dans quelques rares cas.

---

38 Une circulaire du 22 septembre 1914 du Ministre de la guerre, Alexandre Millerand, précise que « les noms des insoumis sont affichés pendant toute la durée de la mobilisation et des opérations dans toutes les communes du canton de leur domicile… MM. les préfets voudront bien… établir les affiches nécessaires et les faire placarder dans les conditions prévues par la loi », *J.O.R.F.*, 24 septembre 1914, p.8027.

39 Lettre de Claude Dalon, au F. Marius Suchet, le 27 juillet 1915, dans FÉC (Québec), fonds Frère Marius Suchet, N50095, 3787-25.

40 Marius Suchet, en religion Frère Raoul-Elisée, (1887-1972).

41 Archives FÉC (Québec), fonds Frère Marius Suchet, N50095, 3787-25.

Ainsi, en refusant de participer activement à la défense armée du pays, ces religieux deviennent des proscrits à la fois au niveau de la société française, de l'institution militaire et des familles.

Dans les familles religieuses elles-mêmes, refuser le retour pour se faire enrôler et les démarches pour se faire exempter choquent ceux des religieux qui, pour continuer leurs missions apostoliques et/ou enseignantes en France, après les lois anticongréganistesles, se sont volontairement sécularisés et ont donc, *de facto*, été mobilisés à la déclaration de guerre[42]. Selon nombre d'entre eux, à l'instar de leurs coreligionnaires, ces religieux insoumis auraient dû, sans vouloir esquiver leur devoir militaire, rentrer en France à l'appel de la patrie en danger.

Quelles sont les conséquences de l'insoumission des religieux sur le moyen et le long terme ?

Pour un très grand nombre de congrégations, l'insoumission d'une partie plus ou moins importante de leurs membres pose un problème moral et, à terme, elle risque d'être un obstacle pour recruter de futurs novices. Le Révérend Frère Jean-Joseph, Supérieur des Frères de Ploërmel, en octobre 1914, donne un exposé clair de sa position à cet égard:

> Il faut considérer encore que la désertion [l'insoumission], surtout pendant la guerre, entraîne une sorte d'infamie que certaines familles ne supportent pas ; elles rendent les supérieurs responsables de l'abstention de leurs enfants et en profitent pour déblatérer contre la religion. Comment se présenter ensuite dans ces familles, ou chez les voisins, pour y chercher de nouvelles recrues ? C'est bien moins grave pour ceux qui ont quitté les leurs depuis longtemps, surtout s'ils n'ont plus ni père, ni mère[43].

Même dans les territoires privilégiés (la Bretagne, la Vendée, l'Auvergne,…), l'insoumission peut avoir des conséquences néfastes en matière de recrutement une fois la paix revenue.

« C'est un univers morne à l'horizon plombé[44] ». Les lourds lendemains d'après-guerre

Les années 1920 ouvrent une ère marquée par la reconstruction, dans une société foncièrement meurtrie et qui ne veut pas revivre les luttes anticléricales d'avant guerre. Dans son journal, *L'Homme enchaîné*, Georges Clemenceau écrit à la fin de la guerre :

> Il serait monstrueux de chasser de nouveau, la guerre terminée, des gens aux soins desquels on a été trop heureux de confier nos trop nombreux blessés qui, sans eux, trop souvent, n'en auraient reçu aucun. La *Séparation*, la *loi sur les Associations*, dans leur forme actuelle tout au moins, constituent de lourdes fautes. La guerre peut fournir l'occasion de les réparer.

Si le retour des congréganistes est finalement bien accepté compte tenu de l'engagement, de la bravoure et des sacrifices de leurs membres durant la guerre, par contre l'attitude des religieux insoumis reste difficile à pardonner et à accepter au sein d'une société où tout le monde a largement participé à l'effort de guerre. En dépit des discours de légitimation, des revendications et des initiatives prises par les supérieurs, aucune grâce n'est accordée pour régulariser collectivement tous les religieux insoumis, car la France et les Français ne sont pas encore prêts à pardonner une « faute

---

[42] Comme les prêtres et les séminaristes des diocèses.

[43] Lettre du 10 octobre 1914 du Révérend Frère Jean-Joseph, au Frère Louis-Arsène, AFIC, Rome, Dossier 252/02, p.303-305, *in* BALANANT et *al*, *op. cit.* p. 48.

[44] Charles BAUDELAIRE, *Les fleurs du mal,* « De profundis clamavi », Paris, Flammarion, G.F. n° 7, 1964, p.59.

impardonnable » qui a porté atteinte à l'ordre social en privant leur patrie d'une partie de leurs défenseurs.

Lorsqu'un « jeune homme est recherché comme insoumis […], il ne peut pas rentrer en France sans s'exposer à être arrêté et traduit devant un conseil de guerre » expliquait-on déjà dans *La Croix* en 1909[45]. Après 1918, la règle est la même. Rentrer en France en tant que religieux insoumis revient à risquer les représailles de la justice militaire. Du coup, de statut d'expatrié volontaire, le religieux insoumis devient définitivement un exilé, sa liberté de mouvement en France lui étant légalement retirée. Rappelons, à titre d'exemples, que 380 frères lasalliens ou encore 74 frères mennaisiens ont été des insoumis « en temps de guerre » et encourent, à ce titre, une « peine de deux à cinq ans d'emprisonnement[46] » puis « à l'expiration de leur peine, [peuvent être] envoyés dans une compagnie de discipline[47] ».

Comment prend fin l'insoumission ?

- **Attendre la prescription**

Le moyen mettant automatiquement fin à l'insoumission est, conformément aux dispositions législatives et règlementaires sur le recrutement militaire, la prescription accordée à 53 ans. En janvier 1925, un membre des Frères des Ecoles chrétiennes explique à un confrère insoumis exilé en Espagne désireux de rentrer en France :

> La loi du 1er avril 1923 sur le recrutement stipule, comme les lois de 1905 & de 1913, que la prescription contre l'action publique résultant de l'insoumission ne commence à courir que du jour où l'insoumis a atteint l'âge de 50 ans ; mais, comme de plus la prescription contre l'action publique en matière de délit est de 3 ans, ce n'est qu'à l'âge de 53 ans que la prescription est définitivement acquise & reconnue. C'est donc à 53 ans finis que l'insoumis peut rentrer en France en toute sûreté[48].

Ainsi, à partir de 50 ans, un insoumis échappe au recrutement militaire mais reste condamnable jusqu'à ses 53 ans révolus et, de ce fait, en rentrant avant cet âge, il échappe difficilement au conseil de guerre. En se référant à cette disposition prescriptive exposée à l'article 90 de la loi, les supérieurs de congrégations ont, après la guerre, conseillé à leurs membres concernés, ne pouvant effectuer leur soumission sans craindre de lourdes peines, à rester à l'étranger.

A l'examen des fiches matricules individuelles de chaque insoumis, on a pu constater que nombreux ont été finalement ceux dont l'insoumission s'est réglée grâce à la prescription liée à l'âge, prescription étant acquise automatiquement. Sur leur fiche matricule est alors inscrite la mention « Rayé des contrôle de l'insoumission le… ».

- **Se faire amnistier**

Une mesure amnistiante, toujours de nature politique, permet de mettre définitivement un terme à la question. Toutefois, défendre la cause des insoumis dans une société d'après-guerre profondément marquée et blessée par un conflit au bilan humain et matériel très lourd s'impose comme un tour de force.

---

[45] « Courrier militaire - Avis aux lecteurs », *La Croix*, n°7950 (25 février 1909), p. 7.

[46] *Code de justice militaire pour l'armée de terre (9 juin 1857)*, 6e éd., Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1908, p. 51.

[47] *La Loi de Trois ans - loi du 7 août 1913 suivie de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée*, Paris, Berger-Levrault, 1913, p. 52.

[48] Lettre 10 janvier 1925, ALF (Lyon), Série J hif 3, dossier 4 : « Cas Insoumission - Espagne ».

L'amnistie qui, selon son étymologie grecque signifie *oubli*, est « l'acte par lequel le chef de l'État ou le pouvoir législatif efface ou met en oubli certains crimes ou délit, défend de faire ou de continuer les poursuites contre leurs auteurs et abolit les condamnations qui peuvent avoir été déjà prononcées contre eux à raison de ces faits[49] ».

L'amnistie ne doit pas être confondue avec la grâce, car la grâce s'adresse à une personne identifiée et n'est accordée qu'après son jugement, tandis que l'amnistie est collective et s'applique au délit plutôt qu'aux personnes qu'elle ne nomme pas personnellement.

Après 1921, toutes les lois d'amnistie votées après la guerre ont été défavorables aux insoumis. Il faudra le déclenchement de la Seconde Guerre Mondiale, le 1er septembre 1939, pour que les religieux insoumis puissent (presque) mettre un point final à la question de leur insoumission. Le décret du 9 septembre 1939 indique: « amnistie pleine et entière est accordée pour les faits antérieurs au premier jour de la mobilisation générale (2 septembre 1939) à tous les insoumis des armées de terre, de l'air et de mer […] qui, pour être incorporés, se seront présentés volontairement à l'autorité militaire ou diplomatique française dans les délais[50] ».

La mesure est générale, elle exclue toutes les peines. Elle reste toutefois soumise à une condition : le coupable doit se présenter volontairement aux autorités militaires. En effet, il s'agit d'une amnistie formulée pour recruter un nombre important de soldats et récupérer ceux qui, jusqu'à présent, se sont démis de leur devoir militaire. En somme, l'État est prêt à oublier les fautes du passé à condition que le coupable s'engage à défendre son pays face à la nouvelle mesure de guerre.

• Se soumettre volontairement hors amnistie

Il y a enfin un certain nombre de religieux, lassés de devoir attendre l'automaticité de la prescription acquise à 53 ans révolus, qui décident de faire leur soumission en dehors de toute mesure amnistiante pour régulariser leur statut militaire et du même coup, leur situation de citoyen français, pensent-ils, même s'ils ont bien conscience des risques encourus (incorporation d'office, éventuel emprisonnement…).

Quelles sont les raisons qui poussent un religieux français insoumis à vouloir mettre fin à son insoumission ?

Les principales, au vu des correspondances qui ont été conservées, sont les suivantes :

• Rentrer pour restaurer leur congrégation en France

Acceptée en 1914, l'exclusion des religieux est, au lendemain de la guerre, inenvisageable pour ceux qui « ont tous accompli leur périlleux devoir [51] ». L'opinion générale acquiesce. Et effectivement, la fin de la Grande Guerre signe le retour des congrégations en France, comme l'avait prévu Alexandre Millerand en pleine guerre. « La République de la Victoire est la propriété de tous les Français. Elle a le droit et le devoir d'être généreuse, libérale et tolérante » scande en novembre 1919, ce même

---

49 Carlos CALVO, « Amnistie », *Dictionnaire de droit international public et privé*, Tome 1, Paris, Guillaumin & Cie, 1885, p. 41.

50 « Décret relatif à l'amnistie pour les insoumis et les déserteurs, des armées de terre, de mer et de l'air », *J.O.R.F*, 14 septembre 1939, p. 11399.

51 « Tract DRAC, "Dans la guerre, devant la loi, pendant la paix" », *in* Magali DEVIF, *Les Frères français pendant les guerres, 1870-1945. Catalogue d'exposition novembre 2008-février 2009*, Lyon, 2008, p. 71.

Millerand en présentant son programme lors d'un meeting dans sa circonscription électorale parisienne afin de se faire élire à la Chambre des députés.

> En janvier 1917… j'ai déclaré que, pour ma part, il me paraîtrait moralement impossible que la guerre terminée, on reconduisît à la frontière les congréganistes qui l'avaient franchie pour venir, sur le front, prendre leur part de dangers avec leurs frères français[52].

- **Rentrer pour des motivations religieuses et familiales**

Certaines congrégations, prévoyaient dans leurs règles et leur mode de fonctionnement la possibilité[53] ou l'obligation[54], pour certains de leurs membres, de parfaire leur formation après les premiers vœux. Les religieux sélectionnés par les supérieurs étaient alors envoyés en Europe, soit en France après la réintégration des congrégations, soit au siège du lieu d'exil de leur maison-mère à l'étranger. Cette formation de plusieurs mois, mais n'excédant pas un an, avait pour but, par la réalisation de différents enseignements et d'exercices spirituels, de permettre de renouveler leur ardeur apostolique et la ferveur de leur vie religieuse plusieurs années après les premiers voeux. Parmi ceux qui ont eu cet honneur d'en bénéficier, dont plusieurs ayant été militairement déclarés insoumis, le retour s'imposait alors comme nécessaire.

Rentrer en France est surtout motivé par de forts désirs de revoir sa famille. Insoumis depuis 1908, Augustin Arnaud (F. Nymphas-Victorin), frère missionnaire des Frères des Ecoles chrétiennes à Cuba, est désigné en 1927 pour aller effectuer le second noviciat à Lembecq-lez-Hal (Belgique), lieu de repli de la congrégation. Il a alors 42 ans. Désirant profiter de l'occasion pour visiter sa famille, il écrit au Secrétaire général de l'Institut :

> J'ai quitté la France en Février 1904, c'est-à-dire il y a 23 ans, et si les Supérieurs m'appelaient au Second-Noviciat, il me semble qu'il me serait cruel, après 24 ou 25 ans d'absence, de passer quelques heures à la hâte, en se cachant comme un malfaiteur, pour revoir ses parents, frères et sœurs. Et c'est le cas de celui qui a encore un père et une mère qui ont donné deux de leurs fils à l'Institut et ne les ont pas revus depuis bientôt un quart de siècle[55].

Certains religieux demandent à rentrer pour répondre à des affaires familiales, d'autres sont appelés en France pour subvenir aux besoins de parents âgés ou handicapés. Dans de tels cas, l'interdiction de résidence imposée par la loi aux insoumis devient alors pour ces hommes une réalité pesante.

Ainsi, tout au long des années vingt, beaucoup de correspondances de religieux insoumis avec leur Supérieur général montrent un grand désir de vouloir rentrer en France afin de revoir une famille qu'ils ont quittée, pour la grande majorité, entre treize et vingt-trois ans.

- **Rentrer pour se protéger**

Lorsque rentrer pour préserver son existence est nécessaire, la question de l'insoumission ré-émerge et remet la question de l'amnistie totale sur le devant de la scène.

---

[52] « Discours-programme d'Alexandre Millerand », *La Croix*, 10 novembre 1919, p.1-2.

[53] Comme les Frères maristes, les Frères de Ploërmel… qui pouvaient faire, sur une durée de sept à huit mois, un second ou grand noviciat ou encore les Frères des Ecoles chrétiennes avec leurs Grands Exercices, ou second noviciat, d'une durée de cent jours.

[54] Comme chez les Jésuites où les prêtres, après leur ordination, faisaient une année supplémentaire de noviciat, appelée « troisième an » ou « troisième probation ».

[55] Lettre de du F. Nymphas-Victorin, dans ALF (Lyon), série J hif 2, dossier «Frères "insoumis" 1914-1918 ».

Ainsi, pour les religieux français qui y avaient trouvé une terre d'accueil après les lois anticongréganistes, les violences perpétrées au cours de la révolution mexicaine (1926-1929), mais surtout de la guerre d'Espagne (1936-1939) rendent les cas d'insoumission tragiques car, lors de ces évènements, tous les religieux (et religieuses) sont systématiquement pourchassés. Dans de telles circonstances, la question du retour des religieux français insoumis est à nouveau posée. Suscite-t-elle pour autant la clémence des autorités militaires ? Aucunement, car en France, entre 1935 et 1937, à l'instabilité géopolitique s'ajoute l'instabilité gouvernementale, autant d'éléments qui n'incitent guère à se pencher sur la régularisation collective des religieux français insoumis malgré les stratégies et arguments avancés par les congrégations concernées.

Qu'avancent les congrégations (certaines très actives près du gouvernement et des parlementaires) pour que soient amnistiés tous ceux de leurs membres qui ont choisis de rester ou d'être insoumis plutôt que de rentrer en France pour répondre à l'ordre de mobilisation ?

Comme il a été dit plus haut, plusieurs congrégations d'hommes (comme de femmes), notamment les plus importantes, ont beaucoup investi dans la seconde partie du XIXe siècle pour évangéliser de nouveaux territoires, précédant ainsi, ou participant[56], à la colonisation voulue par la République. Pour ne parler que des congrégations d'hommes, les Pères blancs en Afrique, les prêtres des Missions Etrangères de Paris en Asie, les Lazaristes en Orient, les frères enseignants des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel et des Frères des Ecoles chrétiennes de saint Jean-Baptiste de la Salle en Amérique du nord et en Amérique du sud, etc. ont été de formidables relais de l'expansion coloniale française jusqu'à la Grande Guerre.

> En fait, un voyageur qui parcourrait le globe y trouverait partout la France, représentée et connue par ses missionnaires[57].

Les gouvernements, pourtant antireligieux, ne s'y méprennent pas[58], et au moment de la déclaration de guerre plusieurs voix mettent en garde contre l'influence allemande dans l'Europe balkanique, en Orient, en Extrême-Orient et en Amérique latine. Le ministre des Affaires étrangères, Théophile Delcassé (28 juin 1898 - 6 juin 1905), par exemple, estime que le rôle que jouent les religieux dans la politique culturelle française est essentiel. Il exhorte les députés à

> ne pas sacrifier un instrument efficace de l'influence française. La France ne saurait consentir à l'amoindrissement de son patrimoine moral hors des frontières, notamment à la perte des institutions scolaires des Frères des Écoles chrétiennes et des Sœurs de la Charité .

En effet, « L'enseignement, tel qu'il est notamment assuré par les congrégations religieuses françaises, s'impose comme la pierre angulaire en matière culturelle[59] » du dispositif d'influence internationale planifié par le Quai d'Orsay. Ces positions gouvernementales étant connues des congrégations transnationales, c'est dans ce contexte que s'insère le phénomène d'insoumission chez les religieux français. Ces mesures sont d'ailleurs bien relayées par certains agents diplomatiques affectés à l'étranger. Au Chili, par exemple, au début de la guerre « le Ministre de France au Chili aurait décidé que tous les religieux mobilisables devaient rester à leur poste, leur présence au Chili

---

56 On voit alors fleurir l'expression « L'union du sabre et du goupillon ».

57 Un Missionnaire, « Le rôle catholique de la France dans le monde », *in La guerre allemande et le catholicisme*, Paris, Bloud & Gay, 1915, p.69.

58 Voir à cet égard la réflexion de Gambetta ci-dessus, note 6 *in fine*.

59 Gilles MATTHIEU, *Une ambition sud-américaine: politique culturelle de la France (1914-1940)*, Paris, l'Harmattan, 1991, p. 73.

étant indispensable pour continuer l'œuvre de propagande française et surtout pour contrebalancer avec efficacité la propagande allemande et espagnole pendant la guerre[60] ». D'autres diplomates, par contre, sont moins directs ; l'idée est simplement suggérée. La position parfois ambiguë de certains consuls français est bien décrite par un frère insoumis de l'Institut des Frères maristes resté au Brésil pendant la guerre et qui écrit :

> Dans les nouvelles provinces : Chine, Afrique du sud, Colombie, Brésil, Mexique…, constituées presque exclusivement de « jeunesse », le départ en masse des mobilisés allait causer fatalement la ruine des œuvres. A cette occasion, c'est-à-dire dans cette circonstance exceptionnelle, le consul de Rio ne pouvant dire aux frères « restez » fit cette observation judicieuse : « Les Allemands restent ; si vous partez, ils vous supplanteront. » C'était franc et lucide : *Intelligenti pauca !* [peu (de mots suffisent) à ceux qui sont intelligents] [61].

Enfin, plusieurs consuls ne veulent rien entendre, comme celui de Québec par exemple qui applique à la lettre les dispositions relatives à la mobilisation générale et qui refuse toute exemption aux religieux français déclarés insoumis en temps de paix.

L'intransigeance gouvernementale persistant après la guerre, plusieurs congrégations (surtout les congrégations enseignantes) vont alors construire un discours de légitimation.

Estimant avoir assuré pendant toute la guerre un ministère de présence à l'étranger, une diplomatie d'influence, des attitudes tant appréciées par tous les gouvernements depuis 1904, elles soutiennent, dans ces débats d'après-guerre, que demeurer à l'étranger pour assurer la continuation de la promotion et de la défense de la culture française, plutôt que d'être sur le front, doit être assimilé à une forme d'engagement dans la guerre. Leurs religieux insoumis ont été en quelque sorte des soldats de troisième ligne. Le supérieur de l'une d'elles, pour illustrer cette prise de position, cite l'exemple de l'Amérique latine où, au début du XX^{e} siècle, la domination coloniale allemande est inexistante. Mais l'Allemagne, forte de son accroissement démographique et de ses velléités affirmées de bâtir un empire colonial, a réussi à laisser son empreinte dans plusieurs continents en diffusant des idées nationales, en musclant, par de puissants moyens, ses intérêts économiques et en encourageant les flux migratoires de ressortissants allemands, se faisant ainsi de plus en plus remarquer dans toute l'Amérique du Sud. Des Français compétents, dont les religieux restés sur place, ont, pendant la guerre, tout mis en œuvre pour freiner cette expansion et ont assuré la continuation de la politique d'influence française dans les pays nouvellement indépendants. La conclusion congréganiste de cette démonstration est qu'*in fine*, les religieux insoumis ont été des soldats de cette lutte silencieuse.

> Ils ont fait, au loin, par la parole, par la propagande, par leur enseignement surtout, ce que nos soldats ont fait dans les tranchées ; s'ils n'ont pas affronté directement la mort, ils ont affronté l'injure, le sarcasme, même la haine que beaucoup avaient pour la France… Ils sont soldats et défenseurs de la France en temps de paix comme en temps de guerre…[62].

Cette image du religieux soldat parti combattre sur un front culturel semble imprégner fortement la représentation que les religieux insoumis ont d'eux-mêmes. Sans remettre en cause leur bonne foi, les mécanismes qui président à la construction d'un tel discours de légitimation visent à désamorcer la thèse de l'insoumission considérée comme la faute à jamais impardonnable défendue par les autorités françaises. Il s'agit de montrer que les religieux ont fait œuvre de Français et non pas de révoltés, que

---

60 Copie de la lettre du Ministre de la République Française au Chili, le 12 novembre 1934, dans ALF (Lyon), Série J hif 3, Dossier 6 « Baléares. Questions militaires - Insoumis », Dossier 1 « Frères "insoumis". 1914-1918 ».

61 Frère André LANFRAY, « L'Institut [des Frères maristes] dans la guerre », *Cahiers maristes*, n° 33, mai 2015, p.10.

62 *Ibid.*

leurs actions, leurs oeuvres sur le terrain étaient une propagande réelle et très efficace, éminemment patriotiques, en faveur de la France.

> Le catholicisme n'a pas de patrie. Mais les catholiques en ont une, et les missionnaires catholiques ont pour la leur un vrai culte, intensifié par les plus chers souvenirs et les longues absences[63].

Une analyse fine des différents témoignages permet d'affirmer qu'un tel discours n'est pas un prétexte habile ni un glissement sémantique, mais un vrai sentiment intériorisé par les religieux et leurs supérieurs.

Est-ce suffisamment percutant pour obtenir gain de cause ?

Si toutes les congrégations retrouvent leur place au sein de la société française au lendemain de la guerre, il n'en reste pas moins que certaines questions constituent de sérieux points d'achoppement. Ainsi, toutes leurs tentatives et démarches aux plus hauts niveaux pour permettre l'amnistie et la régularisation complète de la situation des religieux insoumis afin que ces derniers puissent réintégrer la société française, ont été vouées à l'échec.

Entre 1920 et 1940, aussi bien à la Chambre des députés qu'au sein du gouvernement, sous la pression notamment des associations d'anciens combattants, les prises de position très fermes contre les insoumis sont avant tout décidées pour assurer un équilibre et une nouvelle cohésion dans une société marquée par « le souvenir durable d'un massacre sans précédent[64] ». En effet, comment soutenir les insoumis lorsque plus de huit millions de Français ont accepté de se lever en masse pour combattre quatre années de suite et se soumettre à un pouvoir qui, quelque temps plus tard, gracierait ceux qui ont décidé de passer outre les exigences imposées quelque temps plus tôt ? Au final, dans ces années d'après-guerre, la société française s'impose comme un acteur central et actif pour modeler la politique d'intransigeance adoptée contre les insoumis restés à l'étranger et voulant désormais revenir en France. Les anciens combattants en sont pleinement satisfaits.

Considérés comme des lâches avant guerre ils sont regardés comme des « criminels » à condamner après guerre.

Après la guerre, la presse nationale reste silencieuse sur le sujet des religieux insoumis, bien que la question reste parfaitement connue de la population française, notamment dans les lieux et localités d'où ils sont originaires et où leurs noms ont normalement été affichés en mairie pendant toute la guerre.

Dans les milieux catholiques, l'insoumission, moralement condamnable, porte tort et écorne çà et là la réputation des religieux et même du clergé en donnant de la matière aux courants anticléricaux, toujours persistants après 1918. Mais si le phénomène n'est pas ignoré, globalement il est désormais abordé, sans être éludé, avec discrétion. Par exemple, bien conscient des effets néfastes que cette situation peut apporter, Alfred Baudrillart, l'actif animateur, pendant la guerre, du très influent Comité catholique de propagande française à l'étranger, écrit à la fin de la guerre :

> La brutalité même de la mobilisation a entraîné l'insoumission d'un assez grand nombre de congréganistes qui vont, de fait, cesser de se considérer comme Français… si on ne porte pas remède à leur situation. Il faudrait négocier un *modus vivendi* ; le gouvernement rendrait [démobiliserait] un nombre

---

63 *Les Missions Catholiques. Bulletin hebdomadaire de l'œuvre de la Propagation de la Foi*, 1905, p.6.

64 Antoine PROST, *Les Anciens Combattants et la Société Française 1914-1939,* Tome 1*,* Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, p. 10.

au moins égal de congréganistes ayant accompli leur devoir militaire ; et ceux qui ne se sont pas soumis feraient acte de soumission en venant servir quelque temps en France[65].

Dans les milieux congréganistes, c'est-à-dire en interne, même si elle est très présente chez les supérieurs généraux, la question des religieux insoumis est peu évoquée voire entièrement occultée. Elle est par exemple quasiment toujours absente des ouvrages sur l'histoire des congrégations, la guerre semblant n'être qu'une parenthèse n'ayant engendré aucune rupture dans la vie religieuse de ces hommes[66]. Silence également dans les notices nécrologiques qui sont toujours rédigées lors du décès d'un membre.

Après la guerre, l'insoumission des religieux français est un sujet peu traité, aussi bien au sein de l'Église qu'au sein des congrégations et même dans la presse catholique ou laïque. Cependant, même ignorée par le monde catholique et dénoncée par le reste de la société française, elle reste une question, encore aujourd'hui, entourée d'un certain malaise.

Conclusion

Dans le rapport conflictuel né de la dialectique complexe entre servir la France – fille aînée de l'Eglise, héritière de plusieurs siècles d'histoire marqués par la monarchie et des figures emblématiques comme Jeanne d'Arc par exemple, si présente (avec la petite Thérèse) dans les tranchées entre 1914 et 1918 – et servir la République, cette « gueuse » qui alimente les rancœurs chez bon nombre de religieux – émerge le phénomène d'insoumission. Au final, l'insoumission va, d'une certaine manière, permettre aux religieux, à l'échelle de leur institution, de rester fidèle à leur congrégation tout en maintenant leur loyauté séculaire à la Patrie, notion si distinctement séparée, dans leur esprit, de la République.

Comme on l'a vu, l'insoumission est une conséquence directe du départ en exil de plusieurs dizaines de milliers de religieux ayant été rayés du paysage social français. Partir pour s'installer ailleurs, faire le choix de l'exil pour survivre, telles ont été les bases collatérales de l'insoumission. On peut en effet affirmer que, sans le départ massif de France des congrégations avant 1914, l'insoumission n'aurait sans doute pas eu le même développement. Le phénomène aurait été probablement quasi, voire totalement, inexistant. Malgré tout, bien qu'exclus d'une société qui les a répudiés, les religieux français en exil manifestent plus que jamais à l'étranger leur amour pour la France et défendent les intérêts culturels de leur pays d'origine. Même s'ils manifestent leur loyauté envers une patrie qui leur est chère (tout en restant, cependant, mesurés à l'égard d'un régime qui les a bannis de la communauté nationale dont ils ont le sentiment de ne plus faire partie), certains vont s'opposer à un retour qui exigerait d'eux la perte d'un habit religieux qu'ils ont défendu au prix de grands sacrifices.

Être insoumis n'est pas un projet élaboré dans une visée antirépublicaine ou antimilitariste. L'insoumission s'impose lorsque, à l'étranger, les religieux ont épuisé toutes les ressources offertes par

---

[65] *Les carnets du cardinal Alfred Baudrillart. 1er août 1914-31 décembre 1918*, Paris, Cerf, 1994, p. 806-807.

[66] Et pourtant, outre les cas d'insoumission, marqués par la guerre, des religieux ont perdu la foi, des novices et des séminaristes ont mis fin à leur parcours, certains en ont gardé des traces psychologiques telles, qu'ils ne pouvaient plus assurer leur vie religieuse. Nous avons même le cas d'un prêtre très marqué par la guerre, recteur d'une paroisse du sud de Rennes qui, en pleine grand'messe, deux ans après sa démobilisation, s'est tiré une balle dans la tête un dimanche matin.

la loi pour échapper à l'impôt du sang. Cet art de l'esquive permet à des hommes sincèrement patriotes de rester fidèles à l'institution religieuse qui les a formés et, estiment-ils, a du sens en dépit des contraintes fixées par la conscription militaire, cette institution républicaine par excellence entre 1890 et 1918.

Travailler sur l'insoumission revient obligatoirement à s'intéresser à son environnement, c'est-à-dire à décrire les rapports que les congrégations entretiennent avec l'État et avec l'Armée. « Insoumission » ne doit pas être seulement compris comme « refus de guerre ». Décrire l'insoumission à l'aune du débat apparu il y a quelques années sur la dichotomie entre consentement et contrainte[67] n'est pas suffisant pour rendre compte de la complexité de ses manifestations diffuses. Certes, la définition de l'insoumission se fonde sur le refus de répondre à un ordre d'appel, mais le phénomène ne s'arrête pas uniquement à la question du refus de guerre. Il se décline au pluriel et touche à des domaines aussi divers que l'histoire militaire, l'histoire diplomatique, la politique générale de la France en période de guerre, l'histoire sociale et culturelle du conflit, etc.

N'oublions pas qu'en acceptant les exigences imposées par la République, les supérieurs de congrégations (pour qui, à la mobilisation générale, cette guerre est une guerre juste au sens de la doctrine thomiste) laissent partir une majorité de leurs membres mobilisables sous les drapeaux en ayant cependant soin, parallèlement, de veiller à conserver le personnel nécessaire à la bonne marche de leurs établissements à l'étranger dans l'esprit religieux propre à chaque congrégation : la loyauté envers la patrie ne doit pas remettre en cause la fidélité due à la congrégation. Ainsi, au moment où une très grande majorité des religieux appelés prend le chemin de la guerre, une minorité accepte, sans avoir le sentiment de trahir son devoir patriotique, de ne pas répondre à l'appel afin de préserver l'avenir de l'institution.

L'analyse a montré qu'au moment où la République est contre les congrégations, celles-ci cherchent à s'accommoder des exigences nouvelles fixées par l'État et son bras armé : l'institution militaire. On peut, par exemple, affirmer que l'insoumission chez les religieux n'a jamais été un acte isolé. Elle s'inscrit dans un ensemble de réseaux et de relations contrôlé par les supérieurs dont la responsabilité est souvent patente[68].

L'insoumission des religieux est bien un phénomène, certes mineur, mais non négligeable, à prendre pleinement en compte dans l'histoire des congrégations françaises face à la guerre, car toutes y ont été plus ou moins[69] confrontées.

---

67 Voir ci-après, Ronan RICHARD, « Pour en finir avec la « dictature du témoignage ».

68 Il faut à cet égard lire avec attention tous les bulletins et revues internes publiés durant la guerre qui, en creux, permettent de comprendre les différentes stratégies des congrégations.

69 Il faut souligner que les congrégations françaises présentes dans les territoires étrangers contrôlés par les pays de l'Entente ont connu moins d'insoumis que celles présentes partout ailleurs dans le monde. Par exemple les Pères blancs, les Spiritains ou ceux des Missions africaines de Lyon oeuvrant presque exclusivement en pays d'Afrique ont eu leurs membres appelés majoritairement mobilisés dans les troupes alliées de ces pays. Idem pour les membres des Missions Etrangères de Paris dans les pays du sud-est asiatique ou des Picpuciens dans les territoires alliés du Pacifique.

Faute d'études globales sur le sujet, il est difficile d'estimer le poids de l'insoumission dans le potentiel de mobilisables français[70]. L'analyse mériterait d'être élargie à la fois à l'ensemble du territoire national et aux autres pays belligérants[71].

[70] A titre d'exemple, l'analyse fine (à la fiche matricule) que nous avons pu faire sur un échantillon de 509 religieux de diverses congrégations originaires du diocèse de Rennes vivant à l'étranger montre que 454 d'entre eux étaient potentiellement mobilisables à la déclaration de guerre. Moins de la moitié (45 %) a été mobilisée. Pour les autres, c'est-à-dire les non mobilisés, 11 % ont été déclarés insoumis, 22 % réformés, 12 % exemptés, 8 % mis en sursis d'appel à la demande d'autorités consulaires, 2 % de non renseignés. L'examen, avec la même méthode, d'échantillons moindres dans les quatre autres diocèses bretons montre que le pourcentage d'insoumission religieuse y est du même ordre de grandeur, sauf peut-être dans le diocèse de Quimper et Léon où il est un peu plus élevé (15 %). Ceci signifie, sous réserve de confirmation, que sur l'ensemble des religieux d'origine bretonne mobilisables en résidence à l'étranger (hors colonies et territoires d'Outre-Mer, entre 300 et 350 d'entre eux auraient été déclarés insoumis. Un constat à souligner : en l'état actuel de notre recherche, aucun cas d'insoumission n'a été découvert dans le clergé séculier.
Par ailleurs, certaines précautions doivent être prises lorsque l'on parle d'insoumission des religieux français. En effet, si tous étaient à l'étranger, certains, étant dans des pays sous domination allemande ou autrichienne, ont été, à la déclaration de guerre, immédiatement considérés comme prisonniers et n'ont pu, de ce fait, répondre à leur ordre de mobilisation ; ils ont alors été automatiquement déclarés insoumis par l'autorité militaire. Ce fut le cas des nombreux religieux mobilisables, résidant en Belgique, assignés à résidence dans leurs maisons établies dans ce pays depuis l'exil ou encore des missionnaires français dans les territoires allemands d'Afrique orientale. Relativement vite, l'Armée revint sur ce classement et fit figurer sur les fiches matricules : « Rayé des contrôles de l'insoumission le… par application des prescriptions de la circulaire ministérielle… ». On doit donc bien distinguer l'insoumission « subie » (du fait de résidence dans un pays ennemi ou occupé par l'ennemi) de l'insoumission « choisie » (pour raisons canoniques, pour raisons politiques, pour raisons personnelles).

[71] En sachant tout de même que la France lors de ce conflit a été le seul pays (avec l'Italie dans une moindre mesure) à mobiliser sans exception tous les séculiers et les réguliers d'origine française contrairement aux autres pays belligérants (qui pouvaient appeler ou non les aspirants ecclésiastiques ou religieux, mais jamais les ministres des cultes).

INTRODUCTION AU PANTHÉON ASIATIQUE DES TRAVAILLEURS CHINOIS DURANT LA GRANDE GUERRE

TRAVAILLEURS CHINOIS : UN ARTISANAT DE TRANCHÉE « EXOTIQUE »

中国劳工：战壕的异国手工艺品

Zhong guo lao gong : zhan hao de yi guo shougong yi pin [1]

Guy DANZÉ

Avertissement

Cette étude pourrait être jugée extravagante par son thème ; mais il convenait d'offrir à celui qui a tant contribué à sortir le centième numéro du bulletin de l'association *Bretagne 14-18* un regard curieux sur un sujet qui reste à ma connaissance inexploité.

J'ai connu l'existence de ces travailleurs chinois par un documentaire télévisé datant de 1997 intitulé 140.000 Chinois pour la Grande Guerre[2]. Puis le journaliste Cyril Hofstein (grand reporter au Figaro Magazine), un ami de vingt ans, m'a un jour offert une paire de douilles anglaise de 18 pounds comportant embossées au recto de l'une un dragon, de l'autre un tigre. Ce fut le début de ma quête

---

[1] La langue chinoise est connue sous le vocable de chinois standard, le mandarin. A l'inverse de nos langues alphabétiques, elle est composée de caractères (sinogrammes), ceux-ci étant tracés dans un ordre et sens précis avec de surcroît une prononciation propre. Le chinois est une langue tonale possédant quatre tons principaux plus un ton neutre : le ton 1 monocorde et long, le ton 2 montant, le ton 3 descendant puis remontant, le ton 4 descendant et le ton 5 neutre. En 1950, la Chine a adopté le « pinyin » comme système de transcription phonétique du chinois en alphabet latin.

Zhong1guo2 lao2gong2 : zhan4hao2 de yi4guo2 shou3gong1yi4pin3

zhōngguó láogōng : zhànháo de yìguó shǒugōng yìpǐn

Chine travailleur tranchée exotique artisanat

Remerciements à mon professeur de chinois, Mme Marie-Hélène Le Saulnier, pour ses traductions et corrections.

[2] Olivier GUITTON, Véronique IZAMBARD, Gilles SIONNET, *140 000 Chinois pour la Grande Guerre*, La Sept/Arte, France Alif Productions, 1997.

en objets et documents sur ces travailleurs chinois, qui s'est prolongée par un apprentissage de la langue et de la culture du même nom.

Moins de trois mois après le début de la guerre, après plusieurs semaines de combats acharnés, le front occidental se stabilise sur une ligne de plus de 700 km comprise entre la mer du Nord et la Suisse : la guerre de mouvement laisse la place à une guerre de position, nouvelle situation qui va avoir des incidences considérables sur le quotidien des soldats. Le « melting pot » des mobilisés est très composite : ouvriers, artisans, commerçants, fonctionnaires, employés de bureau, artistes, marins, religieux et cultivateurs en grand nombre qui, pour ces derniers notamment, sont coutumiers de la récupération (rien ne se perd) et sont habiles à compenser les manques de matériels usuels sur le Front par des objets de leur création. « Entrecoupés de périodes d'accalmie, les combats leurs laissent désormais, une fois les tranchées creusées, consolidées et aménagées, des moments de loisirs forcés. De façon spontanée, ce temps « libre » est utilisé de la même manière aussi bien du côté Alliés que de l'adversaire. Pour compenser l'inactivité et lutter contre l'ennui qui menace, leurs mains, plus ou moins habiles, entrent en mouvement et fabriquent des objets. Ainsi est né un nouvel artisanat, passé à la postérité sous le nom d'« art des tranchées[3] ». Tout naturellement, lorsque deux ans plus tard des contingents de travailleurs chinois débarquent en France pour épauler physiquement les troupes alliées combattantes, ceux-ci ne manquent pas de s'y mettre aussi très vite, mais avec les codes iconographiques propres à leur culture.

Le contexte et ses conséquences

La guerre qui éclate dans les premiers jours d'août 1914 est un conflit exclusivement européen. La Chine ne s'y sentant nullement concernée, son gouvernement prend soin de proclamer dès le 6 août sa « neutralité absolue pendant la guerre européenne » et demande avec force aux belligérants de respecter strictement ladite neutralité du pays. La Chine de 1914 est une république semi-colonisée et frappée d'une crise économique due à la présence étrangère sur son territoire : les villes et ports accordés suite aux « traités inégaux[4] » quelques décennies auparavant au Royaume-Uni, Japon, France, Allemagne, Russie, Autriche-Hongrie, Belgique, États-Unis, Espagne,



Le partage de la Chine d'après *Le Petit Journal* du 16 janvier 1898.

[3] « 1914. Novembre. L'artisanat des tranchées. Une étincelle d'humanité au cœur de la barbarie », in Claude POMMEREAU, Claire MAINGON, Guillaume PICON, *Ecrivains et artistes face à la Grande Guerre*, Paris, Beaux-Arts éditions, 2014, p. 56; Nicholas J. SAUNDERS, "Trench Art: objects and people in conflict", *in* Joanna BOURKE (dir), *War and Art. A visual history of Modern conflict*, Londres, Reaktion Books Ltd, 2017, p.209-215.

.

[4] Suite aux deux guerres de l'opium (1839 à 1842) et (1856 à 1860) et la guerre des « Huit Nations » contre les Boxers notamment (se remémorer le film *Les 55 jours de Pékin* sorti en 1963), la Chine dût signer différents traités permettant aux intérêts européens de s'installer sur tout le territoire de l'empire, puis de la jeune république. Cette présence entravait sa souveraineté et installait un sentiment de domination et d'exploitation.

Danemark, Pays-Bas, Suède et Norvège accentuent un sentiment d'occupation et d'exploitation. Si cette décision vise avant tout à ne pas impliquer militairement le pays dans la guerre (envoi de troupes)[5], la Chine, par contre, ne s'interdit pas d'apporter un soutien humain aux Alliés en autorisant, par exemple, l'envoi de travailleurs civils volontaires dans les territoires en guerre[6], par l'intermédiaire d'agences privées de recrutement, pour des tâches matérielles autres que les combats (creusement de tranchées, construction de réseaux de transports, manutention de matériels et de provisions, …)[7]. C'est ainsi que 140 000 Chinois[8], à partir du 28 août 1916, vont séjourner sur le territoire français : 100 000 sous l'autorité britannique au sein d'un organisme spécifique, le *Chinese Labour Corps* (CLC), 40 000, sous l'autorité française, administrés par un des services du Ministère de



Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) 26 juin 1918 Travailleurs chinois sous autorité française (coll. part.)



Brest (Finistère) port de commerce fin 1917 Travailleurs chinois sous autorité américaine (coll. part.)

[5] Le général Foch, par une lettre du 11 août 1917 (SHD 16N2450), projetait l'envoi en France de 40 000 soldats chinois qui auraient été affectés aux services du génie. En raison de l'hostilité du Japon (allié à cette époque) et du refus des États-Unis de financer par un prêt l'acheminement de ce corps expéditionnaire, le projet demeura sans suite.

[6] L'ouvrage de référence à ce jour est Li MA, *La Chine et la Grande Guerre*, Paris, CNRS Editions, 2019.

[7] Le terme « chinois », dans l'imaginaire populaire des XIX^e^ et XX^e^ siècle, renvoie souvent à des notions péjoratives, voire négatives : cruautés et férocités sont fréquemment présentes dans la littérature (par exemple le célèbre roman d'Octave MIRBEAU, *Le Jardin des supplices*, paru en 1899) ainsi que dans la production de cartes postales montrant supplices et décapitations en Chine (il faut dire que la révolte des Boxers avec ses exactions à l'égard des Occidentaux était encore bien prégnante dans beaucoup d'esprits). Au-delà de cette réputation, l'arrivée de milliers de travailleurs chinois sur notre territoire a entraîné l'apparition dans la presse, dans les documents officiels, dans le langage courant de dénominations diverses pour les désigner : « indigènes », « exotiques », « coolies », « orientaux », « célestes », « asiatiques ». Plus tard, le commandement militaire retiendra soit « Chinois français », soit « Chinois anglais », en fonction de l'appartenance militaire du groupement de ces travailleurs qui, selon les annonces de recrutement, devaient avoir entre 20 et 35 ans pour ceux sous autorité française (entre 20 et 40 ans pour ceux sous autorité britannique) et avoir une excellente santé.

[8] Yves TSAO, *Les travailleurs chinois recrutés par la France pendant la Grande Guerre*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2018, p. 5 où est indiqué que ce chiffre s'appuie sur un document d'avril 1919 du Centre d'archives diplomatiques (CAD, vol. 35) intitulé « Exposé des revendications de la Chine tendant à faire abroger par la Conférence de la Paix les traités et accords conclus avec le Japon le 25 mai 1915 comme une tractation née de la guerre entre Etats alliés et associés et les puissances centrales ».

la guerre, le Service d'Organisation des Travailleurs Coloniaux (SOTC)[9]. Ils vont y être jusqu'en février 1922, date des derniers rapatriements.



Noyelles-sur-Mer (Somme), l'équipe de la cantine, 1918
Travailleurs chinois sous autorité anglaise (coll. part.)

L'arrivée sur le Front de l'Ouest[10] de cette main-d'œuvre chinoise a engendré, à l'instar de leurs frères d'armes présents sur les champs de bataille depuis août 1914, un artisanat de tranchées spécifique. Alors que l'art des tranchées issu des combattants alliés peut être vu comme le prolongement d'un savoir-faire professionnel d'avant mobilisation, il apparaît surtout comme la volonté de partager avec sa famille, ses amis restés au pays la quotidienneté du front (qui n'est pas que de combats). L'envoi d'objets aussi travaillés que possible, au statut de souvenir ou de trophée, permettra de rappeler la guerre, ou encore, pour les plus créatifs, ce sera une recherche de l'art pour l'art. Rien de tout cela ne semble apparaître pour les travailleurs chinois. Il n'a été retrouvé aucune trace d'envoi de ces objets fabriqués par eux à leur famille ou rapportés lors de leur retour en Chine. Pourtant, dès leur arrivée en France, ils ont été nombreux à profiter de la matière première trouvée sur place pour utilement compléter leur rémunération[11] (salaire) en fabriquant, pendant leur temps de repos, des objets artistiquement travaillés (essentiellement vases) fort en vogue parmi les combattants alliés et les civils des endroits où se trouvent ces Chinois, à la fois pendant ou après la guerre (jusqu'à

---

[9] A ne pas confondre avec le Service de la Main-d'Oeuvre Etrangère (SMOE) chargé de l'encadrement des travailleurs venus de pays européens.

[10] « Front de l'Ouest », reprise partielle du livre de Michaël SUMMERSKILL, *China on the Western Front. Britain's Chinese Work Force in the First World War*, 91 Eaton Terrace, London, 1982. Après un départ maritime de Chine, un transfert en train de Vancouver vers Halifax (Canada) et une traversée maritime vers Le Havre en provenance de ports anglais comme Liverpool, on peut comprendre cette appellation de « Front de l'Ouest ».

[11] En 1917, un journaliste anglais interrogeant un interprète chinois sur les motivations des travailleurs lui demande si les « coolies » s'informent sur la guerre ou s'ils s'intéressent à la façon dont elle se déroule. L'interprète lui répond que les travailleurs chinois « ne font pas vraiment attention aux querelles des barbares occidentaux qui se mettent en pièces les uns les autres. Ils sont ici principalement pour le salaire et les rations », *The Times*, Londres, 27 décembre 1917, p.2.

février 1922, date des derniers rapatriements)[12]. Cette activité est aujourd'hui communément appelée « artisanat de tranchées chinois ». Pendant la guerre, l'originalité de leur production va leur permettre de la vendre aux soldats alliés du front et aux civils des endroits où ils sont cantonnés. Après la guerre, la clientèle potentielle va considérablement s'élargir avec le retour des réfugiés, les pèlerinages militaires ou familiaux sur les champs de bataille, les employés des institutions britanniques chargées de regrouper les corps et de construire les cimetières militaires…, clientèle attirée soit par des souvenirs rappelant concrètement la guerre et produits quasi industriellement par nombre de Français et de Belges en grande quantité pour répondre à la demande, soit des objets moins guerriers, plus poétiques, plus exotiques produits artisanalement et en petites séries, à partir de leurs codes culturels, par les Chinois.

Quelques exemples d'iconographie dans l'art de tranchée chinois

Pendant toute la durée de leur séjour en France, les travailleurs chinois producteurs d'art de tranchée ont fabriqué leurs propres types d'objets, mais tout spécialement des vases à fleurs en métal à partir des douilles d'artillerie vides qui, partout, jonchaient les champs de bataille. Ils les ont travaillés (martelés, repoussés, guillochés, découpés…), puis ornés de sujets, principalement de figures animales, inspirés de la mythologie chinoise, mais aussi de paysages, de végétaux ou encore de caractères chinois à connotation poétique gravés verticalement.

La source la plus fréquente d'inspiration a été le zodiaque chinois avec ses 12 signes se rapportant chacun à un animal. Par ordre d'arrivée, selon une course légendaire, apparaissent : le rat, le buffle, le tigre, le lapin, le dragon, le serpent, le cheval, la chèvre, le singe, le coq, le chien et le cochon.

Nous en retiendrons ici, le dragon et le tigre, deux figures zodiacales et la chauve-souris qui ont été abondamment reproduites sous diverses formes.

龍

LE DRAGON[13]

Présent déjà dans toutes les mythologies, notre civilisation occidentale a donné au dragon une symbolique de monstre satanique de forme serpentine, ailée et terrée dans une caverne, crachant du feu en semant la ruine et la désolation sur son passage lors de ses apparitions au grand jour. Les textes

[12] D'autres traces, recensées aujourd'hui par l'association *Soissonnais 14-18*, ont été laissées par les Chinois sous forme de graffitis ou de ciselures dans les creutes ou carrières de l'Aisne, cf. Jérôme BUTTET, « En creux, en relief et en noir, souvenirs de Chine et d'Extrême-Orient dans le Soissonnais », in Li MA (dir.), *Les travailleurs chinois en France dans la Première Guerre mondiale*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 413-421.

[13] 龍 sinogramme du dragon, version traditionnelle (simplifiée en 1956 sous Mao).



Entrait à engoulant et engoulant de sablière Grâces (Côtes-d'Armor), église Notre-Dame-de-Grâces (cliché de l'auteur)



Entrait à engoulant, Châtelaudren (Côtes-d'Armor), église Notre-Dame-du-Tertre (cliché de l'auteur)

bibliques[14] (manuscrits, vitraux, statues de saint Géry, saint Michel l'Archange, saint Georges de Lydda ou sainte Marguerite d'Antioche) en attestent. L'art médiéval dans la représentation animale est riche à la fois d'une diversité des formes artistiques et des animaux représentés réels ou imaginaires. Ainsi une originalité architecturale est rencontrée de manière étonnamment fréquente dans les vieilles églises et chapelles bretonnes : l'entrait à engoulant[15] ou rageur[16], ou les sablières[17] sculptées.



Sablière sculptée de deux dragons dont les queues enlacées se changent en deux autres têtes de dragons, Grâces (Côtes-d'Armor), église Notre-Dame-de-Grâces (cliché de l'auteur)

---

[14] *Le Livre de Job* dans la Bible, parlant du dragon des profondeurs marines, le décrit ainsi : « de sa gueule partent des éclairs, des étincelles de feu s'en échappent. Son haleine embrase les braises ».

[15] Les entraits à engoulant sont des poutres transversales de la charpente du toit d'une chapelle ou d'une église qui retiennent les sablières entre elles, chaque extrémité de ces poutres étant sculptées de gueules de dragons aux mandibules puissamment tranchantes, cf. « Les sablières dans le Morbihan – un monde étrange », *Cahiers de l'UMIVEM, Patrimoine et paysage*, n° 65, 2e trimestre 2006, p. 61-62.

[16] Tête animale réelle ou imaginaire sculptée sur les poutres de charpente généralement au niveau de la sablière : l'engoulant a souvent les traits d'une tête de dragon, une poutre enfoncée jusqu'au gosier. La gueule ouverte symbolise l'entrée du Léviathan (monstre marin qui pourrait anéantir l'humanité et provoquer le chaos…la fin du monde). La poutre enfoncée dans la gueule en fermerait l'entrée : https://fr.wikipédia.org>wiki>engoulant

[17] Une sablière, ou panne sablière, est une pièce importante de la charpente située au-dessus des murs gouttereaux de façade, « Les sablières dans le Morbihan – un monde étrange », *ibid.*, 13, p. 9.

« Le dragon à ailes de chauve-souris est l'une des figures de proue du bestiaire fantastique occidental depuis le XIII siècle[18] ». « En Bretagne le dragon occupe une place importante dans la culture religieuse depuis l'époque carolingienne[19] ». Quelques chiffres : 5000 pièces de bois sculptées, composant 603 charpentes anciennes, ont été recensées par Sophie Duhem en Bretagne provinciale ! La précision de son travail va jusqu'au détail : 401 dragons, 543 engoulants d'entraits et 149 engoulants de sablières, soit au total 1093[20].Ces chiffres sont bien en dessous de la réalité, mais il faut bien le constater : les démolitions, incendies, ruines, ventes, rénovations malheureuses de la main de l'homme ont contribué à la disparition de charpentes sculptées dans 106 églises ou chapelles en Bretagne provinciale[21]. Et que dire de nos saints bretons sauroctones (tueurs de lézards)! Leurs légendes parvenues jusqu'à nous en témoignent : qu'ils soient ermites, moines ou saints, ils viennent à bout des dragons par la seule force de leurs prières ou de leur étole. Citons pour mémoire saint Arzel, saint Brévalaire, saint Derien, saint Néventer, saint Efflam, saint Gildas, saint Gunthier, saint Lyphard, saint Méen, saint Pol Aurélien, saint Samson, saint Suliac et saint Tugdual…[22].



Douille de 75 tronquée 1918 Ets Schneider avec embase cintrée. Motif embossé représentant saint Georges terrassant le dragon (coll. part.). Poids 1kg 24/ hauteur 27,8 cm



Pot à tabac dans douille anglaise tronquée de 18 pounds 1916 et couvercle dans culot de même calibre. Dragon à 4 griffes (coll. part.) poids 1571 kg /hauteur 145 cm (coll. part).

Nul ne sera surpris si, dans l'artisanat de tranchée occidental, des artistes soldats aillent jusqu'à

---

18 Sophie DUHEM , *Les sablières sculptées en Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, p 243

19 *Ibid.* p. 351.

20 *Ibid.*, Document 27, p. 351 Les différents animaux.

21 *Ibid.*, Liste complète, Document 10, p. 309-310. Levez la tête lorsque vous rentrerez dans une vieille église ou chapelle à charpente apparente !...

22 Bernard RIO, *Le livre des saints bretons*, Rennes, Editions Ouest-France, 2016.

représenter la scène de saint Michel ou de saint Georges en cavalier céleste terrassant le dragon, en l'occurrence l'ennemi symbole du Mal.

Créature fantastique, le dragon chinois est le roi des éléments (faisant la pluie ou le beau temps) et est le gardien des eaux (fleuves et mers). Son caractère changeant est perçu au travers des manifestations météorologiques telles que les tempêtes, typhons, sécheresses comme inondations ; d'où cette bienveillance ou crainte des Chinois à son égard (dragon de l'eau, des airs…). Quant aux effrénées poursuites célestes des dragons dans le ciel de Chine en quête de la lune ou du soleil, elles ne sont que la conséquence des éclipses[23]. En astronomie, le dragon est l'un des gardiens des quatre orients dans la constellation chinoise. Appelé « Dragon Vert de l'Est » il est le symbole de l'est et du printemps[24].

L'évolution de l'image du dragon s'étale sur plusieurs millénaires. Sous la dynastie SHANG (-1767 à -1644 av. J.-C.) c'est un prodige à deux pattes ; c'est une créature surnaturelle sous les dynasties QIN (-221 à -207) et HAN (-206 à +220). L'empereur QIN SHI HUANG DI (-259 à -210) devient le fils du dragon. Sous les dynasties MING (1368 à 1644) et QING ou TS'ING (1644-1911) le dragon symbole du pouvoir est réservé à l'empereur, « le fils du ciel ». En effet « c'est au XIIIe siècle que se met en place en Chine une hiérarchie très stricte pour l'utilisation du dragon, tant en ce qui concerne la garde-robe impériale que pour le mobilier et les œuvres d'art. Le dragon est alors représenté avec des pattes à cinq griffes que seul l'empereur de Chine et sa famille pouvait utiliser comme emblème ». A l'identique des couronnes héraldiques dans les contrées occidentales, « le nombre de griffes du dragon, allant de trois à cinq, détermine le rang dans la société : cinq pour l'Empereur, quatre pour les princes, trois pour les lettrés ou nobles… [25] ».



Paire de douilles de fusils à col retroussé d'un pouce avec gravure dragon à trois griffes dans les nuées. Poids 158 gr x 2 / hauteur 8,2 cm (coll. part.)



Habit militaire de parade de l'empereur QIAN LONG (cliché M-H Le Saulnier)

Au musée de l'Armée, Hôtel des Invalides, à Paris, un habit militaire de parade de l'empereur QINLONG est exposé au cabinet des orientaux (vitrine 39-3). De soie jaune (couleur exclusive de l'empereur en Chine) l'habit comporte des motifs brodés de dragons à cinq griffes[26].

---

[23] Voir le site https://chine.in/guide/perle-dragon_353html pour plus de détails.

[24] Léopold de SAUSSURE, « Les origines de l'astronomie chinoise », www.chineancienne, p.72-75.

[25] « Deux dragons hauts en couleurs », *La Gazette Drouot*, n° 41, 20 novembre 2020, pl. 46.

[26] Pour admirer le costume impérial voir le site http://www.musee-armee.fr>MA_fiche-chine.

Dans l'univers de l'artisanat de tranchée des travailleurs chinois, le dragon à trois ou quatre griffes est presque toujours la norme.

Le dragon étant l'emblème de la Chine, il n'est pas étonnant que la représentation de cet animal mythique ait été si tenace dans l'esprit de ces artistes travailleurs chinois (alors que la 1ère République de Chine ne datait que de 1912). Le poids des millénaires et de la tradition l'explique, le dragon étant le mythe fondateur de la civilisation chinoise. Simple coïncidence, lors de la déclaration de guerre de la Chine à l'Allemagne le 14 août 1917, nous étions rentrés dans l'année du dragon de feu (12 février 1916-22 janvier 1917)[27].



Danse du dragon (coll. de l'auteur)

Par ailleurs, on sait que lors du nouvel an chinois, une forme de danse traditionnelle est exécutée par une équipe de danseurs manipulant une longue figurine de dragon flexible à l'aide de perches positionnées à intervalles réguliers le long de son corps.

Actuellement le dragon fait partie des trois animaux nationaux en Chine avec le panda et la grue, ces deux derniers à un rang inférieur au premier dû à l'Histoire. C'est sous la dynastie SONG (960 à 1279) et YUAN (1271 à 1368) que le dragon prend toute sa représentation fantastique :

- Une forme de long serpent.
- Un corps recouvert d'écailles et une queue rappelant la carpe.
- Une tête de chameau surmontée de bois de cervidés et affublée de grandes oreilles de buffles.
- Deux barbillons, signes de longévité, donc d'immortalité.
- Des pattes de tigres terminées par des serres de rapaces.

Aucun motif n'est plus intimement associé à la Chine, dans l'imaginaire populaire, que cet animal fabuleux. Les Chinois l'ont entouré d'une abondance de mythes et de légendes. La vénération à son égard remonte haut dans l'Antiquité, jusqu'aux ancêtres légendaires de la race chinoise. Les Chinois contemplent le dragon avec un mélange d'affection et de terreur sacrée. Une croyance veut que les dragons apparaissent aux moments critiques de l'histoire de la Chine. Finalement, en raison de sa toute puissance, le dragon est devenu et est encore l'emblème du pouvoir. Créature imaginaire et véritable « dieu national », les artistes travailleurs chinois, lors de la guerre et de l'après-guerre, s'appliquent tout naturellement à le représenter sur des douilles d'obus de tous calibres. Ce matériau de base rencontré à profusion est une opportunité pour la gravure ou l'embossage de cet animal et son enroulement sur la surface cylindrique de la douille n'est que la transposition des techniques de la décoration des célèbres faïences et céramiques chinoises sur du matériel militaire. Le dragon est souvent reproduit sur la douille au-dessus des nuées, mais également volant parmi des nuages stylisés ou sur des vagues de feu, comme la foudre, cherchant à s'emparer d'une particularité iconographique chinoise à la symbolique complexe : la perle enflammée[28] :

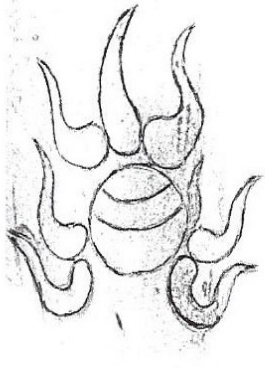
- Renfermant une essence sacrée, la perle donne son pouvoir au dragon.

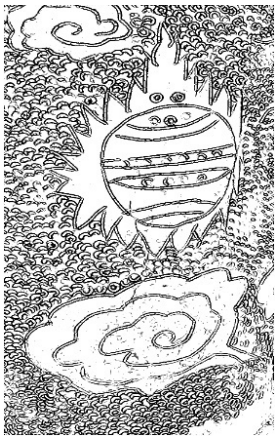
---

[27] Source : site CHINE INFORMATION, https://chine.in/

[28] Source : site CHINE INFORMATION, https://chine.in/guide/perle-dragon 353 html pour plus de détails.

- Perle de sagesse, elle rejaillit sur l'Empereur « fils du dragon » pour la gestion de son empire.
- Symbole du soleil, de la lune ou du feu du ciel, la perle ramène le dragon à son origine de créature cosmique





Deux motifs de perle enflammée gravés sur douilles (coll. part.)

Les Chinois, adeptes de rébus dans la symbolique, utilisent les homophones[29] dans tous leurs décors artistiques. Par exemple, le mot « araignée », qui se prononce « ZHU » comme le mot « perle », est un prédateur des insectes nuisibles donc des forces du Mal, mais également proie appréciée des lézards (cousins des dragons). Cette perle-araignée une fois ingurgitée par le dragon mettrait un terme à ces puissances du Mal[30].



Laiton 4 cm de diamètre (cliché de l'auteur)

Cette attention toute particulière accordée au dragon chinois est même retrouvée dans le personnel anglais détaché dans les compagnies de travailleurs chinois (*Chinese Labour Corps* Cye). Lors de la création de celles-ci en 1916, les autorités militaires anglaises fabriquèrent un insigne spécifique de casquette (Cap Badge) pour l'encadrement de ces travailleurs chinois sous la forme d'un dragon cerclé dans du feuillage.



Badge de casquette des travailleurs chinois (coll. de l'auteur)

A ma connaissance, au regard des nombreuses photos en ma possession, il faut noter qu'il fut peu porté par les militaires versés dans ces compagnies de travailleurs chinois, ceux-ci préférant, par loyauté ou nostalgie, conserver l'insigne de casquette de leur unité originelle[31]. Pourtant 195 compagnies de travailleurs chinois furent créées durant la Grande Guerre par les Anglais.

---

[29] « Homophone » : adjectif qui, en linguistique, signifie « qui a le même son ».

[30] « Le dragon et la perle », site https://the-et-ceramique.blogspot, 5 octobre 1994.

[31] Pour plus de détails sur les insignes de l'armée anglaise voir Barry et Margaret RENFREW, Bill CRANSTON, *British Colonial Badges*, Editions Terrier Press, 2014, 2 vol.





Gradés britanniques avec travailleurs chinois (coll. de l'auteur)

虎 [32]

LE TIGRE





Douille anglaise de 18 pounds/hauteur 28,7 cm. Tigre dessiné naïvement et reconnaissable au signe  **sur son front. Au revers, un singe agrippé à un branche d'arbre (coll. part.)**

Le tigre (*Panthera tigris altaïca*), troisième signe de l'astrologie chinoise, est reconnu comme symbole de puissance, de chance et de prouesses militaires. Le tigre est également l'un des quatre animaux symbole d'une constellation chinoise ; appelé le Tigre blanc de l'Ouest ; il représente l'ouest et la saison de l'automne.

---

[32] Le sinogramme HU 虎 représente le dessin d'un tigre. Sa graphie est loin de sa forme primitive  qui permettait une reconnaissance plus évidente.

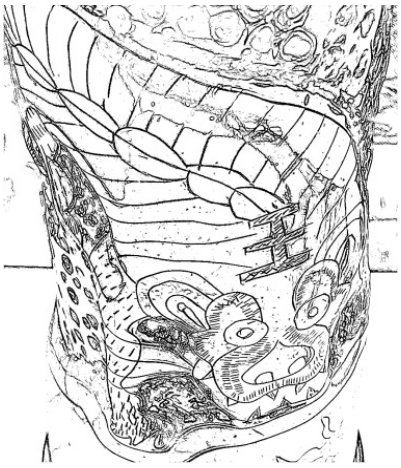


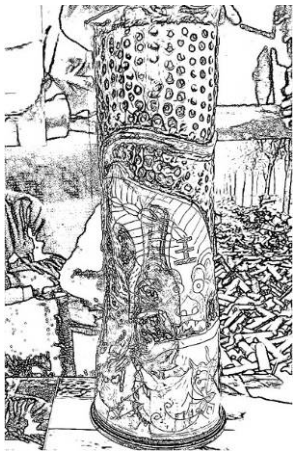
Paire de douilles anglaises à col retroussé de 18 pounds 1916 et1917 comportant chacune, d'un côté un dragon, de l'autre un tigre. Poids 1,406 kg x 2 / hauteur 19,3 cm (coll. part.)

Roi de la montagne, les rayures du pelage de la tête du tigre s'apparentent au caractère WANG 王 signifiant ROI et ses longues moustaches sont un gage de longévité.

Estelle Nilklès Van Osselt, dans son ouvrage *Cinq bonheurs*, rapporte que « l'on ornait souvent les habits d'enfants de tigres brodés ou on les coiffait de bonnets à oreilles de fauve pour les protéger[33] ».

Dans le monde militaire, le tigre était un symbole de courage qui ornait les boucliers et les armes. Ainsi est visible également au Musée de l'Armée, Hôtel des Invalides, à Paris, une autre pièce provenant de la Cour impériale chinoise (dynastie mandchoue des QUING 1644-1911). Il s'agit d'une arme étonnante (un mousquet à mèche du début du XVIII^{e} siècle) propriété de l'empereur KANGXI (1662-1722). Cette arme fut utilisée lors d'une





Douille anglaise 18 pounds poids 1,420 kg / hauteur 28,9 cm
Tigre comportant sur son front, le symbole WANG, et au revers, un cerf symbole de longévité (coll. part.)

chasse impériale où l'Empereur, entouré de sa Cour, abattît deux tigres. En hommage à son grand-père, l'Empereur HUANG TAJI (1592-1643), il fit graver, en chinois et en mandchou de part et d'autre de la crosse du fusil, « ESPRIT DU TIGRE[34] ».

蝠

LA CHAUVE-SOURIS

Seuls mammifères diurnes non visibles dans la journée et doués du vol actif, les chauves-souris se déplacent dans l'obscurité grâce à un sonar[35]. Elles se rencontrent, à l'occasion, dans les endroits obscurs, telle la tour de Penthièvre à Dinan (Côtes-d'Armor) abritant « en hiver près de deux cents

[33] Estelle NIKLES von OSSELT, *Cinq bonheurs. Messages cachés des décors chinois*, Milan, 5 Continents Eds, 2011, p.205

[34] Voir sur le site http://www.musee-armee.fr>MA_fiche-chine.

[35] En breton la chauve-souris est appelée « logoden dall » la souris aveugle par analogie acrobatique à son vol la nuit.

individus et sept espèces et en été près de 1000 individus de grands rhinolophes (famille des rhinolophidès) et de murins à oreilles échancrées (famille des vespertilionidès)[36] » ou les combles de l'église de Kernascléden (Morbihan)[37] où séjourne également une importante colonie de grands rhinolophes[38].



Tour de Penthièvre 2021 (cliché de l'auteur)

Rendue responsable de notre actuelle pandémie par le transport du virus coronavirus, la chauve-souris en Occident a été très tôt considérée comme nuisible et incarnation diabolique.

Dans la Thora la chauve-souris est considérée comme impure à la consommation à l'inverse des régions d'Asie et du Pacifique où sa viande est appréciée. Ses activités nocturnes, perçues comme une malédiction, lui valaient le nom de « chouette souris » par les Grecs.



Chauve-souris sculptée dans une sablière Châtelaudren (Côtes-d'Armor), église Notre-Dame-du-Tertre (cliché de l'auteur)

La chauve-souris est représentée dans trois églises dans les Côtes-d'Armor et une dans le Morbihan d'après le recensement de Sophie Duhem, *ibid.* Annexe, document 27, p 350.

Ce caractère d'être à la fois oiseau par ses ailes et souris par son corps accentue encore cette ambiguïté retrouvée dans une fable de La Fontaine, La chauve-souris et les deux belettes[39]. Et il n'est pas rare, dans les campagnes jusqu'au XIXe siècle, de voir clouée une chauve-souris à une porte pour conjurer le mauvais sort.

Bram Stocker, dans son roman Dracula, en 1897, accentuera le côté « vampire » et obscur de la chauve-souris, du fait d'observations rapportées par des spécialistes de comportement « de buveur de sang » chez certaines espèces d'Amérique du Sud. Il faudra attendre les années 1940 pour avoir un changement d'opinion avec un héros de 'comics' américain sous les traits de Batman[40].



Batman dessiné par la dessinatrice Ramona Fradon (coll.de l'auteur)

Ramona Fradon (1926) est une dessinatrice américaine de bandes dessinées.

A l'inverse de l'Occident, en Chine la chauve-souris (Pteropus gigantéus, Rihinolophus sinicus) est perçue comme une créature positive. Les Chinois pensent qu'elles sauraient naviguer ainsi dans les méandres des deux mondes : celui des mortels et celui des immortels. Accrochées aux plafonds de ces antres obscurs par leurs griffes, ailes repliées, ne dorment-elles pas la tête en bas, laissant

---

[36] Cf. Mme DESEDAVY, *Ouest-France*, 30 juillet 2021, édition Dinan , Dinan et son pays.

[37] Yvon LE MEN, *La Bretagne sans permis*, Rennes, Editions Ouest-France, 2021 p. 79. Kernascleden a vu la création d'un musée de la chauve-souris à cette occasion.

[38] Voir le site www.sfepm.org 1200 espèces de chauve-souris connues à ce jour réparties en 18 familles dont 35 espèces recensées en France métropolitaine.

[39] Livre II, fable 5.

[40] A écouter les émissions sur https/www.franceculture parlant de la chauve-souris.



Douille de 78,5mm Patronfnfabrik Karlsruhe Aug 1914, hauteur : 23 cm / poids :780 gr Deux chauves-souris entourant une sapèque.

penser, comme l'écrit Estelle Niklès Van Osselt « que leur cerveau serait trop lourd à l'instar des êtres d'exception[41] ».

Le sinogramme chauve-souris fu (蝠) a pour homophone fu (福) signifiant bénédiction, bonheur ou prospérité, d'où le motif de la chauve-souris souvent présent dans les décors des faïences et broderies chinoises. Il en sera de même de ces travailleurs chinois qui décoreront leurs douilles et autres objets d'artisanat de tranchée de cet animal, accompagné ou pas de caractères (voir ci-après).



乾隆qianlong (de haut en bas) = nom d'un empereur de la dynastie Qing (l'un des plus prestigieux 1736-1795). Son costume d'apparat se trouve aux Invalides à Paris.
通宝 (de gauche à droite 通 tong = courant, 宝 bao = monnaie) Monnaie courante de l'ère QIAN LONG.

Un encrier …un travail d'orfèvre…





Dimensions base :10,3 cm / hauteur plateau : 4,1 cm / poids : 439 gr, laiton
Un insigne « C.L.C » (*Chinese Labour Corps*) riveté sur la face avant, quatre chauves-souris à chaque angle du plateau supérieur, véritable modèle du bonheur chinois, l'écriture en étant une source … Tracés au pinceau ou à la plume de bambou, les caractères étaient traditionnellement la marque du niveau de culture d'un lettré.

[41] « Rappelons ici que les immortels chinois sont souvent représentés avec un front hypertrophié, attestant de leur énergie vitale hors norme », ibid., p.166, annexe 46 : la chauve-souris, sous rubrique 99.





Douille avec gravure d'une chauve-souris surplombant un cartouche comportant trois caractères : 和he = harmonie, 为wei = pour, être comme, 贵 gui = précieux, cher. La présence de la chauve-souris au-dessus renforce la maxime 'l'harmonie n'a pas de prix !'
Douille française de 37 mm / hauteur / 9,40 cm / poids : 158 gr, glorification d'un empereur légendaire, QIANLONG. Un rébus cher aux Chinois alliant homophone et symbole. Mais un autre sens peut être déduit en sachant que « bao » signifie « précieux ou trésor » et « tong » « communiquer, mener à, commun ». L'empereur QIAN LONG serait un être remarquable. QIAN LONG avait également pour titre « le prince de Bao » (宝亲王qinwang = prince).

« Une chauve-souris la tête renversée » fu dao 蝠到 invite à ce que « le bonheur arrive » fu dao 福到 [42]. Les deux chauves-souris pourraient signifier également l'harmonie conjugale appelée encore le double bonheur. Cet empereur apporta beaucoup à la Chine que ce soit sur le plan territorial, culturel et politique.

Le Palais d'Été, Péking (Beijing) 北京



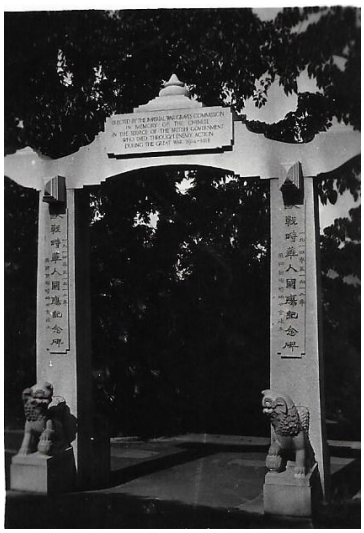
En forme de chauve-souris, une « fenêtre » (cliché Le Saulnier)

[42] Estelle NIKLES von OSSELT, *Ibid.*, p. 166, annexe 46 la chauve-souris, sous rubrique 110.

Conclusion

Le tableau récapitulatif des sujets qui habitent les décors chinois sont nombreux : Estelle Niklès Van Osselt en cite 336 allant de l'abeille à la vrille de calebasse. Le sujet n'est donc pas clos avec ces trois études : le singe, la pèche, la carpe, le pécheur, le lion ou le gobe-mouche du paradis suivront dans des études ultérieures, la variété des décors sur les douilles étant le cas.

Redécouvert depuis peu, et désormais étudié dans une nouvelle « archéologie » de la mémoire, l'art des tranchées réalisé par les travailleurs chinois non combattants vient opportunément rappeler que la Grande Guerre a été mondiale. Les douilles d'artillerie françaises, anglaises, allemandes jalonnant les champs de bataille français et belges, transformées par les Chinois en vases à fleurs pendant et après la guerre, viennent aujourd'hui, de manière particulière, nous éclairer sur ce que pouvait être aussi la vie de ces travailleurs « non européens pris dans une guerre européenne, une force non combattante mais pourtant quasi militaire, que la presse française désignait péjorativement sous le nom de « célestes », constituée de paysans travaillant sur les champs de bataille les plus mortels et les plus industrialisés que le monde ait jamais connus[43] ».



Shangaï, monument commémoratif aux travailleurs chinois (détruit par les Japonais lors de la seconde guerre mondiale) (coll.de l'auteur)



Paris XIII^e^, jardin Baudricourt : stèle à la mémoire des travailleurs et combattants chinois morts pour la France (cliché de l'auteur)



Parvis de la gare de Lyon, Paris: sculpture de travailleurs chinois (cliché Y. Tsao)

Si, jusqu'il y a peu, le souvenir de leur passage en France nous était essentiellement rappelé par les cimetières, à l'architecture funéraire si typique, du nord du pays et de la Flandre rappelant leur mort, l'art chinois de tranchée comme marque de la vie (…et du commerce quotidien) vient désormais compléter utilement nos connaissances sur ce grand conflit que fut la Première Guerre mondiale[44].

---

[43] Nicholas J. SAUNDERS, « Travail et nostalgie sur le front de l'Ouest : l'Art des tranchées chinois et la Première Guerre mondiale », in Li MA (dir), *Les travailleurs chinois en France dans la Première Guerre mondiale*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 440.

[44] Remerciements à Jean-Yves Coulon pour ses ajouts et conseils judicieux.

LA CENSURE DURANT LA GRANDE GUERRE

Bernard DEVEZ

Pourquoi la censure ? Bref historique

Parce que l'information constitue une arme et un outil essentiel de pouvoir et d'influence, en temps de paix et plus encore en temps de guerre.

Comme toute arme, l'information est à double tranchant, c'est-à-dire que pour un pouvoir quel qu'il soit, elle représente à la fois une opportunité et un risque. Elle peut contribuer à atteindre et faciliter la réalisation de ses objectifs, comme elle peut s'y opposer, par la fausse nouvelle ou désinformation, par la culture du doute et de la calomnie, en sapant ainsi le moral et les certitudes antérieures.

Depuis toujours, les stratèges, tel Sun Tsu, six siècles avant notre ère, ont évoqué l'information et sa maîtrise comme l'élément de base de toute stratégie guerrière « la bataille victorieuse est d'abord gagnée par l'information, avant que de l'être par les armes ». Elle est évoquée au Moyen Âge par ce dicton : « Si l'Ost savait où se trouve l'Ost, l'Ost détruirait l'Ost » (en langage actuel : Si mon armée savait où se trouve l'armée ennemie, elle la détruirait). Plus près de nous, Machiavel, Napoléon, Clausewitz, Bonnal et nombre d'autres auteurs ont également traité du rôle capital de l'information et de la nécessité absolue de savoir la maîtriser et l'utiliser à son profit tout en parant aux dangers qu'elle peut représenter.



André Gill (1840-1885), « Madame Anastasie », *L'Ellipse*, 19 juillet 1874

De tous temps, les représentants des pouvoirs, qu'ils soient religieux, civils ou militaires, ont cherché, par tous moyens, y compris parfois les plus brutaux, à contrôler l'information.

En France, l'avènement de la République et de la démocratie, des droits de l'homme et des citoyens « libres et égaux en droits », a changé la donne et les formes du contrôle de l'information en tentant de mettre fin, en principe, à la notion de « délit d'opinion ». Tentative, certes humaniste et généreuse, mais qui se heurta cependant très vite aux réalités, tant en matière de politique intérieure que de relations internationales. En effet, si la citoyenneté génère des droits, et notamment celui de la liberté de pensée et d'opinion, l'appartenance du citoyen à la collectivité qui lui offre ces droits comporte en retour le « devoir » de ne point nuire, par ses paroles, ses écrits ou ses actions, aux intérêts supérieurs de cette collectivité dont les dirigeants, élus du peuple, sont en principe les garants.

En 1875, la constitution de la Troisième République garantit la liberté d'expression des citoyens. Celle-ci fût cependant rapidement limitée par des lois ponctuelles, comme par exemple celle du 3 février 1899 punissant « les injures proférées à l'encontre d'un chef d'Etat ou d'un diplomate étranger ». De même, dans la France du début du XX^{e} siècle, une loi spécifique réprimait les propos anarchistes et antimilitaristes. Cette même constitution prévoyait néanmoins que, dans certaines situations « de péril imminent pour la Sécurité intérieure et/ou extérieure de la Nation », les libertés individuelles, et notamment les libertés d'expression, pouvaient se trouver momentanément réduites dans le cadre particulier de la « déclaration d'état de siège ».

Mais, de manière générale, en juin et début juillet 1914, la censure n'existait pas officiellement en France, ou du moins pas en tant qu'action préventive et a priori, c'est-à-dire que l'on était théoriquement libre de dire ou d'écrire ce que l'on voulait, au risque cependant de se retrouver, a posteriori, devant un tribunal pour infraction à telle ou telle loi réprimant, par exemple, les propos séditieux, l'antimilitarisme, l'anarchie, voire l'outrage aux bonnes mœurs.

La veille de la déclaration de guerre a été pris un décret du gouvernement instaurant l'état de siège conformément à la constitution de 1875 et à la loi du 3 avril 1878 indiquant que : « L'état de siège peut être déclaré en cas de péril imminent pour la sécurité intérieure et extérieure ». Le Parlement, qui devait impérativement ratifier ce décret étant en vacances, ne put le voter que le 5 août. Alors que la loi prévoyait explicitement que l'état de siège ne pouvait être voté que « pour une durée limitée et uniquement pour les territoires jugés directement menacés », les parlementaires, dans la ferveur et l'enthousiasme patriotique de l'Union sacrée des premiers mois de guerre, votèrent, quasiment à l'unanimité, le maintien de l'état de siège « sur l'ensemble du territoire français, et pour toute la durée de la guerre » (y compris l'Algérie considérée comme territoire français). Les dispositions sur l'état de siège prévoyaient, entre autres :

> La subordination des autorités civiles aux autorités militaires en fonction des nécessités, la restriction d'un certain nombre de libertés individuelles, par exemple l'obligation d'un sauf-conduit pour des déplacements excédant 150 km, l'obéissance aux autorités militaires, etc.
> Le contrôle a priori des communications et de l'information, presse, livres et revues, le contrôle de la correspondance, en particulier celle des militaires, celle des courriers ou dépêches émanant de l'étranger et de toutes autres personnes dont les messages sont susceptibles de constituer un danger pour la Défense Nationale et les Institutions.

C'est à partir de ce décret et de ce vote du Parlement que vont s'organiser, très rapidement, dans l'urgence, mais cependant dans un certain désordre, les différents organes de la censure.

C'est le G.Q.G. qui en est officiellement le maître d'œuvre, mais en pratique c'est surtout le pouvoir politique, le gouvernement, les Ministères de l'intérieur et de la guerre et la présidence de la République qui vont, pour l'essentiel, en orienter les activités en émettant quotidiennement des « Avis » et des « Interdictions ». Son organisation pratique ne doit rien aux autorités civiles locales

(préfets, maires et élus locaux) subordonnées à l'autorité militaire. Elle est calquée sur l'organisation militaire du territoire, c'est-à-dire les régions militaires (au nombre de 20) et sur les institutions militaires de commandement au niveau de chaque armée, le G.Q.G. coiffant l'ensemble en liaison, mais pas vraiment aux ordres, avec le pouvoir politique ; ce qui a fait du général Joffre, en pratique, le personnage le plus puissant de France ayant non seulement autorité sur l'ensemble des militaires et du théâtre d'opérations, mais encore sur l'ensemble de l'information et des médias de l'époque.

En votant cette loi, les parlementaires se sont donc eux-mêmes muselés et se sont placés dans l'impossibilité d'exercer leur mission de contrôle des activités dépendant désormais du G.Q.G. Il leur faudra beaucoup de temps pour obtenir de Joffre et du G.Q.G. très jaloux de son autorité et de ses prérogatives, la création d'une Commission spéciale leur permettant, assortie de multiples conditions restrictives, de venir enquêter dans la zone des armées.

Naturellement, il faut du monde, beaucoup de monde, pour contrôler l'ensemble des médias, l'activité éditoriale et le flux de millions de lettres émises quotidiennement par les militaires[1]. Rien ou presque, n'avait été anticipé. Alors on improvise. Pour devenir « censeur », les compétences en la matière comptent moins que les relations avec tel ou tel personnage influent ou officier bien placé. Et les candidats à la bonne planque (car c'en sera une !) ne manquent pas ! Il suffit de savoir lire et écrire ou d'être dans une profession « intellectuelle » pour postuler.

L'organisation se spécialise et se diversifie. A Paris, c'est la presse nationale et les éditeurs qui font l'objet d'un bureau spécial, plus un autre spécialement chargé des dépêches des agences de presse étrangères (notamment celles de l'agence allemande Wolf, de Reuter, etc.) et des télégrammes. En province, au siège de chaque région militaire, on contrôle la presse régionale et, par sondage, le courrier au départ. Dans la zone des armées, chaque armée met en place des bureaux de contrôle postal par lesquels doivent transiter tous les courriers (non officiels) émis par les soldats, les sous-officiers et les officiers au front comme aux cantonnements de l'arrière-front.

Au total, on estime que ces différents bureaux emploient dès fin 1914 plus de 5 000 personnes, davantage même en 1916 et à partir de la crise des mutineries de 1917, « L'année trouble », comme la nommera Raymond Poincaré dans ses mémoires[2].

Comment a-t-elle fonctionné ?

Au départ, les objectifs paraissaient clairs et simples :

- Eviter de fournir à l'ennemi et à ses espions des informations d'ordre militaire susceptibles, par exemple, de lui donner des indications sur l'ordre de bataille de telle unité, son lieu de stationnement, les indices de préparation d'une offensive, etc. (l'espionnage fit l'objet d'une psychose et d'un véritable fantasme collectif en France, surtout au début de la guerre : on voyait des espions partout !). Tout comportement « bizarre » était dénoncé ; les témoignages de l'époque fourmillent de cas de supposés espions ayant fait des signaux lumineux à l'ennemi ou disposant

---

[1] 1,8 million de lettres et cartes étaient expédiées du front dans l'armée française en moyenne chaque jour et 3 à 4 millions de l'arrière vers le front, Antoine PROST, « Les morts », in Jay WINTER (dir.), *La Première Guerre mondiale. Sociétés*, Paris Fayard, 2014, volume 3, p.607; 819.

[2] Raymond POINCARÉ, *Au service de la France. Neuf années de souvenirs,* IX, *L'année trouble*, 1917, Paris, Plon, 1932.

d'un téléphone (encore rare chez les particuliers à l'époque). Un simple accent guttural pouvait valoir la mort après un simulacre de procès. L'« espionnite » était très répandue tant chez les civils que chez les militaires, au point que des affiches furent même placardées dans les gares et dans le métro : « Taisez-vous. Méfiez-vous. Les oreilles ennemies vous écoutent ». La guerre devenant de plus en plus industrielle et totale, il devint rapidement nécessaire de ne délivrer aucune information relative aux industries de guerre puis, par extensions successives, à l'économie toute entière, aux mouvements des navires dans les ports, etc, etc.



• Maintenir le moral de la Nation (combattants comme civils) en évitant de laisser se propager des idées séditieuses ou qualifiées de « défaitistes , pacifistes, anarchistes ou communistes » ou prônant directement ou indirectement toute forme d'incitation à la rébellion, à la désobéissance militaire ou civique, ou à la désertion.

Mais l'application pratique de ces principes buta très vite sur la complexité du réel, comme sur l'impossibilité d'en donner une définition précise censée pouvoir s'appliquer à des centaines de milliers, voire à des millions de textes, de lettres, ou d'articles différents, dans un contexte d'évolution événementielle rapide dans lequel ce qui est passable un jour, ne l'est plus le lendemain, et vice versa. De la décision de non information du public de tel ou tel événement à la désinformation et au mensonge pur et simple (car il faut quand même écrire « quelque chose »), voire à la manipulation de l'opinion, il n'y a qu'un pas et celui-ci fût largement et allègrement franchi à de nombreuses reprises, tant à propos d'événements parfois mineurs ou secondaires qu'à propos d'événements d'une extrême importance, comme on le verra plus loin.

La mise en place des organes concrets de fonctionnement de la censure nécessita cependant du temps, pour sélectionner, embaucher, former, encadrer ces milliers de collaborateurs, trouver et équiper des locaux pour les accueillir, définir les règles d'exclusion (permanentes ou temporaires) et formaliser les relations avec les organes de presse et les éditeurs. Comme il était indispensable d'agir de suite pour éviter l'inflation de fausses nouvelles ou de rumeurs supposées dangereuses pour les opérations militaires comme pour le moral de la population, c'est dès le 6 août, donc le lendemain du vote de l'état de siège par le Parlement, que le Président de la République, Raymond Poincaré, convoqua tous les patrons de presse à l'Elysée, d'une part pour les informer des dispositions de la loi votée la veille, d'autre part et surtout, pour faire appel à leur patriotisme en leur demandant instamment de ne publier et de ne commenter que les communiqués officiels français émanant soit du G.Q.G., soit du gouvernement sous peine, tout de même, (comme il est noté dans le communiqué

de cette réunion publié par le quotidien *Le Temps* du 7 août) de la saisie à l'imprimerie ou chez les revendeurs, voire de l'interdiction de la publication pour un temps donné assortie d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans pour le responsable d'une infraction à ce diktat ! Il s'agissait en fait, surtout d'intimider ou d'effrayer les journalistes pour, pensait-on, juguler l'inflation supposée de fausses nouvelles ou de nouvelles non contrôlées préalablement.

Mais que se passa-t-il ensuite ?

En ce qui concerne les informations sur la situation et les opérations militaires, le G.Q.G. était en pratique le seul émetteur et le seul responsable de la rédaction du communiqué officiel journalier. Le rédacteur de ce communiqué était un journaliste connu, Jean de Pierrefeu (qui a édité ses souvenirs en deux volumes fort instructifs[3]). Mais ce malheureux journaliste était lui-même sous l'autorité de Joffre, du major général et des chefs des différents bureaux du G.Q.G. à qui il devait soumettre sa copie pour accord avant publication. Or, le G.Q.G. estimait qu'il était totalement inopportun de révéler la réalité de l'échec de la bataille des frontières (et encore moins l'importance des pertes et du territoire envahi par les Allemands). C'est donc contraint et forcé que Jean de Pierrefeu a « arrangé » la réalité par des phrases creuses et des informations invérifiables quant à la position réelle des armées françaises («A notre droite, nos attaques ont donné de bons résultats. A notre gauche, nous résistons, les Allemands ont attaqué mais leurs pertes sont considérables », ou encore : « Après un dur combat, nous nous sommes retirés sur nos positions antérieures préparées à l'avance», etc., etc.). A l'autocensure, au non-dit, voire aux mensonges des communiqués officiels du G.Q.G. et du gouvernement s'ajouta également l'autocensure de la presse elle-même (ou tout au moins des principaux organes pro-gouvernementaux), à la fois par obéissance aux consignes patriotiques de Poincaré, mais aussi par crainte des mesures de rétorsion représentant un risque économique qu'aucun éditeur n'était en mesure d'assumer. C'est ainsi que dans le journal *Le Temps* (l'ancêtre du *Monde* actuel) l'échec, les hécatombes de la bataille des frontières et la retraite générale de l'armée française qui s'ensuivit, sont décrits jour après jour comme une succession de combats sporadiques où toujours les Français « tiennent bon » ou « se retirent sur leurs positions antérieures ». Le terme même de « retraite », n'est jamais utilisé !

Mais ces mensonges par omission devenaient à l'évidence, jour après jour, de moins en moins crédibles. On ne pouvait cacher le flot continu des réfugiés fuyant l'invasion qui débarquaient par trains entiers dans les gares du Nord et de l'Est. On ne pouvait cacher les hôpitaux surchargés de blessés au point qu'il fallut, dans l'urgence, faire appel au bénévolat des femmes et transformer des hôtels en hôpitaux provisoires. Et puis, il y a ceux qui revenaient du front, notamment des parlementaires mobilisés (comme le sergent Maginot ou Abel Ferry) et qui, bien sûr, parlaient.

L'opinion était partagée entre deux vérités et deux réalités : celle officielle des communiqués officiels, du *Bulletin des armées de la République* et des journaux, et celle officieuse se diffusant de bouche à oreille, mais qui est apparue assez rapidement comme plus vraie et beaucoup plus crédible que la prose officielle.

---

[3] Jean de PIERREFEU, *G.Q.G. Secteur 1. Trois ans au Grand Quartier Général, par le rédacteur du communiqué*, Paris, L'édition française illustrée, s.d. [2 vol.].

On ne sait qui a inventé le terme de « bourrage de crâne[4] », mais on le trouve fréquemment mentionné dans les témoignages des combattants, dès les premiers mois de la guerre, lorsqu'ils reçoivent, au front, les journaux édités à l'arrière. Le contraste est total et brutal entre le récit édulcoré et héroïsé de « leur guerre racontée » par l'arrière et sa réalité vécue au quotidien.

Le mensonge initial et répétitif devenant totalement non crédible et ingérable (alors que les Allemands étaient quasiment aux portes de Paris), il fallut bien, enfin, se rapprocher de la réalité. C'est donc dans le numéro du *Temps* daté du 30 août que le communiqué journalier sur la situation militaire débute par ces mots « De la Somme aux Vosges, le front de nos armées résiste et l'avance allemande se ralentit… », mais on s'empresse d'ajouter que « les Russes continuent à avancer et vont bientôt pénétrer sur le territoire allemand » (ce qui était évidemment totalement faux et ne s'est d'ailleurs jamais produit au cours de 14-18). Cette nouvelle, authentique, mais dont la diffusion avait été reportée et édulcorée (pour ne pas effrayer la population) fit alors l'effet d'une bombe. En effet, quelques jours auparavant, et jusqu'à la veille, le 29, on évoquait « la brillante résistance de l'armée belge retranchée à Anvers » et « nos vaillantes troupes donnant la main à nos amis Belges et bordant la frontière ». « De la Somme aux Vosges ? » se dit le Parisien lambda, « Mais alors, si je regarde une carte… nous sommes envahis ! ». Cette information du 30 août ne faisait, en fait, que précéder et préparer les esprits à celles des 3 et 4 septembre, la fameuse proclamation de Galliéni (nommé Gouverneur du Camp retranché de Paris le 26) annonçant le prochain départ du gouvernement à Bordeaux et son mandat de défendre Paris contre l'envahisseur. « Ce mandat, je le remplirai jusqu'au bout ». Ces nouvelles informations, bien vraies et bien réelles, déclenchèrent une prise de conscience concrète, à la fois de l'ampleur des territoires envahis, de l'imminence de la menace d'investissement de Paris, mais également de l'ampleur du mensonge et de la dissimulation de la vérité. Il y eut ici et là quelques mouvements de panique et les gares furent assiégées par des milliers de Parisiens voulant fuir la capitale.

Comme quoi le mensonge délibéré ou la désinformation a aussi ses limites et peut éventuellement conduire à des résultats diamétralement inverses au but recherché.

De même, il n'est évoqué, dans *Le Temps* du 6 septembre, qu'une « reprise de contact de nos troupes sur le Grand Morin » sans autre précision, alors qu'il s'agit de la bataille de la Marne ! Celle-ci ne sera abondamment commentée qu'après sa victoire et dans le but assez évident de glorifier Joffre tout en minorant, voire en passant sous silence, le rôle, pourtant capital, de Galliéni dans la prise d'initiative de cette bataille. Et c'est notamment là où nous touchons à ce que l'on peut nommer un « dérapage structurel » du rôle et du fonctionnement de la censure. Celui-ci est d'abord lié à l'importance des ego des principaux dirigeants militaires et politiques, à leur volonté de pouvoir, leurs ambitions, leurs inimitiés et leurs amitiés ou clientèles. Ces hommes, ces grands dirigeants, étaient certes des patriotes pétris d'expérience et de compétence, mais les circonstances les avaient dotés de pouvoirs extraordinaires, bien au-delà de ceux d'un simple élu du peuple ou d'un général. Ils étaient aussi des hommes de pouvoir et d'ambition personnelle. La tentation d'utiliser ce pouvoir discrétionnaire pour en tirer un bénéfice ou un avantage personnel était forte et permanente.

Dans le jeu relationnel complexe entre la galaxie des généraux et des dirigeants militaires et celle de la galaxie des dirigeants politiques, laisser citer ou interdire de citer le nom de tel général ou de tel

---

[4] Terme particulièrement popularisé par le journaliste Albert Londres dans divers articles parus de juillet 1917 à décembre 1918 dans *Le Petit Journal*, articles rassemblés dans Albert LONDRES, *Contre le bourrage de crâne*, Paris, Arléa, 2008.

homme politique à propos de tel ou tel événement ou action le concernant n'avait plus grand-chose à voir avec l'intérêt supérieur de la patrie, mais répondait davantage à des préoccupations d'ordre personnel ou de groupe consistant à survaloriser ou dévaloriser tel ou tel, soit en l'associant à un échec, soit, à l'inverse, à un succès, même si l'action de l'intéressé n'avait nullement été déterminante. Sait-on, par exemple, que c'est Castelnau qui fut le premier « sauveur de Verdun » en février 1916, avant même l'arrivée de Pétain, en interdisant le repli de la rive droite de la Meuse décidé dans la panique par le général Herr ? Mais Castelnau était un clérical (d'ailleurs surnommé « le capucin botté ») détesté des agnostiques, des anticléricaux et de Pétain ; son nom fut donc escamoté par ordre de la censure au profit de celui de Pétain.

Celui de Joffre, son supérieur hiérarchique, resta encore au pinacle durant presque toute la bataille de Verdun alors qu'il était en fait le premier responsable de l'impréparation de la zone fortifiée de Verdun, du désarmement des forts et de leur non intégration dans la ligne de défense (convaincu, depuis l'écrasement des forts belges, que ceux-ci n'étaient que des « nids à obus » sans valeur militaire).

Puis, vint la longue période de l'immobilisme des tranchées, le « Je les grignote » de Joffre. La moindre avance étant présentée comme une grande victoire, les Allemands subissaient « de lourdes pertes », tandis que les nôtres étaient « légères »…

Pour ne pas en informer l'ennemi, comme pour ne pas porter atteinte au moral de la population, toutes les catastrophes de l'industrie d'armements ont étés soigneusement censurées ou traitées sous forme d'entrefilets suffisamment anodins et imprécis. Ce fut le cas notamment de l'énorme explosion, les 2 et 3 février 1918, de la poudrerie de Moulins (Allier) qui chargeait notamment des obus d'artillerie lourde[5]. Ce fut le cas de la catastrophe de La Courneuve (une usine fabriquant des grenades), de l'incendie du tunnel de Tavannes durant la bataille de Verdun (plus de 800 morts), de la catastrophe ferroviaire de Saint-Jean-de-Maurienne le 12 décembre 1917 (les freins d'un train de permissionnaires, de retour du front italien, ont lâché dans la grande descente, le train a déraillé dans la dernière courbe précédant la gare, les wagons, en bois, se sont écrasés les uns sur les autres et ont pris feu, environ 700 morts ; presque rien dans la presse nationale[6]). Il y en eut d'autres[7] que la censure a systématiquement étouffés ou minorés.

Mais il y eut aussi des situations cocasses. Par exemple, au printemps 1918, Paris fût bombardé par deux canons à longue portée situés près de Coucy-le-Château, à 120 km de Paris, mais il était naturellement interdit d'évoquer ce sujet dans les journaux (pour ne pas révéler à l'ennemi les points d'impacts ni les dégâts causés). Or un jour, un de ces obus de la Bertha, comme les Parisiens l'appelaient, tombe devant l'immeuble occupé par un journal (je crois que c'était *Le Matin*, mais peu importe) ; pas de morts ni de blessés, mais toutes les vitres du journal ont sauté et les locaux sont sens dessus dessous. Au milieu des débris de verre, le rédacteur en chef appelle le bureau de la censure et lui dit en substance : « Nous venons d'être touchés par un obus, nous n'allons pas pouvoir paraître aujourd'hui, mais il va bien falloir que nous expliquions pourquoi lors de notre prochaine édition.

---

[5] L'explosion, selon des témoignages d'après guerre, fut entendue jusque dans le Cantal, à plus de 200 km.

[6] On ne connaîtra l'historique et les détails de cette catastrophe qu'avec l'article de René RICHARD, « Saint-Michel-de-Maurienne, le 12 décembre 1917 », *Bretagne 14-18*, bulletin n° 27, décembre 2003, p. 2-3 et le livre d'André PALLATIER, *Le tragique destin d'un train de permissionnaires*, Paris, L'Harmattan, 2013.

[7] Comme par exemple l'accident ferroviaire de Ségrie : Dominique COSMAO, Louis QUERREC, René RICHARD, « 18 septembre 1918 à Ségrie dans la Sarthe », *Bretagne 14-18*, bulletin n° 39, décembre 2006, p. 3-6.

M'autorisez-vous a en parler ?». Réponse du censeur : « Non Monsieur, il n'en est pas question. Tout le monde connaît l'adresse de votre journal et nos ennemis aussi. Si vous publiez cette information, l'ennemi aura une indication de réglage de son tir. Débrouillez vous autrement, parlez d'une panne de rotative ou de n'importe quoi. Si vous passez outre je vous fais saisir.»

La censure portant parfois sur un nom, un mot, une phrase, un lieu, etc. nul n'est à l'abri de ses ciseaux et de ses « interdit de… », notamment le *Journal officiel de la République*, les ministres et même le Président de la République. Celui-ci avait prononcé quelques mots de réconfort aux victimes d'un bombardement en présence d'un journaliste, lequel l'avait repris dans un article. Mais comme le bombardement en cause était censuré, le Président ne pouvait pas être allé visiter les victimes d'un bombardement inexistant ! Et l'article fût censuré !

Après un temps de rodage et de mise en place des procédures, le fonctionnement quotidien du système était sensiblement le suivant. Les différents bureaux de censure recevaient *Le Bulletin* du jour dans la soirée ou par téléphone (pour les éditions du lendemain) qui définissait, par rapport à l'actualité, ce qui était interdit ou autorisé sous réserve de tel mot, nom, date, lieu, etc. Ces consignes ne faisaient jamais l'objet d'une explication ou d'une justification et n'étaient pas négociables. Les bureaux de censure recevaient également toutes les dépêches des agences de presse étrangères (que recevaient aussi les médias) et s'empressaient d'appliquer les consignes à celles-ci et de communiquer le résultat aux journaux dont la rédaction était en cours… ou parfois achevée !

Les journaux étaient tenus d'apporter leur morasse[8] au Bureau de censure dont le patron répartissait les différentes pages et sujets à son équipe, chaque censeur étant spécialisé sur un type de sujet ou d'article (y compris les petites annonces et la publicité), qui travaillait dessus durant une partie de la nuit puis renvoyait les morasses avec les indications de censure (mots barrés en bleu ou paragraphes, voire la totalité d'un article ou d'un titre). A partir de là les journaux avaient plusieurs possibilités, sachant que le temps leur était très compté, surtout pour les journaux paraissant le matin et qui devaient être livrés aux « kiosquiers » vers 7 h-7 h 30 du matin :

- soit, prudents ou perspicaces, ils avaient anticipé la probabilité de censure de tel ou tel article ou paragraphe et avaient déjà préparé un texte édulcoré ou de même format que celui censuré et l'inséraient en lieu et place de celui-ci, ce qui avait par ailleurs pour effet de dissimuler au public l'action de la censure (peu prisée, notamment par les journaux plutôt pro-gouvernementaux, ceux que les censeurs appelaient « les bons élèves ») ;
- soit, le temps manquant pour refaire l'article censuré ou le remplacer, le journal paraissait alors avec des « blancs », mais sans mention de leur cause ;
- soit, et c'était évidemment davantage le cas pour les journaux d'opposition, ils plaçaient, dans ces blancs, la mention, parfois en minuscule, parfois en gras et en majuscules « Censuré » afin de signifier au lecteur qu'ils avaient la volonté de les informer sur tel ou tel sujet, mais que le gouvernement s'y opposait en les censurant (ce qui contribuait ainsi à renforcer leur image d'opposants) ;
- soit enfin, ils pouvaient décider de passer outre et de publier les articles censurés tels que, ou en ne supprimant que quelques mots ou les phrases les plus litigieuses. Cela pouvait passer, parfois, en excipant l'urgence, l'erreur humaine, l'omission, ou l'incompréhension. Mais c'était prendre un gros

[8] Le premier exemplaire imprimé.

risque, celui de la saisie du journal, soit au pied des rotatives, soit chez les revendeurs ou, pire encore, de se voir interdire de parution pour un ou plusieurs jours.

Clemenceau, dans l'opposition en 1914, avait un petit journal intitulé *L'Homme libre*. En septembre 1914 celui-ci fut censuré puis interdit de parution durant une semaine pour avoir publié un article accusant le Service de santé d'avoir évacué des blessés dans des wagons à bestiaux ayant transporté des chevaux et non désinfectés, plusieurs des soldats blessés ayant alors contracté le tétanos. Pour braver la censure et la contourner, Clemenceau déposa aussitôt un nouveau titre : *L'Homme enchaîné*. Un tel titre constituant déjà une forme de provocation ; de fait, il fût régulièrement censuré, mais il contournait (en partie) la censure en envoyant les articles censurés sous pli personnel à ses abonnés. Cependant la censure lui rendit un jour, bien involontairement, un grand service. C'était dans les tous premiers jours de la bataille de Verdun. Les Français reculaient partout, écrasés par un bombardement d'une violence inouïe ; le pessimisme était général ; on parlait de l'abandon de la rive droite. C'est dans ce contexte que Clemenceau, qui détestait Joffre, écrivit un éditorial au vitriol dénonçant les carences du Commandement français qu'il intitula en manchette « La chute de Verdun », ce qui était tout de même une anticipation risquée. Naturellement, le titre comme l'article furent aussitôt censurés. A raison, puisque Verdun ne fût jamais pris et devint même le symbole de la résistance et de l'endurance des combattants de la Grande Guerre. On peut dire que si cet article était passé, la carrière politique de Clemenceau et son image en auraient été fortement affectées. Du reste, pourfendeur de la censure durant les années 1914 à 1917, il devint, dès qu'il parvint au pouvoir, le censeur le plus implacable et le plus exigeant, mêlant adroitement nécessités de la Défense nationale, vindicte politique à l'égard de ses adversaires et détracteurs et règlements de compte personnels assez sordides. Les anecdotes et les témoignages fourmillent sur ses colères et ses coups de gueule, notamment autour des « affaires » (Caillaux, accusé de défaitisme, Malvy, ministre de l'Intérieur, accusé de trahison et de laxisme, etc.).

La censure des livres fonctionnait selon les mêmes principes que celle de la presse. Néanmoins, elle était, en général, moins visible, car l'auteur ou l'éditeur disposaient de davantage de temps pour reprendre les passages censurés. Ce qui fait qu'il y a relativement peu d'ouvrages portant de manière visible les traces de la censure. J'en ai extrait quelques uns, significatifs : *Le journal d'un officier de liaison*[9] d'un jeune officier de cavalerie, Jacques de Launay, paru en 1917, qui a été sans véritable justification littéralement et manifestement massacré par la censure ; on y dénombre des dizaines de passages censurés, ce qui rend le reste incompréhensible. L'auteur, non suspect d'antimilitarisme ou de défaitisme, rapporte dans son journal des faits lors de l'apparition des tranchées et l'abandon du cheval (les cavaliers devinrent des biffins comme les autres). Donc, c'était déjà de l'histoire ancienne lors de la publication de son livre en 1917. Mais on était alors en pleine crise de l'armée suite à l'échec de l'offensive de Nivelle du 16 avril au Chemin des Dames (ce dont il n'est évidemment pas question dans ce Journal évoquant l'enthousiasme et l'épopée de la cavalerie des premiers mois de la guerre). Il s'agit donc là probablement d'une vengeance ou de l'inimitié personnelle de quelqu'un à l'égard de ce jeune officier, sans aucune justification rationnelle de ces multiples échoppages émasculant le sens et la logique du récit.

Même observation pour ce qui concerne l'ouvrage du journaliste historien de l'Art John Grand-Carteret, *Verdun, images de Guerre*[10], composé essentiellement de dessins et caricatures humoristiques,

---

[9] Jacques de LAUNAY, *Le journal d'un officier de liaison*, Paris, Jouve, 1917.

[10] John GRAND-CARTERET, *Verdun : images de guerre*, Paris, Librairie Chapelot, 1916.

paru alors que la bataille était quasiment terminée. Plusieurs dessins et des pages entières ont été censurés sans justification ni utilité dans un ouvrage de ce type ne traitant absolument pas des aspects tactiques ou stratégiques de la bataille. Là encore, il s'agit probablement d'une vengeance ou d'un acte de rétorsion a l'égard de ce journaliste d'origine anglaise dont d'autres écrits ont dû déplaire à quelqu'un.

D'autres exemples plus ponctuels, dont la brochure d'Edouard Poulain, *Pourquoi et quand vaincrons-nous ?* [11], non suspecte de défaitisme, ont été censurés pour des raisons politiques. Idem pour la brochure de R de Louppy, *Pour les Pays libérés Justice !* [12], plaidant pour une condamnation des Français ayant collaboré avec l'occupant (déjà !) : censure politique ou « protection de certaines personnes ?

La censure postale des courriers militaires

Tout d'abord, elle ne fût réellement organisée que lors de la guerre de tranchées (fin 1914-début 1915) et sous la volonté et la direction du G.Q.G lequel, dans un premier temps, était surtout soucieux que ne soient fournies, notamment par négligence épistolière, des informations susceptibles d'intéresser l'ennemi (nature de l'unité et ordre de bataille, lieu de stationnement, état des défenses et fortifications, etc.).



Des circulaires furent établies dans les différentes armées interdisant de mentionner des indications d'unités, de lieu, etc[13]. Mais il apparut vite nécessaire d'en contrôler l'exécution. D'où la création de bureaux du contrôle postal militaire décentralisés au niveau divisionnaire.

Très vite il est apparu techniquement impossible de contrôler individuellement chaque lettre. Le contrôle s'effectua donc par sondage (souvent plus ou moins orienté sur les « mauvaises têtes », ceux ayant été condamnés pour insubordination ou motifs variés).

D'après les éléments dont on dispose, il semble que ce sondage ne portait que sur 2 à 3 % du total des courriers émis et transitant par la poste militaire. Et on sait par ailleurs qu'une fraction non négligeable du courrier échappait au contrôle postal militaire lorsqu'il était, par exemple, confié à des permissionnaires, ou posté directement à un bureau de poste civil de l'arrière-front.

La guerre s'éternisant, les conditions de vie des soldats devenaient de plus en plus dures du fait de l'évolution de l'armement et de l'intensification de son utilisation (les gaz à partir du printemps 1915, l'artillerie de tranchées, l'artillerie lourde, la multiplication des mitrailleuses et des armes automatiques, la montée en puissance de l'arme aérienne, etc.), d'hivers pluvieux ou rigoureux, la boue omniprésente, les poux, les puces, les rats, la coexistence avec les cadavres, les conditions sanitaires

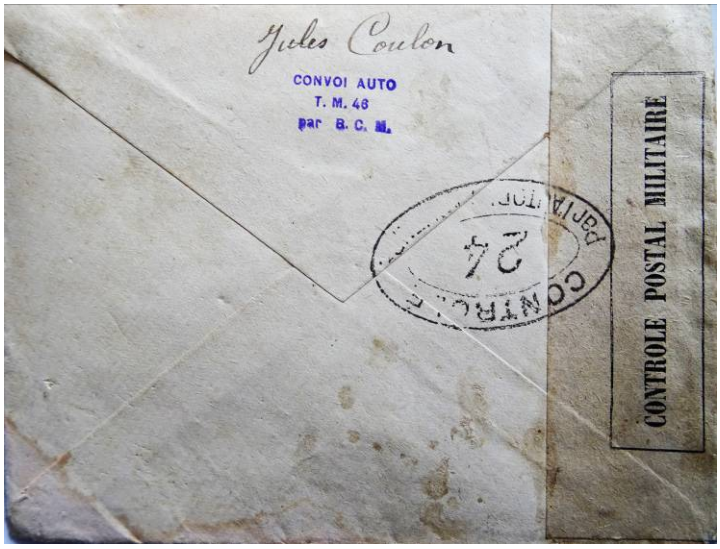
---

[11] Edouard POULAIN, *Pourquoi et quand vaincrons-nous ?*, Paris, Téqui, 1916.

[12] R. de LOUPPY, *Pour les Pays Libérés – Justice !*, Gap, L. & Peyrot imp.éd., 1919.

[13] Voir par exemple, « Le Bulletin des armées publie les nouvelles instructions relatives à la correspondance militaire », *La Croix*, 25 février 1916, p. 8.

déplorables, l'échec successif de toutes les tentatives de percées, les injustices des tours de permission, les brimades… : le moral des soldats en fût évidemment affecté, et cela se traduisait dans leurs correspondances. C'est dans ce contexte que le contrôle postal trouva une nouvelle justification, celle-ci consistant à rechercher spécifiquement des informations et des indices sur l'état moral des soldats puis, par une extension logique, des civils et des familles de l'arrière correspondant avec ceux-ci.



Courrier du soldat Jules Coulon à son épouse du 18 juin 1917 contrôlé par la censure postale

Dans sa version initiale, le contrôle postal était signalé au destinataire, par un tampon apposé sur l'enveloppe, et parfois un mot ou une phrase noircie. Dans sa version de contrôle du moral, il va se faire plus discret et, à la limite, invisible, ce qui s'apparente alors à de l'espionnage. Les lettres contenant des passages jugés séditieux ou dangereux ne sont plus censurées avant envoi; elles sont tout simplement saisies et ne parviendront jamais à leur destinataire sans que celui-ci, pas plus que le scripteur, en soit informé. Or, en lisant certaines de ces lettres aujourd'hui, on s'aperçoit qu'il y a de tout dans celles-ci, mais surtout l'expression de la lassitude d'une guerre qui n'en finit pas et le sentiment de profondes injustices entre le sort des poilus de première ligne (les « forçats de la guerre », les P.C.D.F, c'est-à-dire les « pauvres couillons du front » comme ils se nomment eux-mêmes par dérision) et la foule des embusqués de l'arrière qui paradent dans les villes ou celle des affectés spéciaux (les ouvriers renvoyés du front parce que nécessaires dans les usines de guerre qui « touchent un salaire en évitant de se faire casser la gueule tout en tournant des obus pour que la guerre dure le plus longtemps possible ») et des profiteurs de guerre (les industriels qui s'engraissent de la guerre et dont les profits grimpent en flèche, au point qu'il a été créé un impôt spécial sur les bénéfices de guerre).

Autres formes de censure

- La production des cartes postales. Elle a aussi fait l'objet d'une censure. Il ne s'agit pas là du texte de l'envoyeur écrit au verso (qui est du ressort du contrôle postal comme les lettres), mais de la figure ou de l'iconographie du recto.

Elle fût instaurée auprès des éditeurs de cartes à la suite de la découverte de cartes postales en circulation présentant soit des équipements militaires français avec trop de détails (canons, mitrailleuses…), soit des sites de combat jugés trop précis. Les éditeurs furent tenus de présenter leurs projets de cartes postales avant édition, celles-ci devant porter un logo spécial attestant de leur acceptation par la censure. Les éditeurs y échappèrent en grande partie en faisant évoluer les sujets de leur production (développement de la carte postale sentimentale fleur bleue, de la carte postale humoristique[14], de paysages des zones de combat, mais d'avant-guerre, etc.). On peut considérer cela comme un épiphénomène, révélateur cependant d'une certaine psychose du verrouillage de toute information susceptible de représenter un danger pour la défense et/ou pour le moral de la population.

- La délation et la censure policière : Dans un climat général d'espionnite et de méfiance, surtout durant les deux premières années de guerre, émettre oralement dans un espace considéré comme public des propos non conformes à la doxa officielle pouvait vous conduire devant le conseil de guerre ! La police veillait !... Et il ne manquait pas de délateurs zélés ou occasionnels pour signaler tout écart de langage...

Ainsi, par exemple, le cas évoqué par Me Bonzon, avocat, dans une plaidoirie publiée en 1915 sous le titre *L'intimité française et la censure*. Plaidoirie prononcée devant le 2e Conseil de guerre à Paris, où le sieur X…, accusé de propos défaitistes et anti militaires, avait simplement, en déjeunant en compagnie d'un ami dans une salle de restaurant aux trois-quarts vide, émis des opinions exprimant ses doutes sur les capacités du Commandement et sur l'issue de la guerre : on tombe là dans le ridicule et dans la chasse aux sorcières !... Malgré la brillante démonstration du caractère excessif et fallacieux de l'accusation par son avocat[15], elle ne fût finalement pas suffisamment convaincante auprès des sept juges du conseil de guerre, car son client fût bel et bien déclaré coupable par cinq voix contre deux et condamné à 50 Francs d'amende. Il fallait sanctionner, pour le principe et pour l'exemple. Il ne s'agit plus de censurer un écrit, un livre ou un media, a priori diffusé ou diffusable, mais bien de réprimer une opinion individuelle jugée arbitrairement non conforme en la considérant et en la traitant comme un délit.

Justice militaire et démocratie font rarement bon ménage. L'erreur initiale (prise dans l'euphorie de l'Union sacrée et du vote du décret sur l'état de siège) fut de conférer aux conseils de guerre, tribunaux d'exception appliquant le code de justice militaire et la loi martiale, l'exclusivité du traitement des affaires intéressant la Défense nationale quelles qu'elles soient. Il ne pouvait en résulter que ce genre de dérive.

En guise de conclusion

Si le principe du contrôle des informations en temps de guerre n'est pas condamnable en soi du fait même que l'information soit une arme, comme rappelé au début de ce texte, en revanche, les

---

[14] Voir à cet égard un ouvrage récent : Bertrand TILLIER (dir.), *Cartes postales illustrées en guerre (1914-1918)*, Paris, CNRS Editions, 2021.

[15] Jacques BONZON, *L'intimité française et la censure. Plaidoirie devant le 2e Conseil de guerre de Paris*, Edition Liberté d'Opinion, 1915.

modalités de son application et les multiples dérives auxquelles elle a donné lieu l'ont peu à peu transformée en police politique, voire parfois même en espionnage politique, et ceci au profit, non pas des intérêts supérieurs de la Défense nationale, mais de celui des dirigeants politiques et militaires et de leurs ambitions et inimitiés personnelles.

De plus, la vérité finit toujours par éclater ; le mensonge permanent, quel qu'en soit le motif, finit toujours par se retourner contre ses auteurs.

Enfin, la connaissance et la pression exercée par la censure stimulent toutes les formes et astuces d'évitement de celle-ci, tout en dévalorisant le discours officiel et, par voie de conséquence, la crédibilité et la confiance en ceux qui le produisent. Il s'agit là de l'effet pervers et de la conséquence la plus grave, car si les citoyens n'ont plus confiance dans la parole de leurs dirigeants, c'est l'ensemble du pacte républicain et de la cohésion nationale qui se trouve fragilisé.

La censure conduit finalement à superposer une réalité factice aux réalités, sans effet sur celles-ci et sans impact positif durable, sur les mentalités et le vécu des citoyens. On peut cacher ou mentir à quelques-uns pendant quelque temps. On ne peut mentir à tous, tout le temps, y compris par omission, sans perte de crédibilité et sans finalement nuire gravement aux intérêts que l'on est censé défendre ou promouvoir.

Annexe : principales références bibliographiques

Si les références à Anastasie, représentée usuellement sous les traits peu amènes d'une « sorcière castratrice » armée de grands ciseaux (voir illustration ci-dessus en début d'article), sont relativement fréquentes dans la presse de l'époque, comme dans les témoignages des combattants, il n'existe par contre que peu d'ouvrages en traitant de manière descriptive et approfondie, ou évoquant son fonctionnement, vu de l'intérieur. C'est essentiellement à partir de ceux énumérés ci-après (classés par ordre chronologique) qu'a été rédigé ce texte.

- LAGLAINS Jacques, *Mémoires d'un censeur*, Paris, La Renaissance du Livre, collection Documents et Témoignages contemporains publiée sous la direction de Jean de Pierrefeu, 1924.
- BERGER Marcel & ALLARD Paul, *Les secrets de la censure pendant la guerre*, Les Portiques, 1932.
- DEVOS Jean-Pierre & WAKSMAN P., « Le moral à la 3e armée en 1918, d'après les archives de la justice militaire et du contrôle postal », in *Revue internationale d'histoire militaire*, 1977, n°37, p. 89-107.
- HARDIER Thierry, *L'histoire de la censure des cartes postales*, Auto-édition, 1988.
- RAJFUS Maurice, *La censure militaire et policière 1914-1918*, Paris, Le Cherche Midi, 1999 [ouvrage d'un ton assez polémique qui n'est pas celui d'un témoin et qui, pour l'essentiel, reprend le contenu des deux précédents].
- ESPIRITO Thierry (do), *Poilus, les lettres interdites*, Paris, Les Editions de l'Opportun, 2016 [il s'agit de lettres retenues par la censure pour des motifs non explicités qui ont été conservées et qui ont pu être découvertes à l'occasion de l'ouverture récente de ces archives].

BOULEVERSEMENTS DANS LE CLASSEMENT DES MORTS POUR LA FRANCE PAR DEPARTEMENT

Henri GILLES et Jean-Claude ROUVIÈRE

Les pourcentages de morts par département sont bouleversés par la prise en compte des phénomènes d'émigration et d'immigration entre régions :
la Lozère passe de 5,1 % à 3,8 % / l'Ile-de-France passe de 2,3 % à 3,7 %

Préambule

La recherche du nombre de morts par département a fait l'objet de nombreux travaux dès la fin de la guerre, particulièrement dans certaines régions (Bretagne, Corse, Vendée…) qui considéraient avoir été particulièrement touchées. Si des chiffres exagérés étaient avancés par certains, ils ont été vite corrigés par des études plus sérieuses et des enquêtes officielles. Mais les chiffres des départements n'existaient pas pour l'ensemble de la France, ce qui ne permettait pas de comparaisons réelles, ni en valeur absolue ni en valeur relative.

La mise à disposition sur internet de la base de données « mémoire des hommes » en 2003 changeait la donne. Elle permettait de déterminer, avec une très bonne précision, le total des morts nés dans chaque département. Rapidement, des études présentant la comparaison en pourcentage de la population sont sorties, notamment dans le but de confirmer ou d'infirmer si des régions avaient été « sacrifiées ».

La première méthode employée

Dans ces études le pourcentage (%) des morts de guerre recensés par département (voir ci-dessous) était calculé sur la base du ratio suivant :

$$Ka(\%) = \frac{\text{nombre de morts nés dans le département}}{\text{population (totale ou hommes suivant l'étude) au recensement de 1911.}}$$

La Lozère apparaît avec le taux le plus haut, 5,08 %, les Bouches-du-Rhône avec le taux le plus bas, 1,67 %. Les départements urbanisés, ainsi que les départements de la Côte d'Azur, affichent des taux peu élevés. Ces différences notables n'avaient pas d'explications claires, mais la méthode n'était pas contestée et les chiffres furent repris dans différents articles et études postérieurs.

Le cas de la Lozère, peu peuplée, posait vraiment question car elle présentait un pourcentage nettement supérieur aux autres sans raison apparente alors que le département avait une moyenne d'âge élevée ; le taux de la Lozère de 5,08 % résultait du calcul suivant : 6 241 « morts pour la France » / 122 738 habitants en 1911. Compte tenu de la faible taille relative de « l'échantillon » de la Lozère, une hypothèse envisageable était qu'un régiment de Lozériens avait pu être victime d'une hécatombe, ceci pouvant à lui seul expliquer cela. Mais ceci ne se vérifiait pas. L'interrogation restait entière.

A l'opposé du spectre, les trois départements de la côte sud-est, Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes, avaient les taux les plus bas et semblaient donc avoir été largement « épargnés ». Une partie de l'explication était la présence en nombre d'Italiens qui étaient compris dans la population totale recensée alors que non mobilisables.

Par ailleurs on observe que le nombre de morts, en valeur absolue, varie largement d'un département à l'autre: de 1 849 dans le Territoire de Belfort à 52 099 dans le Nord. Cette donnée en elle-même est importante dans la réalité et la perception du sacrifice dans chaque région.

Pourcentage de morts nés dans le département par rapport à la population totale de 1911

Clas.	N° dép.	Départements	Nb morts	%	Clas.	N° dép.	Départements	Nb morts	%
1	48	Lozère	6 241	5,08	42	25	Doubs	10 251	3,42
2	53	Mayenne	13 338	4,48	43	51	Marne	14 835	3,40
3	85	Vendée	19 167	4,37	44	32	Gers	7 538	3,40
4	22	Côtes-du-Nord	25 814	4,26	45	20	Corse	9 836	3,38
5	7	Ardèche	13 926	4,20	46	66	Pyrénées-Orient.	7 103	3,33
7	12	Aveyron	15 108	4,09	47	80	Somme	17 243	3,32
8	56	Morbihan	23 537	4,07	48	49	Maine-et-Loire	16 712	3,28
9	40	Landes	11 596	4,01	49	26	Drôme	9 454	3,25
10	4	Alpes-Hte-Prov.	4 249	3,96	50	64	Pyrénées-Atlant.	14 075	3,25
11	5	Hautes-Alpes	4 154	3,95	51	11	Aude	9 749	3,24
12	74	Haute-Savoie	9 889	3,88	52	38	Isère	17 210	3,24
13	9	Ariège	7 652	3,85	53	81	Tarn	10 450	3,22
14	45	Loiret	13 990	3,84	54	27	Eure	10 368	3,20
15	35	Ille-et-Vilaine	23 290	3,83	55	72	Sarthe	13 414	3,20
16	73	Savoie	9 460	3,82	56	21	Côte-d'Or	11 164	3,19
17	28	Eure-et-Loir	10 333	3,80	57	63	Puy-de-Dôme	16 727	3,18
18	87	Haute-Vienne	14 569	3,79	58	60	Oise	12 910	3,14
19	24	Dordogne	16 452	3,76	59	16	Charente	10 895	3,14

20	36	Indre	10 808	3,76	60	76	Seine-Inférieure	27 230	3,10
21	58	Nièvre	11 212	3,75	61	10	Aube	7 421	3,08
22	79	Deux-Sèvres	12 598	3,74	62	62	Pas-de-Calais	32 322	3,02
23	15	Cantal	8 337	3,73	63	65	Hautes-Pyrénées	6 194	3,01
24	43	Haute-Loire	11 302	3,72	64	82	Tarn-et-Garonne	5 463	2,99
25	41	Loir-et-Cher	10 032	3,70	65	2	Aisne	15 791	2,98
26	50	Manche	17 564	3,69	66	42	Loire	19 041	2,97
27	71	Saône-et-Loire	22 216	3,68	67	37	Indre-et-Loire	10 126	2,97
28	86	Vienne	12 186	3,67	68	17	Charente-Infér.	13 093	2,90
29	23	Creuse	9 723	3,65	69	31	Haute-Garonne	12 422	2,87
30	29	Finistère	29 190	3,60	70	47	Lot-et-Garonne	7 568	2,82
31	52	Haute-Marne	7 718	3,60	71	8	Ardennes	8 858	2,78
32	39	Jura	9 024	3,57	72	30	Gard	10 990	2,66
33	46	Lot	7 321	3,56	73	84	Vaucluse	6 332	2,65
34	70	Haute-Saône	9 168	3,55	74	59	Nord	52 099	2,63
35	18	Cher	11 959	3,54	75	33	Gironde	20 580	2,48
36	14	Calvados	13 811	3,48	76	34	Hérault	11 144	2,32
37	1	Ain	11 649	3,48	77	75+RP*	Ile de France	113 615	2,13
38	44	Loire-Inférieure	23 242	3,47	78	69	Rhône	19 217	2,03
39	89	Yonne	10 497	3,45	79	6	Alpes-Maritimes	6 643	1,86
40	3	Allier	14 002	3,45	80	83	Var	6 073	1,84
41	61	Orne	10 517	3,42	81	90	Territ. de Belfort	1 849	1,82
					82	13	Bouches-Rhône	13 488	1,67

Source: Base de données « Mémoires des hommes » (septembre 2008) et INSEE.

* Paris et départements actuels de la région parisienne.

Nouvelle méthode proposée : une révision majeure

Une erreur de base dans la formule du coefficient

C'est le questionnement sur la Lozère qui a permis de découvrir l'erreur de base dans le calcul du pourcentage des morts.

Entré en contact avec Jean-Claude Rouvière, qui a consacré des années de recherche à l'étude des morts de la Lozère, Henri Gilles lui a demandé s'il voyait une cause à ce triste record pour son

département. Jean-Claude Rouvière, après avoir examiné 50 000 fiches matricules des Lozériens des classes 1888 à 1920, a créé une base de données comportant les 6 241 morts à la guerre.

Constatation d'une non pertinence du pourcentage utilisé jusqu'alors

Jean-Claude Rouvière a mis rapidement en évidence que, sur les 6 241 morts pour la France nés en Lozère, environ un tiers résidait dans un autre département au moment de la mobilisation, la Lozère étant devenue une terre d'émigration entre leur période de naissance et 1911. Le nombre d'hommes recensés en 1911 en Lozère n'était donc pas cohérent vis à vis du nombre de morts nés en Lozère, dispersés dans plusieurs départements au moment de la guerre.

Suite à une recherche approfondie sur le recensement de 1911, il a déterminé le nombre total de Lozériens vivant en France en 1911: 163 300. Le pourcentage des morts de Lozère est donc de 6 241 / 163 600 = 3.8 %, pourcentage éloigné des 5,08 % calculés suivant la méthode précédente.

La répartition des morts pour la France (MpF) nés en Lozère s'établit comme suit:

	Total MpF	Habitant en Lozère en 1911		Habitant hors Lozère en 1911 (émigration)	
		Nombre	%	Nombre	%
Morts pour la France nés en Lozère	6 241	3 990	63,9	2 251	36,1

Comparaison des pourcentages entre ancienne et nouvelle méthode

Population totale Lozère (1911)	Nombre	MpF nés en Lozère	
		Nombre	%
Résidente	122 738	6 241	5,08
Natifs Lozère en France	163 300	6 241	3,82

L'absence de prise en compte du phénomène migratoire faussait donc le résultat de la Lozère. De manière plus générale, cette découverte suggère que la méthode qualifiée ici d'« ancienne » est non pertinente dans le cas de départements à forte émigration, mais aussi dans ceux à forte immigration.

L'application du nouveau mode de calcul à l'ensemble des départements

Les chiffres détaillés du recensement de 1911 (disponibles sur internet) permettent une approche précise du nombre de citoyens, français uniquement, nés dans tout département. Les statistiques du Bureau de la Statistique générale de la France (SGF), connu aujourd'hui sous le nom d'INSEE, prennent en compte l'émigration et l'immigration départementale, mouvements de population importants à cette époque, et permettent une approche correcte du taux de décès pour tous les départements. Le nouveau coefficient devient :

$$K(\%) = \frac{\text{nombre de morts nés dans le département}}{\text{population née dans le département présente dans l'ensemble de la France en 1911}}$$

Le tableau ci-dessous présente les chiffres de l'ensemble des départements français de l'époque avec la comparaison entre les résultats de la méthode « ancienne » et de celle déterminée par Jean-Claude Rouvière.

Nom de l'unité d'analyse	Population 1911 native du département	Morts pour la France natifs du département				
	Résidant dans le département **(1)**	Résidant France entière **(2)**	Nombre **(3)**	% (3) / (1) **(4)**	% (3) / (2) **(5)**	Δ (5) / (4) **(6)**
1-Ain	331 214	359 683	11 649	3,5	3,2	0,92
2-Aisne	516 034	558 560	15 791	3,1	2,8	0,92
3-Allier	403 844	446 383	14 002	3,5	3,1	0,90
4-Alpes (Basses-)	99 818	121 035	4 249	4,3	3,5	0,82
5-Alpes (Hautes-)	99 409	116 308	4 154	4,2	3,6	0,85
6-Alpes-Maritimes	271 228	215 414	6 643	2,4	3,1	1,26
7-Ardèche	326 327	412 631	13 926	4,3	3,4	0,79
8-Ardennes	289 175	314 553	8 858	3,1	2,8	0,92
9-Ariège	190 772	242 424	7 652	4,0	3,2	0,79
10-Aube	233 457	222 472	7 421	3,2	3,3	1,05
11-Aude	287 049	288 011	9 749	3,4	3,4	1,00
12-Aveyron	363 299	439 391	15 108	4,2	3,4	0,83
90-Belfort	85 252	72 108	1 849	2,2	2,6	1,18
13-Bouches-du-Rhône	651 375	518 233	13 488	2,1	2,6	1,26
14-Calvados	391 473	383 463	13 811	3,5	3,6	1,02
15-Cantal	208 395	258 247	8 337	4,0	3,2	0,81
16-Charente	342 532	350 072	10 895	3,2	3,1	0,98
17-Charente-Iinférieure	442 675	438 059	13 093	3,0	3,0	1,01
18-Cher	334 074	389 561	11 959	3,6	3,1	0,86
19-Corrèze	291 052	367 044	12 809	4,4	3,5	0,79
20-Corse	258 077	301 477	9 836	3,8	3,3	0,86
2 1 - C ô t e - d'Or	341 190	343 972	11 164	3,3	3,2	0,99

22-Côtes-du-Nord	591 416	697 226	25 814	4,4	3,7	0,85
23-Creuse	250 239	303 707	9 723	3,9	3,2	0,82
24-Dordogne	432 623	503 264	16 452	3,8	3,3	0,86
25-Doubs	277 717	298 269	10 251	3,7	3,4	0,93
26-Drôme	284 738	293 110	9 454	3,3	3,2	0,97
27-Eure	315 782	313 333	10 368	3,3	3,3	1,01
28-Eure-et-Loir	267 660	286 334	10 333	3,9	3,6	0,93
29-Finistère	793 718	849 432	29 190	3,7	3,4	0,93
30-Gard	401 005	394 889	10 990	2,7	2,8	1,02
31-Garonne (Haute-)	413 947	394 142	12 422	3,0	3,2	1,05
32-Gers	215 197	225 937	7 538	3,5	3,3	0,95
33-Gironde	812 040	688 344	20 580	2,5	3,0	1,18
34-Hérault	455 721	393 684	11 144	2,4	2,8	1,16
35-IIIle-et-Vilaine	600 945	640 671	23 290	3,9	3,6	0,94
36-Indre	284 523	328 688	10 808	3,8	3,3	0,87
37-Indre-et-Loire	336 942	308 865	10 126	3,0	3,3	1,09
38-Isère	537 500	570 737	17 210	3,2	3,0	0,94
39-Jura	244 487	273 969	9 024	3,7	3,3	0,89
40-Landes	287 344	341 057	11 596	4,0	3,4	0,84
41-Loir-et-Cher	268 582	300 940	10 032	3,7	3,3	0,89
42-Loire	630 457	622 925	19 041	3,0	3,1	1,01
43-Loire (Haute-)	298 336	353 912	11 302	3,8	3,2	0,84
44-Loire-Inférieure	663 795	669 018	23 242	3,5	3,5	0,99
45-Loiret	359 022	394 776	13 990	3,9	3,5	0,91
46-Lot	201 914	241 811	7 321	3,6	3,0	0,84
47-Lot-et-Garonne	259 292	247 792	7 568	2,9	3,1	1,05
48-Lozère	117 061	163 661	6 241	5,3	3,8	0,72
49-Maine-et-Loire	504 693	491 368	16 712	3,3	3,4	1,03
50-Manche	471 768	516 973	17 564	3,7	3,4	0,91

51-Marne	417 199	394 244	14 835	3,6	3,8	1,06
52-Marne (Haute-)	209 084	230 716	7 718	3,7	3,3	0,91
53-Mayenne	295 374	347 242	13 338	4,5	3,8	0,85
56-Morbihan	569 405	625 804	23 537	4,1	3,8	0,91
58-Nièvre	295 774	365 457	11 212	3,8	3,1	0,81
59-Nord	1 729 945	1 800 372	52 099	3,0	2,9	0,96
60-Oise	392 255	380 583	12 910	3,3	3,4	1,03
61-Orne	302 924	328 592	10 517	3,5	3,2	0,92
62-Pas-de-Calais	1 029 438	1 054 063	32 322	3,1	3,1	0,98
63-Puy-de-Dôme	511 019	545 510	16 727	3,3	3,1	0,94
64 Pyrénées (Basses-)	405 439	432 486	14 075	3,5	3,3	0,94
65-Pyrénées (Hautes-)	196 768	211 102	6 194	3,1	2,9	0,93
66-Pyrénées-Oorientales	195 883	207 331	7 103	3,6	3,4	0,94
69-Rhône	875 231	663 505	19 217	2,2	2,9	1,32
70-Saône (Haute-)	249 843	297 651	9 168	3,7	3,1	0,84
71-Saône-et-Loire	596 436	681 648	22 216	3,7	3,3	0,87
72-Sarthe	415 122	426 609	13 414	3,2	3,1	0,97
73-Savoie	229 971	275 218	9 460	4,1	3,4	0,84
74-Savoie (Haute-)	238 002	268 780	9 889	4,2	3,7	0,89
76-Seine-Inférieure	855 051	847 309	27 230	3,2	3,2	1,01
79-Sèvres (Deux-)	334 281	366 967	12 598	3,8	3,4	0,91
80-Somme	509 643	541 045	17 243	3,4	3,2	0,94
81-Tarn	317 360	354 737	10 450	3,3	2,9	0,89
82-Tarn-et-Garonne	180 150	184 756	5 463	3,0	3,0	0,98
83-Var	278 118	243 545	6 073	2,2	2,5	1,14
84-Vaucluse	229 137	226 163	6 332	2,8	2,8	1,01
85-Vendée	436 273	490 748	19 167	4,4	3,9	0,89
86-Vienne	329 509	361 445	12 186	3,7	3,4	0,91

87-Vienne (Haute-)	377 658	412 880	14 569	3,9	3,5	0,91
89-Yonne	297 979	335 287	10 497	3,5	3,1	0,89
			1 073 528	**3,4**	**3,2**	**0,95**

Région parisienne	Recensement 1911	Natifs dans le département	Nombre	% (3) / (1)	% (4) / (2)	Δ (5) / (4)
75-Seine	3 747 476	1 730 810				
Seine banlieue		468 434				
77-Seine-et-Marne	347 929	342 515				
78-Seine-et-Oise	775 038	535 244				
TOTAL Région parisienne	**4 870 443**	**3 077 003**	**113 615**	**2,3**	**3,7**	**1,58**

La nouvelle méthode est plus exacte et la comparaison des résultats fait apparaître des changements notables dans les résultats. Les départements à forte émigration voient leur taux baisser, notamment: Lozère, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Aveyron, Corrèze, Creuse, Landes, Nièvre, Savoie. Les départements à forte immigration voient le leur augmenter, notamment : région parisienne, Rhône. La variation la plus spectaculaire est celle de la région parisienne dont le taux passe à 3,7 %, contre 2,3 % avec l'ancienne méthode.

Il en ressort donc un resserrement général des taux. L'écart entre le plus grand et le plus faible passe de 1,67 % à 5,08 % dans le précédent mode de calcul à 2,05 % et à 3,9 % dans le nouveau mode, les taux les plus forts s'observant pour la Vendée à 3,9 %, la Lozère, le Morbihan, la Mayenne, la Marne à 3,8 %, les taux les plus faibles pour le Var à 2,5 %, les Bouches-du-Rhône à 2,6 %.

Par ailleurs, cette recherche a permis de mettre en évidence et de quantifier l'émigration et l'immigration interdépartementale. Les régions à forte émigration sont des régions rurales pauvres, souvent de montagne. A l'opposé, la région parisienne a connu une immigration très importante, atteignant les 5 millions d'habitants, cet afflux de migrants pour raisons économiques ayant été favorisé par la mise en place récente du réseau de chemin de fer convergeant vers Paris.

Conclusions

La méthode employée jusqu'à présent portait une erreur de base car elle ne tenait pas compte des phénomènes d'émigration et d'immigration entre les départements.

Dans la méthode de calcul nouvelle, numérateur et dénominateur sont homogènes, ce qui donne donc des pourcentages cohérents et justes. Elle présente une avancée majeure pour le calcul du

pourcentage de morts par département et il y aurait lieu de reprendre toutes les études réalisées à partir de la méthode ancienne.

Remarque

La recherche du nombre de morts par département, par l'interrogation du site « mémoire des hommes », est différente aujourd'hui, par rapport aux chiffres de 2008. La mise à jour de novembre 2015 permet de connaître les « non morts pour la France » tout en rappelant que demeurent des doublons, notamment d'officiers.

ANNEXES

Annexe 1.
AGE MOYEN PAR DEPARTEMENT (recensement 1911)

Département	Age Moyen	Rang		Département	Age moyen	Rang
29-FINISTERE	25,5	1		12-AVEYRON	32,7	43
62-PAS-DE-CALAIS	27,5	2		45-LOIRET	32,7	43
56-MORBIHAN	27,7	3		70-HAUTE-SAONE	32,8	44
22-COTES-DU-NORD	28,2	4		23-CREUSE	33,0	45
90-TERRITOIRE BELFORT	28,6	5		41-LOIR-ET-CHER	33,0	45
20-CORSE	29,1	6		80-SOMME	33,0	45
54-MEURTHE-ET-MOSELLE	29,3	7		36-INDRE	33,1	48
76-SEINE-INFERIEURE	29,5	8		38-ISERE	33,1	48
35-ILLE-ET-VILAINE	29,7	9		24-DORDOGNE	33,2	50
59-NORD	29,8	10		83-VAR	33,2	50
88-VOSGES	30,0	11		27-EURE	33,3	52
40-LANDES	30,1	12		18-CHER	33,3	52
87-HAUTE-VIENNE	30,3	13		61-ORNE	33,3	52
50-MANCHE	30,4	14		86-VIENNE	33,4	55
05-HAUTES-ALPES	30,5	15		30-GARD	33,5	56
25-DOUBS	30,5	15		34-HERAULT	33,5	56
53-MAYENNE	30,9	17		79-DEUX-SEVRES	33,5	56
64-PYRENEES-ATLANTIQUE	30,9	17		58-NIEVRE	33,6	59
74-HAUTE-SAVOIE	31,0	19		16-CHARENTE	33,8	60

51-MARNE	31,1	20	03-ALLIER	33,9	61
55-MEUSE	31,1	20	04-ALPES-Hte-PROVENCE	33,9	61
13-BOUCHES-DU-RHÖNE	31,3	22	37-INDRE-ET-LOIRE	33,9	61
15-CANTAL	31,3	22	26-DROME	34,0	64
PARIS + Région parisienne*	31,3	22	33-GIRONDE	34,0	64
19-CORREZE	31,5	25	63-PUY-DE-DOME	34,0	64
85-VENDEE	31,5	25	49-MAINE-ET-LOIRE	34,1	67
43-HAUTE-LOIRE	31,6	27	65-HAUTES-PYRENEES	34,1	67
73-SAVOIE	31,6	27	84-VAUCLUSE	34,1	67
44-LOIRE-INFERIEURE	31,8	29	52-HAUTE-MARNE	34,2	70
02-AISNE	31,9	30	11-AUDE	34,5	71
66-PYRENEES-ORIENTALES	31,9	30	17-CHARENTE-INFERIEURE	34,5	71
69-RHONE	31,9	30	21-COTE-D'OR	34,5	71
42-LOIRE	32,0	33	81-TARN	34,6	74
72-SARTHE	32,0	33	10-AUBE	35,0	75
06-ALPES-MARITIMES	32,1	35	89-YONNE	35,1	76
14-CALVADOS	32,1	35	09-ARIEGE	35,2	77
71-SAONE-ET-LOIRE	32,1	35	31-HAUTE-GARONNE	35,7	78
60-OISE	32,2	38	47-LOT-ET-GARONNE	36,1	79
07-ARDECHE	32,3	39	82-TARN-ET-GARONNE	36,3	80
39-JURA	32,3	39	48-LOZERE	36,5	81
08-ARDENNES	32,5	41	46-LOT	36,6	82
28-EURE-ET-LOIR	32,6	42	32-GERS	37,2	83
01-AIN	32,7	43	**FRANCE**	**32,2**	

* Région parisienne : Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95) correspondant aux ex Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Annexe 2.
POPULATION PAR DEPARTEMENT (recensement 1911)

Département	Nombre	Rang	Département	Nombre	Rang
PARIS + Région parisienne*	5 335 595	1	01-AIN	335 126	44
59-NORD	1 982 679	2	86-VIENNE	332 276	45
62-PAS-DE-CALAIS	1 068 821	3	07-ARDECHE	331 801	46
69-RHONE	947 184	4	83-VAR	330 755	47
76-SEINE-INFERIEURE	877 383	5	81-TARN	324 090	48
33-GIRONDE	829 095	6	27-EURE	323 651	49
29-FINISTERE	809 771	7	08-ARDENNES	318 896	50
13-BOUCHES-DU-RHÖNE	805 756	8	19-CORREZE	309 673	51
44-LOIRE-INFERIEURE	669 920	9	61-ORNE	307 418	52
42-LOIRE	640 549	10	89-YONNE	303 889	53
35-ILLE-ET-VILAINE	608 021	11	43-HAUTE-LOIRE	303 838	54
22-COTES-DU-NORD	605 523	12	11-AUDE	300 537	55
71-SAONE-ET-LOIRE	604 446	13	25-DOUBS	300 019	56
56-MORBIHAN	578 400	14	58-NIEVRE	299 312	57
54-MEURTHE-ET-MOSELLE	564 730	15	53-MAYENNE	297 732	58
38-ISERE	531 664	16	20-CORSE	290 961	59
02-AISNE	529 836	17	26-DROME	290 894	60
63-PUY-DE-DOME	525 916	18	40-LANDES	288 902	61
80-SOMME	518 961	19	36-INDRE	287 673	62
49-MAINE-ET-LOIRE	508 868	20	55-MEUSE	277 955	63
34-HERAULT	480 484	21	28-EURE-ET-LOIR	271 880	64
50-MANCHE	476 119	22	41-LOIR-ET-CHER	271 237	65
17-CHARENTE-INFERIEURE	451 044	23	47-LOT-ET-GARONNE	268 084	66
85-VENDEE	438 520	24	23-CREUSE	266 235	67
24-DORDOGNE	437 432	25	70-HAUTE-SAONE	257 965	68

51-MARNE	436 170	26		74-HAUTE-SAVOIE	255 137	69
88-VOSGES	433 914	27		39-JURA	252 609	70
64-PYRENEES-ATLANTIQUE	433 318	28		73-SAVOIE	247 890	71
31-HAUTE-GARONNE	432 126	29		10-AUBE	241 036	72
72-SARTHE	419 370	30		84-VAUCLUSE	238 656	73
30-GARD	413 458	31		15-CANTAL	223 361	74
60-OISE	411 028	32		32-GERS	221 994	75
03-ALLIER	406 291	33		52-HAUTE-MARNE	214 621	76
14-CALVADOS	396 333	34		66-PYRENEES-ORIENTALES	212 986	77
87-HAUTE-VIENNE	384 736	35		65-HAUTES-PYRENEES	206 105	78
12-AVEYRON	369 448	36		46-LOT	205 769	79
45-LOIRET	364 021	37		09-ARIEGE	198 725	80
06-ALPES-MARITIMES	356 338	38		82-TARN-ET-GARONNE	182 537	81
21-COTE-D'OR	350 044	39		48-LOZERE	122 738	82
16-CHARENTE	347 061	40		04-ALPES-Hte-PROVENCE	107 232	83
37-INDRE-ET-LOIRE	341 199	41		05-HAUTES-ALPES	105 083	84
18-CHER	337 810	42		90-TERRITOIRE BELFORT	101 386	85
79-DEUX-SEVRES	336 908	43		**FRANCE**	**39 624 952**	

GRANDE GUERRE ET AFRIQUE
LA CONQUÊTE DU TOGOLAND

Jean-Claude GLATIN

Parmi les combats oubliés de la Grande Guerre, ceux s'étant déroulés dans les colonies européennes d'Afrique sont peu relatés. Et pourtant, la guerre en Afrique est loin d'avoir été une simple promenade militaire. Elle a été, au contraire, une lutte âpre, souvent féroce, et beaucoup plus ample qu'on ne l'imagine.

Jusqu'au XIX^{e} siècle, à part sa partie nord, le continent africain est très mal connu des pays européens. Jusque là, seuls des comptoirs plus ou moins importants ont été organisés, principalement le long des côtes des mers qui le bordent. Les cas particuliers des pays bordant la Méditerranée, qui sont bien connus des Européens et ont des relations régulières normalisées avec eux, sont principalement le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte …

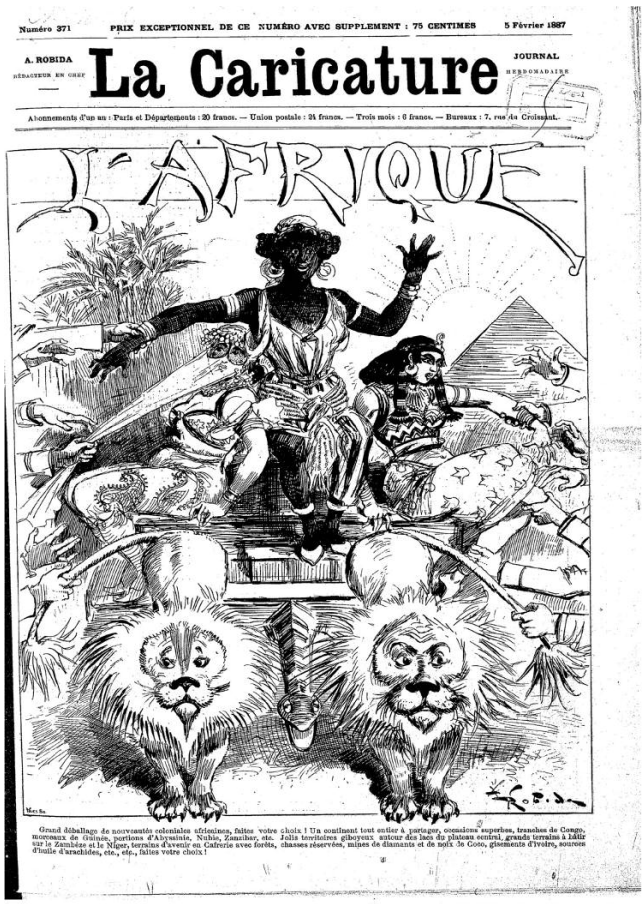
Dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle, des explorations sont organisées par certains pays européens et de vastes contrées ont été colonisées.

Les ethnies qui les peuplent sont multiples, diverses et totalement inconnues. Les limites de ces territoires restent assez floues et perméables à toutes catégories d'émigration ; beaucoup d'espaces restent inexplorés dans l'intérieur du continent. Néanmoins, quelques pays conservent leur indépendance.

Les pays européens s'étant octroyés des possessions sur le continent sont assez nombreux : la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal. Seuls les pays nordiques, les Pays-Bas, l'Empire austro-hongrois, la Russie, et les Etats-Unis n'ont pas acquis de colonie sur le continent. Tenter de rapprocher les limites des contrées colonisées de cette époque avec les frontières des pays indépendants d'aujourd'hui serait acrobatique.

La répartition territoriale de l'Afrique sub-Saharienne à la déclaration de guerre

Afin de clarifier la situation sur le continent africain, et à l'initiative du chancelier allemand Bismarck, l'Empereur Guillaume II, qui jalouse la Grande-Bretagne et la France, principaux pays colonisateurs, organise une conférence à Berlin du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, complétée un peu plus tard, en 1890 à Bruxelles. Quatorze gouvernements y sont représentés : douze européens : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie et la Suède, ainsi que l'Empire ottoman, et les Etats-Unis.


Numéro 371 PRIX EXCEPTIONNEL DE CE NUMÉRO AVEC SUPPLEMENT : 75 CENTIMES 5 Février 1887

A. ROBIDA RÉDACTEUR EN CHEF

La Caricature

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Abonnements d'un an : Paris et Départements : 20 francs. — Union postale : 24 francs. — Trois mois : 6 francs. — Bureaux : 7, rue du Croissant.

L'AFRIQUE

Grand déballage de nouveautés coloniales africaines, faites votre choix ! Un continent tout entier à partager, occasions superbes, tranches du Congo, morceaux de Guinée, portions d'Abyssinie, Nubie, Zanzibar, etc. Jolis territoires giboyeux autour des lacs du plateau central, grands terrains à bâtir sur le Zambèze et le Niger, terrains d'avenir en Cafrerie avec forêts, chasses réservées, mines de diamants et de noix de Coco, gisements d'ivoire, sources d'huile d'arachides, etc., etc., faites votre choix !

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Caricature de l'Afrique en 1887

Légende de la une du journal *La Caricature* 5 février 1887, p.1 : « L'AFRIQUE. Grand déballage de nouveautés coloniales africaines, faites votre choix ! Un continent tout entier à partager, occasions superbes, tranches de Congo, morceaux de Guinée, portions d'Abyssinie, Nubie, Zanzibar, etc. Jolis territoires giboyeux autour des lacs, du plateau central, grands terrains à bâtir sur le Zambèze et le Niger, terrains d'avenir en Cafrerie avec forêts, chasses réservées, mines de diamant et de noix de coco, gisements d'ivoire, sources d'huile d'arachide, etc. etc., faites votre choix !... ».

La situation de l'Afrique d'alors est la suivante (voir carte ci-dessous) :

• Deux pays sont indépendants : l'Abyssinie au nord-est du continent, le Libéria à l'ouest, sur la côte atlantique.

• Deux autres au nord du continent sont indépendants, mais sous protectorat français, le Royaume du Maroc et la Tunisie (à noter que ce pays dépend encore en partie de l'Empire ottoman).

• L'Algérie est colonie française et une petite partie du Maroc est colonie espagnole.

• La grande île de Madagascar, au sud-est, est reconnue en totalité colonie française.

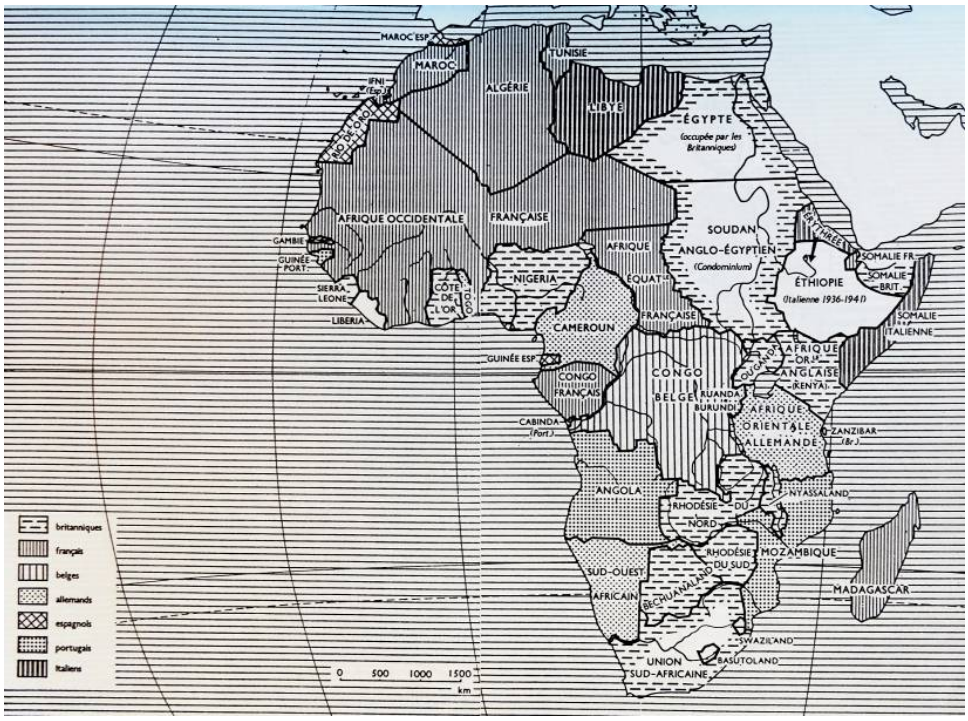
A la déclaration de guerre, dès le début du conflit, les contingents alliés des colonies françaises, belges, britanniques, s'organisent et entreprennent immédiatement la conquête des possessions allemandes. Seul le Togo (Togoland) qui intéresse les troupes françaises est l'objet de cet exposé.

La conquête du Togoland

Le Togoland allemand, d'une superficie d'environ 87 200 kilomètres carrés, est situé sur la *Côte des Esclaves* entre le Dahomey (colonie française) à l'est et la Côte d'Or (colonie britannique) à l'ouest. D'après l'Institut Français de l'Education (IFE), en 1908 cette colonie est divisée en huit districts, sa

population totale compte environ 900 000 indigènes (dont la plupart sont des agriculteurs dits *« laborieux »*) et 168 Européens. Sa capitale, Lomé, compte 6 472 habitants, dont 139 Européens.

> Le Togo avait été acquis par l'Allemagne en 1884 et il était l'un des premiers résultats du partage de l'Afrique entre les puissances européennes à la suite de l'exploration du cours du Congo et de la révélation des abondantes richesses de l'intérieur des régions équatoriales africaines[1].



L'Afrique en 1914 suite à la phase finale du partage (in Roland OLIVER, Anthony ATMOR, *L'Afrique depuis 1800*, Paris, P.U.F., 1990).

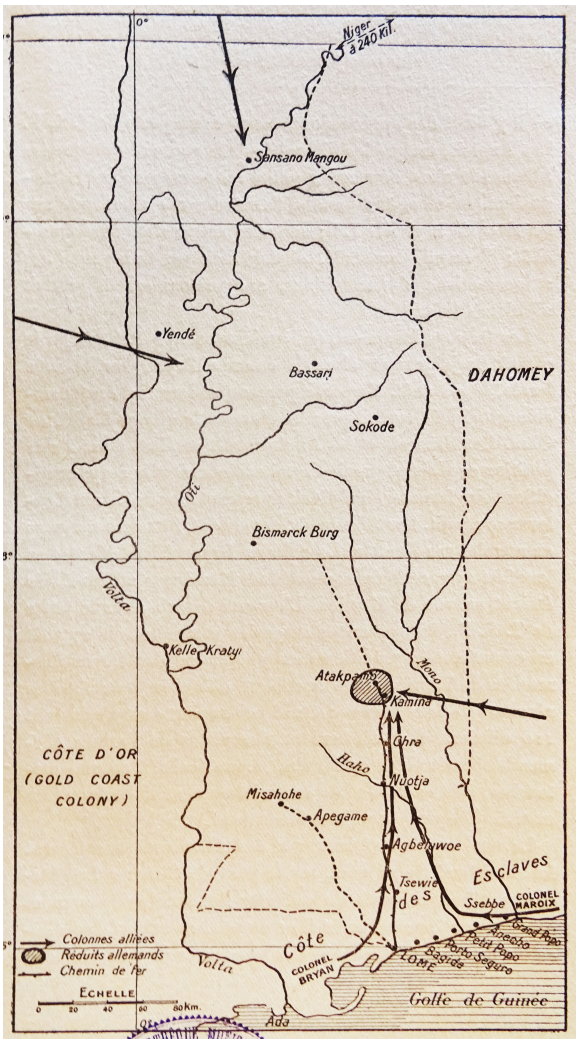
Le Togo est riche en produits forestiers et ses ressources ont été considérablement accrues par l'esprit d'entreprise des Allemands. Lomé, sa capitale et port principal, se trouve à proximité de la frontière avec la Côte d'Or britannique. L'Allemagne n'y entretient pas, à proprement parler, de corps militaire d'occupation, l'effectif d'une compagnie suffit à tous les besoins, encadré par trois officiers et quelques sous-officiers allemands.

A la déclaration de la guerre, le gouverneur-adjoint allemand du Togoland, Hans-Georg von Doering, a bien conscience de la maigreur de ses effectifs. Aussi, suivant des instructions reçues de Berlin les 4 et 5 août par télégrammes, tente-t-il de négocier avec les autorités françaises et britanniques, en l'occurrence William Merlaud-Ponty, gouverneur de l'Afrique Occidentale Française, et Mr. Robertson, gouverneur par intérim[2] de la Côte d'Or britannique, une neutralité totale des colonies africaines pour toute la durée du conflit. « La proposition concernant le Togo constituait une démarche distincte et, bien que le commandant von Döring prétextât des raisons d'humanité et l'avantage qu'il y avait pour la race blanche à montrer aux noirs « son unité de culture », le but

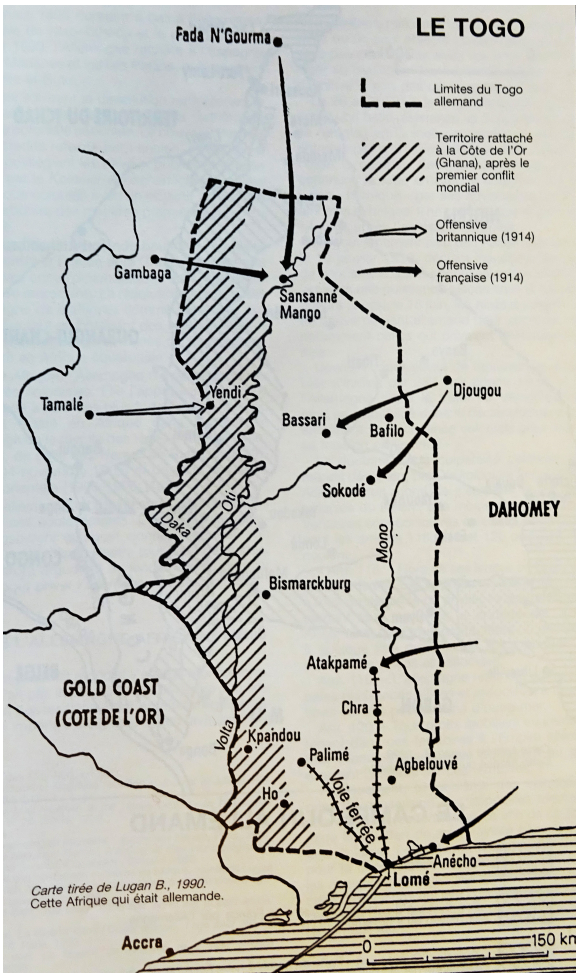
---

[1] Général E. Howard GORGES, *La guerre dans l'Ouest africain. Togo Août 1914 - Cameroun 1914-1916*, Paris, Payot, 1933, p.30.

[2] Le gouverneur en titre, Sir Hugh Clifford, était en Europe à cette date.



Le Togoland à la déclaration de guerre



Le Togo après la guerre

principal des Allemands, en désirant neutraliser le Togo, était de conserver pour leur usage la puissante station radiotélégraphique de Kamina. Les autorités françaises aussi bien que les britanniques refusèrent d'envisager cette proposition. M. Charles Noufflard, gouverneur du Dahomey, qui ne répondit même pas au télégramme du commandant von Döring, ordonna au commandant Maroix, le plus ancien en grade des officiers du Dahomey, d'ouvrir les hostilités », écrit le général anglais E. Howard Gorges dans ses mémoires[3].

Les Allemands rassemblent alors les maigres troupes tirées de la mobilisation des réservistes allemands résidents et des fractions de population utilisables (notamment les tirailleurs retraités), faisant passer les effectifs des tirailleurs africains de 250 à environ 1 200, ces unités étant munies de mitrailleuses.

Du côté allié, au Dahomey français, le commandant Maroix mobilise les troupes dont il dispose. Le plan d'action des franco-britanniques consiste à diriger vers le Togoland plusieurs colonnes, dont l'effectif total se monte à environ 1 200 hommes, formé de trois compagnies françaises et de quatre britanniques avec les objectifs opérationnels suivants.

[3] Général E. Howard GORGES, *op. cit.*, p. 31-32.

• Une colonne, britannique, sous le commandement du capitaine Bryant, débarquera face à la capitale, Lomé, en ayant pour objectif son occupation, puis de remonter vers l'hinterland en direction de Kamina.
• Une deuxième colonne, britannique, progressera vers le centre de Yende en partant de la Côte d'Or.
• Une troisième colonne, venant du nord, se dirigera vers Sansano-Mangou.
• Une quatrième colonne, française, venant du Dahomey, franchissant la rivière Mono, doit atteindre la station d'Atakpame, tête de ligne de la seule voie de chemin de fer du pays.
• Enfin, une cinquième colonne, française, venant du Dahomey longera la côte se dirigeant vers Grand-Popo et Anecho.
La guerre du Togoland est enclenchée.

6 août 1914 : des troupes coloniales françaises du Dahomey franchissent la frontière du Togo à proximité de la côte sans rencontrer d'opposition : « Le capitaine britannique Barker se présente à Lomé en parlementaire et demande la reddition du Togo…Un armistice de vingt quatre heures fut accordé[4] ».

7 août : Á 18 heures, le capitaine Barker, venant de la Côte d'Or (britannique) entre dans Lomé à la tête d'un contingent de 300 soldats et constate que la ville est évacuée par les troupes allemandes : « le commissaire du district laissé en ville par le commandant allemand avait pour instructions de rendre la colonie jusqu'à une ligne tracée à 74 milles [120 km] au nord de Lomé. Le commandant von Döring, les troupes allemandes et de nombreux civils s'étaient retirés le long du chemin de fer, le gouverneur ayant eu l'ordre catégorique de défendre la station radiotélégraphique de Kamina[5] ».

7 et 8 août : Les troupes coloniales françaises du Dahomey prennent Anecho et Petit-Popo en bordure de la côte. « De leur côté, les autorités de la Côte d'Or, ne chômèrent pas. Mr. Robertson, gouverneur par intérim, en l'absence de Sir Hugh Clifford, et le capitaine Bryant prirent des mesures énergiques et rapides. A Sekondi, Accra et Koumasi, des volontaires européens s'engagèrent et tout ce qu'il fallait fut entrepris pour la défense et pour l'attaque[6] ».

8 août : Jusqu'alors, les autorités françaises et britanniques avaient opéré séparément, mais le 8 août, Mr. Robertson et M. Noufflard, gouverneur du Dahomey, firent un accord de coopération décidant que le capitaine Bryant, nommé lieutenant-colonel à titre temporaire, serait le commandant en chef des troupes alliées.

12 août : Le lieutenant-colonel Bryant débarque à Lomé avec deux compagnies du régiment de la Côte d'Or, soit 57 Européens, 535 indigènes et 2 000 porteurs et manœuvres, des mitrailleuses, des détachements du service sanitaire et du train.

14 août : Bryant engage la poursuite du contingent allemand qui, le long de la voie ferrée, remonte vers le nord, en direction du village de Kamina. Le même jour, le contingent français, de Petit-Popo, se lance de même vers ce village. Lieu stratégique en raison de l'implantation d'un puissant poste de radiotéléphonie, le village de Kamina, qui a été fortifié, est organisé en réduit défensif et bien pourvu en approvisionnements, d'où le repli en ce lieu de la colonne allemande qui n'oublie pas de détruire les ponts et ouvrages d'art dans sa retraite.

---

[4] *Ibid.*, p. 32.

[5] *Idem.*

[6] *Idem.*

15 août : Remontant la ligne de chemin de fer vers Kamina, la colonne principale entre en contact avec l'ennemi. Le même jour, le capitaine britannique Potter, avec une compagnie du régiment de la Côte d'Or, prend au piège une colonne ennemie beaucoup plus forte opérant le long de la voie vers Agbelafoe, en s'insinuant entre elle et les forces de von Döring. Quant à la colonne française du commandant Maroix, venant de Petit-Popo, elle rejoint la colonne britannique le long de la voie ferrée.

16 août au matin : La colonne britannique, malgré les difficultés rencontrées dans sa progression, rejoint l'arrière-garde allemande sur la rive de la rivière Lili. Un vif combat s'y engage au cours duquel les Allemands sont bousculés, perdant 25 soldats européens et laissant 200 prisonniers ; ils sont en outre contraints d'abandonner un train complet avec deux locomotives et des munitions.

18 août : Le capitaine Castaing, de l'infanterie coloniale française, commandant une colonne française composée de 8 Européens et de 150 tirailleurs sénégalais, rejoint les troupes britanniques du lieutenant-colonel Bryant après avoir achevé l'occupation du Togo sud-oriental.

20 août : la colonne Bryant est en marche sur Nuotja.

22 août : Emporté par son ardeur, le lieutenant-colonel Bryant s'apprête à prendre d'assaut le village fortifié de Chra. Il se heurte là à une position bien organisée, garnie de mitrailleuses. Néanmoins, ce réduit va être enlevé, mais avec des pertes notables, notamment suite à un combat sérieux qui se déroule sur le pont de Chra. « L'ennemi, qui disposait de 60 Européens et 400 indigènes avec trois mitrailleuses, occupait une position fortement retranchée au nord de la Chra dont le chemin de fer avait été détruit par explosion. A cet endroit la brousse était si dense que les colonnes lancées à l'attaque ne purent maintenir la liaison entre elles ; aussi durent-elles, après avoir combattu toute la journée, renoncer à déloger l'ennemi de ses positions. Elles se retranchèrent pendant la nuit et se préparèrent à reprendre le combat aussitôt le jour levé, mais les Allemands avaient profité de la nuit pour se retirer. Le commandant von Döring ayant en effet appris qu'une autre colonne, française celle-là, sous les ordres du commandant Maroix, venait de l'Est et se trouvait à deux jours de marche de Jamina, ne voulut pas affaiblir la garnison dont il avait besoin pour la défense de ce point.

> Au combat de la Chra, les Allemands ne subirent que des pertes légères, tandis que les Franco-britanniques perdirent 78 hommes (dont 23 tués), soit dix-sept pour cent des effectifs engagés. Les Français, qui attaquaient sur la gauche, furent les plus éprouvés et forcés de se retirer après être arrivés à quinze mètres à peine des tranchées. Là tombèrent le lieutenant Guillemart [Guillemard[7]], de l'infanterie coloniale française et le lieutenant Thompson (Royal Ecossais, affecté au régiment de la Côte d'Or). Ce dernier, appelé à commander une compagnie de tirailleurs sénégalais, fut trouvé mort sur le champ de bataille ; autour de lui gisaient les cadavres d'un sous-officier indigène du régiment de la Côte d'Or et le sergent, deux caporaux et neuf hommes, des Sénégalais, tous tombés pour le protéger. Ils furent tous enterrés sur place, la tombe du lieutenant anglais étant creusée au centre de ce groupe de braves[8].

Avec ces pertes, lors de l'attaque du flanc gauche allemand, le lieutenant-colonel Bryant s'attendait « à une résistance opiniâtre et prit alors ses dispositions pour la briser. Mais durant la nuit qui suivit le combat, l'ennemi s'enfuit précipitamment. Cependant les Allemands avaient à ce moment 60

---

[7] GUILLEMARD Jean, Marie, François, né le 25 janvier 1887 à Héric (Loire-Inférieure), sous-lieutenant au 4e régiment de tirailleurs sénégalais (depuis le 23 janvier 1914), tué à la bataille de Chra (Togo) le 22 août 1914. Mentionné dans « Soldats de Héric habitant la paroisse au moment de la déclaration de guerre », *Almanach paroissial* [de Héric], 1920 et inscrit sur la plaque commémorative de l'église paroissiale, sur une plaque de l'allée Jean Guillemard (apposée le 11 novembre 2018) de Héric (44) et sur le monument aux morts situé dans le cimetière militaire de Wahala (Togo).

[8] Général E. Howard GORGES, *op. cit.,* p. 34-35.

Européens et 400 indigènes et n'avaient perdu que deux Européens. Du côté allié, on déplora deux officiers et trente et un indigènes tués, deux officiers et quarante huit indigènes blessés. De plus, l'ennemi, qui possédait trois mitrailleuses manœuvrées par des Européens, occupait une position extrêmement forte et avait des munitions en quantité. Cette retraite de l'ennemi, ou plutôt cette fuite, semble inexplicable, à moins qu'il n'ait eu l'intention de se replier sur Kamina qu'il paraissait vouloir défendre à tout prix. Le village de Chra fut donc occupé et la poursuite recommença de plus belle jusqu'au village de Glei où toutes les forces alliées furent concentrées[9] ».



***Askari* (soldat) africain de l'armée coloniale allemande coiffé du tarbouche avec fusil Mauser 71**

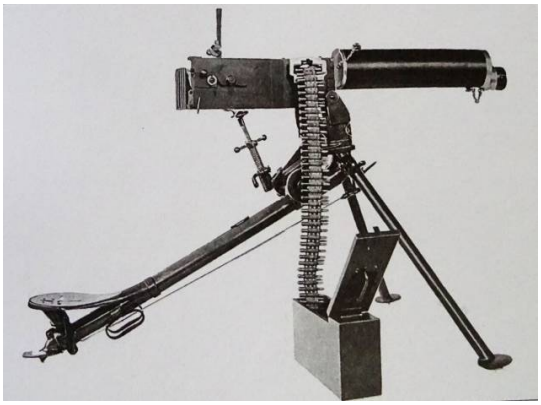
Rien n'indique mieux l'étroite collaboration des troupes alliées au cours de cette courte campagne que cette citation à l'ordre de l'armée d'un simple tirailleur sénégalais :

> N'Gala N'Ore, tirailleur de 1ère classe au 3e régiment de Tirailleurs sénégalais. Au combat de Chra, le 22 août 1914, chargé avec onze de ses camarades d'accompagner un lieutenant anglais sur la ligne de feu, est resté avec cet officier, bien que huit de ses camarades aient été tués ou blessés, jusqu'au moment où il est tombé grièvement atteint.

Pendant ce temps la colonne principale allemande continue sa retraite vers Kamina.

Nuit du 24 au 25 août : Le camp du lieutenant-colonel Bryant est alerté par de violentes explosions dans la direction de Kamina et le matin les mâts de la grande station radiotélégraphique, jusqu'alors nettement visibles du poste avancé des alliés, avaient disparu. La station a en effet été détruite par l'ennemi, Les Allemands, civils et militaires, rassemblés à Kamina au nombre de deux cents, étaient fort divisés entre eux et le commandant von Döring, bien que pourvu en abondance d'armes et de munitions, abandonna son intention de résister jusqu'au bout.

25 août : Le commandant von Döring charge son second, le commandant von Roben, de présenter au lieutenant-colonel Bryant les conditions dans lesquelles il consentait à se rendre. Il lui est répondu que seule une reddition inconditionnelle serait acceptée.



Mitrailleuse allemande Maxim M608 Dreifus

26 août : Von Döring est contraint d'accepter la reddition sans condition et Kamina est occupé.

27 août : Les Allemands de Kamina admettent la reddition sans condition de toutes les forces allemandes du Togoland et un document officiel consigne les résultats de cette reddition : « 206 prisonniers européens, dont 110 officiers, sous-officiers et réservistes de l'armée allemande, 3

[9] *Journal de l'A.O.F.*, Dakar.

mitrailleuses Maxim, 1.100 fusils, 300.000 cartouches, des explosifs, du matériel de chemin de fer et du matériel télégraphique, des fonds publics »

Pendant que les opérations du lieutenant-colonel Bryant progressaient ainsi, des colonnes franco-britanniques occupaient le nord du Togo après avoir complètement surpris les Allemands (qui n'offrirent que peu de résistance) par la rapidité de leurs mouvements. En vertu des instructions du capitaine C. H. Armitage, commissaire en chef des Territoires du Nord, le commandant Marlow, avec huit hommes seulement, prit Yendi après avoir fait croire par des espions au commissaire allemand que des forces importantes étaient en marche contre lui. Ce qui restait du Togo septentrional fut conquis par une colonne française comptant 630 fusils sous les ordres du capitaine Bouchez du 2e régiment de tirailleurs sénégalais. Cette colonne française avait traversé toute une région inondée, franchi de nombreuses rivières non guéables et couvert, sous une pluie incessante, environ 500 km en vingt jours. A Sansanne Mango, les Allemands, forts de plus de 400 hommes, prirent la fuite devant elle et dès le deuxième jour de la retraite, 180 soldats indigènes allemands passèrent aux Français ; « ce dernier incident est caractéristique de l'attitude des Indigènes du Togo envers leurs maîtres allemands[10] ».

Caractéristique également fut l'empressement avec lequel les indigènes des colonies britanniques et françaises contribuèrent à défaire l'ennemi commun.



Roi d'une des plus grandes tribus d'Afrique occidentale venant en équipement guerrier traditionnel proposer aux Alliés une mise à disposition de ses hommes

Sous les ordres du capitaine Bouchez, par exemple, combattait un groupe fort pittoresque de guerriers Mossi provenant d'un royaume de la boucle du Niger, sous protectorat français. C'étaient tous des volontaires, et chaque chef était venu au rendez-vous selon la tradition féodale, avec ses vassaux en plein harnais de guerre[11].

Un accord franco-anglais, passé quelques jours après la conquête, règle l'administration provisoire du Togo, divise la colonie en deux zones, l'une gérée par les autorités britanniques, l'autre par celles de la France. Les biens allemands ont été séquestrés et la colonie a continué à être mise en valeur, les indigènes ayant notablement accru la culture du cacao. La zone française voisine du Dahomey est plus étendue que celle dévolue à l'Angleterre, mais c'est dans cette dernière que se trouve le port de Lomé, front et tête de ligne du réseau ferré de cette possession[12] ». (voir carte du Togo après la guerre ci-dessus).

---

10 Général E. Howard GORGES, *op. cit.*, p. 36.

11 *Idem.*

12 Pierre PERREAU-PRADIER, Maurice BESSON, *L'Effort colonial des alliés,* préface de M. Paul DOUMER, Nancy, Paris, Strasbourg, Berger-Levrault, 1919.

Le 6 juillet 1884, le drapeau allemand est, pour la première fois, hissé à Lomé. Le 26 août 1914, le Togo capitule. Avec cette guerre éclair de vingt trois jours, l'Allemagne commence à perdre un empire africain seulement vieux de trente ans, ce qu'elle n'acceptera jamais[13] : « Tout ce qui a été allemand devra redevenir allemand » (Hidenburg, 1925).

De manière prémonitoire, Pierre Perreau-Pradier et Maurice Besson écrivent dans leur ouvrage paru en 1919 (avant la signature du traité de Versailles qui va donner aux Alliés le droit moral de s'emparer et de se partager toutes les colonies allemandes) :

> L'accord en question ne peut être que provisoire, car on ne saurait concevoir une exploitation rationnelle de cette colonie sans l'occupation de Lomé et du réseau ferré en entier. Si le Togo doit devenir français, il est nécessaire que la capitale de sa région revienne à la France.



L'Afrique en 1920 après la défaite allemande

[13] Voir à cet égard le numéro spécial de la *Leipziger Illustrirte Zeintung*, Kriegsnummer 206, Nr. 3915, juillet 1918, et le compte-rendu qui en est fait dans « Les colonies allemandes », *L'Illustration*, n° 3937, 17 août 1918, p.174-175.

LA GUERRE DE MON PERE

Frère François JAFFRÉ (†)

Le samedi 1er août 1914, la cloche de l'église paroissiale de Landaul dans le Morbihan où résidaient mes parents a, comme celles des chapelles de Langombrach et de Branzého[1], sonné le tocsin. La funeste nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre dans le bourg, en campagne et dans les champs. « Er brezèl, taret é er brezèl[2] ». Dès le lundi 3 août, les réservistes recevaient leur feuille de route pour rejoindre le dépôt de leur régiment.

Ma famille à la déclaration de guerre

A cette époque précise, mon grand-père Joachim et ma grand-mère Anna, cultivateurs, habitaient le bourg de Landaul avec leurs trois garçons : Joachim (20 ans), Michel (17 ans et 11 mois) et Alexandre (13 ans).

Mon oncle Joachim ne sera pas mobilisé à cause d'une infirmité de naissance.

Quant à mon père, Michel, né le 3 septembre 1896, il devait, comme tout le monde ce jour-là, penser ou dire : « La guerre sera rapide. Quelques semaines seulement et l'Allemagne sera vaincue car nous sommes prêts et nos armes tellement puissantes ! », même si, en son for intérieur, il savait que les armes de nos ennemis étaient aussi puissantes que les nôtres. Au fond de lui-même, il espérait bien que le conflit serait terminé quand il aurait ses 20 ans.



Le soldat de 2e classe Michel Jaffré

[1] Villages de cette commune.

[2] « La guerre ! La guerre est déclarée ! ».

Celle qui allait devenir ma mère, née le 10 avril 1897, avait, quant à elle, 17 ans. Se connaissaient-ils ? Il y a de fortes chances, car tout le monde se connaissait à Landaul à cette époque, d'une part parce que tous les dimanches la grande majorité de la population se retrouvait à l'église, d'autre part parce que les champs des parents de mon père et ceux des parents de ma mère étaient proches.

On se rendit compte très vite dans la paroisse que l'issue de la guerre ne serait pas aussi rapide qu'on le pensait. Dès ses 18 ans, mon père fut rapidement fixé sur ce qui allait très vite lui arriver, car début 1915 il voyait les classes qui précédaient la sienne appelées de plus en plus jeunes. De fait, il fut lui aussi appelé et incorporé le 9 avril 1915 au 93e R.I. à La Roche-sur-Yon. Il avait 18 ans et 7 mois !... A partir de cette date, il fit toute la guerre, passant successivement dans les régiments suivants :

- au 93e R.I. du 9 avril 1915 au 29 juillet 1916, soit quinze mois ;
- au 293e R.I. du 29 juillet 1916 au 19 novembre 1917, soit quinze mois ;
- au 278e R.I. du 19 novembre 1917 au 13 janvier 1918, soit deux mois ;
- au 298e R.I. du 13 janvier 1918 au 19 mars 1919, soit quatorze mois ;
- au 43e R.I. du 19 mars 1919 au 24 septembre 1919, date de sa démobilisation, soit six mois.

Mon père a, au total, été mobilisé cinquante quatre mois, période durant laquelle il n'a bénéficié que de trois permissions, deux pendant la guerre et une après l'armistice du 11 novembre 1918.

Les papiers de famille n'ayant laissé aucune trace de cette douloureuse période et les témoignages oraux familiaux plutôt rares, seule la lecture des journaux des marches et des opérations (J.M.O.) peut nous donner une idée de ce qui m'a toujours taraudé : la vie militaire et combattante de mon père durant cette guerre. Voici ce que j'ai pu y glaner.

L'enseignement des journaux des marches et des opérations (J.M.O.)

Un journal des marches et des opérations est un document relatant les évènements vécus par chaque état-major et corps de troupe (groupes d'armées, armée, corps d'armée, division, brigade ou régiment) au cours d'une campagne. Les plus complets rapportent jour après jour les faits militaires d'un régiment, par exemple, ses déplacements, ses combats, ses périodes de repos, les tués, les blessés,…

Le J.M.O. du 93e régiment d'infanterie

Le 93e R.I. était stationné à La Roche-sur-Yon (Vendée) et mon père a rejoint la caserne de cette ville le 9 avril 1915 alors que la guerre était déjà dans son huitième mois. Vu l'urgence et les besoins importants en effectifs, on peut penser que la phase de son instruction a dû être réduite à trois, voire deux mois. Il a alors très bien pu rejoindre le front courant juin-juillet 1915, époque à laquelle le 93e se trouvait dans le Pas-de-Calais, au centre d'un triangle formé par les communes d'Hébuterne, Puissieux et Serre, ce secteur étant située à environ 20 km d'Arras et où il participa, avec d'autres régiments[3], à l'attaque de la ferme de Toutvent du 7 au 10 juin. Cette bataille autour d'Hébuterne fut

[3] Notamment les 64e, 65e, 75e, 137e, 140e, 243e R.I.

particulièrement coûteuse en vies humaines[4]. Le 93e R.I. y gagnera la croix de guerre avec palme « pour les combats héroïques face à l'ennemi ».

Le 21 juillet 1915, le 93e quitte définitivement le secteur d'Hébuterne-Toutvent pour être ramené vers l'arrière, dans la région de Breteuil, puis Mesnil-Contreville jusqu'aux premiers jours d'août avant d'être ensuite acheminé en train vers la Champagne.

Je n'ai pas de certitudes quant à la participation ou non de mon père à la bataille de la ferme de Toutvent. Par contre, il est bien en Champagne en août 1915, car son régiment, après avoir débarqué, par étapes, à Vitry-la-Ville (Marne), au nord de Vitry-le-François, s'installe dans les tranchées de Somme-Tourbe, secteur réputé alors peu tranquille. En parcourant le J.M.O. couvrant la période août 1915-juillet 1916, on peut reconstituer ce qu'il a vécu jusqu'à ce qu'il rejoigne Verdun le 29 juillet. Les 24 et 25 septembre, des combats sont engagés pour reprendre fortins et fermes fortifiées du secteur transformées en véritables bunkers que les Français avaient pour mission de détruire au canon et d'investir à la mitrailleuse et à la grenade.

Lors de ces batailles, les soldats, en attente dans les tranchées, étaient informés de l'heure du départ. Mais auparavant, l'artillerie bombardait les tranchées ennemies. A l'heure fixée, les soldats bondissaient de leur tranchée, déclenchant le feu des mitrailleuses ennemies qui balayaient le glacis, parfois large d'une centaine de mètres seulement. Des soldats tombaient, blessés ou tués, mais les survivants continuaient de courir vers les tranchées adverses.

Derrière, les régiments en réserve rejoignaient les parallèles de départ par les boyaux peu larges et peu profonds et les soldats-brancardiers, brassard à croix rouge sur le bras gauche portant des brancards, relevaient les blessés et les morts, qu'ils évacuaient vers des ambulances et des hôpitaux de campagne pour le premiers, qu'ils enterraient sommairement pour les seconds, chaque tombe portant le numéro du régiment, le nom, le prénom, le grade, le matricule du soldat mort. Préalablement, sa plaque matricule était prélevée et expédiée à la mairie de sa commune d'origine. Alors le maire, parfois assisté du prêtre, allait avertir la famille.

Pour ce qui concerne la commune de Landaul, d'où était originaire Michel Jaffré, cinquante-sept fois le maire portera la terrible nouvelle aux familles.

Le journal de marche du 93e note que :

> Sur ce terrain de Champagne, les mouvements de nuit étaient extrêmement pénibles. De jour, la vigilance de l'artillerie ennemie ne permettait pas d'emprunter les pistes, itinéraires plus courts que les boyaux. Les postes d'observation allemands ne laissaient personne passer sur le terrain. Or, il fallait transporter jusqu'aux parallèles de départ, matériel et ravitaillement. Ne parlons pas des porteurs d'eau qui souvent subissaient des pertes et ne rapportaient que quelques bidons à moitié vides.

Le 13 avril 1916, le 93e R.I. quitte la région de Somme-Tourbe et la ferme de Beauséjour pour une période de repos près de Mourmelon et le 24 mai, il est acheminé par voie ferrée à Nixeville dans la Meuse, puis à la citadelle de Verdun avant de rejoindre, le 6 juin, le champ de bataille, plus précisément les tranchées du Bois de la Vigne, aux portes de Verdun, à l'ouest du village de Fleury qui, à cette date, était déjà totalement détruit.

La bataille de Verdun durait déjà depuis quatre mois avant que le 93e (et donc mon père) ne fût jeté dans la fournaise. Voici ce qu'écrit le lieutenant-colonel Lafouge dans le J.M.O. concernant la

[4] Les pertes humaines enregistrées du 7 au 13 juin s'établissent à 1 760 tués et 8 590 blessés du côté français et à 927 tués, blessés et prisonniers du côté allemand.

participation de ce régiment à cette bataille et où je peux donc suivre presque jour après jour la présence de mon père dans ses fonctions de grenadier :

> Le 9 juin 1916, à 19 heures, le 1er bataillon auquel appartient le 93e R.I. quitte la citadelle pour se rendre au Bois des Vignes situé à 5 km au nord de la ville de Verdun et à l'ouest du village de Fleury qui, depuis longtemps, est réduit en ruines Il passe la journée du 10 juin au Bois de la Vigne et dans la soirée le régiment reçoit l'ordre de relever le 410e R.I. à 200 mètres au nord de la cote 321, dans le ravin de la Dame. La relève s'effectue sans incident malgré un bombardement assez violent. Vers minuit, une patrouille allemande qui s'approche de la ligne est dispersée à coups de grenades [...].Au cours de cette attaque et des bombardements subis, le 1er bataillon auquel appartient le 93e R.I. a perdu 6 officiers, 5 adjudants, 42 caporaux, et 263 hommes.

Les propositions de décorations faites par le lieutenant-colonel commandant le 93e R.I., si nombreuses qu'elles aient été, ne seront jamais suffisantes pour récompenser les actes d'héroïsme et de bravoure accomplis au cours de ces journées, car la conduite du 93e R.I. pendant les cinq jours de bataille a été au-dessus de tout éloge. Pas une défaillance n'a été constatée et les actes de dévouement, de bravoure, de stoïcisme ont été innombrables. Et le J.M.O. de poursuivre :

> Le 14 juin, le 93e R.I. relevé redescend vers Nixeville d'où il est transporté par camions dans la région de Bar-le-Duc. Les pertes subies exigent une reconstitution qui s'effectue pendant la période de repos. Vers la fin de juillet le 93e quitte le cantonnement des environs de Bar-le-Duc pour reprendre la direction de Verdun.

Le J.M.O. du 293e régiment d'infanterie

Mon père ne remontera pas la « Voie sacrée[5] » car il est muté au 293e R.I. à partir du 29 juillet 1916 suite à la restructuration de son régiment comme il est dit plus haut. Donc son séjour à Verdun ou dans les environs est terminé. Il aura duré presque deux mois du 9 juin au 29 juillet 1916, dont une semaine en première ligne du 9 au 14.

En général, la durée du séjour des soldats en première ligne, sur le champ de bataille de Verdun ou ailleurs, ne dépassait pas une semaine, voire dix jours, avant que ceux-ci soient relevés. Combien étaient-ils en prenant position le premier jour ? Combien de tués et de blessés connaissait un régiment au cours de ces huit ou dix jours et nuits de tranchée ? Et ceux qui n'étaient pas blessés, dans quel état psychologique rejoignaient-ils l'arrière ?

Mon père restera au 293e R.I. du 29 juillet 1916 au 19 novembre 1917, période au cours de laquelle il va participer à une autre bataille demeurée tristement célèbre, celle du Chemin des Dames[6] dans le département de l'Aisne. Voulue par le général Nivelle dans le but de rompre le front allemand, l'offensive débuta le 17 avril 1917 et la bataille dura jusqu'en novembre de la même année. Parmi les secteurs de cette bataille, il faut citer Craonne et, dans le voisinage, la ferme d'Hurtebise dans laquelle mon père s'est battu et où il gagnera la croix de guerre comme l'indique sa première citation.

Le J.M.O. de son régiment indique que les soldats débarquent à Noyon (Oise) le 3 juillet 1917, puis cantonnent à Sarnois (Oise) le 8 juillet. Le 21 juillet, mon père est à Magneux (Marne) et participe à un exercice de lancement de grenades (sa spécialité). Le 16 août, le 293e rejoint le secteur du Chemin des Dames, plus précisément celui de la ferme d'Hurtebise, et aussitôt monte en première ligne. Mon

---

[5] Nom ayant pour origine l'article de Maurice BARRÈS, « La Route sacrée », *L'Echo de Paris*, 15 avril 1916, p. 1, désignant cette voie stratégique d'un peu moins de 60 km entre Bar-le-Duc et Verdun, exclusivement réservée aux transports routiers de troupes, de matériels et de ravitaillement pendant toute la durée de la bataille de Verdun.

[6] Appelé ainsi parce que les filles de Louis XV l'empruntaient pour se rendre au château de Bove.

père restera en première ligne du 16 août au 5 septembre 1917, soit environ trois semaines. La citation à l'ordre de la division qu'il se voit octroyée, porte la date du 31 août 1917. Or ce jour-là, le 293e participe à l'attaque de la ferme et des tranchées environnantes. La citation porte bien « Le 31 août 1917, faisant partie d'un détachement de grenadier ».

Le 293e R.I. est relevé des abords de la ferme et des tranchées le 5 septembre et est dissout le 19 novembre 1917. Le J.M.O. garde la trace des glorieuses actions de ce régiment auquel mon père a appartenu pendant quinze mois :

> Le 293e R.I. a terminé son existence le 19 novembre 1917. Il a perdu la plupart de ses officiers et soldats […] Depuis le 12 août, en secteur ou attaquant, il a traversé toutes les vicissitudes inhérentes sans jamais jouir de longs repos de détente [...] La citation suivante à l'ordre du 293e R.I. résume éloquemment sa modeste et glorieuse histoire :
> « Ordre général n° 137 : Le général des Vallières cite à l'ordre de la division le 293e R.I. qui a inscrit, depuis le mois d'août 1914, des pages glorieuses.

Le J.M.O. du 278e régiment d'infanterie

Mon père est versé dans ce régiment le 19 novembre 1917. Il y restera seulement deux mois, c'est-à-dire jusqu'au 13 janvier 1918, date à laquelle cette unité est aussi dissoute.

Depuis août 1914, le 278e R.I. avait été particulièrement éprouvé en pertes humaines et en blessés. Il a été engagé dans les premiers jours et a participé à toutes les grandes batailles : la Somme en 1916, Verdun en 1916, le Chemin des Dames en avril 1917 où il a connu, dès juin, des actes d'indiscipline collective et de nombreux abandons de postes. En décembre 1917 et en janvier 1918 on le trouve dans l'Oise et semble n'avoir participé à aucun engagement d'importance durant cette période. Sans doute mon père y a-t-il connu calme et repos avant d'être affecté à un nouveau régiment.

Le J.M.O. du 298e régiment d'infanterie

Lorsque mon père est muté au 298e R.I., celui-ci se trouvait à Verdun les semaines précédentes et avait été relevé par le 153e R.I. pour cantonner le 13 janvier à Louppy-le-Petit puis le 18 janvier à Génicourt-sous-Condé dans la région de Bar-le-Duc, à une quarantaine de kilomètres de Verdun. Qui dit Bar-le-Duc, dit départ de la Voie sacrée et fléchage vers Verdun. Mais en principe un régiment qui est monté à Verdun n'y retourne pas. Pendant les quatorze mois où y a été mon père, il ne semble pas que ce régiment ait participé à de grandes batailles comme celles de Verdun ou du Chemin des Dames. Mais comme nous le verrons ci-après, selon le journal de marches, il y eut dans cette période beaucoup de combats rapprochés, de coups de main, mais aussi de travaux de creusement ou d'entretien de tranchées, souvent sous les marmitages de l'ennemi, lors du repli à l'arrière du front.

Le journal de marches mentionne les localités ou fermes suivantes : Louppy-le-Petit, Moiremont, Somme-Bionne, La Ferté-Milon, Monnes, Latilly, Neuilly-Latilly, la ferme Vareille, la ferme du Triangle, la vallée du Villon, la ferme Grisolles, le château de Montigny, le bois du Mesnil, Coincy, Rocourt-et-Bregny, le bois de la Pelle-au-Four, la ferme de Grisolles, le bois de la Haie, la cote 141, Fère-en-Tardenois, la cote 200, le bois des Vendières, la ferme de Vaux, Loupeigne, Trugny, la ferme Pouchy, Meillery, Sablonières, Luzancy, Lizy-sur-Oucq, Camela, Le Fresne, Pierrefonds. Toutes ces agglomérations, bourgs, fermes et châteaux se situent, soit dans le département de la Marne dans la

région Champagne-Ardennes, soit dans le département de l'Aisne, et même dans l'Oise en région Picardie, c'est-à-dire au sud des lignes de combats et du front.

L'année 1918 marque un tournant dans la guerre : pour les deux camps il faut en finir. Les Allemands, une fois encore, essaient de rompre le front : ce sera la seconde bataille de la Marne aux mois de mai-juin-juillet. Les Allemands sont aux portes de Paris, mais un sursaut des armées alliées sous le commandement unique de Foch va, par ses coups de boutoir, faire plier l'ennemi jusqu'à le repousser à la frontière en octobre 1918. Mon père a vécu militairement toute cette période au gré des combats, des avancées et des replis jusqu'à la frontière. Voici quelques passages du journal de marche du 298e qui montrent que ces mois de 1918 ne furent pas de tout repos :

> Au cours du mois de février 1918, le 298e R.I. exécute des travaux d'entretien et d'organisation défensive […]. Dans la nuit du 4 au 5 avril, le 298e R.I. relève le 16e R.I. dans le secteur d'Argonne. Le 6 avril, vers 14 heures, l'ennemi bombarde violemment par obus explosifs et toxiques (est-ce là que mon père a été gazé ?). Le lendemain vers 7 heures, l'ennemi déclenche un violent tir d'obus et de torpilles. Après une heure de bombardement, l'ennemi tente sans succès un coup de main sur nos postes avancés […]. Dans la nuit du 14 au 15 juillet 1918, l'ennemi déclenche l'offensive attendue sur tout le front de Champagne de chaque côté de Reims [...]. L'ennemi ayant été maintenu sur tout le front, le 298e R.I. devient disponible et va prendre part à la contre-offensive qui rejettera définitivement l'ennemi hors de France [...]. Engagé le 21 juillet dans la bataille dans des conditions difficiles, le 298e R.I., sous les ordres du lieutenant-colonel Gendre, est entré résolument dans la lutte, a mené le combat en première ligne, pendant 12 journées très dures, avec un entrain et une ténacité croissant avec les obstacles rencontrés, a progressé pendant 20 kilomètres, a fait 120 prisonniers, pris 14 canons et 80 mitrailleuses et ainsi montré, dans les premières opérations offensives auxquelles il prenait part, qu'il était dans l'attaque un régiment d'élite […]. Journée du 2 août 1918 : dans la nuit du 1er au 2, l'artillerie ennemie se montre moins active. A 8 heures les mitrailleuses ennemies tirent toujours, puis c'est le calme [...]. Malgré l'extrême fatigue des hommes qui depuis le 20 juillet n'ont cessé de combattre, le bataillon, réduit à 160 combattants, se porte résolument en avant. A 11 heures les patrouilles du bataillon occupent la ferme de Vaux et les premiers éléments de la 41e D.I. arrivent à Vaux : la mission du 298e R.I. en première ligne est alors terminée. Prise de la journée : 4 canons de 75, un canon de 77 et 4 mitrailleuses. Le 8 août le 298e R.I. quitte Coincy et se dirige par étapes à Meilleray où il arrive le 10 pour rester au repos jusqu'au 30 août.

Mon père sera décoré d'une seconde croix de guerre donnée en campagne le 26 août 1918, non à l'issue d'une bataille, mais pour l'ensemble des combats qui se sont déroulés d'avril à août 1918 ; ce qui prouve qu'il y était bien présent. Voici le texte de la citation :

> « Extrait de l'ordre général n° 475
> Le Colonel Gendre, commandant le 298e régiment d'Infanterie, cite à l'ordre du régiment JAFFRE Michel - 2e classe.
> Très bon soldat, courageux. A participé à toutes les attaques avec un courage et un entrain remarquables.
> Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre 1914-1918 avec étoile de bronze.
> En campagne le 26 août 1918. Signé : Gendre. »



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Guerre 1914-1918

CITATION

EXTRAIT DE L'ORDRE GENERAL N° 281

Le Général Commandant la 151e Division d'Infanterie

CITE A L'ORDRE DE LA DIVISION

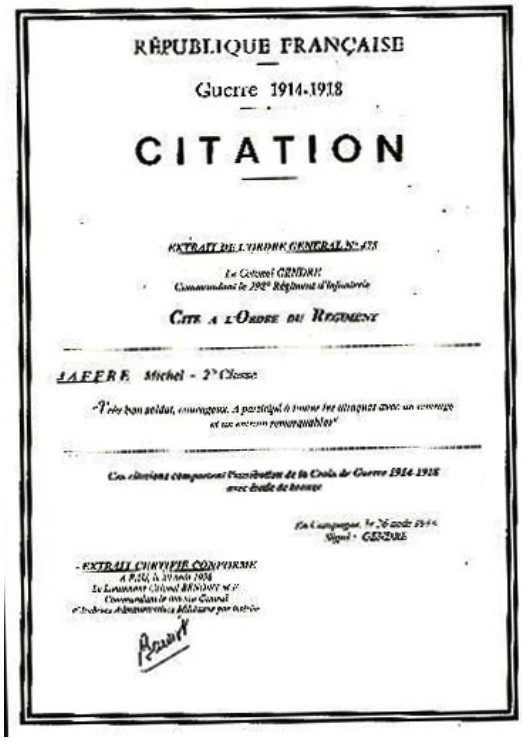
JAFFRE Michel - 2e Classe - 18e Compagnie - 293e Régiment d'Infanterie

"Grenadier très brave, très crâne, ayant le plus grand mépris du danger. Le 31 août 1917 faisant partie d'un détachement de grenadiers, s'est porté à l'assaut des positions allemandes malgré des feux de barrages violents, a contribué à réduire des éléments ennemis fortement établis, est resté sur les positions conquises pendant 72 heures consécutives et en dépit des bombardements furieux."

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de Guerre 1914-1918 avec étoile d'argent

Au P.C., le 11 septembre 1917
Signé : des VALLIERES

- EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A PAU, le 26 août 1998
Le Lieutenant Colonel HENOST M.F.
Commandant le Bureau Central
d'Archives Administratives Militaires par intérim



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Guerre 1914-1918

CITATION

EXTRAIT DE L'ORDRE GENERAL N° 475

Le Colonel GENDRE
Commandant le 298e Régiment d'Infanterie

CITE A L'ORDRE DU REGIMENT

JAFFRE Michel - 2e Classe

"Très bon soldat, courageux. A participé à toutes les attaques avec un courage et un entrain remarquables"

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de Guerre 1914-1918 avec étoile de bronze

Au Cantonnement, le 26 août 1918
Signé : GENDRE

- EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A PAU, le 30 août 1998
Le Lieutenant Colonel HENOST M.F.
Commandant le Bureau Central
d'Archives Administratives Militaires par intérim

Citation du 17 septembre 1917 **Citation du 26 août 1918**

A la différence de la première qui récompensait la bataille bien précise de la ferme d'Hurtebise au Chemin des Dames, celle-ci est une récompense à la suite de nombreux combats dans lesquels mon père s'était montré courageux et entraînant.

Le 11 novembre 1918, le jour de l'armistice, son régiment se trouve dans la région de Gotthem, quelque part près de la frontière belge. Depuis deux mois l'armée allemande n'a fait que reculer. Les armées françaises suivent. Dans la nuit du 10 au 11 novembre, le 298e quitte ses emplacements pour se porter dans la région de Marolle, à la frontière française, pour participer à une attaque sur l'Escaut, en Belgique. C'est lors de cette nuit que le régiment apprend la victoire. C'est donc en Belgique que mon père apprend la signature de l'armistice et on peut penser que, comme tous les autres soldats, il a vécu ce jour-là une des plus grandes joies de sa vie. Il sort vivant la Grande Guerre et sa première pensée a dû aller à ses parents, à ses deux frères, Joachim et Alexandre, qui attendaient ce jour après tant d'angoisses vécues, car, il faut le rappeler, 57 Landaulais ont été tués au cours de ces quatre années...

Mais un armistice ne signifie ni le retour immédiat au foyer ni la paix illico au sens diplomatique; seulement l'arrêt des combats. Tant que le traité de paix n'est pas signé, les soldats restent mobilisés: ce qui explique que mon père ne sera démobilisé qu'un an après cet évènement.

Où à t-il passé ces mois de paix ? Que devient le régiment ? Le 24 février 1919, le chef de bataillon Dumesnil rassemble pour la dernière fois le 298e sur la place de Ruyssellede, ville belge située au sud de Gand, et rappelle en quelques mots ce que le régiment avait accompli :

> Officiers, sous-officiers, caporaux, soldats,
> Le 298e R.I. sera dissous demain. Pour la dernière fois je vous présente le drapeau du Régiment [...]. Le pays vous avait confié un emblème neuf, vous le lui rapportez tout couvert de lauriers, Légion

d'honneur, croix de guerre, fourragère, prêt à recevoir les noms glorieux des victoires où vous vous êtes illustrés : un drapeau arraché à l'ennemi...trois années de résistance opiniâtre dans les tranchées, vingt kilomètres de terrain conquis sur l'Ourcq... douze kilomètres de territoire belge délivré, telles sont les belles actions que ces noms devront évoquer. Honneur à vous tous qui les avez accomplies. Votre drapeau s'incline devant vous […]. Vous avez le droit d'être fiers de ce que vous avez fait Au drapeau !

Le J.M.O. du 43e régiment d'infanterie

Le 43e R.I. est le cinquième et dernier régiment que connaît mon père à partir du 19 mars 1919 et où il sera affecté jusqu'au 24 septembre, date de sa démobilisation, ayant eu entre temps quatre semaines de permission du 10 janvier au 8 février. Je n'ai rien trouvé dans le journal de marches de ce régiment sur cette période durant laquelle sera signée, le 28 juin 1919, le traité de Versailles, si ce n'est ce court passage : « Le 43e R.I. va prendre, en janvier 1919, la garde du Rhin à la tête de pont de Mayence. Ce fut sa dernière veille devant l'ennemi avant son retour définitif en France ».

Le souvenir familial de la guerre

J'ai très peu de souvenirs de mon père car je n'avais que six ans et demi à sa mort. Ai-je entendu parler de la guerre en famille ? Oui. J'ai demandé un jour à mon frère Alexandre si notre père avait conservé la croix de guerre à la maison. Il m'a répondu : « Non, il a toujours refusé de faire les démarches pour la recevoir et donc ne l'a jamais portée ». Un autre jour il m'a dit aussi : « Quand il entendait parler de la guerre 14-18 ou qu'on lui posait des questions, il pleurait ! ».

Quant à ma mère, je l'ai plusieurs fois entendue citer des noms de lieux ou de batailles célèbres comme la Voie sacrée, le Chemin des Dames et bien sûr Verdun qu'elle avait entendus dans la bouche de mon père, mais qu'elle n'a jamais su localiser exactement sur une carte. Je l'ai aussi entendue me dire plusieurs fois en breton « Ton père a tellement été effrayé et épouvanté pendant la guerre qu'il en a gardé des traces toute sa vie » ; « barnmed a skonted ». Il faut dire que, comme des millions d'autres, il avait été gazé, en avait gardé des séquelles et en avait souffert jusqu'à sa mort le 14 juillet 1940. Il avait 43 ans...

Devant tant d'horreurs vécues, tant de peurs, tant d'angoisses, je pense aussi qu'il en avait gardé un traumatisme profond, jamais évacué, car à qui en parler ? Pourquoi parler ? Comment parler ? Aujourd'hui, à la moindre peur ou horreur, on consulte un « psy » qui écoute, qui fait parler, qui contribue sinon à faire évacuer, au moins à amoindrir peu à peu le traumatisme. Pendant et après les batailles de la Grande Guerre il n'y avait pas de « psy » pour écouter et faire parler ! Chacun a porté, souvent seul, sa souffrance intime jusqu'à la mort.

En conclusion : après avoir écrit ceci, de manière bien incomplète j'en suis conscient, à la mémoire de mon père, je ne peux éprouver pour lui qu'un sentiment d'affection, d'admiration et de légitime fierté.

LES DÉPÔTS REPLIÉS EN BRETAGNE LORS DE LA GRANDE GUERRE

Gabriel LE MER

La bataille des frontières, engagée le 22 août 1914, perdue, le Haut Commandement français décidait de ramener, à partir du 25 août, ses armées jusqu'à la Seine avant de reprendre l'offensive une fois l'ennemi éloigné de ses bases, donc plus vulnérable. Devant l'avance allemande, le même Haut Commandement décidait, à partir du 28 août, le repli de tous les dépôts de mobilisation stationnés dans les départements soumis à l'invasion. C'est ainsi que l'on verra arriver en Bretagne les dépôts des régiments dont la garnison se situait sur les territoires des 2e et 6e Régions militaires d'Amiens et de Châlons-sur-Marne.



La France militaire en 1914-1918

L'arrivée de ces dépôts repliés dans les villes de garnison allait obliger l'autorité militaire à rechercher des cantonnements pour le rassemblement ou l'instruction des troupes combattantes de septembre 1914 à mars 1915. L'administration militaire fut alors littéralement harcelée par les élus locaux pour qu'en telle ville ou tel bourg fut installé un dépôt de troupes. Il put même y avoir des conflits entre

localités pour l'obtention d'un détachement, car les soldats étaient aussi des consommateurs qu'il fallait nourrir, abreuver ou distraire et les commerçants ou les tenanciers n'étaient pas les moins acharnés à solliciter de servir leur pays en procurant aux défenseurs de la patrie quelques biens matériels et quelques réconforts… Bien sûr sans arrière-pensées mercantiles !

Dès le début de 1917, l'administration militaire décida de fermer bon nombre de ces cantonnements provisoires pour regrouper les centres d'instruction et les unités dispersées aux camps de Coëtquidan (Morbihan) et de la Lande d'Ouée (Ille-et-Vilaine) pour la 10e Région et aux camps des Sables-d'Olonne (Vendée), de Meucon (Morbihan) et de Châteaulin (Finistère) pour la 11e Région. Lorsque cette décision fut appliquée, ce ne furent que récriminations des « acteurs économiques locaux », qui, alors, ne cachaient plus, sans honte, qu'ils perdraient énormément avec les suppressions de ces cantonnements, avouant ainsi implicitement qu'ils avaient beaucoup gagné avec la présence de ces soldats.

Communes de repli des régiments de la zone des Armées dans les cinq départements bretons

DEPARTEMENTS (REGIONS MILITAIRES)	COMMUNES DE REPLI	VILLES (REGIONS MILITAIRES)	UNITES REPLIEES
22-Côtes-du-Nord (10e)	CHATELAUDREN	REIMS (6e)	132e 332e, 426e R.I. 46e R.T.I.
	GUINGAMP	REIMS (6e)	161e, 361e
	SAINT-BRIEUC	BAR-LE-DUC (6e)	154e, 354e R.I.
		CHALONS/MARNE (6e)	155e, 355e R.I.
29-Finistère (11e)	LAMBEZELLEC	BEAUVAIS (2e)	51e, 251e, 422e R.I. 11e, 211e R.T.I.
	LANDERNEAU	ABBEVILLE (2e)	128e, 328e R.I. 14e R.T.I.
	MORLAIX	AMIENS (2e)	72e, 272e R.I. 12e R.T.I.
	QUIMPER	SAINT-QUENTIN (2e)	87e, 287e R.I. 151e, 351e R.I. 10e R.T.I.
	QUIMPERLE	AMIENS (2e)	2e train équipages
35-Ille-et-Vilaine (10e)	CHANTEPIE	CHALONS/MARNE (6e)	48e R.T.I.
	FOUGERES	CHALONS/MARNE (6e)	6e train équipages 5e groupe cyclistes
	RENNES	CHALONS/MARNE (6e)	40e, 240e R.A.C.
	SAINT-GREGOIRE	CHALONS/MARNE (6e)	40e R.A.C.
	SAINT-JACQUES	CHALONS/MARNE (6e)	61e R.A.C.
	SAINT-SERVAN	CHALONS/MARNE (6e)	46e, 246e R.A.C.
	VITRE	CHALONS/MARNE (6e)	106e, 306e R.I. 48e, 248e R.T.I.

44-Loire-Inférieure (11e)	ANCENIS	PERONNE (2e)	120e, 320e R.I. 16e, 216e R.T.I.
	NANTES	AMIENS (2e) MEZIERES (2e)	2e S.I.M. 2e section d'E.M. 2e section commis et ouvriers 91e, 291e R.I. 45e R.T.I.
	SAINT-NAZAIRE	SEDAN (2e)	147e, 347e R.I.
56-Morbihan (11e)	GUER-COETQUIDAN	BAR-LE-DUC (6e)	94e, 294e, 419e R.I.
	LORIENT	LAON (2e)	45e, 245e R.I. 29e R.A.C.
	PONTIVY	ABBEVILLE (2e) LA FERE (2e)	17e, 217e R.A.C. 42e, 242e R.A.C.
	Ste-ANNE-D'AURAY	LAON (2e)	15e R.T.I.
	VANNES	AMIENS (2e) ROCROI (2e)	2e train équipages 148e, 348e R.I.

E.M. état-major
R.A.C. régiment d'artillerie de campagne
R.I. régiment d'infanterie
R.T.I. régiment territorial d'infanterie
S.I.M. section d'infirmiers militaires

Régiments repliés dans les cinq départements bretons

RÉGIMENTS D'INFANTERIE

UNITES REPLIEES	LIEUX DE REPLI
45e, 245e R.I. LAON (2e) 51e, 251e, 422e R.I. BEAUVAIS (2e) 72e, 272e R.I. AMIENS (2e) 87e, 287e R.I. SAINT-QUENTIN (2e) 91e, 291e R.I. MEZIERES (2e) 94e, 294e, 419e R.I. BAR-LE-DUC (6e) 106e, 306e R.I. CHALONS/MARNE (6e) 120e, 320e R.I. PERONNE (2e) 128e, 328e R.I. ABBEVILLE (2e) 132e 332e, 426e R.I. REIMS (6e) 147e, 347e R.I. SEDAN (2e) 148e, 348e R.I. ROCROI (2e) 151e, 351e R.I. SAINT-QUENTIN (2e) 154e, 354e R.I. BAR-LE-DUC (6e) 155e, 355e R.I. CHALONS/MARNE (6e) 161e, 361e REIMS (6e)	LORIENT (Morbihan) LAMBEZELLEC (Finistère) MORLAIX (Finistère) QUIMPER (Finistère) NANTES (Loire-Inférieure) GUER-COETQUIDAN (Morbihan) VITRE (Ille-et-Vilaine) ANCENIS (Loire-Inférieure) LANDERNEAU (Finistère) CHATELAUDREN (Côtes-du-Nord) SAINT-NAZAIRE (Loire-Inférieure) VANNES (Morbihan) QUIMPER (Finistère) SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord) SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord) GUINGAMP (Côtes-du-Nord)

RÉGIMENTS TERRITORIAUX D'INFANTERIE

UNITES REPLIEES	LIEUX DE REPLI
10e R.T.I. SAINT-QUENTIN (2e) 11e, 211e R.T.I. BEAUVAIS (2e) 12e R.T.I. AMIENS (2e) 14e R.T.I. ABBEVILLE (2e) 15e R.T.I. LAON (2e) 16e, 216e R.T.I. PERONNE (2e) 45e R.T.I. MEZIERES (2e) 46e R.T.I. REIMS (6e) 48e, 248e R.T.I. CHALONS/MARNE (6e) 48e R.T.I. CHALONS/MARNE (6e)	QUIMPER (Finistère) LAMBEZELLEC (Finistère) MORLAIX (Finistère) LANDERNEAU (Finistère) SAINTE-ANNE-D'AURAY (Morbihan) ANCENIS (Loire-Inférieure) NANTES (Loire-Inférieure) CHATELAUDREN (Côtes-du-Nord) VITRE (Ille-et-Vilaine) CHANTEPIE (Ille-et-Vilaine)

GROUPES CYCLISTES

UNITES REPLIEES	LIEUX DE REPLI
5e groupe cyclistes CHALONS/MARNE (6e)	FOUGERES (Ille-et-Vilaine)

RÉGIMENTS D'ARTILLERIE DE CAMPAGNE

UNITES REPLIEES	LIEUX DE REPLI
17e, 217e R.A.C. ABBEVILLE (2e) 29e R.A.C. LAON (2e) 40e, 240e R.A.C. CHALONS/MARNE (6e) 42e, 242e R.A.C. LA FERE (2e) 46e, 246e R.A.C. CHALONS/MARNE (6e) 61e R.A.C. CHALONS/MARNE (6e)	PONTIVY (Morbihan) LORIENT (Morbihan) RENNES (Ille-et-Vilaine)/SAINT-GREGOIRE (I-et-V) PONTIVY (Morbihan) SAINT-SERVAN (Ille-et-Vilaine) SAINT-JACQUES (Ille-et-Vilaine)

TRAINS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

UNITES REPLIEES	LIEUX DE REPLI
2e train des équipages AMIENS (2e) 6e train équipages CHALONS/MARNE (6e)	QUIMPERLE (Finistère)/VANNES (Morbihan) FOUGERES (Ille-et-Vilaine)

SECRÉTAIRES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

UNITES REPLIEES	LIEUX DE REPLI
2e section d'E.M. AMIENS (2e)	NANTES (Loire-Inférieure)

COMMIS ET OUVRIERS MILITAIRES D'ADMINISTRATION

UNITES REPLIEES	LIEUX DE REPLI
2e section commis et ouvriers AMIENS (2e)	NANTES (Loire-Inférieure)

SECTION D'INFIRMIERS MILITAIRES

UNITES REPLIEES	LIEUX DE REPLI
2e S.I.M. AMIENS (2e)	NANTES (Loire-Inférieure)

Conséquences et jugements locaux de ces présences régimentaires

Outre la presse locale, nombreux ont été les acteurs historiques des communes (maires, instituteurs, curés) qui nous ont laissé des témoignages écrits donnant une idée des changements (démographiques, scolaires, économiques, sanitaires, des mœurs,…) survenus dans la vie des villes et des bourgades par l'arrivée des dépôts repliés.

Au plan démographique par exemple, l'arrivée subite de milliers d'hommes (mais aussi d'un grand nombre de femmes, avec souvent enfants, ayant rejoint leurs maris) dans les territoires retenus pour les cantonnements ne fut pas sans conséquences pour les communes qui, dans certains cas, ont vu leur population multipliée par deux, presque du jour au lendemain. Par exemple, Châtelaudren (Côtes-du-Nord) passe de 1 400 à plus de 6 000 habitants (militaires, conjoints, réfugiés) fin septembre 1914, Pluneret/Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan) de 2 900 à 6 700 habitants en mai 1915, Vitré (Ille-et-Vilaine) de 10 700 à près de 25 000 habitants, ce qui fait écrire à son maire, Georges Garreau, dans un volumineux journal de guerre, que :

> C'est le mercredi 5 août, vers 4 heures du soir, que notre beau régiment [70e RI]… a quitté notre ville pour la frontière… Le départ du 70e, du 270e, du 76e a laissé dans la garnison des vides qui ont été aussitôt comblés par l'arrivée des réservistes et des territoriaux du dépôt de Châlons du 106e et des recrues de ce régiment. Grâce à la présence de ces troupes de réserve, qui sont venues compléter le bataillon de dépôt, la ville a pu conserver son animation ordinaire et a même vu l'effectif de la garnison porté à un chiffre de présences qu'elle n'avait jamais connu… Ces troupes [ont été] cantonnées pour la plus grande partie chez l'habitant[1] et même dans les fermes voisines de Vitré…[2]. […]
> La Ville conserve toute son animation. A en juger par le spectacle des ses rues, qui ne furent jamais plus mouvementées, on ne se douterait guère que, chaque jour depuis cinq mois, des vides se sont produits dans la presque totalité des foyers vitréens. On ne voit dans les rues et places de la Ville que factionnaires en armes, que soldats faisant l'exercice et s'entraînant à la guerre. Le soldat a envahi la rue qui est à lui aux heures de liberté. Les soldats du 106e ont été suivis dans leur déplacement par un très grand nombre de femmes, et on se demande comment les ressources de la Ville en logements particuliers et en cantonnements ont pu suffire à tant de besoins[3] .

Au plan économique, commerçants, cabaretiers, agriculteurs, etc., profitent immédiatement d'une telle arrivée de clients potentiels, à tel point que plusieurs municipalités « sollicitent avec opiniâtreté la

---

[1] Le logement pouvait effectivement, au début de la guerre, être réquisitionné d'autorité chez l'habitant, mais selon certaines règles. L'autorité militaire distribuait à cet égard des billets de logement (en principe valables pour seulement une durée de deux jours) billets dont certains officiers, se trouvant bien où ils étaient hébergés, ont abusé un peu partout. Par une circulaire du 2 mai 1915, le ministre de la Guerre décida d'enrayer ces abus et demanda aux maires de faire savoir aux habitant que pendant le reste de la guerre ils n'avaient pas l'obligation de loger gratuitement un officier, celui-ci devant « y pourvoir par ses moyens et à ses frais ». Cette décision permit à certains habitants de tirer quelques bénéfices de la location au mois des pièces meublées dont ils pouvaient disposer.

[2] Georges GARREAU, *La Vie d'une Commune pendant la Guerre (Vitré 1914-1918)*, Rennes, Imp. de L'Ouest-Journal, 1932, p. 21-22 (je remercie Jean-Yves Coulon de m'avoir signalé ce témoignage).

[3] *Ibid.*, p.118.

bienveillance de la préfecture et de l'armée pour obtenir la venue de détachements de soldats[4] ». Dans le Morbihan par exemple, les commerçants de La Trinité-sur-Mer signent, le 5 juin 1915, une pétition en ce sens, comme ceux des communes de Quiberon, d'Elven, ... En Ille-et-Vilaine, à l'occasion du bilan de l'année écoulée que fait le maire pendant toute la durée de la guerre, on lit le même constat :

> Coup d'œil d'ensemble sur la situation au 31 décembre 1914. Le commerce local vient de traverser une ère de prospérité jusqu'alors inconnue grâce à la présence d'une population civile presque doublée et d'éléments militaires considérables… Le commerce d'alimentation (bouchers, boulangers, charcutiers, épiciers, etc…) et de boissons a largement bénéficié de cette situation. Il en est de même des autres commerces. Le commerce en général n'a souffert que d'une chose, comme partout, c'est de la difficulté des approvisionnements[5]. […]
> Coup d'œil d'ensemble sur la situation au 1er août 1915. Le commerce local continue à prospérer du fait de la présence d'une garnison plus importante que d'ordinaire, de familles nombreuses de militaires et de blessés… Il semble que la vie locale se soit poursuivie dans les mêmes conditions que par le passé. Notre ville est de celles qui auront eu la rare fortune de n'être pas atteinte dans sa prospérité matérielle du fait de guerre[6]. […]
> La situation au 31 décembre 1916. La physionomie de notre ville ne s'est pas sensiblement modifiée au cours de l'année qui vient de s'écouler... Les conditions de la vie locale, à mesure que la guerre se prolonge, deviennent plus difficiles. Le marché continue cependant à être assez largement approvisionné en denrées de toute nature, mais les exigences du vendeur sont en raison directe de la difficulté de la production… [avec] des prix qui n'ont jamais été atteints[7].

Idem à Châtelaudren où l'instituteur, à l'occasion de l'arrivé du 132e R.I. écrit :

> La présence des soldats a largement contribué à donner au commerce local un éclat inconnu jusqu'alors. Avec l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés, de familles de soldats des régions envahies, le chiffre de la population ayant quadruplé, il en est résulté une majoration considérable du prix des denrées. Mais comme le dépôt a mis à la disposition des boulangers, bouchers, etc., des ouvriers de métier, l'alimentation de la population s'est faite normalement et la vie économique n'a guère subi de perturbation.

Par ailleurs, ces militaires qui, temporairement, cantonnent dans les communes avoisinantes, peuvent être appelés, avec l'accord des commandants de dépôts (qui n'est pas toujours donné, au grand dam des préfets) pour pallier l'absence de main d'œuvre locale mobilisée dans l'agriculture (aide aux récoltes[8]), pour l'exploitation forestière ou encore pour des travaux de voirie communale, etc.

L'arrivée des dépôts repliés correspondant au début de l'année scolaire, tous les établissements d'enseignement des villes concernées furent réquisitionnés pour loger les troupes et leurs services. Cela préoccupa beaucoup les élus obligés de trouver des solutions alternatives pour trouver, en plus du remplacement du corps enseignant masculin mobilisé, des locaux susceptibles de pouvoir devenir des salles de classes dignes de ce nom et en nombre suffisant compte tenu que, souvent, s'accrut le nombre d'élèves avec l'arrivée de familles nouvelles soit de militaires, soit de réfugiés. « Ce n'est pas sans difficulté, écrit le maire de Vitré, qu'a été résolue cette question très grave de la rentrée scolaire

---

[4] *Les Morbihannais dans la Guerre 14-18*, Vannes, Archives départementales du Morbihan, 2014, p. 44.

[5] Georges GARREAU, *op. cit.*, p. 118-119.

[6] *Ibid.*, p. 247-248.

[7] *Ibid.*, p. 528-529.

[8] « Grâce à l'heureuse entente qui existe entre M. le général Vautier, commandant la 10e région, à Rennes, et M. Th. Cornu, préfet des Côtes-du-Nord, notre département a largement bénéficié pour les fenaisons, et profitera encore plus largement pour les moissons prochaines, de la main-d'œuvre militaire… Le général Vautier… a autorisé les commandants de dépôts et des centres d'instruction à employer aux travaux des champs de leur voisinage tous les hommes disponibles après l'exercice du matin, soit l'après-midi entière », « Fenaisons et Moissons », *Le Réveil des Côtes-du-Nord*, n° 32, 8 août 1915, p. 2.

dans les établissements primaires et secondaires de la ville de Vitré, tant publics que privés… L'Autorité Militaire luttait avec opiniâtreté pour l'occupation de tous les locaux restés libres dans les établissements d'enseignement…[9] ». A Châtelaudren, le registre des instituteurs des Côtes-du-Nord nous décrit l'arrivée du 132e R.I.:

> Le 14 septembre 1914, le 132e Régiment d'infanterie, en garnison à Reims, est venu s'installer dans la localité. Dans l'après-midi, il a réquisitionné tous les établissements scolaires publics, de sorte que les écoles ont dû fermer pendant plusieurs mois. Ce n'est qu'au cours de l'année 1915, après plusieurs départs successifs de troupes, qu'il a été possible d'ouvrir les classes. Cette fermeture forcée a eu pour résultat de retarder les progrès des élèves. Mais ils se sont ressaisis depuis et ont réparé, dans une énorme mesure, le temps perdu.

En matière sanitaire, les craintes de quelques municipalités de ne pouvoir, avec l'arrivée de ces dépôts repliés, faire face, tant en personnel qu'en capacité hospitalière, à une éventuelle recrudescence de maladies susceptibles d'affecter les populations civiles ne furent pas confirmées, les autorités militaires agissant promptement face, par exemple, aux cas de typhoïdes ou de scarlatine se déclarant dans les régiments.

Par contre, dans les villes de garnisons où sont implantées des maisons closes et dans les endroits où existent des foyers de prostitution, les autorités sanitaires civiles (municipales, départementales) et militaires tentent de contrôler au maximum ce qui, potentiellement, peut constituer un véritable danger de santé publique. Pendant toute la durée du conflit, le ministre de la Guerre va, par voie de circulaires, appeler l'attention des maires sur les dangers que présente pour la santé des soldats, au point de vue de la contamination, « la présence de certaines femmes et sur les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour mettre nos soldats à l'abri de certains dangers susceptibles de compromettre leur santé ».

Enfin **en matière de mœurs**, en maints endroits la présence plus ou moins longue des dépôts repliés a été facteur, avec la population locale, de rapports souvent tendus. A Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine) par exemple, si au tout début de la guerre le curé, dans son registre de paroisse, note « l'accueil… cordial réservé aux hommes du 40e R.A.C. de Châlons-sur-Marne en septembre 1914 », deux ans plus tard le ton change, parlant de « soulagement énorme pour la population » lors du départ des artilleurs de la commune pour Rennes, car « il y eut des désordres moraux publics » au cours des deux années de leur présence ; « des jeunes filles, et même des femmes dont les maris étaient aux armées, ne surent pas se faire respecter[10] ».

Dans le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, sur le même sujet, le curé de Saint-Quay-Portrieux écrit dans son registre de paroisse :

> Un dépôt du 74e territorial d'abord, puis des 154e et 155e d'infanterie, finalement plusieurs compagnies de mitrailleurs, et qui fut maintenu durant les années 1915 et 1916, fut bien accueilli des aubergistes, cafetiers et marchands, mais à coup sûr, ne contribue pas, pas plus d'ailleurs que l'hôpital complémentaire, à améliorer l'état moral des jeunes gens, et surtout des jeunes filles, même de certaines personnes mariées dont les époux étaient absents.

---

[9] *Ibid.*, p. 48.

[10] Yann LAGADEC, « L'Ille-et-Vilaine, un vaste camp d'entraînement », in Eric JORET, Yann LAGADEC (dir), *Hommes et femmes d'Ille-et-Vilaine dans la Grande Guerre*, Rennes, Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine, Département d'Ille-et-Vilaine, 2014, p. 111.

A partir de début mars 1919 les régiments repliés à l'arrière retrouvent leurs villes de casernement d'où ils étaient partis en 1914 : « Un régiment qui rentre chez lui, c'est un évènement qui marque plus qu'une transition entre l'état de guerre et l'état de paix. La garnison ! Sentez-vous bien tout ce qu'il y a, pour un soldat, d'évocateur dans ce mot qu'on n'employait plus depuis quatre ans et demi. Non point que la garnison ait cessé complètement, pendant la guerre, d'être la garnison. Mais, depuis la mobilisation elle s'est appelée « dépôt » ; et le « dépôt » n'avait plus la même physionomie que la garnison. Le changement de nom a entraîné comme un changement de visage et une transformation des gestes. Les hommes du dépôt… n'étaient plus ces mêmes hommes… que l'on avait vus partir hâtivement, dès août 1914, avec leurs pantalons rouges et leur képi camouflé d'un manchon bleu[11] ».

[11] A.C., « Des régiments rentrent chez eux », *L'Illustration*, 15 mars 1919, p. 293.

HERVÉ GRALL
UN AVIATEUR BRETON CONTRE LES TURCS (1915-1916)

Thierry LE ROY



Hervé Grall en tenue de vol (coll. auteur)

Beaucoup d'aviateurs ont été mis à l'honneur pendant la Grande Guerre. Presque tous sont des as de l'aviation de chasse. Un seul est pilote de l'aviation maritime[1] : Hervé Grall, cité pour une mésaventure vécue en 1915 dans le désert d'Akaba (aujourd'hui Jordanie).

Le nom de Grall est d'abord mentionné pour la première fois au niveau national dans *La Guerre aérienne* du 7 mars 1918 sous la signature du capitaine pilote Henri Champomier. Celui-ci le fait naître à Saint-Pol-de-Léon (Finistère). Reprenant cet article, Jacques Mortane lui consacre ensuite un article dans *L'Ouest-Journal* du 7 août 1936 qui indique que Grall serait mort dans un accident juste après la guerre. En 1937, Paul Chack s'appuie sur cette même source pour son livre *La route des Indes sauvée par la France*[2], lequel est repris jusque dans les années 1980 chaque fois qu'il s'agit de parler d'aviation maritime[3]. Tous ces auteurs l'ignorent, mais ils déforment les mêmes détails parus initialement dans *Le Finistère* du 27 février 1915, probablement à partir d'une lettre du pilote à ses parents qui, pour une raison inconnue, est parvenue entre les mains d'un rédacteur du journal quimpérois[4]. Mais Hervé Grall n'est pas Saint-Politain et il n'est pas mort après la guerre. A quelques mois près, j'aurais même pu le rencontrer au début de mes recherches sur l'aviation maritime… et ses états de service valent mieux qu'une simple anecdote éternellement répétée.

---

[1] On ne dit pas encore Aéronautique navale.

[2] Editions de France, 1937.

[3] Une seule anecdote a autant de succès : celle de l'enseigne de vaisseau Paul Teste (né à Lorient, Morbihan), abattu par un hydravion de chasse allemand sur les côtes belges. L'histoire de l'aviation maritime n'est ainsi qu'une suite d'échecs jusqu'au moment où, enfin, on découvre le porte-avions.

[4] La grande presse n'en a été informée qu'en avril 1915 par une dépêche.

Hervé Grall naît le 15 avril 1890 au village de Traonjoly en Plougar (Finistère). Quelques années plus tard, au décès de sa mère, le père doit quitter la ferme pour une exploitation plus petite située sur la commune voisine de Plouzévédé. C'est aussi l'époque où la fratrie se disperse. Trois des enfants restent à la terre comme employés, l'une devient religieuse et un autre est embauché par les chemins de fer. En juillet 1905, Hervé, âgé de 15 ans, rejoint l'Ecole des Mousses à bord du vieux cuirassé *Bretagne* dans le port de Brest. Il en sort matelot-arrimeur en janvier 1908. Envoyé à l'escadre de Méditerranée à Toulon, il passe quelques semaines sur le cuirassé *Charles-Martel* avant de rejoindre le *Marceau* sur lequel se trouve l'école des apprentis-torpilleurs. Il y obtient le brevet de torpilleur. En changeant de spécialité, Grall gagne un avancement plus rapide, mais cela lui permet aussi d'échapper aux grandes unités de la flotte à la discipline plus stricte. Dirigé vers Cherbourg, il sert de novembre 1908 à mars 1909 sur le contre-torpilleur *Catapulte*, puis d'octobre 1910 à juin 1911 sur le contre-torpilleur *Branle-bas* avec lequel il retrouve Toulon. De janvier 1912 à novembre 1913, le matelot Grall est sur le contre-torpilleur *Pierrier* à Oran en Algérie. A cette époque, il fait une demande pour rejoindre un sous-marin, mais son commandant, le lieutenant de vaisseau de la Martinière, ne transmet même pas sa demande, car il dit avoir besoin de lui à bord. Quelques mois plus tard, profitant d'un décret ministériel ouvrant la fonction de pilote-aviateur aux équipages de la flotte, Grall se porte volontaire pour l'aviation maritime.

Le 20 novembre 1913, Hervé Grall embarque à Toulon sur la *Foudre*, un ancien transport de vedettes-torpilleuses devenu porte-hydravions où sont regroupés les futurs pilotes. A ce moment-là, l'aviation maritime ne dispose que de quatorze pilotes[5] dont seulement un quartier-maître, Claude Sauzay, breveté en mars 1913 grâce à une bourse à la suite de la grande souscription de 1912. Le quartier-maître Grall appartient donc au premier contingent de dix matelots et quartiers-maîtres candidats à la fonction de pilote d'aéroplane. Six officiers sont également formés par ailleurs. Au printemps 1914, Grall est à l'école Nieuport de Villacoublay (Seine-et-Oise, aujourd'hui Yvelines) avec quatre autres élèves-pilotes : Jean Le Gall (un fusilier-marin de Landéda, Finistère), Georges Trouillet, Paul Poggy et Julien Levasseur. Probablement en raison de leurs origines géographiques, Grall et Le Gall s'entraînent volontiers ensemble et passent les épreuves du brevet de l'Aéro-club de France le même 14 juin 1914. Le 10 juillet suivant, Le Gall reçoit le brevet n° 1665 et Grall le n° 1666.

Autour du canal de Suez

Lorsque la guerre éclate, même si plusieurs officiers y ont travaillé depuis deux ans, la Marine dispose d'aéronefs d'origines diverses sans véritable doctrine d'emploi. Elle peut heureusement réquisitionner six hydravions Nieuport sur flotteurs dont la commande a été passée par l'Empire ottoman.

Dirigé vers Saint-Raphaël (Var) pour compléter son entraînement, Grall est vite qualifié sur ces appareils. C'est là qu'il fait la connaissance du LV[6] Marcel Destrem auquel son destin va être lié pour plusieurs années. A la mi-août, il fait partie d'un petit détachement qui, à Nice, a pour mission de

---

[5] Dix-neuf pilotes ont été brevetés, mais l'un est mort et d'autres ont retrouvé le service général. Des réservistes brevetés rejoindront en août 1914.

[6] LV : lieutenant de vaisseau (= capitaine).

surveiller la flotte italienne dont on craint qu'elle entre en guerre. Autour du LV de l'Escaille, il y a là également les LV Destrem et Gustave Delage, ainsi que le quartier-maître Julien Levasseur[7]. Le LV Alfred Cintré (de Dinan, Côtes-du-Nord) et l'enseigne de vaisseau Louis Barthélémy de Saizieu, pilotes brevetés, sont là aussi, mais insuffisamment entraînés sur hydravions, ils volent uniquement comme observateurs. Dès le 23 août, Grall accompagne l'escadrille vers Bizerte, à bord du vapeur *Corte II*, sur les traces des croiseurs allemands *Goeben* et *Breslau*. Puis, entre le 17 et le 29 septembre, l'unité est réexpédiée par divers moyens jusqu'à Malte avant de rejoindre l'armée navale à Antivari (Monténégro), car une base d'hydravions est envisagée au Lac de Scutari.

Lorsque le 3 novembre 1914, la France et le Royaume-Uni déclarent la guerre aux Ottomans, le danger que ceux-ci peuvent représenter pour le canal de Suez (contrôlé par les Anglais) paraît d'abord lointain car, pour les états-majors, la seule route praticable passe par le désert du Sinaï de 300 km de large, infranchissable par une armée en dehors des points d'eau côtiers que leurs navires alliés tiennent sous leurs canons. En réalité, et les troupes d'Egypte le savent bien, le Sinaï n'est pas aussi désertique qu'on l'imagine. Il y a plusieurs carrefours caravaniers comme Auja (Auja al Hafir) dont les puits sont connus depuis l'antiquité et des fleuves comme le wadi El Arish ou le wadi Gaza le traversent de part en part. Les Britanniques ont bien envoyé cinq avions Henri-Farman et Maurice-Farman à Ismaïlia, mais, en raison de leur faible autonomie, ceux-ci s'avèrent incapables de s'éloigner des abords du canal. Pour des reconnaissances stratégiques à longues distances, des hydravions déposés par navires présenteraient une bien meilleure solution[8]. L'attaché naval britannique à Paris demande donc à la France de fournir les Nieuport inutilisés.

Le 30 novembre 1914, la *Foudre* débarque l'escadrille à Port-Saïd. L'équipage totalise trente-huit quartiers-maîtres et matelots (mécaniciens, charpentiers, manœuvriers) aux ordres de deux seconds-maîtres. La première tâche consiste à monter cinq hangars de toile puis à assembler les hydravions Nieuport-Le Rhône 80 hp (N7, N11, N12, N13 et N14). Il est déjà prévu que le croiseur anglais *HMS Doris* (5 600 t) porte les appareils vers le Sinaï lorsque le général John Maxwell (1859-1929), commandant des troupes britanniques en Egypte, demande que des reconnaissances soient effectuées vers le Golfe d'Akaba, par la Mer Rouge, afin de surveiller les arrières de l'ennemi. Le 7 décembre, l'Escaille conduit un des Nieuport par les airs jusqu'à Suez pour l'installer sur le croiseur *HMS Minerva* (5 600 t). A partir de là, les équipages et les hydravions se relaient à bord des croiseurs. Les capitaines Walter Stirling (*Royal Dublin Fusiliers*, 1880-1958), Ronald Todd (*Royal Army Medical Corps*, 1882-1928) et Arthur Ross (*Royal Engineers* détaché à l'*Egypt Detachement Royal Flying Corps*, 1881-1917) doivent participer aux reconnaissances comme observateurs.

Très vite cependant, les Français comprennent que le moteur Le Rhône 80 hp rotatif[9], bien que de bonne facture et parfaitement refroidi, n'est pas adapté au pays. Il est très difficile en effet d'éviter l'introduction de sable dans les cylindres en mouvement alors qu'au moindre coup de vent le sable se soulève. Mais c'est surtout le manque de puissance qui inquiète les équipages, car empêchés de monter en altitude, ils s'exposent à d'autres risques aux commandes de leurs appareils de bois et de toile. Le 11 décembre, le Nieuport du LV Delage rentre d'une patrouille vers Bir es Sheba (aujourd'hui Beer Sheva, Israël), dans la région de Gaza, avec les ailes et un flotteur traversés par

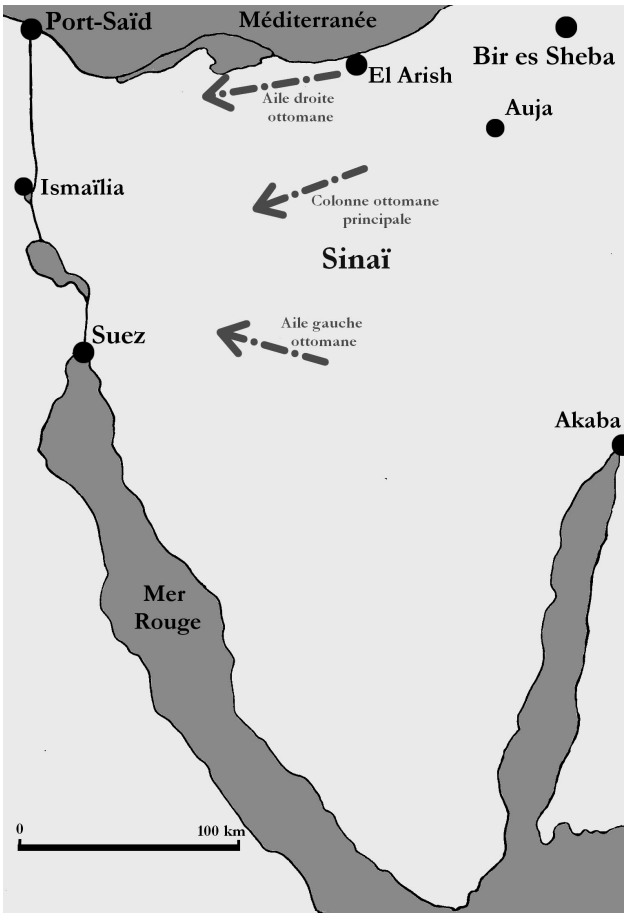
---

[7] Delage et Levasseur sont réservistes. Delage était directeur technique et Levasseur pilote-metteur au point chez Nieuport. Delage est le futur constructeur automobile.

[8] *Le Royal Naval Air Service* dispose d'une cinquantaine d'hydravions en Manche et Mer du Nord.

[9] Les cylindres tournent autour de l'axe.

plusieurs balles. Le 15 décembre, le QM[10] Levasseur et le capitaine Ross en mission vers Ma'an, au départ du Golfe d'Akaba, doivent renoncer à franchir une ligne de crêtes à 2 200 m. Quelques jours après, le 22 décembre, Grall effectue sa première mission au même endroit en compagnie du capitaine Stirling, à l'avant du Nieuport, mais le mauvais fonctionnement du moteur l'oblige lui aussi à rebrousser chemin. Il préfère ne pas risquer un arrêt complet car personne n'a jusque-là survécu à l'atterrissage d'un hydravion à flotteurs. Le même équipage repart le 29 décembre au matin et revient encore assez vite à cause de la magnéto. Malgré plusieurs tentatives, l'hydravion ne peut s'élever au-dessus de 300 m. Tôt le matin du 31 décembre, le Nieuport N13 repart de la côte ouest du golfe d'Akaba. Pour réduire le poids, Grall et Stirling n'emportent pas d'arme et une seule bouteille d'eau. Cette fois tout se passe correctement jusqu'au retour. A une trentaine de kilomètres de la côte, le moteur s'arrête brusquement. Le pilote n'a pas le choix : il doit se poser devant lui. L'hydravion capote dans le sable et se renverse. Ejecté du cockpit, Grall est assommé avec une clavicule déplacée et trois côtes touchées. Il aide Stirling à s'extraire de l'épave, mais s'avère ensuite incapable de suivre le rythme de marche de l'officier, si bien qu'il lui recommande d'amener sans attendre les résultats de la reconnaissance au navire. De son côté, il progresse lentement dans le désert, se cache des patrouilles turques, mais aussi des secours venus de la *Minerva* à sa recherche. Ce n'est que dans la nuit du 1er au 2 janvier que le Français est retrouvé épuisé et déshydraté sur la plage. Cette aventure lui vaut la Médaille militaire en février 1915 tandis que la croix du *Distinguished naval service* lui est remise en avril par les Britanniques[11].



Les axes de l'offensive ottomane sur le canal de Suez en janvier-février 1915 (carte auteur)

Malgré ces déboires, les reconnaissances portent leurs fruits. L'état-major anglais comprend que les Turcs du VIIIe Corps d'Armée, aux ordres de Djemal Pacha, avec de l'artillerie de campagne et des obusiers lourds, avancent vers le canal suivant trois axes, de préférence la nuit pour éviter la chaleur. Comme les Anglais demandent que les patrouilles aériennes soient augmentées, trois nouveaux hydravions Nieuport (les N15, N16, N17) sont apportés par un cargo des Messageries maritimes. Ils sont particulièrement bien accueillis parce qu'ils sont équipés de moteurs Clerget 80 hp aux cylindres

[10] QM : quartier-maître (= caporal ou brigadier).

[11] Contrairement à une légende tenace, le commandant de la *Minerva* n'a pas abandonné les recherches. Les *Royal Marines* débarqués ayant essuyé des tirs (un mort et un blessé grave), le capitaine du bateau a levé l'ancre quelques heures en attendant la nuit. Une autre légende dit que Stirling aurait eu sa carrière brisée pour avoir abandonné le Français. L'officier a certes rejoint son régiment, mais Walter Francis Stirling (Companion of honnor, DSO, MC) a été ensuite l'adjoint de T. E. Lawrence et a fini sa carrière comme lieutenant-colonel avant de faire une carrière de diplomate.

fixes, plus simples à protéger. Sont également livrés 50 000 fléchettes Bon anti-personnelles par boîtes de 100 et 200 obus de 105 mm (15,7 kg) utilisables comme bombes après que les mécaniciens y auront adjoint des ailettes. Les quartiers-maîtres pilotes Jean Le Gall et Georges Trouillet, qu'Hervé Grall connaît déjà, rejoignent l'escadrille, tandis que les enseignes de vaisseau Barthélémy de Saizieu et Cintré commencent également à voler sur les hydravions.

Chaque vol précise davantage le rapprochement de l'ennemi. Le 14 janvier 1915, des troupes nombreuses sont repérées à Auja à 200 km du canal et à Bir es Sheba un peu plus au nord-est. Le 19 une reconnaissance signale d'autres troupes à El Arish sur la côte. Le troisième axe, repéré plus au sud en direction de Suez, est confirmé le 23 lorsqu'un important rassemblement est survolé à seulement soixante kilomètres du canal. Le même jour, des canons lourds sont repérés près d'Auja et des troupes de réserves encore à Bir es Sheba.

A plusieurs occasions, les équipages d'hydravions bombardent ou lâchent des fléchettes, efficaces en particulier lorsqu'elles sont lâchées sur des troupes montées. Le 26 janvier, 2 ou 3 000 soldats sont vus à une trentaine de kilomètres dans l'est de Suez et encore autant plus au nord-est. Le 27 janvier, tandis que Barthélémy de Saizieu et Ledger bombardent les troupes adverses, Le Gall et le lieutenant Basil Partridge (2e *Queen's Light Infantry Rajput*, 1892-1915) reconnaissent la côte vers El Arish pour préciser l'avancée turque sur cet axe. Au retour, une panne oblige Le Gall à se poser en mer, à 40 km environ du canal. Marchant ensuite sans être vus, les deux hommes se présentent de nuit devant les défenses britanniques, mais incapables de donner le mot de passe, ils sont abattus par les Gurkhas. Le Gall est le premier pilote de l'aviation maritime française tué en opération de guerre[12].

Les jours suivants, les sous-lieutenants Sir Robert Paul (*Egyptian Irrigation Dept.* détaché à *l'Egypt Detachement Royal Flying Corps,* 1883-1955) et Harry Hillas (*Duke of Wellington's Regt.* détaché à l'*Egypt Detachment Royal Flying Corps*) puis le lieutenant Kenneth Williams (2nd *Queen Victoria's Own Rajput Light Infantry*, 1893-…) viennent renforcer l'escadrille qui, le 2 février, repère l'ultime approche ottomane. La nuit suivante, alors qu'ils tentent de franchir le canal sur des chalands, les assaillants sont pris sous les tirs des Anglais. Ils parviennent à franchir le canal à Ismaïla et à Toussoum mais sont rapidement repoussés notamment par l'artillerie du croiseur *Entrecasteaux*, du garde-côte *Requin* et du croiseur *HMS Harding*. Durant toute la journée du 3 février, les Nieuport prennent également part à la lutte, survolant les Turcs, à moins de 30 m parfois, pour les arroser de bombes et de fléchettes. Le soir venu, les Ottomans rompent le combat et les reconnaissances aériennes du lendemain apportent confirmation qu'ils se replient précipitamment, abandonnant le matériel le plus encombrant et laissant plus de 4 000 hommes derrière eux.

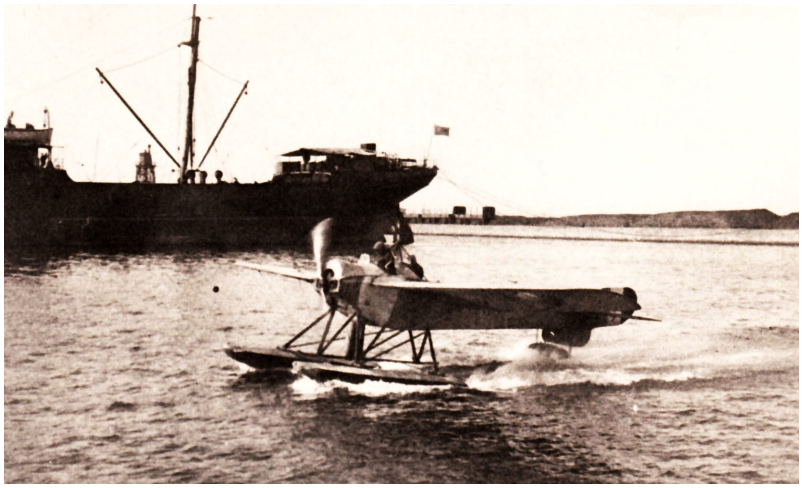
Sur les côtes de Méditerranée

Dans le courant de janvier, deux vapeurs pris aux Allemands, l'*Änne-Rickmers* et le *Rabenfels* (rebaptisés *Anne* et *Raven II* en août 1915) sont aménagés en porte-hydravions afin de soulager les croiseurs *HMS Doris* et *Minerva*. Ils battent pavillons britanniques. Le 24 février, l'*Änne-Rickmers* prend la mer pour patrouiller vers le Sinaï, emportant deux hydravions pour le LV Destrem et le QM Grall,

[12] Son nom est inscrit sur le monument aux morts communal et la plaque paroissiale de Landéda (renseignement fourni par Jean-Yves Coulon, que je remercie). Le N14 est récupéré dérivant par l'*Änne-Rickmers*.

accompagnés du capitaine Ronald Todd et des sous-lieutenants Sir Robert Paul et Kenneth Williams.

Une première reconnaissance menée par Grall vers Bir es Sheba repère d'importants rassemblements de troupes et au moins six canons lourds, ce qui confirme que les Turcs sont bien en train de se réorganiser.



Hydravion Nieuport sur le canal de Suez devant le porte-hydravions *Anne-Rickmers* (coll. auteur)

Les vols suivants sont cependant reportés. Car au moment où se prépare l'opération des Dardanelles, l'amirauté britannique s'inquiète que le port de Smyrne (Izmir, Turquie) puisse devenir une base de sous-marins autrichiens ou allemands. L'*Änne-Rickmers* reçoit l'ordre de rallier la petite escadre anglaise qui, aux ordres du vice-amiral Pierce (*HMS Euryalus*), a pour mission d'en détruire les installations militaires. Le 9 mars, le Nieuport peut survoler la côte et, sous les tirs ennemis, Destrem et Paul observent que trois canons sur sept ont déjà été détruits. La situation bascule dans la nuit du 10 au 11 mars, lorsque le torpilleur turc *Demir-Hissar*, commandé par le capitaine de corvette allemand Von Freigs, parvient à toucher le porte-hydravions d'une torpille. Prenant de la gîte, le navire est déjà abandonné par son équipage lorsque les Français, aux ordres de Destrem secondé par le maître[13] mécanicien Hébrard et le QM Grall, prennent les choses en main et parviennent à l'échouer. Sauvé à marée haute mais endommagé, l'*Änne-Rickmers* doit être immobilisé pour dix jours sur l'île de Lemnos avant de pouvoir rentrer à Port-Saïd[14].

Le LV Delage renvoyé en France le 7 février et le QM Levasseur, pour maladie le 25 mars, l'Escaille manque de pilotes pour les nouveaux hydravions arrivés le 27 mars (N18, N19, N20). Les missions ne doivent pourtant pas s'arrêter sur la ligne de chemin de fer que les Turcs construisent vers El Arish, mais aussi sur la région de Bir es Sheba. Parti de Port-Said le 21 avril, en compagnie du sous-lieutenant Horace Ledger (*27th Punjabis*, 1884-1915), Grall ne rentre pas dans les délais. Toujours sans nouvelles en début d'après-midi, l'Escaille part à leur recherche tandis que la Compagnie du canal envoie le remorqueur *Hardi* le long de la côte. En soirée, bredouille, l'officier lance un plan de recherches en accord avec les Anglais, mais dans la nuit, le *Hardi* ramène l'équipage indemne avec un prisonnier. Grall raconte qu'après cinq heures de dérive en mer, poussé par le vent, l'appareil a fini par toucher le sable à une soixantaine de kilomètres dans les lignes ennemies. Partis à pieds, Grall et Ledger ont vu le *Hardi* au large et compris que leur meilleure chance était de revenir à l'hydravion. Comme ils y parvenaient, ils étaient tombés sur trois bédouins armés. Aussi étonnés qu'eux, les trois hommes n'avaient pas réagi immédiatement laissant le temps à Grall de brandir la seule chose qu'il avait sous la main, à savoir son bidon d'eau. Le prenant sans doute pour une arme, deux des trois

---

[13] Maître = sergent-chef ou maréchal-des-logis-chef.

[14] Le *Demir-Hissar* est coulé par la *Minerva* près de Chio le 17 avril 1915.

Arabes s'étaient enfuis tandis que le troisième s'était rendu. Proposé au grade de second-maître pour ce nouvel exploit, Hervé Grall est promu le 9 mai et entre ainsi, à 25 ans seulement, dans le corps alors restreint des officiers-mariniers. Le même 9 mai, sous le feu violent des Turcs, Grall assure deux réglages de tir pour le croiseur-cuirassé *Jeanne-d'Arc* (11 000 t) sur El Arish, puis dès le lendemain, encore une reconnaissance sur la voie ferrée, soit trois vols en 22 heures dont il s'acquitte « avec la plus grande énergie », ce qui lui vaut une citation à l'ordre de la 3e escadre.

Le pont de Chek el Dere

L'approvisionnement des forces turques dépendant presque totalement du chemin de fer, celui-ci traverse, entre les montagnes du Taurus et d'Amanus (aujourd'hui Nur), une zone assez plate coupée par la rivière de Ceyhan qu'il franchit par un pont à Check el Dere (çak al dere, Turquie). Depuis le début de la guerre, la région retient l'attention des alliés, mais la première visite des Nieuport n'a lieu qu'à la fin d'avril 1915 pour étudier la côte entre Mersin à Alexandrette. Début juin, une autre expédition est montée pour attaquer le pont qui n'est qu'à une vingtaine de kilomètres de la côte.

Le 7 juin, Grall et Paul partent du *Rabenfels* sur le Nil pour le premier bombardement. Le Nieuport n'est pas adapté à la mission : la visibilité vers le bas est mauvaise tant pour le pilote que pour l'observateur-bombardier et le moteur est bien trop faible pour porter une charge suffisante. Les deux petites bombes de 16 kg sont incapables de causer de graves dommages aux travées d'acier, mais chacun espère qu'un coup heureux puisse au moins retarder les livraisons de quelques jours. La première bombe tombe près de l'extrémité est du pont et la seconde probablement dans l'eau. Aucune troupe n'est vue dans les environs du pont, mais au retour une trace de balle est relevée dans l'aile de l'hydravion. D'autres bombardements suivent. Si bien que l'alerte donnée, les Turcs prennent vite les dispositions. Lorsque le 20 août suivant, le LV Destrem et le SM[15] Grall bombardent à nouveau le pont de Check el Dere, dans des conditions particulièrement dangereuses en raison d'une visibilité faible et d'un appareil sous-motorisé pour la charge emportée, ils sont accueillis par un feu anti-aérien nourri. Pour cette mission, les deux marins sont cités à l'ordre de la 3e escadre le 26 août. Grall ajoute ainsi une nouvelle étoile au ruban de sa croix de guerre, reçue le 31 juillet[16], où figurent déjà la palme de sa citation de février à l'ordre de l'Armée et l'étoile d'argent acquise en mai.

Les semaines suivantes, à partir du 12 avril, Grall est encore à bord de l'*Anne* (ex *Änne-Rickmers*) aux côtés de Destrem et du commandant Fletcher (*Duke of Cambridge's Hussars*, 1872-1916). Vers le 14, il guide les tirs du croiseur *Jeanne d'Arc* et du cuirassé *Jauréguiberry* sur le port d'Haïfa (aujourd'hui en Israël). La mission se poursuit le long de la côte vers le nord. Dans la matinée du 18, Grall et Fletcher lâchent une bombe sur Adana (Turquie), à une quarantaine de kilomètres de la côte, puis une deuxième sur Tarse (Turquie) avant de retourner au navire. Ils repartent le lendemain après-midi et se dirigent vers Check el Dere. Cette fois, la première bombe tombe dans la rivière et l'autre à 150 m au nord-ouest du pont. Au retour, des traces de balles sont relevées au travers de l'empennage et de l'aile gauche du monoplan.

---

15 SM : second-maître (= sergent ou maréchal-des-logis).

16 Elle a été créée en juin 1915.

Retour en Palestine

Depuis le début de l'offensive, Bir es Sheba, à l'entrée du Sinaï, a une importance stratégique en raison de ses puits, mais à partir d'octobre 1915, l'arrivée du chemin de fer renforce encore son intérêt. Le 10 octobre, le SM Trouillet et le lieutenant Paul sont faits prisonniers par les Turcs en tentant d'atteindre la ville. Le 6 novembre Grall et Fletcher tentent à leur tour la mission. Le vol direct depuis l'*Anne*, positionnée devant Gaza, est d'environ 50 kilomètres, cependant Grall choisit de faire un détour en suivant le Wadi Gaza (rivière de Gaza, aujourd'hui Besor) ce qui augmente d'environ 50% les 100 km d'un aller-retour en ligne droite, mais supprime le risque de manquer l'objectif. Sous les tirs, le Nieuport passe ainsi vingt minutes autour de la ville pour permettre à Fletcher de prendre les notes qui doivent lui permettre de tirer un plan précis des bâtiments militaires.

Quelque semaines après, au matin du 4 décembre, le SM Grall et le sous-lieutenant Ledger décollent de Port-Saïd sur le Nieuport N11 pour reconnaître la côte jusqu'au lac Bardawil. Lorsque le moteur a des ratés, Grall préfère revenir en arrière sans attendre, mais il doit bientôt se poser en mer à 2 milles du rivage. La mer est grosse, si bien que les deux flotteurs et l'aile gauche sont pliés dès l'amerrissage. L'autre aile est cassée peu après par les vagues. Heureusement, le vent porte vers la côte. A environ 800 m, Grall quitte l'appareil et nage vers la plage. Un peu plus tard, les flotteurs gorgés d'eau du Nieuport se brisent ce qui oblige Ledger à le suivre. Moins bon nageur que le Breton, l'officier est sur le point de se noyer lorsqu'il est secouru par Grall qui l'aide à rejoindre le sable. Allégée, la machine ne sombre pas immédiatement si bien qu'une demi-heure plus tard, les aviateurs retrouvent leurs instruments (compas et baromètres ne sont pas fixés sur les avions de cette époque) et leurs vêtements dans l'épave. Les deux aviateurs reviennent ensuite à pied à Port-Saïd à une vingtaine de kilomètres d'où l'Escaille a déjà décollé en compagnie du SM mécanicien Marshall, un proche ami de Grall. Le remorqueur *Sarah Jolliffe*, parti le lendemain, ne ramène que le moteur du Nieuport et quelques accessoires.

A partir du 20 décembre, le LV Barthélémy de Saizieu et le SM Grall sont à bord de l'*Anne* avec les Nieuport N17 et N22 (moteurs Clerget 100 hp), accompagnés des Lt Ledger et du Slt Williams. Des reconnaissances sont prévues sur la côte au lac Bardawil, Bir el Abd, Khan Younès (près de Gaza) et Rafah, mais aussi dans les terres vers Bir es Sheba et Abu Aweigila (en plein Sinaï). Le 22 au matin, Barthélémy de Saizieu et Ledger partent sur le N17 en direction de Bir es Sheba. Comme ils ne sont pas revenus dans les délais, l'inquiétude grandit sur le bateau. Malgré une nappe de brouillard en approche, le commandant de l'*Anne* envoie Grall et Williams reconnaître vers Khan Younès et Rafa, mais après une heure et demie, ceux-ci reviennent sans avoir rien vu. Ils repartent au matin du 23 vers Bir es Sheba. L'hydravion vole ensuite le long de la voie ferrée en construction vers Auja, avant de reprendre le cours du Wadi Gaza jusqu'à l'*Anne*, n'ayant toujours vu aucune trace de l'équipage manquant. La première nouvelle des aviateurs arrive lorsque le croiseur *Montcalm* capte un message TSF turc disant qu'un avion a été abattu près de Bir es Sheba, dont le pilote est prisonnier et l'observateur mort[17].

---

[17] Au-dessus de Bir es Sheba, une balle de fusil a frappé le réservoir, provoquant une fuite de carburant. Obligés de se poser à 20 km de la côte, les aviateurs ont été encerclés par des cavaliers bédouins. Ledger a été tué en combattant et de Saizieu capturé.

Contre les sous-marins

En raison du départ du LV Cintré[18], il ne reste plus à Port-Said que trois pilotes : l'Escaille, Destrem et Grall, alors qu'au même moment l'escadrille se voit également sollicitée pour rechercher les sous-marins ennemis signalés dans ces eaux, surtout entre Port-Saïd et Malte, sur la route suivie par les navires chargés d'approvisionner l'Egypte. Dans les premiers jours d'octobre, malgré le vieillissement des moteurs qui ont de plus en plus de pannes, Grall et Destrem assurent une première patrouille de trois heures au large avec deux bombes à leur bord. Bien que le Nieuport n'ait aucune des qualités requises (visibilité verticale, capacité d'emport), l'Escaille demande ensuite des « bombes contre sous-marins ». Dans le cadre d'une telle lutte, il serait nécessaire que les hydravions soient équipés d'un poste TSF capable de donner l'alerte et faire converger les contre-torpilleurs. Or, à ce moment-là, un seul appareil est équipé d'un petit poste (13 kg), bricolé (adapté à des accumulateurs et à un condensateur fabriqué à partir de plaques photographiques et de papier d'étain) par l'enseigne de vaisseau Yves Jan-Kerguistel (né à Lorient, Morbihan) du service torpilles-électricité du croiseur *Jeanne d'Arc*. Il ne porte qu'à 23 km mais peut dépanner en attendant mieux. N'ayant pas d'autre électricien, c'est encore à Grall que l'Escaille s'adresse pour prendre en main le nouvel outil. Le second-maître se voit ainsi délivrer le certificat d'électricien-T.S.F.

En janvier 1916, trois nouveaux postes sont construits avec des accumulateurs et des bobines fournis par les navires de la 3e Escadre et aussitôt montés sur les machines Nieuport 100 hp. Des postes « Rouzet » arrivent également, mais ils sont si lourds (22 kg) qu'il s'avère impossible de les utiliser sur des Nieuport chargés de bombes. En outre, ils présentent, en raison des étincelles produites, un sérieux risque d'enflammer les vapeurs d'essence traînant dans le cockpit.

Dernières évolutions

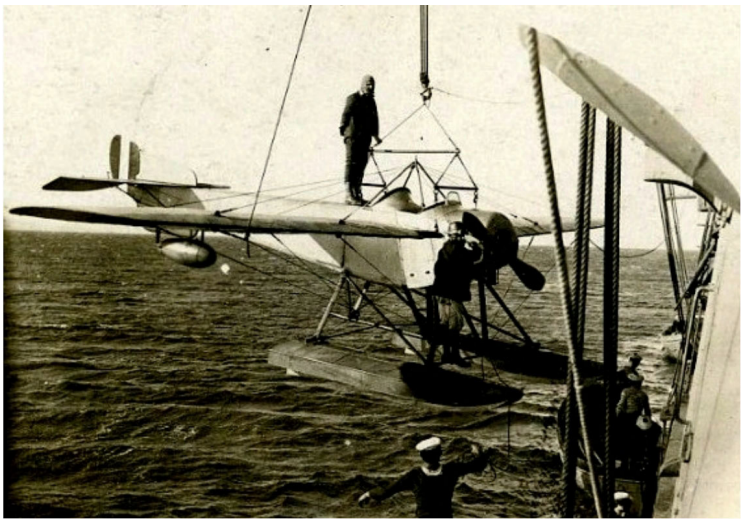
Au même moment, l'arrivée du porte-hydravions britannique *Ben my Chree*[19] et d'un détachement d'hydravions Short 184 du *Royal Naval Air Service*, change fortement la situation en Egypte. Quelques jours après, l'*East Indies and Egypt Seaplane Squadron* est créé en réunissant le navire et ses hydravions, *l'Anne*, le *Raven* et l'escadrille française, bientôt rejoints par les porte-hydravions anglais *Empress* et français *Campinas*. A peine arrivé, le lieutenant Erskine Childers, chef-observateur et officier de renseignement du *Ben my Chree*, vole avec le SM Grall pour découvrir les environs du canal. Il n'apprécie guère le Nieuport, qu'il considère inadapté aux observations mais reconnaît les qualités du pilote dont il écrit qu'il est *skillfull*, c'est à dire « habile ».

Le 11 février 1916, l'*Anne* est de nouveau au large de Gaza. Le SM Grall et le capitaine Edward Chute (*Duke of Wellington's Regt.*) partent sur le N22 pour un vol de plus de deux heures sur le chemin de fer que les Turcs construisent de Bir es Sheba vers Auja. De nombreuses choses sont encore à

---

18 Sur demande du gouvernement italien, un CAM a été créé en septembre à Brindisi, commandé par le LV Hautefeuille avec le LV Cintré comme second.

19 Sur ce navire voir Lieut. FRANÇOIS-BERNOU, « En Méditerranée orientale. Les Anglais et nous. Sur le *Ben-my-Chree*, bateau porte-avions, juillet 1916 », *L'Illustration*, n° 3859, 17 février 1917, p. 132-133 et n° 3863, 17 mars 1917, p. 234-236 (ill.).



Mise à l'eau d'un hydravion Nieuport (coll. auteur)

achever comme des ponts et des remblais, mais Chute rapporte que les camps de Bir es Sheba ont déjà été démontés et qu'il y en a de nouveaux à Asluj (Bir Mashabim) et à El Khalasah, à une vingtaine de kilomètres de là en direction d'Auja. Le lendemain, les deux hommes repartent vers El Arish où les services de renseignements signalent que les Allemands seraient en train d'établir un aérodrome. Ils passent deux heures au dessus de la région à rechercher vainement les hangars signalés. L'échec de la mission est d'autant plus inquiétant que si l'ennemi fait effectivement entrer en scène de nouvelles forces aériennes, il ne lui faudra pas longtemps pour prendre le contrôle du ciel sur les vieux Nieuport et les Short.

Heureusement pour les Français, l'amiral Boué de Lapeyrère ordonne justement le transfert de l'escadrille vers Argostoli (Grèce) aux ordres du LV Destrem. La *Campinas* quitte Port-Saïd pour Malte le 7 avril 1916, emportant la plupart du matériel et des personnels. Ne restent qu'une petite section de maintenance et les pilotes Grall et Henri Roussillon aux ordres du LV de l'Escaille, afin d'effectuées les dernières missions demandées par les Britanniques.

L'*Anne* est au large de Gaza au matin du 16 avril, avec à son bord deux hydravions, Grall, Roussillon et les sous-lieutenants observateurs Cecil Bourne (*Royal Field Artillery*, 1890-1918) et Alfred Finney (*Royal Field Artillery*). Mais lorsque Grall s'élance aux commandes du Nieuport N22 avec Bourne en place avant, une vague brise l'un des flotteurs et fait chavirer l'appareil qui est presque aussitôt englouti. La reconnaissance doit être effectuée en début d'après-midi par Roussillon et Finney. En toute fin de journée, une autre mission est accomplie par Grall et Finney au dessus d'El Arish où la machine se trouve un bon moment sous le feu des canons anti-aériens. Le vol n'a rien d'exceptionnel : aucune photo ne peut être prise par manque de lumière, mais Hervé Grall effectue le tout dernier vol opérationnel de l'escadrille de Port-Saïd. Il est là depuis le début et a passé plus de temps que n'importe quel autre aviateur au dessus du désert.

Après l'Egypte

On retrouve ensuite la trace d'Hervé Grall en juin 1916 à Argostoli. C'est donc probablement après une permission méritée auprès des siens qu'il retrouve ses camarades sur l'île grecque de Céphalonie juste voisine d'Ithaque. Le 23, il effectue une prise en mains aux commandes d'un Nieuport appartenant à une nouvelle série dont le système de commandes est différent de celui que le pilote connaît bien. Jusqu'au début de la guerre, chaque constructeur avait son système, mais la spécialisation des pilotes par machine posait problème si bien que l'Armée a exigé la généralisation du

système Esnault-Pelterie (encore en usage aujourd'hui) sur lequel le gauchissement et la profondeur sont centralisés au manche à balais tandis que la direction est actionnée aux pieds par un palonnier. Ces nouvelles commandes, contraire aux habitudes des pilotes de Nieuport sur lequel le gauchissement est aux pieds, les obligent à reconditionner totalement leurs réflexes, ce qui ne va pas sans difficultés pour les plus expérimentés. Ce 23 juin, l'hydroplanage de Grall dans la houle tourne mal. L'hélice est abîmée et le gouvernail de profondeur (situé à l'arrière) est brisé. Il lui faut encore une bonne vingtaine de vols, d'abord en lignes droites puis autour du Centre d'aviation, pour parvenir enfin à maîtriser la nouvelle manière de piloter.

Peu après, le CAM[20] voit arriver de nouvelles machines encore différentes. Peu adaptés aux patrouilles au large, les Nieuport, hauts perchés sur leurs fragiles flotteurs, sont remplacés par des hydravions à coque Franco-British-Aviation équipés de moteurs Clerget 110 hp. Grall effectue ses premiers vols de prises en main sur l'appareil au début d'octobre 1916. Les semaines suivantes, il s'entraîne au lancer de bombes de 50 kg.

L'amitié déjà bien établie entre le LV Destrem et le SM Grall se confirme durant cette période. Il n'est pas rare que les deux hommes profitent de leur temps libre et de l'automobile du capitaine pour faire du tourisme. Et lorsqu'en avril 1917, l'officier est nommé pour créer le Centre d'aviation maritime de Lorient (Morbihan), il est très vite rejoint (1er mai) par Grall qu'il souhaite garder à ses côtés. Dans l'intervalle, le pilote a seulement transité par le CAM Saint-Raphaël pour découvrir le nouvel hydravion Donnet-Denhaut. C'est à ce moment-là aussi que Grall reçoit le macaron métallique de pilote d'hydravions n° 8 et le 1er juillet 1917, ses galons de maître.

Outre les missions contre les sous-marins allemands qui envahissent les côtes de Bretagne, le pilote effectue également des vols destinés à étendre le réseau des bases d'aviation dans la Zone des patrouilles de la Loire. Il participe ainsi à la création d'un poste de combat à L'Ile-Tudy (Finistère) et d'un autre au Croisic (Loire-Atlantique) qui, quelques mois après, sont cédés à l'aviation navale américaine. De décembre 1917 jusqu'à la fin janvier 1918, Grall est également chargé, avec l'enseigne de vaisseau Pluyette, de fournir un encadrement expérimenté aux équipages américains qui prennent place à l'Ile-Tudy.

C'est à Lorient aussi qu'Hervé Grall rencontre Jeanne Lecoute, la secrétaire du lieutenant de vaisseau Destrem, qu'il épouse le 31 août 1918. Juste après son mariage, Hervé Grall part pour Saint-Raphël pour y suivre le cours de chef de section aérienne ; une fonction le plus souvent dévolue à des officiers. Il revient ensuite à Lorient de mars à juin 1919, le temps du désarmement du CAM et d'obtenir, à 29 ans, ses galons de premier-maître[21]. Ensuite, pendant quelques semaines, Grall retrouve Saint-Raphaël (qui sert aussi de dépôt aux personnels de l'Aviation maritime) le temps de rejoindre la base-école d'Hourtin (Gironde) où il devient instructeur de pilotage. Mais comme la période est à la réduction des effectifs, il vole peu.

En 1920, le PM[22] Hervé Grall est fait Chevalier de la Légion d'honneur pour son bombardement de Check el Dere en compagnie du LV Destrem. Et c'est aussi à ce moment-là qu'il apprend que le ministre de la Marine lui décerne l'un des vingt-sept prix Alcide-Larmée « du temps de guerre », d'une valeur de 1000 F, attribués à des marins ayant fait preuve d'une bravoure particulière durant le conflit.

---

20 Centre d'aviation maritime.

21 Grall a gagné un galon par année de guerre ce qui, dans la Marine de l'époque, est tout à fait exceptionnel.

22 PM : premier maître (adjudant).

De décembre 1920 à septembre 1923, Grall est encore à Saint-Raphaël, puis il quitte la Marine pour une carrière civile. Embauché par Henri de l'Escaille, son ancien commandant de Port-Saïd, qui crée la branche « aviation » de Veritas[23], il devient inspecteur chargé de contrôler l'entretien des aéronefs civils. Son bureau étant installé sur l'aérodrome du Bourget, il vit alors au Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis), la commune voisine. Lorsqu'il prend sa retraite en 1959, Hervé Grall est responsable de la société Véritas pour l'ensemble des aérodromes parisiens. Il se retire alors à Sarzeau (Morbihan) où il s'occupe de jardinage, revenant plusieurs fois par an à Plougar auprès de sa famille. Il décède à Sarzeau le 19 août 1985, presque oublié comme tous ceux qui, avec lui, ont protégé les voies d'approvisionnement alliées pendant la Grande Guerre. Le service rendu n'a pas eu l'éclat des combats aériens des aviateurs militaires.

Hervé Grall était Chevalier de la Légion d'honneur. Il portait la Médaille militaire, la Croix de guerre avec palme et deux étoiles, ainsi que la *Naval Distinguished Service Cross* britannique. Il était en outre Vieille-tige, un titre créé en 1920 pour honorer les pilotes brevetés avant le déclenchement de la guerre.

23 La société s'occupait déjà des bateaux.

EUGÈNE OLLIVRO, UN POILU DE 14-18

Hervé et Jacky OLLIVRO

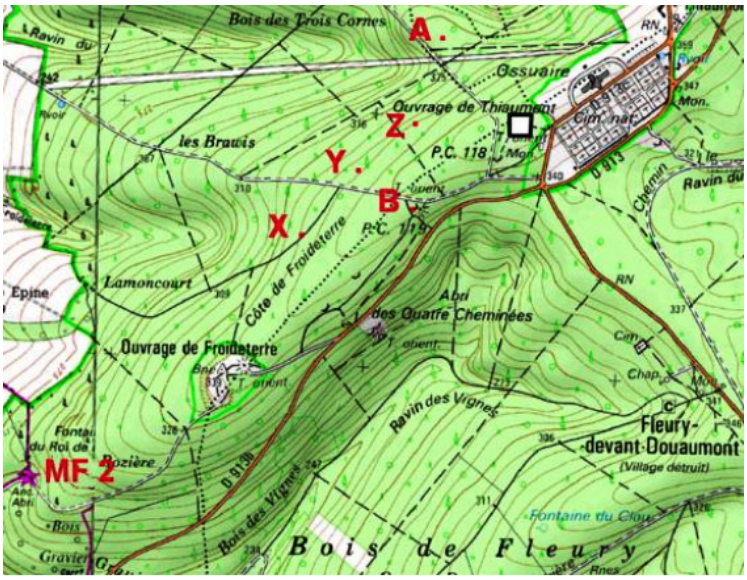
Eugène, Alexis Ollivro est né le 16 mai 1888 à Morieux (Côtes-du-Nord), ses parents demeurant Les Ponts-Neufs. Il est le troisième d'une fratrie de six enfants. Deux de ses frères, Louis et Henri, ont également fait la guerre 14-18. De la classe 1908, matricule 282 au recrutement de Saint-Brieuc, il est domicilié à Hillion (Côtes-du-Nord) au moment du conseil de révision. Il est incorporé au 19e R.I. de Brest le 1er octobre 1909, arrive au corps le 6 octobre, est classé soldat de deuxième classe dans la 4e compagnie et, après deux ans de service militaire, est renvoyé dans ses foyers le 24 septembre 1911.



Eugène Ollivro photographié à Brest (Finistère)

Eugène Ollivro combattant

Eugène est rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 2 août 1914 et arrive à Brest le 3 août au dépôt commun des 19e et 219e R.I. Il passe au 337e R.I. de Fontenay-le-Comte (Vendée) le 5 septembre et est envoyé au front à compter du 20 septembre, date à laquelle il rejoint son régiment qui est au combat depuis le 22 août.



Le poste MF 2 de la côte de Froideterre sur la commune de Bras-sur-Meuse (Meuse)

D'octobre 1914 à juillet 1915, Eugène Ollivro se trouve dans la Somme. En octobre il est à Beaumont-Hamel, en novembre au château de Thiepval[1], en décembre au Bois d'Authuille et au printemps dans le secteur de Bécour. Au deuxième semestre 1915, il se trouve en Champagne, où il demeurera jusqu'en mars 1916, et tout particulièrement dans le secteur de Cuperly qui, en février 1916, aura la visite du président de la République, Raymond Poincaré. Mais Eugène n'était pas présent lors de cette visite, car il se trouvait ce jour-là à Courtisols avec le 5e bataillon du 337e R.I. Poincaré relate cette visite dans ses Mémoires :

> Dimanche 20 février [1916]
> Parti de Paris hier soir… arrivé ce matin à Berry en Champagne. Reçu par le général de Langle de Cary et le général Gouraud… Nous quittons l'auto à quelques kilomètres du front, nous nous engageons dans un boyau très boueux et nous nous dirigeons vers les premières lignes, à l'ouest d'Auberive sur Suippe.
> Visite des premières lignes… Très peu de monde dans la tranchée de tir… qui est partiellement recouverte de fils de fer entrecroisés formant obstacle. Seulement des guetteurs et quelques hommes dans les abris souterrains. La tranchée de soutien est plus garnie et surtout la tranchée de couverture de l'artillerie. De cette façon, en cas d'attaque par les gaz, la première ligne est à peu près sacrifiée, mais la perte d'hommes est moins forte et la contre-attaque est chargée de reprendre le terrain perdu. […]
> Le général de Langle de Cary s'attend à une prochaine et violente attaque des Allemands sur Verdun et sur le front de Champagne. Le général Joffre a rattaché la région fortifiée de Verdun au groupe d'armée du Centre, que commande le général de Langle de Cary. Des renforts ont été amenés, ainsi que de l'artillerie lourde et de l'artillerie de campagne. […]
> L'après-midi… revue de trois régiments dont les bataillons ont vaillamment défendu, du 9 au 12 février, les positions du « Champignon » et des « Pommes de terre ». Les troupes, sorties des tranchées avant-hier, sont couvertes de boue ; elles ont une magnifique allure martiale. Je remets des décorations… La cérémonie est une des plus belles que j'ai vues. Les hommes, couverts de boue, sont éblouissants de beauté.
> Dîner… en tête à tête avec le général de Langle de Cary. Il regrette que les opérations de Champagne n'aient pas été arrêtées au bout de quarante-huit heures. Il me dit que les exécutants sont trop rarement consultés. Il critique les opérations partielles, qui nous usent sans profit… Il n'a pas beaucoup de confiance dans la possibilité de percer et déclare qu'en tout cas, on ne pourra procéder que par coups de béliers successifs[2].

---

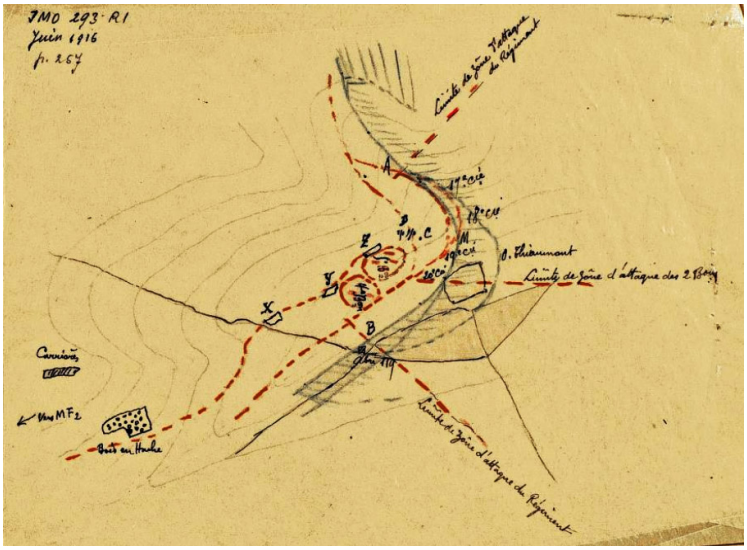
[1] Le village de Thiepval a été totalement détruit pendant la guerre.

[2] Raymond POINCARÉ, *Au service de la France, Neuf années de souvenirs, VIII, Verdun 1916*, Paris, Plon, 1931, p. 75-77.

Le 29 mai, Eugène est à Verdun pour en repartir, le lendemain 30 mai à 18 h 30, pour le front au ravin des Dames[3]. En dix jours de combats, le 337e R.I. a 219 tués, 391 blessés et 79 disparus, soit 35 % de l'effectif du régiment (50 % du 5e bataillon, le bataillon d'Eugène). Le 11 juin le 5e bataillon est relevé (ainsi que le 6e) par deux bataillons du 137e R.I.[4] et se rend à Chardogne, près de Bar-le-Duc, où il cantonne du 12 au 24 juin.

A cause des nombreuses pertes, le 337e R.I. est dissout et les rescapés sont mutés au 293e R.I. Eugène passe ainsi le 25 juin au 4e bataillon de ce régiment qui va cantonner à Souhesme[5] du 27 juin au 4 juillet 1916 et le 5 juillet il remonte en première ligne où son bataillon se rend au poste MF2, côte de Froideterre[6].

Dans la nuit du 6 au 7, les 4e et 5e prennent leurs positions d'attaque et le 7 le 293e reçoit l'ordre d'attaquer l'ouvrage de Thiaumont. C'est ce jour-là (sans doute vers 9 h 30), lors de la contre-attaque allemande, qu'Eugène est fait prisonnier.



La position d'attaque du 4e bataillon du 293e R.I dans la nuit du 6 au 7 juillet 1916 (J.M.O. du 293e R.I., p. 267)

Eugène Ollivro prisonnier

Suite à sa capture, il est envoyé à Munster puis déplacé au camp de Lauban[7] en Silésie, région de l'actuelle Pologne.

C'est par les archives de la Croix-Rouge que nous avons quelques informations sur la période pendant laquelle Eugène était prisonnier de guerre en Allemagne. La Croix-Rouge recevait et archivait

---

[3] A l'ouest de la ferme de Thiaumont.

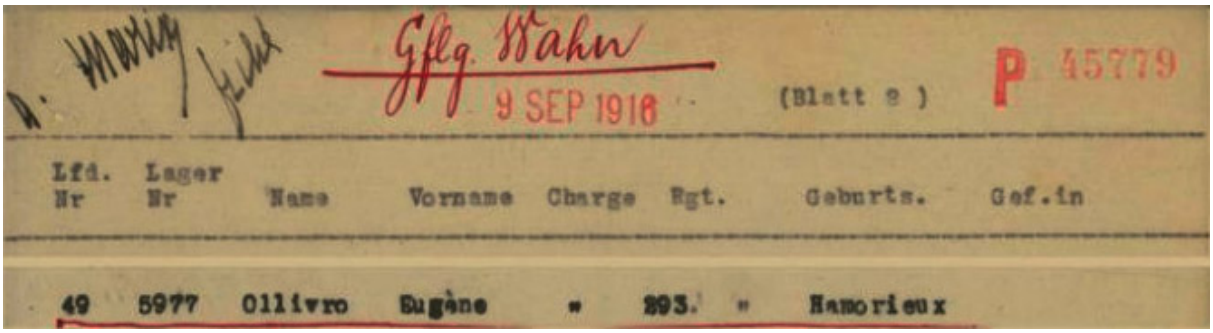
[4] Ces deux bataillons subiront un terrible bombardement le 12 juin dans le même secteur, notamment sur une tranchée dont le nom restera dans l'Histoire après la guerre : la tranchée des Baïonnettes.

[5] A 13 km à l'ouest de Verdun, à proximité de la Voie Sacrée.

[6] Sur les combats dans ce secteur, voir « Souvenirs du capitaine Dartigues, commandant le Fort de Froideterre, concernant les journées du 21-22-23 juin 1916 », *Bretagne 14-18*, n° 99, décembre 2021, p.12-15.

[7] Lauban en français, Lüben en allemand, Lubin, aujourd'hui, en polonais.

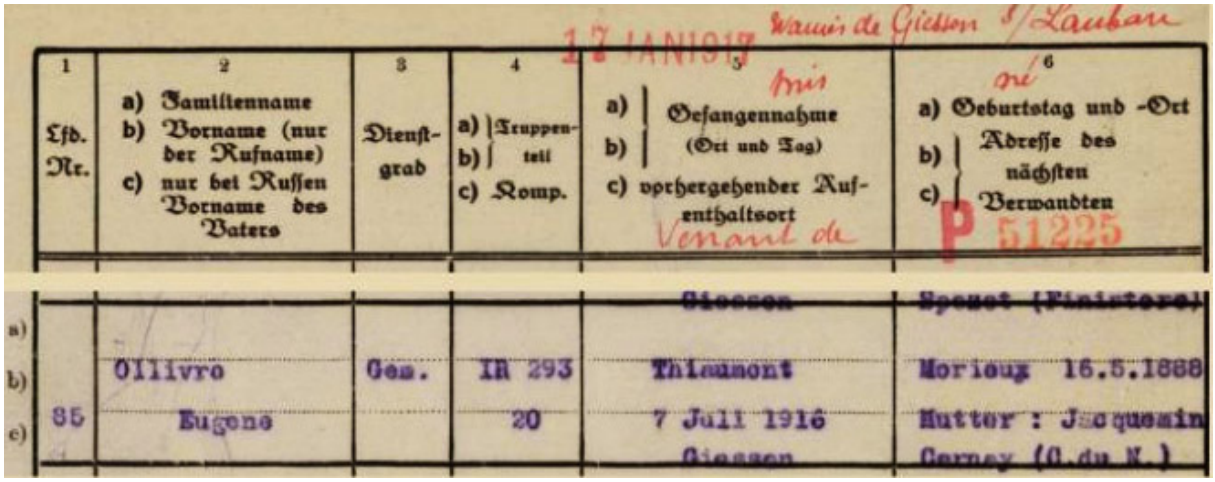
les listes nominatives des prisonniers dressées par les pays en guerre et établissait elle-même une fiche pour chaque prisonnier. C'est ainsi que l'on retrouve Eugène sur trois listes que la Croix-Rouge a reçues de l'Allemagne les 9 septembre 1916, 17 janvier 1917 et 31 janvier 1918.


Gfg. Wahn
9 SEP 1916
(Blatt 2)
P 45779

Lfd. Nr	Lager Nr	Name	Vorname	Charge	Rgt.	Geburts.	Gef.in
49	5977	Ollivro	Eugène	"	293.	"	Hamorieux

Fiche Croix-Rouge du 9 septembre 1916

A noter que dans cette fiche, le lieu de naissance a été orthographié Hamorieux pour Morieux.

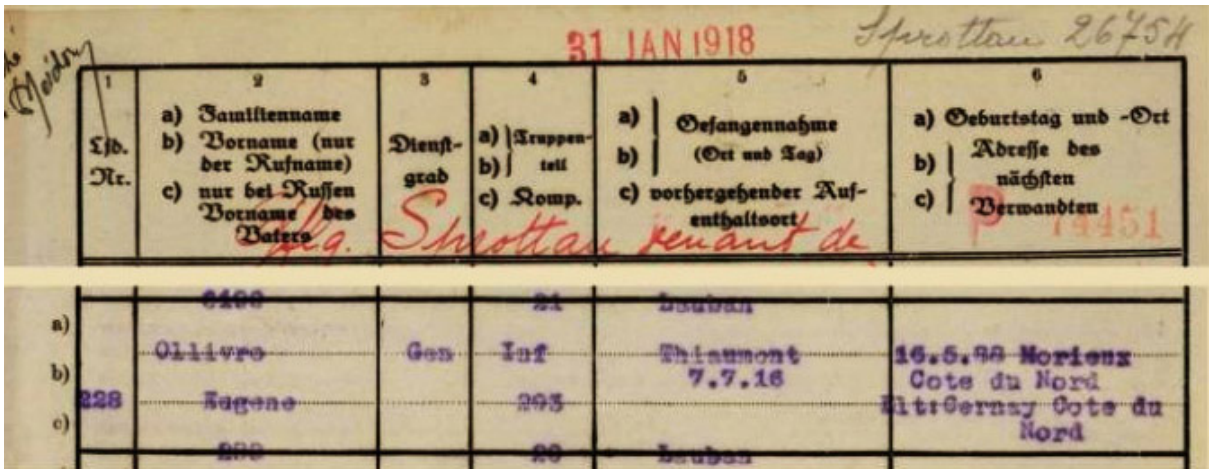

17 JANVIER 1917 — Wann in Gefangenschaft? / Lambaré

1 Lfd. Nr.	2 a) Familienname b) Vorname (nur der Rufname) c) nur bei Russen Vorname des Vaters	3 Dienstgrad	4 a) Truppenteil b) Kompagnie c) Komp.	5 a) Gefangennahme b) (Ort und Tag) c) vorübergehender Aufenthaltsort	6 a) Geburtstag und -Ort b) Adresse des nächsten Verwandten c)
				Giessen	Spezet (Finistère)
a)					
b)	Ollivro	Gen.	IR 293	Thiaumont	Morieux 16.5.1868
c) 85	Eugène		20	7 Juli 1916 Giessen	Mutter : Jacquemin Garnay (C. du N.)

P 51225

Fiche Croix-Rouge du 17 janvier 1917

A noter que cette fiche indique, sous le lieu et la date de capture, le nom de Giessen, ville d'un camp de transit ou d'immatriculation (Durchganglager) avant l'affectation d'Eugène à Lüben. Il est mentionné que le plus proche parent, en l'occurrence sa mère, habite à « Garnay Côtes-du-Nord » ; il doit s'agir de Garnay en Eure-et-Loir, lieu de résidence de sa soeur aînée Marie-Louise chez qui sa mère, Jacquemine, est peut-être allée habiter durant la guerre. Ou bien il se pourrait que ce soit une déformation liée à la prononciation de Saint-René en Hillion (Côtes-du-Nord) ?



Fiche Croix-Rouge du 31 janvier 1918

Eugène Ollivro libéré

Eugène est de retour à Rennes le 21 décembre 1918 et retourne dans les Côtes-du-Nord pour y exercer la profession de cheminot au Chemin de fer Ouest-Etat[8]. Il a un accident du travail au dépôt de Saint-Brieuc de cet établissement en 1936 qui entraînera son décès le 23 mars.

Quant à ses deux frères qui ont également fait la guerre :

- Louis (né le 4 févier 1895) avait été incorporé le 11 avril 1915 et fut démobilisé le 15 septembre 1919 pour se retirer à Yffiniac (Côtes-du-Nord). Il mourra à Marville-Moutiers-Brûlé (Eure-et-Loir) des suites de brûlures par les gaz ypérites. Il a exercé les professions de laboureur et de couvreur.
- Henri (né le 27 janvier 1898) s'était engagé volontairement à l'âge de 18 ans, le 22 décembre 1916. Il est démobilisé le 22 décembre 1920, se retire à Rennes où il a notamment exercé la profession de restaurateur et décède à Hillion (Côtes-du-Nord) le 18 décembre 1969.

[8] Qui sera absorbé par la SNCF le 1er janvier 1938.

LA *NOËLLA* : DE CHALUTIER Á DRAGUEUR

Michel PIÉTO

La guerre des mines en baie de Seine débute en février 1916 pour le port du Havre. Parmi les chalutiers militarisés[1] appelés patrouilleurs auxiliaires, qui furent réquisitionnés pour le dragage des mines en baie de Seine pendant la Grande Guerre, figure la[2] *Noëlla*.

Le 2 février 1916, la *Noëlla* accroche un câble d'acier et un crapaud de mine[3] ainsi qu'un détonateur au cours d'une patrouille, mais la mine reste introuvable. L'Amirauté réclame des renforts, le port du Havre étant vital pour le ravitaillement du pays, mais aussi pour les troupes britanniques qui se battent sur le front français. Dans les jours suivant le 2 février, deux dragueurs, dont la *Noëlla*, récupèrent cinq mines.

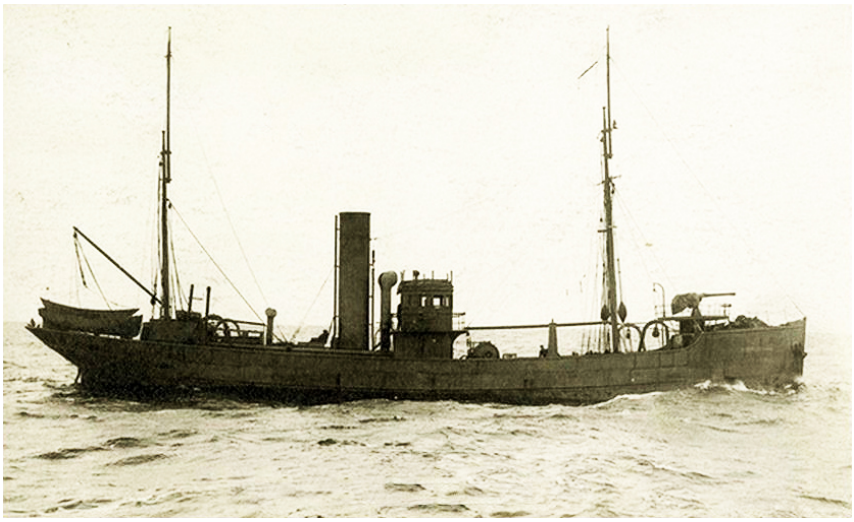
La *Noëlla* est un chalutier construit à Nantes par les chantiers de La Brosse et Fouché en 1906. Il a une longueur de 42,60 mètres pour une largeur de 6,70 mètres. Il jauge 277 tonneaux et peut

---

1 L'armement de ces navires « civils » de la marine, appelée « marchande », a consisté alors à équiper les chalutiers de fusils pour tirer sur les mines dérivantes en surface, d'une mitrailleuse et d'un ou deux canons de calibre 47 mm, puis 75 mm et même 100 mm. De février 1916 à avril 1918, une gratification de 150 à 250 francs était allouée pour la première mine repêchée, puis de 100 à 150 francs pour chaque mine faisant partie d'un même champ, sa redistribution devant s'effectuer par part entre chaque marin selon son grade. Á compter du 1er avril 1918, cette gratification fut ramenée à 200 francs et son partage dût se faire à parts égales entre tous les hommes de l'équipage.

2 Sur cette question du sexe des navires français et de l'orthographe de leur dénomination qui, malgré la circulaire du 13 août 1934 du ministre de la Marine François Piétri pour la Marine de guerre et celle du 22 mars 1955 de l'éphémère ministre de la marine marchande Raymond Schmittlein pour la Marine marchande, ont suscité presque autant de débats que la question relative au sexe des anges, les curieux et les amoureux du bien parler français (dont fait partie celui à qui est dédié le présent article) consulteront avec intérêt les pages fort documentées de l'ouvrage d'Etienne LE GAL, *Le parler vivant au XXe siècle. L'usage en face de la règle*, Paris, Denoël, 1961, p. 155-169.

3 Il existe plusieurs types de mines marines ou sous-marines selon leur dispositif de mise à feu et selon leur position dans l'eau. Dans ce dernier cas on trouve les mines à orin (c'est-à-dire avec un câble) qui comprennent : un bloc lesté appelé crapaud, un câble permettant un réglage de l'immersion et une charge explosive de plusieurs kilos ou centaines de kilos constituée d'un produit insoluble dans l'eau : le TNT.



La *Noëlla*

atteindre la vitesse de 10,5 noeuds. En 1912 il est immatriculé à Boulogne-sur-Mer par la Société française des pêcheries à vapeur dont le siège se trouve au 8, rue la Bruyère à Paris.

Réquisitionné à la déclaration de la guerre avec son équipage, il se trouve affecté au Havre. Le patron du chalutier, Emile Delpierre, âgé de 52 ans, dispensé de toute obligation militaire, décide de signer un engagement pour la durée de la guerre afin de rester sur la *Noëlla* et avec son équipage. Avec le grade de second-maître, il en prend le commandement. Trois marins[4], dont les classes ne sont pas encore mobilisables, se portent volontaires pour rester avec leurs camarades.

Le 5 mars 1916, la capture du sous-marin allemand *UB 26* du commandant Wilhem Smiths en rade du Havre, amène à la *Noëlla*, ainsi qu'au *Saint-Pierre III*, une nouvelle mission : remorquer le sous-marin sur le port de Cherbourg. En cours de route, la remorque[5] de la *Noëlla* casse et le sous-marin coule ; il sera renfloué et passera dans la Marine Nationale sous le nom de Rolland Morillot.

La *Noëlla* reprend son travail en baie de Seine, ce patrouilleur étant considéré par l'Amirauté comme le meilleur dragueur de mines. Dans la nuit du 6 au 7 février 1917, le dragueur la *Denise* opère devant Le Havre, mais la mer très agitée l'oblige à rentrer au port. On sollicite la *Noëlla* pour reprendre le travail malgré qu'il soit au repos. L'équipage se compose de dix-neuf marins, mais au dernier moment le fusilier auxiliaire Louis Gournay embarque. Le navire le *Neptune* accompagne la *Noëlla* dans ses recherches, lorsque le commandant du Neptune entend une explosion. Son navire se trouve à quatre cents mètres dans l'E.N.E.[6] de la bouée rouge de la passe du barrage ; il est 5 h 32, le dragueur la *Noëlla* vient de sauter sur une mine qui avait été mouillée par l'*UC 26*[7]. Des appels aux secours sont entendus et le *Neptune* met aussitôt des canots à la mer. Hélas, la *Noëlla* coule en deux minutes et aucun membre de l'équipage n'est secouru. Le patrouilleur 302 récupère le corps du 1e maître

---

[4] François Bourgain, Louis Noël et Nicolas Tarabochia (*J.O.* 12 janvier 1922, p. 603).

[5] Gros câble très résistant, normalement appelé aussière, servant à divers usages, notamment à tirer et à remorquer des embarcations.

[6] Le quart Est-Nord-Est.

[7] Les mines étaient mouillées par des sous-marins allemands de type UC. Les sous-marins numérotés de 1 à 15 en transportaient douze logées par deux dans six puits sur l'avant ; ceux numérotés de 16 à 79 en transportaient dix-huit logées par trois dans six puits également sur l'avant.

mécanicien Sené à 10 h 50 le 7 février. Plus tard, le corps du matelot Quidel s'échoue sur une plage. Tous les autres sont portés disparus.

La perte de la *Noëlla* va déclencher un grand élan de solidarité pour soutenir les veuves et les orphelins. Des dons arrivent à la Marine du Havre pour un total de 12 784,70 francs. Les sommes varient de 4,50 francs à plus de 6 000 francs et l'on compte quarante-trois donateurs. En voici les plus importants :

La Chambre de Commerce du Havre.....	6 717 francs
La Chambre de Commerce de Rouen.....	1 000 francs
La Fédération des Pilotes de la Seine.....	1 000 francs
La Fédération des Pilotes du Havre.....	1 000 francs
Le navire *Neptune* qui accompagnait la *Noëlla*.....	18,50 francs
La *Denise,* que la *Noëlla* a remplacée……	23 francs

Le 14 juin 1917, le capitaine de frégate Vincent Bréchignac, qui commande le front de mer du Havre, adresse un courrier au contre-amiral commandant la Marine lui précisant que, vu l'importance de la somme des dons, il pense devoir étendre ces secours aux familles des victimes de tous les navires coulés devant Le Havre. Ainsi les familles des victimes du :

Saint-Jacques reçoivent…….……	2 200 francs
Torpilleur *300*……	850 francs
Anthony Hope……..	300 francs
Iles Chausey……..	640 francs
Dragueur anglais *Amy*.....	300 francs

L'indemnisation des familles de la *Noëlla* se fait selon leur situation : célibataires, mariés sans enfant, ou avec un enfant, ou avec plusieurs enfants.

Membres de l'équipage de la *NOËLLA*[8]

- BERROU Michel, matelot timonier, né à Penmarch (29)[9]
- BOURGAIN François, matelot sans spécialité, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)[10]
- DEBEIRE Clément, matelot fusilier, né à Saint-Pol-sur-Mer (Nord)[11]
- DELPIERRE Emile, second maître de manœuvre, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)[12]
- DENIS Georges, matelot chargé de la T.S.F. né à Morlaix (Finistère)[13]
- FISCHER Emile, matelot chauffeur, né à Paris (Seine)[14]
- GOURNAY Louis, matelot sans spécialité, né à Le Portel (Pas-de-Calais)[15]

---

[8] Nom inscrit sur la plaque apposée sur le mur de la chapelle du calvaire des marins de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

[9] Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur la plaque paroissiale de l'église de Penmarc'h (Finistère).

[10] Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

[11] Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal de Saint-Pol-sur-Mer (Nord).

[12] Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

[13] Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal et la plaque paroissiale de l'église Saint-Martin de Morlaix (Finistère).

[14] Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur la plaque paroissiale de l'église Saint-Etienne-du-Mont (Paris 5e).

[15] Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal et le monument de l'institution Saint-Joseph de Le Portel (Pas-de-Calais).

- GOURVENNEC Charles, quartier-maître timonier, né à Dieppe (Seine-Inférieure)[16]
- GUITARD Louis, quartier-maître, né à Moulins (Allier)[17]
- HAMON Jean, quartier-maître de manœuvre, né à Plouisy (Côtes-du-Nord)[18]
- LEFEBVRE Paul, matelot gabier, né au Havre (Seine-Inférieure)[19]
- LE MAUX Jean, matelot gabier, né à Plérin (Côtes-du-Nord)[20]
- NOËL Louis, matelot sans spécialité, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)[21]
- QUIDEL Alfred, matelot, né au Havre (Seine-Inférieure)[22]
- ROPARS Baptiste, matelot chauffeur, né à Douarnenez (Finistère)[23]
- SCHABAILLE Auguste, matelot gabier, né à Zuydcoote (Nord)[24]
- SENE Fernand, premier mécanicien, né à Templeux-le-Guérard (Somme)[25]
- SIMENEL Charles, matelot gabier, né au Havre (Seine-Inférieure)[26]
- TARABOCHIA Nicolas, matelot sans spécialité, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)[27]
- TOCQUE Joseph, matelot sans spécialité, (Seine-Inférieure)[28]

Indemnité aux familles des marins de la *NOËLLA* au 14 juin 1917

BOURGAIN François, marié, un enfant (14 ans).....	470 francs
DELPIERRE Emile, marié	300 francs
FISCHER Emile, marié, un enfant.....	520 francs
GOURNAY Louis, marié, un enfant	670 francs
GOURVENNEC Charles, marié	250 francs
HAMON Jean, soutien de famille, père impotent	350 francs
LEFEVBRE Paul, veuf, un enfant.....	330 francs
LE MAUX Jean, marié	250 francs
NOËL Louis, marié	250 francs
QUIDEL Alfred, célibataire, père impotent	200 francs
ROPARS Baptiste, marié, deux enfants.....	840 francs
SCHABAILLE Auguste, marié, trois enfants.....	1080 francs
SENE Fernand, marié, un enfant.....	370 francs
SIMENEL Charles, marié, quatre enfants.....	1500 francs
TARABOCHIA Nicolas, marié, deux enfants.....	540 francs

---

16 Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal, le monument du cimetière et le monument paroissial de l'église Saint-Samson de Ouistreham (Calvados).

17 Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal de Drancy (Seine-Saint-Denis).

18 Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal (mais pas sur la plaque paroissiale) de Plouisy (Côtes-d'Armor).

19 Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal du Havre.

20 Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal de Plérin (Côtes-d'Armor).

21 Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

22 Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal du Havre (Seine-Maritime).

23 Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal du Havre (Seine-Maritime).

24 Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal et le tableau paroissial de Zuydcoote (Nord).

25 Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal de Templeux-le-Guérard (Somme).

26 Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal de Graville-Sainte-Honorine (Seine-Maritime).

27 Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

28 Déclaré « mort pour la France ». Inscrit sur le monument aux morts communal et le monument paroissial de Sassetot-le-Mauconduit (Seine-Maritime).

À noter que cinq marins de la *Noëlla* ne figurent pas sur la liste d'indemnisation. Il s'agit de : BERROU Michel, DEBEIRE Clément, DENIS Georges, GUITARD Louis et TOCQUE Joseph.

Par contre une dernière indemnisation arrive le 25 juin 1917 pour la perte d'effets, mais cette fois les familles des vingt membres d'équipage touchent une nouvelle somme. Pour DELPIERRE, l'indemnité est de 218 francs et celle de SENE de 575 francs. Tous les autres touchent la même somme, c'est à dire 142 francs.

Les membres de l'équipage qui ne se trouvaient pas à bord le 7 février, reçoivent aussi une indemnité pour perte d'effets :

BAEYENS Adolphe, quartier-maître..... 133 francs
EPRAILLARD Joseph, matelot..... 144 francs
FENOT Etienne, matelot..... 120 francs
HUCHEDE Joseph, quartier-maître..... 59 francs
LE COZ, enseigne de vaisseau..... 73 francs
PETIT Georges, matelot.....163 francs

Enfin, un courrier du 17 février 1917 venant du ministre de la marine, adressé au commandant de la Marine du Havre, s'inquiète de savoir si les membres de l'équipage de la *Noëlla*, ainsi que le bâtiment, ont fait l'objet de citations. Le contre-amiral Didelot, commandant la Marine du Havre lui répond le 19 février qu'aucune citation n'a été faite et il propose une citation à l'ordre du jour de l'armée. La citation est officialisée le 24 février 1917 par le Ministère de la marine[29] :

> Est cité à l'ordre de l'armée :
> Le dragueur *Noëlla* s'est toujours signalé dans son service de dragueur et a sauté sur une mine au cours d'une mission de patrouille.

Le destin funeste de la *Noëlla* a tellement marqué les esprits de l'époque dans la région normande que, malgré la censure qui veillait à ce qu'il n'en soit nullement fait mention dans la presse, un poème de l'écrivain havrais Julien Guillemard[30] (1883-1960) a pu paraître dans le journal *Le Citoyen* du 9 mars 1917 pour lui rendre hommage (voir annexes).

A Ceux du Noëlla

Ils vont, les chalutiers, par les grands ouragans.
Comme vont, un par un, les hardis cormorans ;
Ils vont, tristes et noirs, sur la mer froide et grise,
Défiant sa fureur, déjouant sa traîtrise,
Enfonçant dans les flots qui balayent leur pont,
Surgissant hors de l'eau sur les lames de fond,
Se couchant dans le creux d'une vague qui joue,
Traversant le mur d'eau qui s'abat sur leur proue,
S'aplatissant, disparaissant, rebondissant,
Se dressant, se cabrant, et toujours avançant ;
Ils vont de l'aube au soir et du soir à l'aurore,
Sur l'immense Océan qu'un bandit déshonore ;

---

[29] *J.O.* lois et décrets, 26 février 1917, p. 1623.

[30] Poète et romancier havrais issu d'une famille de marins qui habitait près des quais à matelots au cœur du quartier Notre-Dame, il créa, en 1917, la revue littéraire *La Mouette* et fonda, en 1923, la Société des poètes et conteurs de Normandie, préfiguration de la Société des écrivains normands.

Ils vont, les chalutiers, vigilants patrouilleurs,
Comme vont leurs cousins les vaillants torpilleurs,
Mais un humble canon seulement les protège
Et leur coque à l'obus est moins dure que neige.
Qu'importe ! Ils vont toujours vifs, sagaces, discrets,
Ne vivant que d'audace et de sombres secrets,
Visitant les endroits où nos mines se cachent,
Recherchant, patients, celles qui se détachent,
Draguant celles que sème un imprudent sous-marin,
Conduisant les vaisseaux dans un calme chemin,
Surveillant des voiliers aux candeurs scélérates,
Pourchassant sans pitié les immondes pirates,
Luttant de ruse et de hardiesse, de sang-froid,
Accourant au combat, eux, moins forts, sans émoi,
Ils vont ! Et trop souvent, une mine invisible
Dérivant sur l'un d'eux hurle et saute, terrible.
Equipage et bateau, tout s'abîme en les flots.
Pourquoi cacher la noble mort de ces héros ?
Le seul mot qu'on en sait est un mot qu'il faut taire
Et garder dans son cœur comme un grave mystère.
Patrouilleurs de la mer, chalutiers, torpilleurs
Qui dira votre gloire aux stupides railleurs,
A ces gens qui, naïfs, lorsque, pleins de souillures,
L'un de vous reste au port pour panser ses blessures,
Vont disant à tous vents, exhalant leur mépris :
« On peut bien torpiller, ils sont tous à l'abri ! »
Sans penser comment font tant d'énormes navires
Pour passer sous les yeux des pirates-vampires !...
Ils vont, les chalutiers, qu'il soit jour ou soit nuit,
Ils vont, ensembles et prompts sans bravade et sans bruit,
Ils vont en des endroits qu'il ne faut qu'on ne sache.
Si ce soir l'un d'eux manque, on dira : « qu'on le cache ».
Ils vont, les chalutiers, par les grands ouragans,
Comme vont, un par un, les hardis cormorans…

Julien GUILLEMARD

Quelques années plus tard, après la guerre, les membres de l'équipage reçoivent la croix de guerre avec, pour certains, étoile de vermeil. La médaille militaire est attribuée au commandant de la *Noëlla* en 1920, à titre posthume, ainsi qu'aux membres de l'équipage en 1922.

Ministère de la marine
« Le ministre de la marine… arrête :
« Art. 2- Sont inscrits au tableau spécial de la médaille militaire à titre posthume : […]
« Dragueur Noella.
« Sene (Ferdinand-Joseph), premier maître mécanicien, Le Havre 4117 ;
« Hamon (Jean-Marie), quartier-maître de manœuvre, Paimpol 26508.
« Excellents marins ayant coopéré à de nombreuses opérations de dragage de mines. Ont disparu le 7 février 1917 lors de l'explosion du chalutier Noella qui draguait un champ de mines découvert devant le port du Havre. Croix de guerre avec étoile de vermeil.
« Gourvennec (Charles-Edouard), quartier-maître timonier, 34840-1 ; excellent quartier-maître, a fait fonctions de second à bord du dragueur Noella sur lequel il a été mobilisé. Très bon chef de quart et très bon second. A disparu avec son chalutier, le 7 février 1917, lors de l'opération de dragage d'un champ de mines découvert dans la passe du Havre. A été cité.
« Lefebvre (Paul), matelot gabier, Le Havre 6150 ;
« Le Maux (Jean-Marie), matelot gabier, Saint-Brieuc 4648 ;
« Schabaille (Auguste-Alphonse), matelot gabier, Dunkerque 3921 ;
« Sumenel [sic] (Charles-Gustave), matelot gabier, Le Havre 5135 ;
« Berrou (Michel), matelot timonier, Guilvinec 11194.
« Excellents marins ayant coopéré à de nombreuses opérations de dragage de mines ; ont disparu, le 7 février 1917, lors de l'explosion du chalutier Noella, qui draguait un champ de mines découvert devant le port du Havre. Croix de guerre avec étoile de vermeil.
« Guitard (Louis), matelot canonnier 57004-5 ; excellent serviteur, plein d'entrain, a participé volontairement sur le patrouilleur dragueur Noella aux opérations de dragage. A disparu avec son bâtiment qui a sauté sur une mine en rade du Havre le 7 février 1917. A été cité.
« Debeire (Clément-Eugène), matelot fusiller 26504-1 ; vaillant marin mobilisé à bord du chalutier Noella ayant coopéré à de nombreuses opérations de dragage de mines ; disparu le 7 février 1917 lors de l'explosion de son bâtiment qui draguait un champ de mines découvert devant le port du Havre. A été cité.
« Denis (Georges), matelot électricien 102315-2 ; chargé de la T.S.F. à bord du chalutier dragueur Noella, s'est toujours montré très dévoué et très consciencieux dans l'accomplissement de ses fonctions, a disparu à son poste pendant la réception d'un message urgent lors de la perte de son bâtiment sur une mine, le 7 février 1917, en rade du Havre. A été cité.
« Fisher (Emile-Marius), matelot chauffeur, Audierne 5381 ; excellent marin, embarqué à bord lors de la réquisition du chalutier Noella, a participé aux premiers travaux de défense du port du Havre, puis a fait le dragage de mines, a disparu, le 7 février 1917, avec son chalutier lors de l'opération de dragage d'un champ de mines découvert dans les passes du Havre. A été cité.
« Ropars (Baptiste-Pierre), matelot chauffeur, Audierne 5831 ; excellent marin ayant coopéré à de nombreuses opérations de dragage de mines, a disparu, le 7 février 1917, lors de l'explosion du chalutier Noella qui draguait un champ de mines nouvellement découvert devant le port du Havre. Croix de guerre avec étoile de vermeil.
« Bourgain (François-Joseph), matelot sans spécialité, Boulogne 2168 ; matelot pêcheur, a obtenu de se faire mobiliser avec son chalutier le Noella quoique sa classe ne fût pas encore appelée ; très dévoué et très sérieux, a rendu de bons services sur le patrouilleur dragueur sur lequel il a sauté sur une mine, le 7 février 1917, en rade du Havre. A été cité.
« Gournay (Louis-Marie), matelot sans spécialité, Boulogne 3260 ; excellent serviteur, a participé volontairement aux opérations de dragage, a disparu avec son bâtiment qui a sauté sur une mine dans les passes du Havre, le 5 [sic] février 1917. A été cité.
« Noel (Louis-Marie), matelot sans spécialité, Boulogne 2250 ; matelot mobilisé volontairement avant sa classe pour rester à bord de son bateau, le chalutier Noella, qui était réquisitionné comme patrouilleur dragueur ; s'est toujours montré très dévoué et très courageux, a disparu avec son bâtiment coulé sur une mine le 7 février 1917. A été cité.
« Tarabochia (Nicolas-Charles), matelot sans spécialité, Boulogne 1675 ; matelot pêcheur, volontaire pour rester à bord de son chalutier le Noella quoique sa classe ne fût pas encore mobilisée, a disparu avec son bâtiment après de nombreux dragage de mines lors de l'explosion du Noella sur une mine allemande en rade du Havre le 7 février 1917. A été cité.
« Tocque (Joseph-Albert), matelot sans spécialité, Fécamp 1983 ; vaillant marin, mobilisé à bord du chalutier Noella, ayant coopéré à de nombreuses opérations de dragages de mines ; a disparu, le 7 février 1917, lors de l'explosion de son bâtiment qui draguait un champ de mines découvert devant le port du Havre. A été cité », *J.O.* 12 janvier 1922, p. 602-603.

Sources :

CHATELLE, Albert, *La base navale du Havre et la guerre sous-marine secrète en Manche (1914-1918)*, Editions Médicis, Paris, 1949.

Dossier de la *Noëlla*, Archives du SHAT, Vincennes (merci à Michel Porcher pour le travail effectué à Vincennes).

LETTRE INÉDITE DU GÉNÉRAL FOCH

Michel PORCHER

Lors d'une recherche pour un membre de l'association *Bretagne 14-18*, aux Archives historiques du diocèse de Paris, j'ai découvert une série de courriers concernant celui qui n'était alors que le général Foch, commandant suprême des Forces alliées, notamment une lettre inédite de ce dernier datée de la veille du jour où il sera élevé à la dignité de Maréchal de France[1] et deux lettres du curé de la paroisse où il se trouvait alors.



Le château de Bombon (Seine-et-Marne)
(A.D. Seine-et-Marne, 2Fl21418)

La lettre du général Foch

Le premier document est une lettre avec le timbre « LE GENERAL FOCH » adressée au cardinal Amette, archevêque de Paris, qui a été écrite le 5 août 1918 au château de Bombon, dans la commune du même nom, à 18 km à l'est de Melun, près de Mormant en Seine-et-Marne.

Ce château, appartenant au comte de Ségonzac, « se dresse au delà d'un portique de treillage à l'extrémité d'un parterre à la française bordé de nobles futaies, sa façade de briques fauves encadrées de chaînes de pierres de taille… château qu'il est convenu d'appeler château Louis XIII encore qu'il

---

[1] Décret du Président de la République du 6 août 1918 (*J.O.* 7 août 1918, p. 6826). Reconnaissances unanimement applaudies, par Maurice Barrès par exemple : « 7 août - … Nous sommes tous profondément heureux des hautes récompenses données par la patrie aux fils qui surent porter triomphalement le poids effroyable des responsabilités… Allons au court, allons au net, saisissons l'essentiel de ces retentissantes promotions. Elles marquent devant l'univers le service rendu aux peuples par le haut commandement des armées de l'Entente », Maurice BARRÈS, *Chronique de la Grande Guerre, XII, 24 avril-7 août 1918*, Paris, Plon, 1938, p. 414.-415 et « Le maréchal Foch », *L'Echo de Paris*, 8 août 1918, p. 1.

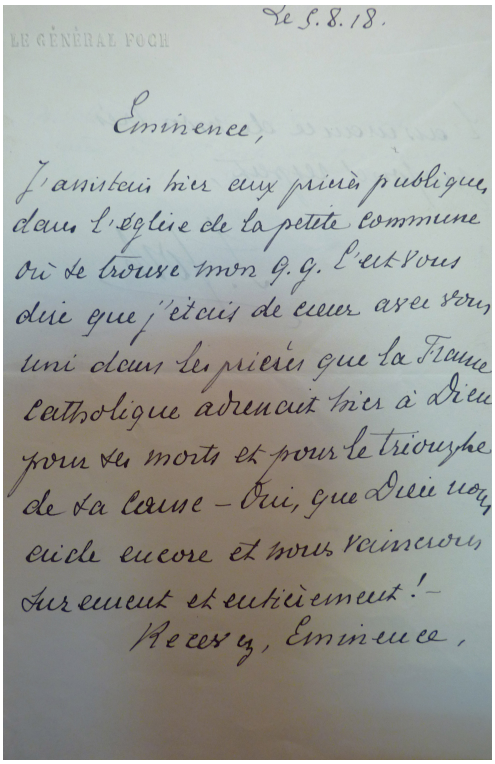
date vraisemblablement de plus loin » tel que le décrit le journaliste Gustave Babin dans la revue *L'Illustration*[2].

Le 5 août 1918, on est presque à la fin de la seconde bataille de la Marne[3], celle qui est décisive et est une offensive victorieuse qui fera écrire à certains auteurs dans l'immédiat après guerre que le château de Bombon a été le « Berceau de la Victoire ».

Voici ce qu'y a écrit le général Foch :

> Eminence,
> J'assistais hier aux prières publiques dans l'église de la petite commune ou se trouve mon Q G, c'est vous dire que j'étais de cœur avec vous uni dans les prières que la France catholique adressait hier à Dieu pour ses morts et pour le triomphe de sa cause. Oui, que Dieu nous aide encore et nous vaincrons sûrement et entièrement !
> Recevez, Eminence …

En reprenant chronologiquement les évènements de la dernière année de guerre, nous retrouvons en arrière-plan de cette courte correspondance les deux visages de cet officier supérieur : son visage militaire et son visage religieux. :


LE GÉNÉRAL FOCH

Le 5.8.18.

Eminence,

J'assistais hier aux prières publiques, dans l'église de la petite commune où se trouve mon Q.G. c'est vous dire que j'étais de cœur avec vous uni dans les prières que la France catholique adressait hier à Dieu pour ses morts et pour le triomphe de sa cause – Oui, que Dieu nous aide encore et nous vaincrons sûrement et entièrement ! –

Recevez, Eminence,

Lettre du général Foch du 5 août 1918 au cardinal Amette, archevêque de Paris

Foch militaire

Le 25 mars 1918, quatre jours après l'offensive allemande de printemps, les Alliés réunis à Compiègne (Oise) font le constat de l'incohérence de leur situation militaire : alors que l'armée britannique cherche prioritairement à protéger les ports de la Manche, l'armée française, elle, cherche d'abord à protéger la capitale. Après moult discussions on en arrive à la conclusion suivante : seul un commandement unique doit permettre de mutualiser et de coordonner les efforts aux fins de contenir l'assaillant. Les pourparlers se poursuivent le lendemain, 26 mars, à Doullens dans la Somme et aboutissent à la désignation du général Foch pour assurer le commandement unique destiné à coordonner l'action de toutes les armées alliées sur le font occidental[4]. A partir de ce jour, Foch installe son état-major en divers endroits de front : à Beauvais (Oise) le 29 mars, puis à Sarcus (Oise) le 7 avril où, le 14, il reçoit officiellement le titre de « général en chef des armées alliées en France », ensuite à Mouchy-le-Châtel (Oise) le 1er juin, puis à Bombon (Seine-et-Marne) où, du 5 juin au 17 octobre, il installe le Grand quartier général des armées (GQGA) et enfin, à partir du 18 octobre jusqu'à la fin de la guerre, à Senlis (Oise). C'est de Bombon, commune où se sont déroulés les évènements objet du présent article, qu'est lancé l'ordre de la contre-offensive décisive qui contraint, à partir du 18 juillet, l'armée allemande à reculer sans cesse jusqu'à la victoire finale des Alliés.

---

[2] Gustave BABIN, « Le Berceau de la Victoire », *L'Illustration*, 16-23 novembre 1918, n.p.

[3] (27 mai-6 août 1918).

[4] Sur le souvenir de cet épisode, voir Jean-Yves COULON, « "Cène" de guerre. Le vitrail dit du "commandement unique" de l'Hôtel de Ville de Doullens », *Bretagne 14-18*, bulletin n° 84, mars 2018, p. 10-14.

Catholique pratiquant, Ferdinand Foch a toujours été fidèle à la religion de sa naissance[5] et, pendant la guerre, toujours dans la discrétion, ne manque jamais, dans la mesure du possible, d'entendre la messe ou de se recueillir pour prier dans les églises des lieux[6] où il cantonne. Comme tout catholique français pratiquant, il est donc bien informé, via les prêtres de paroisses où il s'est trouvé depuis le début de la guerre, des activités pastorales et d'invocations mises en œuvre par l'Eglise de France.

Foch catholique

Dès les premières semaines de guerre, et ce pendant toute la durée du conflit, les plus hautes autorités religieuses catholiques françaises n'ont eu de cesse, dans les heures périlleuses que la France traversait, d'obtenir la protection divine en organisant de grandes prières publiques dans tous les diocèses, dans toutes les paroisses du territoire national. La tradition de supplications publiques solennelles, qui avait fait loi en France pendant des siècles, incita, dès août 1914, les évêques à demander au gouvernement de prendre une part officielle aux prières qui allaient être dites dans toutes les églises et lieux de culte divers pour le succès des armées alliées. Mais les temps avaient changé depuis la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat. L'Etat était désormais tenu à une stricte neutralité confessionnelle. L'Eglise catholique eut beau supplier à chaque fois de s'associer à elle, à chaque fois tous les gouvernements, sans exception, déclinèrent l'invitation en rappelant que « les lois n'admettent en aucune façon l'intervention des Pouvoirs publics dans les manifestations cultuelles[7] ». Clemenceau n'y dérogera jamais[8].

---

5 Avec, comme son frère jésuite, une dévotion particulière au Sacré Cœur de Jésus et à la Vierge Marie.

6 Par exemple, plusieurs témoignages indiquent que, tout le temps où il a établi son quartier général à Cassel (Nord) lors de la bataille d'Ypres et de l'Yser, c'est à dire du 24 octobre 1914 au 9 mai 1915, tous les matins, qu'il pleuve ou qu'il vente, Foch traversait à pied la place qui le conduisait à l'église pour assister à la petite messe de 6 heures. Autre exemple : à Rethondes (Oise), une plaque apposée sur le mur sud extérieur de l'église paroissiale (où il est représenté dans un vitrail) indique « EN CETTE ÉGLISE LE MARÉCHAL FOCH EST VENU SE RECUEILLIR LE 10 NOVEMBRE 1918 VEILLE DE L'ARMISTICE ».

7 Attitude dogmatique à chaque fois dénoncée par l'ensemble de l'épiscopat français dans les Semaines religieuses respectives comme par de nombreux prêtres dans leurs bulletins paroissiaux et leurs registres de paroisse. Par exemple Mgr Baudrillart, le très actif directeur du Comité catholique de propagande française à l'étranger, lors d'une conférence à Paris le 24 mars 1916 devant un parterre de hautes personnalités, fait part de son indignation devant une telle position : « Que le Gouvernement français, sous le nom de la laïcité, demeure fidèle à son principe de neutralité religieuse, nous nous inclinons ; mais que, seul de tous les Gouvernements du monde, il considère comme une impossibilité de prononcer le nom de Dieu… qu'en d'autres termes, il se déclare officiellement athée, c'est la pierre (sic) de scandale pour nous et pour l'immense majorité des hommes et tous pays », « Notre propagande », La *Revue hebdomadaire*, T. IV, avril 1916, p. 182.

8 Y compris à l'occasion de cet évènement marquant de l'Histoire de France : l'Armistice de la guerre 1914-1918 comme le rappelle Raymond Poincaré, alors président de la République, dans ses mémoires : « Jeudi 14 novembre – Conseil des ministres. Clemenceau, qui a reçu comme moi une invitation du cardinal de Paris pour un Te Deum dimanche, dit qu'il est impossible que nous nous y fassions représenter… Après le Conseil, j'envoie le général Duparge m'excuser auprès du cardinal. Mgr Amette est très affecté ». Dans les jours qui suivent, plusieurs hauts responsables de l'Etat, notamment des ministres, « me téléphonent qu'ils trouvaient tout à fait regrettable que le gouvernement ne fût pas représenté à Notre-Dame. Je leur ai expliqué que Clemenceau avait été, par respect de la séparation, entièrement opposé à cette démarche… Ils jugeaient mesquine la décision du gouvernement. Nous avons alors convenu que nos femmes assisteraient au Te Deum avec les dames du corps diplomatique. J'ai… informé le cardinal qui en a été très satisfait, tout en persistant à ne pas s'expliquer notre absence ». Raymond POINCARÉ, *Au service de la France. Neuf années de souvenirs , X, Victoire et armistice*, 1918, Paris, Plon, 1938, p. 415-418.

En juillet 1918, les sept cardinaux français demandent à l'ensemble de l'épiscopat de France, dans une lettre collective, qu'aient lieu le 4 août « des prières nationales à l'occasion de l'entrée dans la cinquième année de guerre » soulignant au passage : « Combien nous serions heureux de voir ceux qui ont l'honneur de représenter la France devant Dieu et devant les nations, prendre part à des prières auxquelles leur présence officielle peut seule donner la valeur d'un acte pleinement national. Se retranchant derrière les termes de la loi, ils n'ont pas cru jusqu'ici pouvoir accéder aux désirs qui leur en ont été maintes fois exprimés. Si tel est vraiment le sens de la loi, pour l'honneur et pour l'amour de la France, qu'on la modifie, et que bientôt disparaisse l'obstacle qui empêche les chefs du pays de se mettre à la tête du peuple et de s'unir aux peuples alliés et à leurs chefs dans des prières qui ont pour but d'assurer le triomphe de la cause commune et le salut de notre patrie. Nous sollicitons un bienfait national, il faut que la demande soit nationale, c'est-à-dire que ce soit la prière de la nation entière, y compris tout d'abord les dépositaires de l'autorité ». Cette lettre est reprise dans toutes les Semaines religieuses, avec demande, à tous les prêtres de France, qu'elle soit lue intégralement en chaire le dimanche 28 juillet. Publiée dans La Semaine religieuse du diocèse de Meaux, diocèse dont dépend Bombon, on peut penser que le général Foch l'a entendue de la bouche du curé de cette paroisse lors de la messe dominicale du 28 juillet puisque, selon la note par lui adressée au cardinal Amette (voir ci-dessus), il a participé le 4 août à la cérémonie de prières publiques dans la petite église de ce village[9].



L'église de Bombon, Seine-et-Marne (A.D. Seine-et-Marne, 2 Fl 429)

Les lettres de l'abbé de Noyer, curé de Bombon

Revenons aux autres documents découverts aux Archives du diocèse de Paris, notamment deux courriers du curé de Bombon qui, pour l'Eglise de France, apportent un éclairage « incontestablement » religieux aux racines de « la Victoire des Alliés ».

Ne dérogeant pas à ses pratiques religieuses, Foch, dès son arrivée à Bombon, fréquente chaque dimanche l'église de cette

---

9 Ce ne fut pas le cas des plus hautes autorités de l'Etat à Paris qui, bien qu'ayant été officiellement invitées par le cardinal Amette à s'y associer, ont une nouvelle fois décliné l'invitation. Dans ses mémoires, Raymond Poincaré note à la date du 1er août que, désirant répondre au cardinal Amette, il demande à un de ses proches collaborateurs « d'aller le voir et de lui transmettre la réponse définitive de Clemenceau : Le Gouvernement a jugé que la cérémonie prévue n'ayant pas pour objet exclusif d'honorer les morts, il n'est pas permis aux pouvoirs publics d'y participer ». Poincaré indique cependant, qu'à titre personnel, il « rend hommage à la pensée patriotique du cardinal et le remercie de ses vœux pour la France », Raymond POINCARÉ, id. p. 291. Mais il se garde bien de le dire à Clemenceau, connaissant la position intransigeante de ce dernier. Par exemple, lorsque tous les deux se rencontrent le 5 août pour proposer que Foch soit nommé maréchal et que l'on attribue la médaille militaire à Pétain, Clemenceau, égal à lui-même, se met ensuite à critiquer une série de personnes, « car c'est malheureusement son travers de voir d'abord en tout des questions de personnes », et, manifestement remonté, déclare à Poincaré : « Je ne suis pas content de Joffre. Il s'est fait représenter hier aux prières publiques ; c'est inadmissible. Quoique maréchal, il est sous mes ordres. Je suis chef de l'armée ; je vais lui envoyer un blâme » (Raymond POINCARÉ, *op. cit.*, p. 298).

paroisse[10] dont le curé est l'abbé Paul de Noyer qui, écrit-il au cardinal Amette, « pendant près de cinq mois, a été le confesseur de l'illustre Généralissime Foch et que, par une bienheureuse inspiration du Ciel, lui a fait consacrer toutes les armées françaises au Sacré-Coeur[11]».

Dans les semaines qui suivent la victoire des Alliés, cette affaire de la consécration des armées quelques mois auparavant prend une ampleur insoupçonnée dans l'Eglise de France et nombreux sont ceux qui assaillent alors notre *« petit curé de campagne*[12] *»* de Bombon pour en savoir plus, au premier chef l'archevêque de Paris. Un début de polémique s'instaurant (certains voyaient dans la consécration la main de Dieu comme l'une des causes de la victoire[13]; d'autres n'y croyait pas du tout[14]), l'abbé de Noyer est amené à préciser au cardinal Amette que le 8 juillet 1918 il a personnellement écrit la lettre suivante et l'a faite porter le jour même, cachetée, à Foch au château de Bombon :

> Bien aimé Généralissime, je ne voudrais pas vous faire croire que je suis doué d'une double vue, vous souririez, et cependant je dois vous avouer que les inspirations et les pressentiments naturels que j'ai eus se sont toujours réalisés. Permettez-moi donc de vous dire ceci : Avant de quitter bientôt peut être ma paroisse, veuillez, je vous prie, agenouillé devant une statue du Sacré Cœur de Jésus (Roi de France) et avec une profonde humilité et une très grande confiance, lui consacrer toutes vos armées françaises, demandez-lui avec supplication une prochaine et décisive victoire et que la France reste triomphante autant et surtout par ses traités que par ses glorieux succès. Votre offrande sera bientôt récompensée. Vous paraîtrais-je un naïf ? Non, votre foi vive et votre coup d'œil d'homme de guerre vous défendront d'avoir ce jugement.

---

10 « Là, le grand croyant qu'est le généralissime de l'Entente priait humblement. A quelques centaines de mètres du château, tout en haut de la route montueuse qui traverse le petit village, dans l'humble église paroissiale qui le domine, chaque dimanche le maréchal assistait à la messe. A moins que les devoirs de sa charge ne l'eussent conduit en Flandre, en Champagne ou en Alsace, on le voyait, au son de la cloche qui appelle les fidèles à la messe de 8 heures, prendre le chemin du sanctuaire. Si la besogne pressait, il s'y rendait en automobile. Par les beaux jours, il s'y rendait à pied, salué au passage par les bonnes gens et les petits enfants du village respectueusement familiers avec lui et lui bienveillant pour eux comme pour tous. Arrivé à l'église, Foch prenait place au milieu des fidèles, priant avec ferveur et suivant attentivement dans son livre les prières de la messe que disait le curé du village et que servait souvent un soldat. Et quand la sonnette annonçait la belle invocation : "Saint, saint, saint le Dieu des armées", le grand soldat… s'agenouillait humblement et restait prosterné jusqu'à la fin de l'oblation du divin sacrifice » (*La Croix de Seine-et-Marne*, décembre 1918).

11 Dans sa correspondance, l'abbé de Noyer écrit Sacré Cœur tantôt avec un tiret, tantôt sans. Bien que ceci n'ait jamais été respecté avec rigueur, la règle orthographique et les usages religieux indiquent qu'il faut écrire Sacré Cœur sans tiret lorsque l'on invoque ce symbole chrétien de l'amour divin lors de dévotions, de prières,… et Sacré-Cœur avec tiret lorsque est désigné un édifice (église, ensemble monumental,…) ou une représentation figurée (statue, peinture, …), *cf.* Jacques BENOIST, *Le Sacré-Cœur de Montmartre. Spiritualité, art et politique (1870-1923)*, Paris, Editions Ouvrières, 1992, T.I, p.16.
Citation extraite de la lettre du 11 décembre 1918 de l'abbé Paul de Noyer au cardinal Amettte, archevêque de Paris (Archives historiques du diocèse de Paris).

12 *Idem*.

13 Ainsi Mgr Morelle, évêque du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier qui déclare, le 5 décembre 1918 à Guingamp lors du service post armistice célébré pour le repos de l'âme des 300 victimes guingampaises de la guerre : « … à ces évènements formidables [qui ont contribué à la victoire finale] je ne trouve pas d'explication purement, exclusivement humaine ; je trouve dans toutes les explications que je cherche un élément surhumain, quelque chose de surnaturel… Je le crois, je le confesse, c'est Dieu qui s'est souvenu de son peuple, qui a mis le génie dans la pensée des chefs, qui a mis la vaillance et le courage dans le cœur des soldats », « Une belle et touchante manifestation à Guingamp » (*La Semaine religieuse du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, n° 50, 13 décembre 1918, p. 702-703).

14 Selon un jésuite qui lui a écrit, « l'Acte est connu à Rome et de très hautes personnalités ecclésiastiques nient le fait, prétendant que c'est une histoire fabriquée de toutes pièces ». Il indique également qu'on lui a rapporté, suprême avanie pour lui, que « Madame la maréchale, paraît-il, nie aujourd'hui le bel acte accompli par son époux. Quelles considérations humaines la font parler ainsi ? », (*idem*).

Lettre qu'il signe après avoir demandé d'agréer *« ses très humbles sentiments de votre serviteur sincèrement dévoué*[15] *»*. En réponse, quelques jours après, le 16 juillet, vers 1 heure de l'après midi, Foch lui rend visite au presbytère pour « le remercier avec effusion » en lui disant : « Monsieur le curé j'ai fait tout ce que vous m'avez dit », sous entendu, la consécration demandée[16], « devant la grande statue du Sacré Cœur placée tout près du Grand Autel » et « avec un ou deux témoins[17] ».



L'intérieur de l'église de Bombon avec, à droite, la statue du Sacré-Cœur (A.D. Seine-et-Marne, 2Fl432)

Alors, qui a éventé cette démarche pourtant strictement personnelle et privée de Foch ? Le curé de Bombon ou un des membres de l'état-major ayant accompagné Foch à l'église ? Bon nombre, dont le cardinal Amette, pensent que c'est le curé et, de ce fait, on lui reproche clairement ce manque de discrétion[18]. Il en est fortement peiné et il proteste fermement dans la seconde lettre qu'il adresse à Mgr Amette le 19 décembre[19]. Il y indique que « l'acte était à peine accompli que le P. Perroy de Lyon savait la nouvelle et me demandait aussitôt une confirmation. En lui répondant plus tard, je le priai vivement de garder le secret jusqu'à la fin de la guerre, ce secret qu'il qualifiait de Polichinelle puisque bien avant la presse beaucoup de personnes, à mon insu et de tous les côtés, le connaissait[20] ». Pour lui, ce sont les officiers supérieurs de l'état-major qui, en quittant Bombon, ont fait seuls cette indiscrétion. Il en veut pour preuve que dès leur départ il a reçu des lettres de la noblesse, du clergé séculier et régulier venant de toute la France lui demandant avec insistance des explications et des précisions.

L'abbé de Noyer aurait aimé faire connaître au monde entier ce texte de la consécration des armées alliées au Sacré Coeur. Il en fut empêché par Foch lui-même :

> Quant à demander au Généralissime la permission de publier son acte, j'avais une preuve de lui certaine que c'était inutile ; il ne m'aurait pas répondu, ou c'était un refus catégorique. Ayant touché déjà cette question d'une manière indirecte mais adroite, il me répliqua : « Mr le Curé, je n'écris pas ma religion sur des cahiers et des livres[21] ».

---

15 *Idem*.

16 Le 16 juillet 1918 et non le 18 ou le 19 comme on peut le lire un peu partout lorsque est mentionné ce geste.

17 Souligné dans la lettre par l'abbé de Noyer : sans doute ceux que Gustave Babin qualifie dans son article « les deux collaborateurs les plus intimes du Maréchal, le major général et l'aide-major général ».

18 A l'inverse, son évêque, Mgr Marbeau, évêque de Meaux, lui adresse « un doux reproche » sur sa trop grande discrétion.

19 Lettre du 19 décembre 1918 de l'abbé Paul de Noyer au cardinal Amettte, archevêque de Paris (Archives historiques du diocèse de Paris).

20 « On savait bien, depuis quelque temps, que ce jour-là un grand évènement religieux avait eu lieu, ou du moins, on se le disait entre catholiques. Mais les initiés n'en parlaient qu'à demi-mots et nous-mêmes n'osions rien en dire encore » (*La Semaine religieuse d'Autun*, article reproduit intégralement sous le titre « Le Sacré Cœur et la victoire », *La Croix*, 8 décembre 1918, p. 7).

21 Lettre du 19 décembre 1918 de l'abbé Paul de Noyer au cardinal Amettte, archevêque de Paris (Archives historiques du diocèse de Paris).

Persistant à penser que « la gloire de Dieu, la reconnaissance exigent ce témoignage…mon pauvre cœur fut fortement serré. Cette gloire et cette reconnaissance devaient elles être étouffées par l'humilité du Maréchal ? » écrit le curé de Noyer. Il ne peut que conclure religieusement en indiquant qu'il « offre ces humiliations à Notre Seigneur comme je lui ai offert ma vie pour que son Sacré Cœur soit de plus en plus honoré et glorifié ».



Le geste de Foch est inscrit à jamais dans l'histoire de l'Eglise de France dans la Grande Guerre. Il est expressément rappelé par une plaque de marbre dans l'église de Bombon offerte par les paroissiens et posée dans les années vingt.

De nombreuses cartes postales du chœur de l'église de cette commune avec la statue du Sacré Cœur entourée de drapeaux offerts après la guerre par le maréchal Foch ont fait l'objet de plusieurs éditions et ont été largement répandues. Nombreuses aussi sont les représentations du Foch chrétien debout ou agenouillé devant le Sacré Cœur ou la Vierge dans des ouvrages catholiques les plus divers relatifs à la guerre, dans des peintures ou encore dans des vitraux d'églises[22] toujours en place et bien visibles aujourd'hui.

[22] Un bel exemple est visible dans l'église Notre-Dame de la commune de Le Gâvre (Loire-Atlantique) où, dans l'une des deux baies commémoratives de la Grande Guerre (baies 3 et 5), Foch est figuré agenouillé devant un Sacré-Cœur avec toute une troupe de soldats dont certains ont le visage réel d'hommes de cette paroisse et que l'on a pu identifier grâce à des photos de famille et aux numéros de régiments clairement lisibles sur les cols des vareuses militaires (je remercie Jean-Yves Coulon de m'avoir fait connaître l'existence de ces vitraux bretons).

LA TOMBE DES AVIATEURS DE SAINT-GEORGES (MOSELLE) MORTS LE 9 AOÛT 1915

Charles-Edouard QUINIO



Le petit cimetière communal de Saint-Georges (Moselle), village situé à une vingtaine de kilomètres de Sarrebourg et très proche de l'ancienne frontière franco-allemande, possède une sépulture particulière : celle de deux aviateurs français tués à l'issue d'un combat aérien le 9 août 1915. Leur avion, un Voisin type LA (Voisin III), appareil destiné aux missions de bombardement, appartenait au 1er Groupe d'Aviation, escadrille VB 112.

A la date du 9 août 1915, le JMO du Groupe de Bombardement n° 1 indique que 23 appareils avaient décollé (probablement du plateau de Malzéville près de Nancy) à 4 h 22 pour une mission de bombardement de la gare de marchandises de Sarrebrück.

> En raison d'une brume intense couvrant la région, 13 appareils peuvent passer et accomplissent la mission lançant 60 obus de 90 et 4 obus de 155 dont beaucoup sont observés bien placés. A 8 h 40, tous les appareils sont rentrés après avoir été fortement canonnés au-dessus des lignes.

Pourtant, un appareil manque à l'appel ce jour-là, celui piloté par le maréchal des logis Onésime Pasco, dit « Azit » Pasco, accompagné du sergent Philippe Toureille, bombardier-mitrailleur, tous deux inhumés dans la même sépulture à Saint-Georges (Moselle). Le pilote, Onésime, Louis, Victor Pasco, dit « Azit », originaire des Côtes-du-Nord, est né le 22 juin 1885 à Trévé, canton de Loudéac[1]. Il est le

---

[1] Son nom est inscrit sur le monument aux morts communal et la plaque paroissiale de La Harmoye (Côtes-d'Armor) ainsi que sur la plaque paroissiale de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas (Paris 5e).

fils d'Onésime, Benoît, Marie Pasco et de Marguerite, Marie-Louise Méheu, domicilés par la suite 61, rue Bonaparte à Paris, 6e arrondissement. Sa fiche matricule fournit une description : 1,71 m, cheveux blonds, yeux bleus, front haut, niveau d'instruction 5. Etudiant à Lyon, il contracte un engagement volontaire pour six ans le 21 septembre 1895 au titre de l'Ecole vétérinaire. Il démissionne et quitte l'Ecole le 4 janvier 1907. Il est alors dirigé sur le 31e régiment de dragons. Il est nommé brigadier le 13 juillet 1907, puis maréchal des logis le 11 mai 1909. Il souscrit un nouvel engagement pour deux ans le 3 décembre 1909 et quitte l'armée en 1912 pour exercer, semble-t-il, la profession d'ingénieur constructeur d'hydroaéroplanes. A la mobilisation, il rejoint le 9e régiment de dragons le 4 août 1914. Il est ensuite détaché dans l'aviation. Il obtient son brevet de pilote militaire à l'école d'aviation militaire d'Avord le 20 avril 1915 pour être ensuite affecté à l'escadrille V29/VB 112 le 16 mai 1915.



Onésime (dit 'Azit') Pasco (source : Denis Albin)

Sa citation apporte quelques éléments sur les circonstances de sa mort.

> Le 9 août 1915, au retour d'une expédition de bombardement à très longue distance au cours de laquelle il n'avait pas hésité à engager vaillamment un combat aérien, a dû atterrir en territoire ennemi dans des conditions particulièrement difficiles et a été tué.



Son équipier, le sergent Philippe, Marius Toureille, bombardier-mitrailleur, est né le 25 mars 1893 à Montpellier (Hérault) où il exerçait la profession de mécanicien-ajusteur avant son service militaire[2]. Sa description est la suivante : 1,66 m ; cheveux noirs, yeux verdâtres, niveau d'instruction 3. Le 30 mars 1912, il contracte à Montpellier un engagement volontaire de trois ans pour le 1er régiment du génie, bataillon des sapeurs-aérostiers. Il rejoint ce corps le 1er avril 1912. Le 22 août de la même année, il est affecté à la section d'aviation du Maroc occidental. Il rejoint ainsi les confins nord algéro-marocains le 27 septembre 1912, territoires alors en guerre. Il recevra à ce titre la médaille coloniale avec l'agrafe « Maroc ». Sa fiche matricule n'apporte pas d'éléments sur les premiers mois de sa campagne contre l'Allemagne. Il est néanmoins précisé qu'il rejoint l'escadrille VB 112 le 21 juin 1915.

Déclarés Morts pour la France, tous deux sont aujourd'hui inhumés dans la tombe n° 2 du carré militaire du cimetière de la commune de Saint-Georges (Moselle).

[2] Son nom est inscrit sur le monument aux morts communal et la plaque paroissiale de l'église Saint-Mathieu de Montpellier (Hérault).

POUR EN FINIR AVEC LA « DICTATURE DU TÉMOIGNAGE »

Ronan RICHARD

En bon historien de la guerre, René a toujours eu ses chevaux de bataille. Ses proches amis les connaissent, qui le font immanquablement sortir de ses gonds et redonder ses critiques souvent acerbes. En cause, quelques universitaires jugés dogmatiques et coupables selon lui de prétendre beaucoup sur les représentations des combattants sans avoir vraiment pris la peine de les lire, dans toute leur variété. Parmi ses plus remarquables analyses, celle que je retiens, et dont j'use sans vergogne dans mes cours et mes publications, a trait justement à ces innombrables facteurs de diversité qui invalident toute thèse présupposant l'existence d'une culture combattante archétypale, ramenant une pluralité d'individus, de regards et de destins tous aussi singuliers les uns que les autres à une figure de synthèse monolithique : le poilu de 14[1]. En défenseur acharné de la notion de complexité, René a toujours préféré les nuances aux raccourcis, les articles indéfinis aux articles définis : il n'étudie pas comme un seul LES combattants de la Grande Guerre mais DES combattants, qui ont chacun abordé cette expérience avec un regard spécifique, à un poste spécifique et ont traversé cette tragédie suivant des chemins spécifiques. Bien avant d'autres, il portait déjà cette idée exposée de manière lumineuse par Antoine Prost et Jay Winter dans *Penser la Grande Guerre* :

> Au bout du compte, les témoignages ne disent pas tous la même chose. Peut-être alors conviendrait-il de réviser les présupposés sur lesquels repose toute l'histoire de l'expérience des tranchées. Certes, cette expérience forte, intense, a marqué tous ceux qui l'ont faite, mais probablement pas de façon uniforme. Il est nécessaire de rechercher les traits communs qui unissent les combattants, mais dangereux de ne pas prendre en compte les diversités individuelles : l'uniforme n'abolit pas les identités et la génération du feu n'a peut-être qu'une existence linguistique[2].

Davantage encore, son empathie absolue avec les combattants a provoqué chez lui le courroux à l'encontre de ces mêmes scientifiques qui refusaient d'entendre les récits discordants remettant en

---

1 Ce texte hélas non publié a été l'objet de nombreuses conférences portant en partie sur la psychologie des combattants et la relativité des témoignages tenant à la diversité selon les risques encourus, l'arme, l'âge, le grade, les origines socio-culturelles ou les destins de guerre.

2 Antoine PROST, Jay WINTER, *Penser la Grande Guerre*, Paris, Editions du Seuil, 2004, p. 143.

cause le patriotisme exacerbé et unanime de la troupe et rejetaient d'un revers de manche condescendant le recours aux témoignages, ou plutôt à ceux qui ne corroboraient pas le dogme de la culture de guerre.

Culture de guerre et « dictature du témoignage »

Le concept de culture de guerre, porté à partir des années 1990 entre autres par Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, repose sur l'affirmation de l'existence d'un consentement unanime de la société française, combattants et civils réunis, à une guerre conçue comme une croisade pour la civilisation et dont la solidité aurait reposé sur un patriotisme profond à connotation défensive et sur une haine féroce de l'ennemi. Ces deux ressorts réunis se seraient traduits par une brutalisation[3] des sociétés, conduisant notamment les combattants à une forme d'ensauvagement. Mal assumée, cette violence interpersonnelle radicale et honteuse aurait été minorée, lissée voire censurée par les anciens combattants après-guerre. Fin connaisseur des témoignages et des conditions méthodologiques et critiques de leur utilisation, René s'est moins ému de ce que l'on puisse critiquer ces sources particulières que du manque de légitimité de celles et ceux qui portaient le fer contre les témoins, en totale méconnaissance de cause. L'une de ses colères les plus volcaniques – et en 2021 le cratère fume encore ! – se produisit en 1998, à l'occasion d'une soirée consacrée à la Grande Guerre par une chaîne de télévision de service public. Il s'étouffa de l'humiliation infligée à une poignée d'anciens poilus, exhibés comme des reliques et snobés par quelques historiens, visiblement gênés aux entournures par la présence de ces sources vivantes dont ils n'osaient pointer trop fort l'invalidité du témoignage.

Si je doute qu'il ait lu intégralement la bible des apôtres de la culture de guerre, le contesté mais combien stimulant *14-18. Retrouver la guerre* de Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker[4], René s'est gaussé bruyamment de l'inefficience de certaines pièces à conviction avancées par ses auteurs. Pour démontrer à quel point les anciens combattants survivants du conflit avaient prétendu imposer, dans les années 1920, une vision reconstruite et épurée de leur expérience, ils avaient convoqué Louis Mairet, lui qui écrivait ces lignes acerbes sur le patriotisme présumé de ses camarades de tranchées :

> Se battent-ils pour la patrie? Ils ne la connaissent point. Les idées générales restent inaccessibles au vulgaire. Prenez cent hommes du peuple, parlez-leur de la patrie : la moitié vous rira au nez, de stupeur et d'incompréhension. Vingt-cinq autres nous diront qu'il leur indiffère d'être Allemands ou Français, que le nom ne change rien à la chose, que dans tous les pays les forts vivent sur les faibles, qu'ils ne connaissent pas cette patrie au nom de laquelle on tue, et on meurt, et que la patrie, s'il y en a une, c'est là où l'on vit bien. […] Alors pourquoi se bat-on ? […] Eh bien non, le soldat de 1916 ne se bat ni pour l'Alsace, ni pour ruiner l'Allemagne, ni pour la patrie. Il se bat par honnêteté, par habitude et par force. Il se bat parce qu'il ne peut faire autrement. Il se bat ensuite parce que, après les premiers enthousiasmes,

---

[3] Pour certains historiens, concept peu adapté pour qualifier la société française en guerre d'alors, cf. Antoine PROST, « Les limites de la brutalisation. Tuer sur le front occidental, 1914-1918 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, janvier mars-2004, p.5-20. Voir note 21 ci-après.

[4] Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Annette BECKER, *14-18. Retrouver la guerre*, Paris Gallimard, 2000, formalisation plus élaborée d'une thèse que ces deux auteurs avaient déjà présentée dans « Violence et consentement : la "culture de guerre" du premier conflit mondial », in Jean-François SIRINELLI (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Oaris, Seuil, 1996, p. 251-271.

après le découragement du premier hiver, est venue, après le second, la résignation. […] Tel est le poilu de 1916. J'ai dit la vérité. Qu'on me démente si on l'ose[5] !

Pour Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, cette conclusion illustrait à point la « dictature du témoignage » et la prétention des anciens combattants à exercer un magistère exclusif sur l'histoire de LEUR guerre, sorte de domaine réservé à la caste réduite des survivants. « "J'ai dit la vérité. Qu'on me démente si on l'ose !" s'exclame l'un de ces témoins pendant l'entre-deux-guerres[6] », plastronnent ainsi les deux figures de proue de l'école du consentement, certaines de disposer là d'une preuve manifeste de cette prétention de Mairet et de ses pairs à vouloir façonner après-guerre une vérité reconstruite. Manque de chance, ce bel argumentaire manquait sa cible lourdement. Louis Mairet ne pouvait, en effet, avoir reconstruit son discours au lendemain du conflit pour la simple raison... qu'il était mort au combat, en 1917[7] ! Sa vision critique du patriotisme des combattants n'était pas la résultante du pacifisme ambiant des années 1920 mais bien celle de l'univers des tranchées. Nul ne pouvait le suspecter d'avoir voulu, a posteriori, imposer son regard normatif sur une guerre à laquelle il n'avait justement pas survécu. De facto, la boulette intellectuelle, dont René se plaît toujours à croire que leurs auteurs ne l'eussent pas tolérée d'un de leurs étudiants de première année d'histoire, se retournait contre ses propres inventeurs forcés de constater qu'effectivement, DES combattants, même issus du très républicain et patriote cercle des Normaliens, avaient douté de la conscience patriotique de leurs camarades dès 1915.

L'un des nombreux apports du projet de Conservatoire de la mémoire éditoriale de 14-18 porté par Bernard Devez réside bien dans sa capacité à démontrer statistiquement l'inefficience de la thèse d'une « dictature du témoignage » sommant les historiens de laisser place nette aux anciens combattants pour imposer leur histoire de la Première Guerre mondiale, expurgée au passage de certaines vérités dérangeantes[8]. Nanti de ses 4 500 témoignages de soldats au sein d'un corpus général de 23 000 ouvrages sur la guerre – les meilleures synthèses ayant surtout, jusqu'alors, exploité le fonds de La Contemporaine (ex BDIC) plafonnant à 10 000 références – l'historien peut désormais quantifier cette prétendue pression éditoriale.

Entre déclin littéraire et dédain scientifique : la lente tombée dans l'oubli des témoins : (1918-1960)

D'emblée, les chiffres démontrent que les témoignages n'ont pas vraiment inondé le marché après-guerre. Quantitativement, la thèse de la dictature des témoins ne tient pas car pour afficher son monopole sur le sujet, encore eut-il fallu occuper le terrain éditorial. Or, en dehors de quelques sursauts commerciaux associés aux commémorations, le récit de guerre semble avoir rapidement

---

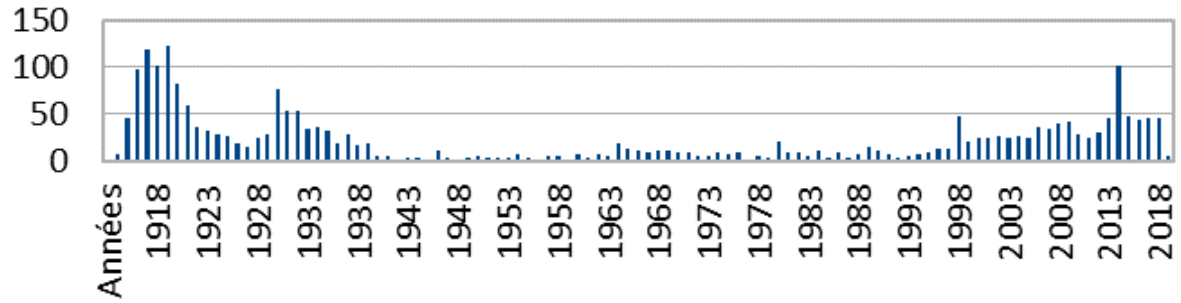
[5] Louis MAIRET, *Carnet d'un combattant*, Paris, G. Crès, 1919, p. 172-175.

[6] *Ibid.*, p. 51.

[7] Le 16 avril 1917 à Craonne (Aisne) au bastion de Chevreux.

[8] L'un des exemples souvent invoqués est celui de Maurice Genevoix dont certains passages des premières œuvres sont censurés lorsqu'ils insistent trop sur les réalités de la guerre (violences, pillages ou paniques chez les soldats français, piètre encadrement etc.). Il réunit lui-même ses ouvrages de guerre en 1949 sous le titre *Ceux de 14*, réédité en 2013 avec une préface critique de Michel Bernard et, en annexe, des photographies du texte censuré, des carnets de Genevoix et de sa correspondance (Maurice GENEVOIX, *Ceux de 14*, Paris, Flammarion, 2013).

désintéressé le lectorat, à l'exception des anciens combattants eux-mêmes. Dans les années 1920, le contexte pacifiste laissant craindre une lassitude des lecteurs, les éditeurs se détournent de ce genre jusqu'au premier regain d'intérêt coïncidant avec la commémoration des dix ans de l'armistice du 11 novembre 1918. Dans un climat de remise en cause de la guerre, on préfère clairement célébrer la fin des combats plutôt que leurs commencements.



Témoignages de combattants publiés par années
(source : Conservatoire de la mémoire éditoriale de la Grande Guerre, Bernard Devez).

Ce *revival*, qui plafonne en 1929 en deçà de 80 témoignages édités — dont il reste à quantifier le tirage donc la portée réelle dans l'opinion —, est surtout porté par la publication de quelques romans très populaires, dont le plus important est d'ailleurs une oeuvre allemande, *Am westen nichts eues* (*A l'Ouest rien de nouveau*) d'Erich-Maria Remarque. Paru dix ans après *Orages d'acier* d'Ernst Jünger, ce réquisitoire contre la guerre, en phase avec le contexte ambiant, est très bien reçu en France. Il y séduit particulièrement les militants pacifistes et les partisans du rapprochement franco-allemand qui en infèrent que l'enfer des tranchées a pareillement affecté les soldats des deux camps. Quelques romans français accompagnent la sortie de ce best-seller et contribuent à ce regain d'intérêt pour les écrits de guerre. C'est le cas de *La peur* de Gabriel Chevallier, de *La biffe* de Jacques Meyer ou de *Capitaine Conan* de Roger Vercel. Cette (modeste) vitalité éditoriale retrouvée est confortée par la sortie des premiers grands films de cinéma de guerre comme l'adaptation cinématographique du roman d'Eric-Maria Remarque, *All Quiet on the Western Front* (*A l'Ouest rien de nouveau*) par le réalisateur américain Lewis Millestone en 1930, de *Westfront 1918* (*Quatre de l'infanterie)* du metteur en scène allemand Georg Wilhelm Pabst[9] sorti la même année, de *Broken Lullaby* (*L'homme que j'ai tué*) d'Ernst Lubitscsh en 1932[10] ou *The Lost Patrol* de John Ford en 1934. Côté français, deux films dominent la production des années 30. En 1932, Raymond Bernard réadapte *Les Croix de bois*, le roman à succès de Roland Dorgelès avant que ne sorte, en 1937, *La grande illusion* de Jean Renoir. Si ce dernier reçoit un accueil excellent, les témoignages de guerre n'intéressent alors déjà plus. La montée des tensions a déjà contribué à faire retomber le soufflé et, bientôt, la Seconde Guerre mondiale achève de museler les anciens combattants de la Première Guerre mondiale.

Durant cette première phase, les historiens ne semblent pas spécialement complexés ni paralysés dans leurs projets de recherches par un quelconque diktat émanant d'anciens combattants jaloux de

[9] Durant la guerre, Pabst fut interné au camp d'internement civil de l'Île Longue où il fut l'un des grands animateurs du théâtre du dépôt, au programme foisonnant.

[10] Inspiré de *L'homme que j'ai tué*, pièce de théâtre en 3 actes de Maurice Rostand sorti en 1930. Cette pièce inspirera également François Ozon dans *Frantz*, en 2016.

leur pré carré. En témoigne l'échec de l'entreprise d'inventaire des écrits de guerre que Jean-Norton Cru destine justement aux chercheurs, avec pour secret espoir d'obtenir la reconnaissance des témoignages comme source historique à part entière[11]. Certes, l'esprit même de *Témoins* pourrait conforter la thèse de la « dictature du témoignage » en démontrant la propension des anciens combattants à imposer leur vision normative et lissée de la guerre. Et pourtant, le projet de Norton Cru avorte justement du fait du désintérêt affiché par les historiens à l'égard de son initiative, du reste fort isolée. A l'exception de rares ouvrages, comme le *Verdun* de Jacques Péricard, les universitaires ne se montrent nullement impressionnés par cette pression marginale exercée par des combattants dont ils ne reconnaissent pas les récits comme des matériaux scientifiques fiables. L'exemple le plus archétypal de ce dédain scientifique est celui de Pierre Renouvin. Ancien combattant lui-même – il a perdu un bras à la guerre – il considère que le témoignage du soldat n'apporte rien à une histoire de la Grande Guerre intéressée d'abord par les grandes batailles et les questions diplomatiques. En 1933, quand Jacques Péricard ouvre son ouvrage monumental, *Verdun*, aux témoignages, Renouvin écrit :

> Bien entendu, c'est uniquement à l'histoire des combats que cette contribution est précieuse : les combattants dont M. Péricard a réuni les récits ne pouvaient rien connaître des conceptions du commandement.

Si Renouvin et ses collègues délégitiment tant les témoignages, c'est aussi parce qu'ils les considèrent comme un genre relevant d'abord de la recherche littéraire. Or, la France ne dispose alors d'aucune faculté de lettres[12]. Nul chercheur ne peut donc s'emparer de ces récits sur ce volet littéraire, d'autant que le seul à militer activement pour leur reconnaissance scientifique, Jean-Norton Cru, discrédite lui-même les témoignages trop portés sur les effets littéraires[13]. Totalement marginalisés, les témoins ruminent alors leur expérience dans une sorte d'entre-soi, comme au fond d'une impasse. Certains, comme Raymond Jubert ont prophétisé ce discrédit en plein contexte de guerre :

> Tant d'erreurs ont été répandues sur notre compte, tant de détails multiples d'équivoques, de confusion, d'uniformisation des mérites et des tâches, que j'ai vu cent fois des combattants déchirer les journaux avec rage en lisant la pensée de ceux qui, sans avoir partagé nos souffrances, ont pourtant sur nous une opinion à placer. Quand nous reviendrons, c'est nous qui en conterons, et nous qui aurons tort[14].

Pour qui s'est intéressé, comme le fit René, aux anciens combattants, le dédain concernant leur parole constitue un fait familial et social majeur de l'après-guerre. Dès leur démobilisation, les « anciens de 14 » se réfugient dans une forme de mutisme[15], tant rares sont celles et ceux qui, dans leur entourage, acceptent de les écouter. A l'échelle locale, parler de la guerre est un exercice confiné à

---

11 Jean-Norton CRU, *Témoins. Essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en Français de 1915 à 1928*, Paris, Les Etincelles, 1929 (réédité par les Presses universitaires de Nancy en 1993) ; Norton CRU, *Du témoignage suivi d'une biographie de Jean Norton Cru par Hélène Vogel*, Paris, J.J. Pauvert, collection Liberté, 1966.

12 Les premières apparaissent au milieu des années 1950.

13 Il étrille ainsi Dorgelès « qui se trompe en sacrifiant tout à la littérature » avant d'ajouter : « Lorsque l'on donne le pas sur toute autre chose à la littérature, on ne peut servir ni l'histoire, ni la sociologie, ni la philosophie. Voilà le point de vue des écrivains proprement littéraires : la littérature est tout, la guerre n'est rien, elle peut tout au plus servir de thème à des développements où la virtuosité de l'écrivain peut se donner libre cours afin de charmer le lecteur. Cette erreur, (…) Giraudoux l'as commise (…) et Jean Paulhan et Mac Orlan et Henry Malherbe (…) à un degré plus ou moins grand ».

14 Raymond JUBERT, *Verdun, mars avril mai 1916*, Nancy, Presse universitaire de Nancy, 1989, p. 86.

15 « Mon père est revenu sans trop de mal. De toute cette aventure, il lui est resté d'avoir vaincu ces fameux boches… Quant à ses propres misères à lui, il n'en sera question que beaucoup plus tard, au bord de la vieillesse. La Marne, Verdun, Le Chemin des Dames, il n'en parlera jamais qu'avec ceux qui y sont allés comme lui. Et hors de portée des oreilles indiscrètes. », Pierre-Jakez HELIAS, *Le Cheval d'Orgueil. Mémoires d'un Breton du pays bigouden*, Paris, Plon 1975, p. 67-68.

la génération du feu, la cellule familiale affichant souvent une appétence limitée à l'écoute empathique des survivants ou ceux-ci estimant que personne ne pouvait comprendre une expérience par essence indicible. Au coeur des villages et des quartiers, nulle « dictature du témoignage » ne sévit. René l'a vécu, au contact d'un père ancien combattant, fort peu disert sur son expérience. Pour beaucoup de vétérans de la Grande Guerre, le micro qu'il tend dans les années 1970 et 1980 constitue le premier et parfois unique signe d'intérêt qui leur aura été témoigné durant leur existence.

Cette mésestime envers le combattant d'en bas, appréhendé dans ses émotions, sa psychologie, ses souffrances, un historien seulement la dénonce alors : Jules Isaac. Également ancien combattant, il est alors auréolé par la célèbre collection de manuels scolaires d'histoire qu'il a dirigé avec son collègue Albert Malet, engagé volontaire et porté disparu en 1917. Quand paraît le premier livre de Renouvin, Isaac rapporte avec justesse :

> Il est un personnage dont l'absence totale surprend : le poilu ou le peuple combattant. […] Cette guerre que l'historien a vécue en soldat, dont le souvenir nous obsède, nous la voyons maintenant pour entrer dans l'Histoire faire sa toilette, laisser à la porte le (soldat) avec ses compagnons malodorants – le sang, la boue, l'ordure, les rats, les poux –, se présenter comme une correcte guerre de cadres et d'états-majors[16].

Bientôt, la montée des tensions internationales puis la Seconde Guerre mondiale achevent de rejeter définitivement dans l'oubli toute évocation de la Grande Guerre.

Le combattant sort de l'ombre (1960-2018)

Un premier renouveau historiographique qui ne profite pas aux témoins

Un second sursaut d'intérêt se produit en 1959 avec la sortie d'un livre appelé à faire date : *Vie et mort des Français pendant la Grande Guerre*. Préfacé par Maurice Genevoix, cet ouvrage collectif est le fruit d'une collaboration de trois anciens combattants : André Ducasse, Jacques Meyer et Gabriel Perreux. Aucun d'entre eux n'est historien de métier. Pour la première fois, le grand public découvre donc la guerre « à ras-de-terre », grâce au parti pris de ses auteurs d'adosser leur récit à de très nombreux extraits de témoignages. Véritable succès de librairie, l'ouvrage participe du léger regain d'intérêt perceptible à l'approche des commémorations du cinquantième anniversaire de l'entrée en guerre en 1964. Il s'accompagne d'un véritable « printemps » historiographique initié par une nouvelle génération d'historiens qui se saisissent des aspects économiques et sociaux et de l'histoire de l'arrière, cet « autre front[17] ». Pour autant, si les historiens français, encore fortement imprégnés par une vision marxiste de l'histoire, s'ouvrent au sort des femmes et des ouvriers, le combattant reste encore confiné aux marges de ce renouveau. *Vie et mort des Français* s'apparente en effet à un recueil de témoignages purement illustratifs, compilés sans grand souci analytique. Parallèlement, les éditions d'écrits de guerre restent marginales durant les années 1970 et 1980, malgré l'événement de librairie que constitue la sortie des *Carnets du tonnelier Louis Barthas*, considéré comme le premier récit d'un combattant issu des classes populaires. Sous l'influence persistante du marxisme, l'intérêt pour les

---

[16] Jules ISAAC, « La crise européenne et la Grande Guerre. A l'occasion d'un livre récent », *Revue historique*, 1935-VI, p. 412-447, citation p. 420.

[17] « 1914-1918. L'autre front », *Cahiers du mouvement social*, n° 2, 1977.

combats, et donc pour les combattants, demeure un objet honteux. Sur ce point, les historiens français sont en grand retard sur des chercheurs anglo-saxons décomplexés comme Modris Eksteins, Kenneth Silver, John Keegan. Leurs recherches novatrices et assumées sur l'univers du combat, sur l'anatomie de la bataille et sur l'expérience combattante saisie d'un point de vue culturel[18] s'accompagnent du développement d'un nouveau genre historiographique, la *microstoria*, ou micro-histoire, qui redonne du sens au regard de « ceux d'en-bas »[19].

Retour d'intérêt, déchirements historiographiques et instrumentalisation des témoins

A la fin des années 1980, le déclin du marxisme et l'impulsion donnée par les historiens anglo-saxons entraînent enfin un regain d'intérêt pour le soldat et un premier colloque sur le témoignage est organisé en 1989[20]. Mais la tendance, incarnée par le flambant neuf Historial de la Grande Guerre de Péronne, est alors aux aspects culturels du conflit. Une nouvelle génération d'historiens s'intéresse enfin aux combattants mais les écrits de guerre clivent et sont rapidement pris en otages par les différentes « chapelles » historiographiques, s'affrontant notamment sur la question du consentement à la guerre. L'école de Péronne défend une thèse plutôt monolithique mettant en avant l'émergence d'une culture de guerre, civils et combattants consentant à la guerre du fait d'un patriotisme enflammé et généralisé et d'une haine farouche de l'ennemi. Pour les promoteurs de cette thèse, ces ingrédients confèrent à la guerre des allures de croisade civilisationnelle, induisant une brutalisation voire un ensauvagement des sociétés dans leur ensemble[21]. Ces chercheurs-là se méfient des témoins, suspectant qu'ils n'auraient pas raconté toute leur guerre de manière objective et transparente mais qu'ils l'auraient plutôt reconstruite et apprêtée, la délestant de ses aspects les moins assumés sous l'influence du pacifisme des années 1920. L'école de Péronne isolent rapidement un ennemi intellectuel, le *Témoins* de Jean-Norton Cru. En cause, son regard critérié et normatif visant à séparer le bon grain de l'ivraie, à valoriser, ce faisant, un corpus de témoignages acceptables et à régir de manière exclusive le regard porté sur la guerre. Ils s'en prennent aussi vivement à cette tendance artistique tendant à valoriser le discours victimaire et anti-guerre et à focaliser l'attention sur les mutineries, les fusillés pour l'exemple, les fraternisations et certaines formes de lâcher-prise des combattants. Sans remonter aux *Sentiers de la gloire* de Stanley Kubrick, les années 1990 et 2000 voient

---

18 Modris EKSTEINS, *Le Sacre du printemps. La Grande Guerre et la naissance de la modernité*, Paris, Plon, 1989. Kenneth SILVER, *Vers le retour à l'ordre. L'avant-garde parisienne et la première guerre mondiale*, Paris, Flammarion, 1991. John KEEGAN, *Anatomie de la bataille. Azincourt 1415. Waterloo 1815. La Somme 1916*, Paris, Robert Laffont, 1993; *Histoire de la guerre. Du Néolithique à la guerre du Golfe*, Dagorno, 1996 ; *La Première Guerre mondiale*, Perrin, 2003. L'une des réactions françaises à ce concept, voir note 3.

19 Voir, entre autres, sur la microstoria : Carlo GINZBURG et Carlo PONI, « La micro-histoire », *Le Débat*, décembre 1981 et Jacques REVEL (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, 1996.

20 Les actes de ce colloque tenu à Verdun en juin 1986 ont été publiés trois ans plus tard : Gérard CANINI (dir.), *Mémoire de la Grande Guerre. Témoins et témoignages*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1989.

21 George L. MOSSE, inventeur de ce concept, l'avait envisagé surtout dans le cas de l'Allemagne d'après-guerre, pour expliquer notamment la montée en puissance de l'idéologie nazie. Pour la traduction française : George MOSSE, *De la Grande Guerre au totalitarisme : la brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette, 2003 .

en effet fleurir, avec les bandes-dessinées de Tardi[22], les films de Bertrand Tavernier[23], de Jean-Pierre Jeunet[24], de Christian Carion[25] ou de Gabriel Le Bomin[26], des points de vue sur la guerre entretenant, selon l'équipe de l'Historial, la « confusion intellectuelle » et une vision exagérément « victimisante » du combattant. « Trêves et mutineries ont été marginales. Tout le mystère est là : massivement, la chair à canon a accepté d'être de la chair à canon » tranche Annette Becker. Cette vérité professée par ce bastion scientifique très parisien, bien implanté au niveau éditorial et institutionnel prend alors, pour le coup, comme des allures de « dictature intellectuelle », volontiers condescendante. Ainsi Christophe Prochasson considère-t-il que « les gens qui tournent autour de Péronne sont légitimes » parce qu'« on les retrouve à Paris X ou à l'EHESS[27] ». Les laboratoires des universités de province apprécieront. Annette Becker ajoute avec une même assurance *:* « Ceux qui nous critiquent ne sont pas nombreux et leurs travaux m'intéressent peu[28] ». Leurs contradicteurs – « les gens du Chemin des Dames » – sont explicitement renvoyés aux marges de l'histoire officielle et même à une forme de « gauchisme intellectuel ». Mais qui sont-ils vraiment, ces contradicteurs jugés si illégitimes, accusés de trop s'ouvrir à la complexité, de ne pas vouloir réduire 8,5 millions de mobilisés à un seul profil et, finalement, de trop s'intéresser aux témoignages dans toute leur diversité ? Loin de se recruter dans des cénacles obscurs, amateurs ou complotistes, ce sont des dizaines de chercheurs et d'enseignants-chercheurs qui, face à l'institutionnalisation des thèses de l'école de Péronne, décident de se regrouper et de se structurer au sein d'un groupe de recherche né en 2006 : le *C.RI.D. 14-18*. Menés par des universitaires renommés, comme Frédéric Rousseau, Rémy Cazals ou Nicolas Offenstadt, ils voient dans la « culture de guerre » une théorie globalisante, adossée à des présupposés idéologiques, aveugles à la grande diversité de pensées et de comportements des combattants. Les coups d'estoc les plus vifs sont portés par Frédéric Rousseau. Dans son ouvrage *La guerre censurée*[29], ce dernier se gausse dès l'introduction de ces universitaires traitant de l'univers et de la culture combattante sans avoir seulement daigné se plonger un tant soi peu sérieusement dans ces récits de guerre qu'ils méprisent. Il s'étonne également des failles méthodologiques qui conduisent ces historiens à échafauder leurs théories sur le patriotisme des combattants en se basant sur un corpus tout à la fois limité et peu représentatif. Ainsi, la thèse de l'obsession de l'évasion chez les prisonniers de guerre avancée par Annette Becker n'est-elle étayée que par une citation de *La Grande Illusion*, film de fiction de 1937, et

---

22 Voir notamment Jacques TARDI, *C'était la guerre des tranchées*, Paris, Casterman, 1993.

23 Dans *La vie et rien d'autre* (1989) et *Capitaine Conan* (1996), il dénonce certes le deuil et les violences de guerre, thèmes chers à l'école de Péronne, mais aussi l'imbécillité et l'hypocrisie de la hiérarchie militaire, les profiteurs et les traumas de guerre (folie, amnésie, alcoolisme).

24 Dans *Un long dimanche de fiançailles* (2004), adaptation du roman de Sébastien Japrisot paru chez Denoël en 1991, Jeunet dénonce clairement les exécutions pour l'exemple.

25 Dans *Joyeux Noël* (2006), Christian Carion aborde le thème très clivant des fraternisations. Évoquant ce film, Annette Becker raconte : « Du point de vue de l'espace public, il est clair que nous avons perdu depuis longtemps. Ils ont le film de Christian Carion pour eux : un peu d'antimilitarisme franchouillard, quelques anachronismes, plein de petites lumières, et on fait pleurer dans les chaumières. Quand je suis allée le voir au cinéma, je n'ai pas cessé de rire, et j'ai eu droit à des regards noirs ! Pour le public, il est plus facile de croire que nos chers grands-parents ont été forcés de faire la guerre par une armée d'officiers assassins », (*Le Monde*, 10 mars 2006).

26 Dans *Les fragments d'Antonin*, 2006, Gabriel Le Bomin explore avec subtilité la question de la folie.

27 « 1914-1918, guerre de tranchées entre historiens », *Le Monde*, 10 mars 2006.

28 *Idem*.

29 Frédéric ROUSSEAU, *La guerre censurée. Une histoire des combattants européens de 14-18*, Paris, Seuil, 1999.

par des extraits de Charles de Gaulle et de Jacques Rivière, dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne sont ni socialement ni culturellement emblématiques du monde des combattants.

C'est dans ce contexte pollué des années 1990 et 2000 que les publications de témoignages connaissent un regain très net, dont l'apogée coïncide évidemment avec la période du Centenaire. Les témoins ayant presque tous disparus, leurs écrits, longtemps dédaignés, deviennent subitement les otages malheureux de ces querelles historiographiques. René s'est toujours emporté contre cette tendance visant à opérer un tri entre le « bon » témoignage – celui qui valide la thèse – et le « mauvais », quitte à falsifier le discours et à tordre la réalité en orientant d'emblée le lecteur dans des préfaces aux allures de sur-interprétation dogmatique. Les historiens de Péronne s'en prennent logiquement aux carnets du tonnelier Barthas. Portés aux nues par leurs promoteurs pour leur identité clairement populaire, ils sont stigmatisés par ses détracteurs qui pointent le militantisme syndical de Barthas et considèrent cette source comme un brûlot gauchiste, partial et dénué de toute représentativité. A l'inverse, ces mêmes historiens ne dédaignent pas l'exercice du *cherry picking*[30], visant à choisir « ses bons témoins » et à les ériger en parangon du « poilu de 14 ». Cette volonté de voir un combattant plaider malgré lui en faveur d'une thèse historiographique se retrouve notamment dans la préface des lettres d'Etienne Tanty[31], rédigée par Annette Becker. De peur peut-être qu'il ne lise ce recueil sans *a priori*, le lecteur est tout de suite prévenu que Tanty n'est pas antipatriote mais qu'il n'aime juste pas la guerre. Pourtant, à bien le lire, Etienne Tanty affiche un état d'esprit pour le moins critique vis à vis du conflit en cours, écrivant même le 29 juin 1915 :

> Au lieu de faire la bête de somme de l'Angleterre, qui se fout de nous et manque effrontément ses engagements, notre intérêt est de s'arranger avec les Boches qui sont des gens merveilleux et pas plus canailles que les vieux ennemis héréditaires et les seuls véritables. Il n'y a de salut et de paix durable que dans l'entente franco-boche, avant que les deux nations ne soient sur le flanc l'une et l'autre[32].

Le consentement patriotique de l'auteur est ici bien difficile à saisir car l'idée d'une paix blanche avec l'Allemagne, même secrètement négociée, était alors considérée par la propagande comme la forme la plus détestable de l'antipatriotisme et du défaitisme. Dans son intention, la préface paraît donc fermée à toute possibilité d'une évolution des représentations d'un soldat sur la durée de la guerre. Son objet consiste à convaincre coûte que coûte le lecteur de la solidité du patriotisme en tant qu'ingrédient central du consentement à la guerre, quitte à dénier à l'auteur toute la singularité de son regard propre, nourrie d'une culture, d'une éducation, d'une philosophie, d'une idéologie mais aussi des aléas d'un parcours purement personnels, aptes à le faire évoluer dans son regard initial.

Car ce que nous disent les milliers de témoignages disponibles, qu'ils émanent des élites lettrées ou de ces humbles soldats « d'en bas » que l'association *Bretagne 14-18* a sorti de l'oubli par dizaines, c'est que si l'expérience de la guerre a pu parfois rapprocher les combattants, elle n'a supprimé ni leur identité, ni leur libre-arbitre dans la perception de cette expérience partagée. Pour René, ce prérequis a toujours été évident et son humilité devrait inspirer chaque chercheur usant des témoignages et le ramener à ces préventions simplissimes de Marc Bloch : « il n'y a pas de bon témoin[33] ». Comprendre le vécu et le ressenti des combattants passe d'abord par en accepter l'extrême diversité. Du clérical et nationaliste exalté abbé Gaël au syndicaliste pacifiste Louis Barthas en passant par le catholique

---

[30] « (littéralement « cueillette de cerises ») : picorer ce qui convient pour justifier une opinion en passant sous silence ce qui peut la contredire ».

[31] Etienne TANTY, *Les violettes des tranchées: lettres d'un poilu qui n'aimait pas la guerre*, Paris, Italiques, 2002.

[32] *Ibid.*, p. 468.

[33] Marc BLOCH, *Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre*, Paris, Allia, 2019, p. 8.

patriote Lucien Murat, le normalien Maurice Genevois, le caustique Romain Darchy, le pacifiste non violent Lucien Jacques ou le simple écrivant contant son expérience sans prétendre y donner du sens, chaque écrit de guerre porte en lui un regard subjectif mais également légitime sur la guerre. Chacun doit être passé au même crible de la critique méthodique, s'inspirant de la psychologie sociale et des leçons de scepticisme qu'elle dispense à l'historien.

Conclusion

En 2021, les passions entre l'école de la contrainte et celle du consentement se sont peu à peu adoucies. Une nouvelle génération de chercheurs a repris le flambeau et appris à coopérer, produisant des ouvrages et outils de travail collectifs ouverts aux deux sensibilités et à tous les anciens « non-alignés ». Car l'heure n'est plus à l'affrontement bipolaire. Nuancée voire clairement remise en cause par certaines figures iconiques de l'historiographie de la Grande Guerre, comme Antoine Prost[34], la thèse de la culture de guerre ne structure plus le débat. Et si les témoignages semblent peu à peu retomber dans l'oubli au terme d'une véritable orgie éditoriale durant les années 2014-2018, ils sont redevenus des objets de recherche, étudiés de manière méthodique et exploités scientifiquement, dans un but analytique et non plus seulement illustratif[35]. Reconnus enfin comme des sources à part entière, ils n'inspirent plus cette suspicion globalisante qui leur a collé à la peau depuis les années d'après-guerre. Car, en réalité, les anciens combattants ont été longtemps peu écoutés et finalement peu lus. En dehors de quelques courts sursauts, ils n'ont jamais pu créer un rapport de force favorable à leur reconnaissance par des historiens plutôt dédaigneux. Et quand la société s'est enfin intéressé à leur expérience, ils n'étaient plus ni assez nombreux ni suffisamment vaillants pour former un lobby apte à imposer une vision monopolistique du conflit. De par son expérience et sa communion sincère avec ses chers « anciens de 14 », croisés à l'occasion de sa campagne d'enquêtes orales, René a toujours porté sur ces polémiques un regard consterné. Cinquante ans de lectures assidues et de connaissance encyclopédique du sujet l'ont en effet convaincu que ces combattants n'avaient, dans leur grande majorité, jamais eu la moindre prétention à participer à une entreprise collective visant à imposer un regard exclusif et mythifiée de la Grande Guerre mais plus humblement de témoigner simplement de leur expérience personnelle.

---

[34] Voir à cet égard Antoine PROST, « La guerre de 1914 n'est pas perdue », *Le Mouvement Social*, n° 199, avril-juin 2002, p. 95-102 et Rémy CAZALS, « 1914-1918 : chercher encore », *Le Mouvement Social*, n° 199, avril-juin 2002, p. 107-113.

[35] Voir notamment les travaux de François COCHET, *Survivre au front 1914-1918. Les poilus entre contrainte et consentement*, Paris, Soteca, 2005, de Nicolas BEAUPRÉ, *Écrire en guerre, écrire la guerre. France, Allemagne 1914-1920*, Paris, CNRS éditions, 2006, ceux de Nicolas MARIOT, *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple*, Paris, Seuil, 2013. Voir également l'approche transnationale collective complètement renouvelée, Jay WINTER (dir), *La Première Guerre mondiale*, volume I, *Combats*, Paris Fayard, 2013, 846 pages ; volume II, *Etats*, Paris Fayard, 2014, 887 pages ; volume III, *Sociétés*, Paris, Fayard, 2014, 864 pages ou celle du Centre international de la recherche de l'histoire de la Grande Guerre (collectif), *La Grande Guerre dans tous les sens*, Paris, Odile Jacob, 2021.

LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE (E.F.O.) ENTRENT DANS LA GRANDE GUERRE – BRIBES D'HISTOIRE

Jacques ROIGNANT

En Océanie, les hostilités s'engagèrent dès la fin de ce mois d'août et dans les mois qui suivirent. Succinctement, les puissances coloniales du vieux continent – la France, la Grande-Bretagne avec ses dominions – plus anciennement implantées dans cette partie du monde, et une puissance asiatique aux visées expansionnistes, le Japon, s'inquiétaient déjà avant guerre de la sphère d'influence croissante de l'empire allemand dans le paysage colonial Pacifique, risquant de bouleverser l'équilibre des forces de la zone. Ils passèrent donc un accord qui reposait, en cas de guerre, sur les intérêts commerciaux, sur la sécurité des grandes routes maritimes garante de l'approvisionnement en matières premières et sur la préservation et l'intégrité territoriale des nations signataires. C'est ainsi que le 29 août eut lieu l'annexion des Samoa occidentales par les troupes néo-zélandaises sous commandement britannique et de la Nouvelle-Guinée par l'Australie le 11 septembre, avec la bénédiction de Londres et le soutien de Paris limité toutefois à la participation aux opérations maritimes du navire-amiral de la Division d'Extrême-Orient, le *Montcalm*. Ces colonies allemandes étaient d'ailleurs faiblement défendues d'un point de vue militaire, le Japon, pour sa part, s'emparant des îles Mariannes, Carolines et Marshall au tout début du mois d'octobre 1914.

Cependant, la redoutable escadre de la marine impériale allemande, basée en Chine, chargée de protéger les conquêtes et d'affirmer la présence allemande sur les mers extrême-orientales et dans l'océan Pacifique, rôdait dans ce vaste espace maritime, faisant craindre aux populations locales des représailles ou une attaque par bombardement comme en fut victime Papeete, capitale des E.F.O., le 22 septembre 1914[1].

---

1 Pour une approche d'ensemble de la Grande Guerre dans cette partie du monde, voir le récent ouvrage : Maxime REYNAUD, *La Première Guerre mondiale dans le Pacifique. De la colonisation à Pearl Harbor*, Paris, Passés Composés, 2021.

Les premiers mois de guerre dans les E.F.O.

Les deux personnalités de la colonie qui pesèrent sur les évènements relatés ci-dessous furent le gouverneur d'une part et de l'autre le commandant de la canonnière chargée de la protection des îles.

Nommé par décret du 5 mars 1913 gouverneur des E.F.O, William Fawtier (Constantine 22 novembre 1867-Paris 26 juillet 1926) prit ses fonctions à Tahiti le 4 août de la même année. Maxime Destremau (Alger 29 mars 1875-Toulon 7 mars 1915) commandait le stationnaire de Tahiti, la *Zélée*[2], depuis décembre 1913.



Le gouverneur William Fawtier



Le commandant Maxime Destremau

Tahiti ne possédant pas encore de station T.S.F. – elle entrera en service le 29 décembre 1915 – les liaisons et les informations ayant un caractère plus ou moins urgent parvenaient par la voie maritime et souvent par les radios des vapeurs qui communiquaient entre eux.

L'annonce de la mobilisation générale, décrétée le 1er août 1914, fut connue "officieusement" le 7 août à Papeete par l'intermédiaire du commandant de la *Zélée*, Maxime Destremau, lui-même tenant cette information du radio du *Montcalm* qui l'avait captée le 5 août. L'avis officiel n'arriva que le 29 août dans la colonie. Toute une série de mesures parut alors dans le *Journal officiel des Etablissements français de l'Océanie*, émanant soit de Paris, soit du gouverneur[3]:

- 7 août 1914 : il a été décidé de former un conseil de défense présidé par le gouverneur, composé de l'officier le plus élevé en grade des troupes de terre, de l'officier de marine le plus élevé en grade présent dans la colonie et d'un officier subalterne qui remplira les fonctions de secrétaire.
- 8 août 1914 : décision du gouverneur de nommer le lieutenant de vaisseau Destremau comme commandant des troupes de la colonie.

---

[2] Canonnière de 680 tonneaux portant deux canons de 105, quatre de 65 et six de 37 avec pour état-major le lieutenant de vaisseau (L.V.) Destremau, commandant, les enseignes de vaisseau (E.V.) Barbier, second, Charron, Barnaud, Dyèvre et Le Breton.

[3] Le vieux principe de « spécialité législative », qui était en vigueur dans les E.F.O., laissait au gouverneur beaucoup de liberté pour administrer et pour faire appliquer les dispositions législatives françaises dans la colonie.

- Arrêté du 10 août 1914, prescrivant la déclaration et le dépôt de toutes armes possédées par les habitants des Etablissements Français de l'Océanie.
- 11 août 1914 : Mobilisation partielle des classes 1904 à 1913 incluses, en âge de porter les armes dans la commune de Papeete et des districts d'Arue, Pare, Fâaa Punaavia. Les réservistes territoriaux sont maintenus en instruction dans les conditions actuelles pour toute la durée de la mobilisation. Le commandant des troupes aura le droit de réquisitionner, conformément aux prescriptions de la loi du 3 juillet 1877, dans le territoire de la ville de Papeete et des quatre districts précités.
- Par câblogramme du 12 août 1914, le ministère des Colonies indique que les produits utilisables en Europe, notamment le coprah, doivent être exclusivement réservés à la France et aux pays combattant avec elle.
- Arrêté constituant un Conseil de guerre provisoire à Papeete pendant la durée du conflit (31 août 1914).
- Câblogramme indiquant que l'ambassade des Etats-Unis à Paris avait fait savoir que ses consuls établis dans les pays protectorats et les colonies françaises sont chargés de la protection des sujets et des intérêts allemands.
- 29 août 1914 : arrêté retirant l'autorisation de naviguer sous pavillon français dans les Etablissements français de l'Océanie aux navires appartenant à des nationaux allemands.
- Proclamation du gouverneur du 31 août 1914 (*J.O. des E.F.O.*, 1er septembre 1914) : « les dépêches reçues par les courriers d'Australie (le 29) ont confirmé la nouvelle, déjà connue depuis le 7 août au soir, de la guerre avec l'Allemagne ».
- Arrêté du 1er septembre interdisant jusqu'à nouvel ordre aux sujets allemands et autrichiens de faire du commerce dans tous les Etablissement français de l'Océanie.
- 1er septembre 1914 : arrêté fermant les débits de boissons tous les soirs à 20 heures, l'accès des débits étant interdit aux militaires et aux marins de tous grades pendant toute la durée de la guerre.
- 15 septembre : appel à la population pour participer aux œuvres patriotiques.
- 24 septembre : arrêté imposant aux sujets allemands possédant sur le territoire de la colonie des biens meubles et immeubles une contribution extraordinaire de 1.000.000 de francs.
- 24 septembre : information du gouverneur interdisant de transporter des vivres hors de Papeete.
- 26 septembre : arrêté autorisant un prélèvement, sur la caisse de réserve, de la somme de 100.000 francs en vue d'indemniser les victimes du bombardement, attendu que parmi les victimes se trouvent des personnes absolument dépourvues de ressources et qu'il y a lieu de leur accorder, d'urgence, une première indemnité.
- 28 septembre : ordonnance sur les consignes, pour la population civile de Papeete, en cas de bombardement.
- Arrêté tendant à accorder, pendant la durée de la guerre, des allocations aux familles nécessiteuses dont le soutien serait appelé ou rappelé sous les drapeaux.
- 12 octobre 1914 : ordonnance du gouverneur – Les hommes des classes 1913 et 1914 de l'île de Tahiti sont appelés sous les drapeaux. Ils devront se présenter devant le conseil de révision[4] le samedi 17 octobre à 9 heures du matin à la mairie de Papeete. Les hommes

[4] Le premier du genre.

reconnus bons pour le service seront immédiatement incorporés (sous-entendu : pour la défense de la colonie en cas d'une récidive allemande).

- 13 octobre 1914 : arrêté portant composition du conseil de révision. Vu la nécessité de constituer un conseil de révision pour permettre les opérations de recrutement des classes 1913 et 1914, celui-ci comprendra : le gouverneur ou son délégué, président ; un membre du conseil d'Administration ; le directeur du service de Santé ou son délégué ; le commandant des troupes ; le commandant du détachement de Gendarmerie. Le maire de la commune de Papeete et les chefs des districts intéressés pourront assister à la séance.
- 19 octobre 1914 : décision relative aux citoyens allemands internés à Papeete – Art. 1 : Les citoyens allemands internés à Papeete, Burmeister, Newfer (Neuffer) frères sont autorisés à regagner les îles Sous-le-Vent ; Scaraméo, Wallice sont autorisés à regagner les Marquises. Ils quitteront Motu-Uta pour embarquer directement sur les navires qui doivent les emmener – Art. 2 : Ils devront se présenter chaque semaine au représentant le plus proche de l'Administration et se conformer aux instructions qu'ils en recevront – Art.3 : Les citoyens allemands qui en exprimeront le désir sont autorisés à quitter la colonie à leurs frais – Art.4 : Les citoyens allemands habitant Tahiti continueront jusqu'à nouvel ordre à être internés par mesure de sécurité. Une somme de 2 francs par jour et par personne sera affectée à leur nourriture.
- La circulaire ministérielle du 13 octobre 1914, relative à « la saisie et la mise sous séquestre de toutes marchandises, de tous deniers et généralement de toutes valeurs mobilières et immobilières des maisons allemandes, autrichiennes et hongroises pratiquant commerce, industrie ou agriculture en France » ne parut au *J.O. des E.F.O.* que le 25 novembre 1914.
- 9 décembre 1914 : « Vu l'arrêté du 29 août 1914 expulsant 39 Allemands, vu l'état de guerre, les citoyens allemands et austro-hongrois résidant dans toute l'étendue des E.F.O. ne sont plus autorisés à quitter la colonie pour se rendre en pays neutres ».
- Le 25 février 1915, parait un ordre appelant sous les drapeaux les classes 1915 et 1916.

Dans cette première quinzaine d'août, on note par ailleurs un fait de guerre. Le 11 août 1914, le L.V. Destremau ayant appris, par l'équipage d'une goélette en escale à Papeete, qu'un gros cargo ennemi chargeait du phosphate à Makatéa (Tuamotu), le 12 août il donne l'ordre d'appareiller au commandant en second de la Zélée, l'enseigne Barbier, pour arraisonner le *Walküre* (dont le capitaine ignorait d'ailleurs l'état de guerre). La prise est ramenée à Papeete et les ressortissants allemands (une vingtaine et un matelot autrichien de l'équipage) sont internés.

Le bombardement de Papeete

Pour situer les évènements qui se déroulèrent à Tahiti, en ce deuxième mois de guerre, sur le front français, la bataille de la Marne se termine victorieusement pour les Alliés. Le 22 septembre 1914 est aussi le jour où le sous-marin allemand *U-9* envoya par le fond trois croiseurs anglais près des côtes hollandaises : *Hogue*, *Aboukir* et *Cressy*.

Les forces maritimes françaises d'Extrême-Orient, basées à Saïgon, opérant sur une très vaste zone d'action dans le Pacifique et en mer de Chine, comprenaient en principe deux croiseurs-cuirassés dont le *Montcalm* qui portait la marque du contre-amiral (C.A.) Huguet, le croiseur de 3ème classe *Kersaint,* un aviso de transport, un aviso-torpilleur, deux canonnières, dont la *Zélée*, et trois canonnières de rivière.

La division navale allemande, nettement plus puissante, basée à Tsing-Tao en Chine, était composée de deux croiseurs-cuirassés modernes, le *Scharnhorst* portant le pavillon de l'amiral von Spee et le *Gneisenau*, trois croiseurs légers, deux grandes canonnières, deux destroyers et cinq petites canonnières.

En cas d'attaque ennemie, Tahiti et son port, Papeete, ne présentaient guère de défenses côtières en état ni de fortes troupes armées : une petite compagnie d'Infanterie de Marine variant de 45 à 60 hommes, une cinquantaine de gendarmes et la canonnière *Zélée*.



La *Zélée* en rade de Papeete

Assurant le commandement des troupes de la colonie depuis le 8 août, plus ou moins averti de différents mouvements de l'escadre allemande dans le Pacifique, notamment lorsque cette dernière se mit en route pour l'Amérique du Sud à la fin août, craignant aussi un débarquement à Tahiti au passage, le L.V. Destremau, sur les ordres du C.A. Huguet, avait échafaudé un plan défensif avec les moyens du bord si l'on peut s'exprimer ainsi :

- Une batterie composée de deux canons de 10 et de quatre canons provenant de la *Zélée*.
- Comme force mobile : la compagnie de débarquement de la *Zélée*, soit 42 fusils sous les ordres de l'E.V. Barnaud.
- La section d'Infanterie Coloniale, 39 fusils, sous les ordres du sous-lieutenant Lorenzi.
- Les volontaires, anciens militaires, à recruter, à former et à utiliser, 54 fusils, sous les ordres de l'E.V. Le Breton.
- Six canons de 37 m/m de la *Zélée* montés sur automobile[5] et adjoints à la force mobile sous les ordres du maître-canonnier de la *Zélée*.
- Les troupes seront logées à la caserne d'Infanterie. Les volontaires pourront être autorisés à vaquer à leurs occupations civiles sans sortir de la ville à partir de 9 h du matin à 10 h le soir.

A ce dispositif s'ajoutait le minage des balises de l'entrée de la passe donnant accès au port de Papeete ; provenant du désarmement de la canonnière *Zélée*, les canons (sauf un resté à bord) furent

[5] Les six voitures de l'île furent réquisitionnées à cet effet.

déployés en divers endroits stratégiques du site, et l'incendie du dépôt de charbon, objet de la convoitise des Allemands avait été également prévu. Lors du déroulement des opérations, le L .V. Destremau put compter aussi sur le reste de son équipage et sur quelques hommes et notabilités de la ville. Au total, 250 personnes participèrent à la défense de la ville.

Le 14 septembre 1914, l'amiral von Spee arriva devant l'archipel des Samoa, récemment occupé par des troupes néo-zélandaises, dont il s'éloigna rapidement par prudence. Afin de se ravitailler, il vogua d'abord vers Bora-Bora où, usant d'un subterfuge consistant à se faire passer pour un Anglais, il réussit à s'approvisionner quelque peu, puis il se présenta devant Papeete qu'il pensait sans défense pour compléter ses vivres et charbonner. Il donna l'ordre de mouiller l'ancre dans la rade le 22 septembre aux aurores.

Une version du déroulement des évènements qui secouèrent Papeete dans la matinée du 22 septembre 1914 nous est donnée dans un article paru dans le *Bulletin de la Société des Etudes Océaniennes* de 1947[6] qui rapporte le témoignage du quartier-maître Poudoulec, embarqué à bord de la *Zélée*, dont de très larges extraits sont reproduits ci-dessous:

> Le 1er ou le 2 août (1914), nous appareillâmes pour les îles Sous-le-Vent. Nous pensions arriver en même temps que le *Montcalm*[7] qui partait le lendemain matin, mais une explosion de collecteur survenue la nuit nous retarda et nous ne pûmes le rejoindre que dans l'après-midi. Aussitôt après le mouillage, l'Amiral fit demander le Commandant[8], et avec une baleinière celui-ci rejoignit le *Montcalm*. L'Amiral Huguet se trouvant sur la coupée pour recevoir le Commandant lui annonça la déclaration de guerre, lui donna l'ordre de retourner à Papeete et d'y prendre les dispositions de combat.
> Dès notre arrivée à Papeete, le lendemain, notre Commandant prit ses dispositions de combat. La *Zélée* fut désarmée sauf un canon de 100 m/m. Avec son équipage et des volontaires civils, il monta une batterie sur une hauteur d'environ 300 mètres, face à la passe. Le Commandant mobilisa alors les hommes ayant fait leur service en France, une trentaine. Les canons de 37 m/m furent montés sur des autos réquisitionnées ainsi qu'une voiture d'ambulance et des camions prêts à se porter à n'importe quel coin de l'île. Comme il lui restait encore des armes, il mobilisa 4 classes de Tahitiens de familles françaises. Les cadres se trouvant très restreints, le Commandant me détacha à ce moment pour l'instruction de ces 32 recrues sous les ordres de Monsieur Lebreton. Le Gouverneur fit remarquer que l'entretien de ces hommes devenait onéreux. Le Commandant ne perdit pas courage, il me laissa 24 hommes pour former sa section cycliste et nous indiqua à chacun notre poste de combat.
> Notre officier en second resta à bord avec quelques hommes d'équipage. Vers le 10, il appareilla pour les îles afin d'y ramasser une trentaine de colons allemands. Il y eut au total 71 prisonniers incarcérés à Tahiti. Le 15, il appareilla avec M. Dyèvre[9] et quelques hommes pour Makatea où il saisit le cargo *Walkür[e]*.
> Voici la mission de l'officier en second : en cas d'attaque, [il] devait faire chauffer, appareiller et couler la *Zélée* pour obstruer la passe. La mission de M. Charron était d'installer sa batterie avec ses quelques canonniers et une partie des recrutés à qui l'on fit creuser des tranchées. Monsieur Barnaud était chargé

---

[6] POUDOULEC (Q.M.), recueilli par le commandant Jeanpierre de Clonard, « Historique de la *Zélée* coulée le 22 septembre 1914 », *Bulletin de la Société des Etudes Océaniennes*, T.VII, n° 81, décembre 1947, p.383-387.

[7] Croiseur-cuirassé de la Division navale d'Extrême-Orient qui portait le pavillon du C.A. Haguet depuis le 26 décembre 1913. Ce navire était en tournée dans le Pacifique au moment des faits.

[8] Destremau.

[9] Dyèvre Henry, « Né à Vannes le 21 décembre 1893… embarqué à Tahiti sur la Zélée, effectue dans les Tuamotu différents travaux hydrographiques pour lesquels il reçoit les félicitations du ministre. En août et septembre 1914, il participe aux opérations de guerre de la Zélée : prise à Makatéa du cargo allemand Walküre dont il prend le commandement pour le ramener à Papeete, organisation et entraînement d'une batterie de 6 autos-canons dont il exerce le commandement… Termine en 1955 une brillante carrière comme directeur du Service hydrographique de la Marine. » (Patrick O'REILLY, Raoul TEISSIER, *Tahitiens. Répertoire biographique de la Polynésie française*, Paris, Publications de la Société des Océanistes, seconde édition, 1975, 670 pages, p. 163).

de l'infanterie avec le reste de l'équipage et les réservistes, M. Dyèvre du service auto avec plusieurs mécaniciens et des réservistes comme conducteurs.
Le Commandant avait placé des hommes de vigie en différents points de l'île. Je fus affecté à la section cycliste sous les ordres de M. Lebreton. En cas d'alerte, chaque homme devait se rendre à son poste de combat et le 25 (août) tout était prêt.
Notre Commandant avait fait porter des vivres et des munitions sur une hauteur de la Fautaua que l'ennemi n'aurait pu atteindre. Tous nous connaissions notre rôle et notre poste en cas d'attaque.
Le 22 septembre vers 5 h. 30, le poste de vigie de Faaa nous signala des croiseurs en vue à une quarantaine de milles de Papeete. Nous crûmes avoir à faire [sic] aux Anglais ou au Japonais, mais il s'agissait en réalité de navires allemands qui ne hissaient pas leurs couleurs. Le commandant donna l'ordre de tirer une salve à blanc, les Allemands étant à proximité de la passe sans avoir hissé leur pavillon et prenant déjà leurs dispositions de mouillage. Puis une salve réelle fut tirée du fort, et aussitôt ils hissèrent leurs pavois et ouvrirent le feu. A partir de ce moment, je me suis occupé de ma section et nous avons rejoint notre poste qui se trouvait devant le Gouvernement.
M. Lebreton me désigna dès mon arrivée, avec 4 Tahitiens, comme garde-pavillon. Le commandant me donna l'ordre de n'amener ce pavillon que sur ses ordres et en sa présence. « Je vous le confie », me dit-il, et il partit. Contrairement à ce qui a été dit ensuite, j'ai la certitude de l'avoir vu à ce moment faire mettre le feu au tas de charbon car, avant de nous quitter, il avait dit à M. Lebreton : « Pour le charbon, les Allemands se trompent, ils ne l'auront pas. »
Jusque là, tout s'est bien passé, mais le tir des Allemands devenait trop court et nous avions déjà reçu quelques éclats. C'est sans doute pour ce motif que le Gouverneur vint vers moi en me demandant si l'on pouvait hisser le pavillon blanc. Je lui ai répondu non, d'après les ordres que le Commandant m'avait donnés, puis j'ai fait prévenir M. Lebreton qui se trouvait à proximité. Le Gouverneur et lui échangèrent quelques paroles et M. Lebreton envoya un nommé […] trouver le Commandant, mais cet homme ne revint qu'après le bombardement. Un autre nommé Pito passa au poste de police et téléphona au poste central qui était toujours occupé par la courageuse jeune fille dont vous avez certainement entendu parler, Jeanne Drollet. Pito revint peu après nous prévenir qu'il n'avait pas trouvé le Commandant. Le lieutenant Lebreton me donna l'ordre d'aller trouver le Commandant… fumant sa pipe sur le quai en face des bateaux allemands. « Qu'est-ce qu'il y a, Poudoulec ? » - « Commandant, le Gouverneur a demandé si l'on pouvait hisser le pavillon blanc, M. Lebreton vous fait prévenir. » - « Vous l'avez fait ? » - « Non Commandant. » - « C'est très bien, je vais avec vous. »
Au retour, j'ai repris mon poste. Le Commandant s'en fut trouver le Gouverneur demandant ce qu'il voulait. Après quelques paroles, j'ai bien entendu le Commandant dire : « Vous êtes Gouverneur d'île, comme je suis Commandant d'armes, aujourd'hui c'est moi qui commande et vous feriez mieux de vous retirer. » Un instant plus tard, le Gouverneur le quittait.
Vers 9 h. 15, les Allemands ouvrirent le feu sur la Zélée qui fut coulée à la 3ème salve. Le Commandant se trouvant là se découvrit en regardant la triste fin de notre bateau. Il envoya peu de temps après un homme au sémaphore pour transmettre un message aux Allemands par signaux. D'après les dires de M. Lebreton[10], ce pli disait : « Si vous ne cessez pas le feu sur la ville dans un quart d'heure, je l'ouvrirai sur les 71 prisonniers ». Quand le quart d'heure arriva à sa fin, il était dix heures et les Allemands partaient[11].
Le commandant vint vers nous en disant : « Je vous remercie mes enfants, vous serez récompensés, prenez votre section et faites votre possible pour combattre le feu » et il nous indiqua par quel magasin il fallait commencer. L'ordre fut exécuté et quelques temps après, nous nous trouvions sur les lieux. A 4 heures, nous avions déjà fait beaucoup de travail et comme nous n'avions encore rien mangé, le Commandant nous dit de casser la croûte avec des boîtes de sardines qui roulaient à nos pieds. Une équipe resta là et le reste rejoignit la caserne.

---

10 L'enseigne de vaisseau Jean Le Breton, né à Paris le 29 janvier 1894, fut tué le 14 septembre 1918 lors de l'attaque du Moulin de Laffaux. Inhumé dans la nécropole nationale Le Bois Roger d'Ambleny (Aisne), son nom figure sur la liste des victimes de la Grande Guerre de Poitiers (Vienne) et sur une plaque commémorative du cimetière de l'Uranie à Papeete (Tahiti).

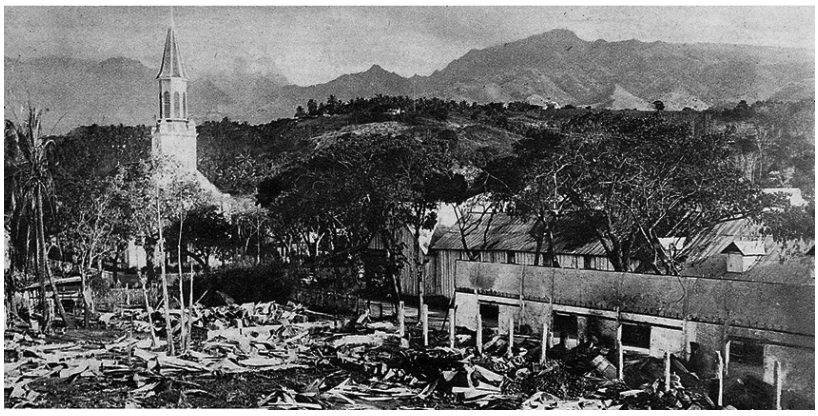
11 Auparavant, les deux croiseurs allemands s'étaient ravitaillés par ruse à Bora-Bora, comme mentionné auparavant, obtenant également des renseignements sur le charbon entreposé à Papeete. Le 26 octobre 1914, le chef du district de Bora fut sanctionné par trois mois de suspension administrative par le Gouverneur au motif qu'il avait « commis un acte délictueux en offrant des cadeaux » aux officiers des navires ennemis. Après cette journée du 22 septembre, les Allemands mirent le cap sur les îles Marquises où ils purent charbonner et se procurer des vivres auprès des comptoirs de la Société Commerciale de l'Océanie aux capitaux allemands.

> Comme la ville avait été évacuée, y compris la police municipale, il fallut durant plusieurs jours assurer un service d'ordre. Une patrouille fut constamment dehors pour combattre le feu et empêcher les vols. On reprocha ensuite au Commandant d'avoir laissé ses hommes piller les magasins et d'autre part d'avoir exagéré les dépenses. Il n'aurait pu faire autrement qu'en payant de ses deniers, ou en laissant les Allemands prendre les 3.000 tonnes de charbon et les 300.000 francs du Trésor.
> Au bout d'un certain temps, le *Montcalm* revint à Tahiti. On croyait que nous avions tous fait notre devoir, mais quel ne fut pas notre étonnement lorsque nos officiers, à part M. Charron, furent embarqués à bord du *Montcalm* avec quelques jours d'arrêt. Notre Commandant fut immédiatement mis aux arrêts à bord, sous la surveillance d'un factionnaire, une vingtaine de jours[12]. Je puis le témoigner.

Après les évènements du 22 septembre, des sanctions ne tardèrent pas à tomber. La justice militaire ne tarda pas à passer contre les pilleurs suivant l'avis du 24 septembre, publié au *J.O. des E.F.O.* le 1er octobre. Traduits devant le conseil de guerre présidé par le L.V. Destremau, trois individus, pris en flagrant délit dans les décombres de l'incendie, écopèrent de cinq ans de travaux forcés et de 200 francs d'amende. Il fut également rappelé à cette occasion que les « auteurs ou colporteurs de fausses nouvelles » étaient passibles du conseil de guerre.

Par décision du gouverneur, deux blâmes furent prononcés, l'un à l'encontre d'un sous-brigadier de police pour s'être absenté pendant toute l'après-midi du 22, après l'attaque de la ville, l'autre étant infligé à un caporal « mutoi » (fonctionnaire chargé de l'ordre public) qui, bien que n'étant pas de service ce jour-là, ne s'était pas rendu au siège de la police. Deux agents de la force publique furent, quant à eux, révoqués pour s'être enfuis de Papeete le jour de l'attaque et n'avoir rejoint leur poste que le 25 septembre. Le 2 octobre, des pénalités administratives furent appliquées : un blâme au 2ème gardien de la prison et un autre également à un instituteur pour s'être *«* absentés respectivement de leur poste le jour du bombardement de Papeete ». Ils furent en outre privés de leur salaire pour une durée déterminée.

Cet épisode de guerre plongea dans la frayeur la population civile, bien que les pertes humaines fussent limitées à deux ou trois personnes, selon les sources. Mais des dégâts matériels d'importance



Papeete après le bombardement du 22 septembre 1914
(Archives Mairie de Papeete)

[12] Cette mise aux arrêts intervint fin novembre 1914. Plus tard, ses pairs reconnurent toutefois ses mérites. Il fit l'objet d'une citation à l'ordre de l'Armée, décision parue au *J.O.* du 9 décembre 1915, p. 8998. En février 1919, le chef d'état-major de la Marine le proposa pour la croix d'officier de la Légion d'honneur à titre posthume avec pour motif : « Monsieur le L.V. Destremau, commandant la défense de Tahiti après le désarmement de la Zélée, a su, malgré le peu de concours apporté par les autorités locales, organiser la défense de l'île de manière à empêcher le Scharnhorst et le Gneisenau de s'en emparer ». Enfin, en janvier 2005, il fut déclaré « Mort pour la France » à titre militaire.

frappèrent la ville, les constructions du centre de Papeete, souvent bâties de bois, brûlant pendant 24 heures durant. Dans les semaines qui suivirent, la peur de voir revenir les Allemands fut vive.

Rendant hommage au L.V. Destremau, le vice-amiral Bienaimé écrira dans les colonnes du *Figaro* en 1921 : « Autour de son équipage, il groupa les forces de police de l'île, un détachement de soixante soldats d'infanterie coloniale et quelques citoyens mobilisables formant en tout un contingent de 250 hommes[13] ».

Une autre des conséquences, et non la moindre, fut de porter à la connaissance de l'amirauté britannique la position des croiseurs allemands.

Le conflit entre le gouverneur et le commandant d'armes

Organiquement, l'administration et la défense de la colonie relevait de la compétence de trois ministères : celui des Colonies, ne disposant pas de la force armée, celui de la Marine, pour la surveillance des côtes et la protection des voies maritimes, et celui de la Guerre qui y entretient une garnison.

Dans une société coloniale réputée très inégalitaire, parmi les diverses communautés qui la composaient, celles-ci d'ailleurs souvent en conflit avec l'administration, les heurts furent fréquents et des tensions perceptibles. Evoquant Papeete, Paul Chack et Claude Farrère avaient employé, dans un de leurs papiers, cet aphorisme : « Cité gentille où se débattent trop âprement mille rivalités commerciales, politiques et religieuses[14] ».

Les sociétés commerciales étrangères, anglaises américaines et allemandes, dont parmi ces dernières la Société Commerciale de l'Océanie (commerce, plantations, navires, biens immobiliers), étaient solidement établies et tenaient une place prépondérante dans l'économie de l'île et des archipels.

Ceci étant souligné, de ces premiers mois de guerre dans les E.F.O., tous les auteurs polynésiens mettent aussi en exergue les dissensions et les querelles intestines – tracées ci-après à grands traits – qui s'instaurèrent assez rapidement entre les deux hommes forts de la colonie.

Le L .V. Destremau était un brillant officier de marine, bien noté de sa hiérarchie, quand il accéda au commandement de la *Zélée*. L'homme avait plusieurs campagnes derrière lui et un passage aux sous-marins qui lui avait forgé le caractère. Il avait reçu du C.A. Huguet, son officier supérieur, des ordres stricts : assurer par tous les moyens la défense de Tahiti, escale d'intérêt pour le ravitaillement des navires, d'autant plus que le canal de Panama était officiellement inauguré le 15 août 1914. Les possibilités de représailles de la part de l'ennemi, à la suite de la prise de colonies allemandes dans le Pacifique à la fin du mois d'août, avaient été abordées, comme évoqué précédemment.

William Fawtier quant à lui, arrivait de la Guadeloupe où, secrétaire général, il remplaçait par intérim le gouverneur. On l'a dit imbu de son autorité, « celle du grade et celle de l'initiative de présenter des mesures ». Mais de là à être confronté à une situation de guerre sans grands moyens de défense !...

---

[13] Vice-amiral BIENAIMÉ, « Un héros méconnu. La défense de Tahiti en 1914 », *Le Figaro*, n° 255, 12 septembre 1921, p. 1.

[14] Claude FARRERE, Paul CHACK, « L'épopée de Tahiti », *Revue des Deux Mondes*, T.23, 1er septembre 1924, p. 15.

Les articles 1 et 2 du décret du 9 novembre 1901 (*J.O. des E.F.O.*, 2 janvier 1902) fixaient, en principe, les attributions de l'un et de l'autre : « … Les commandants supérieurs des troupes, qui ont sous leurs ordres toutes les forces militaires de la colonie et les établissements et services affectés à ces forces, sont placés sans restriction aucune sous l'autorité des gouverneurs généraux et gouverneurs qui restent, comme par le passé, responsables de la défense intérieure et extérieure de la colonie ». L'article 4 de ce décret précisait : « Le commandant supérieur des troupes ne peut être appelé à remplir les fonctions de gouverneur par intérim qu'en vertu d'un décret ». Et à l'article 5, on pouvait y lire : « Aucune opération militaire, sauf le cas d'urgence où il s'agirait de repousser une agression, ne peut être entreprise sans l'autorisation du gouverneur qui en fixe le caractère et le but … La conduite et l'exécution appartiennent à l'autorité militaire qui en rend compte au gouverneur ».

William Fawtier, également conscient d'une possible menace contre la colonie, et sans véritables directives officielles de Paris, prit cependant certaines dispositions, appliquant en ce tout début de conflit les prescriptions de la circulaire ministérielle du 13 août 1912 « sur la conduite à tenir en cas de guerre » et cherchant aussi, semble-t-il, à préserver l'ordre public et à maintenir l'activité économique face à un commandant des troupes déterminé à en découdre avec l'ennemi en mettant le plus rapidement possible la capitale en état de défense. Ce qui a fait écrire à l'E.V. Dyèvre que, dès août, *«* il était manifeste que deux conceptions de la guerre allaient s'affronter : la conception "militaire" d'une part … et, en face, la "conception civile"[15] ».

C'est ainsi que dans sa proclamation du 15 août 1914, le gouverneur déclara : « Certaines personnes n'hésitent pas à colporter de fausses nouvelles de nature à porter atteinte à l'ordre public, alors qu'elles savent pertinemment que la colonie est sans communication téléphonique avec l'extérieur et qu'aucune nouvelle de la guerre européenne ne peut nous parvenir en dehors des courriers réguliers. Je fais appel à la sagesse de la population française pour l'exhorter au calme … Nous devons notamment respecter les étrangers, quelle que soit leur nationalité, qui vivent paisiblement parmi nous » malgré les inquiétudes émises par des membres du Conseil de défense sur la conduite à tenir vis à vis de la communauté germanique en premier ressort. Toutefois, le gouverneur Fawtier, par prudence, donna aux administrateurs des Marquises et des Tuamotu-Gambier des consignes « en prévision d'évènements d'une gravité exceptionnelle » dont l'une ainsi libellée : « Je vous demande seulement d'exercer une surveillance très active et discrète sur les étrangers en résidence dans votre archipel et en particulier sur les Allemands d'origine ». Des familles de la colonie travaillaient pour ces sociétés allemandes, en dépendaient économiquement, des alliances ayant même été contractées entre Allemands et résidentes polynésiennes.

Les réquisitions diverses comme celle des voitures sur lesquelles seront montées les canons, les manœuvres des réservistes et des mobilisés deviennent un sujet de friction. Le gouverneur n'ayant pas été préalablement consulté et s'estimant mis devant le fait accompli trouve par exemple que le montant des dépenses est trop élevé. D'après Sylvette Boubin-Boyer[16], fin août, le gouverneur avait écrit à Destremau : « Je vous serais obligé à l'avenir de demander mon autorisation pour ces déplacements qui intéressent la défense ». Et il poursuit le 4 septembre : « J'estime que, dans un intérêt supérieur sur lequel je ne crois pas utile d'insister, une collaboration étroite doit exister entre nous deux, mais encore faut-il que mon autorité ne soit pas méconnue ».

---

[15] Henri DYEVRE, « L'épopée de Tahiti », *Mercure de France*, T.CLXXVIII, n° 641, 1er mars 1925, p. 534.

[16] Sylvette BOUBIN-BOYER, *Conflits pouvoir politique/pouvoir militaire, l'exemple de Tahiti*, Conférence donnée en 2003 à Nouméa et Revue des Forces Armées de Nouvelle Calédonie, 2004.

Mais, dans cette société coloniale – ensemble multiculturel – où les intérêts particuliers ont parfois supplanté la notion de patriotisme, l'un des principaux contentieux entre les deux hommes portera très vite sur le sort réservé aux nationaux allemands et à leurs biens qui, d'après le commandant, bénéficiaient d'une indulgence coupable de la part du gouverneur. L'E.V. Dyèvre y fait allusion dans son article cité plus haut :

> C'était à grand peine que l'on avait pu obtenir vers le 1er septembre la fermeture des magasins allemands. Mais, derrière leurs volets clos, les commerçants boches continuaient leur trafic sous la protection occulte des autorités. Destremau fut donc informé que des instructions étaient parvenues officieusement à Tahiti[17] pour la mise sous séquestre des biens ennemis, mais que le gouverneur, usant d'une bienveillance au moins exagérée, avait décidé de n'appliquer ces mesures qu'au reçu du *Journal officiel*, qui ne devait arriver qu'au prochain courrier. Avec sa franchise ordinaire, au lieu de faire le projet d'arrêter le gouverneur, Destremau s'en alla le trouver, et lui dit en substance : « Si j'ai un jour la preuve matérielle que vous avez montré, vis-à-vis de nos ennemis, une faiblesse coupable (pour ne pas dire davantage), je n'hésiterai pas une minute, et je ferai mon devoir de bon Français » … Et ce fut la rupture[18] .

Autres griefs formulés par le même, se qualifiant de *midship*[19], relevés dans un article paru dans le quotidien *La Dépêche de Brest* le 26 janvier 1925 : « Tous les Tahitiens savent que le factionnaire qui veillait sur le mât du pavillon du gouvernement y avait été placé sur ordre de Destremau », contrairement à ce qu'affirmèrent le gouverneur et ses amis. Puis suit cette anecdote : « Un jour qu'il était question de délivrer des passeports à des sujets allemands pour se rendre en Amérique, le gouverneur, s'adressant au secrétaire général, lui dit : « Vous voudrez bien faire signer à chacun des Allemands autorisés à quitter la colonie une déclaration constatant qu'ils ont toujours été traités avec la plus parfaite correction et qu'ils n'ont jamais eu à se plaindre des autorités françaises. Car, vous comprenez, maintenant ça va bien ! c'est la guerre … Mais après, on ne sait pas ! » » Et l'enseigne Dyèvre de poursuivre : « Eh bien, j'estime avec tous les bons Français que, quand en pleine guerre, le dépositaire de l'autorité suprême pense à se faire délivrer par l'ennemi un certificat de bonne conduite, c'est qu'il n'a pas grande confiance sur l'issue des hostilités ! c'est un défaitiste ! » Le gouverneur finit enfin par sanctionner les intérêts allemands et expédia du 29 août au 12 septembre Charles Marcadé, administrateur des Tuamotu, dans cet archipel et aux Marquises pour faire cesser toute activité commerciale et fermer les établissements concernés.

Un état des sujets allemands et autrichiens avait été dressé fin août et ceux qui n'avaient pu quitter la colonie à leurs frais furent internés[20] d'abord à la prison de Papeete, puis sur l'île de Motu Uta, dans des conditions, paraît-il, fort souples. Ils étaient 71 au moment du bombardement de la ville, y compris la vingtaine de membres de l'équipage du *Walküre*. Ce qui n'eut pas l'heur de plaire au commandant des troupes qui écrivit dès le 2 septembre au gouverneur : « Tout bien considéré, étant

---

17 Câblogramme ministériel du 12 août et arrêté du Gouverneur du 1er septembre 1914. Plusieurs auteurs océaniens ont également souligné cette période de commerce interlope durant laquelle les sociétés allemandes continuèrent leurs exportations sous couvert de prête-noms.

18 Claude FARRERE, Paul CHACK, *op. cit.*, p. 15.

19 L'article, « L'épopée de Tahiti. La version d'un ancien officier de la *Zélée* », p. 1-2, est signé Un ancien *midship* de la Zélée, le *midship* étant, dans la Marine, le plus jeune officier dans le grade le moins élevé. En l'occurrence, il s'agit ici de l'E.V. Dyèvre qui, en 1914, avait 21 ans.

20 Ainsi, le 10 septembre, la goélette *Tiura*, accostant à Papeete, comptait parmi ses passagers les cinq frères Neuffer, Wonegut, Burmeisser, Max Moller, Otto Jentz, Janky. Les Neuffer, par exemple, étaient installés à Raiatéa (Iles Sous le Vent) depuis 1887, étaient mariés à des femmes indigènes et leurs enfants (descendance prolifique) étaient déclarés à l'état-civil français. D'abord détenus à la prison de Papeete, ils furent employés aux travaux de déblaiements après l'attaque allemande avant d'être transférés à Motu Uta, in Jean-Christophe SHIGETOMI, *Poilus tahitiens. Les Etablissements français d'Océanie dans la Grande Guerre*, Papeete, Edition Api Tahiti, 2017.

donné que l'ordre du Ministre nous interdit d'envoyer dans un pays neutre des marchandises telles que le coprah pouvant servir indirectement à l'ennemi, à plus forte raison agirions-nous contre l'esprit de cet ordre en envoyant dans un pays neutre des hommes susceptibles de nous combattre. Le seul individu qui puisse être considéré comme non combattant dans la liste des Allemands est M. Kursko, âgé de 45 ans ; aucun des autres n'a pu produire de pièces constatant qu'ils sont réformés. Cette manière de voir concerne aussi bien les officiers et l'équipage du Walküre que les Allemands résidant à Papeete ou dans les îles. Comme il est fâcheux de nourrir et de loger ce personnel aux frais du Gouvernement sans n'en retirer aucune compensation, je vous propose, conformément à ce qui a été fait en Allemagne pour nos nationaux, au Canada et en Nouvelle-Zélande pour les leurs (renseignements de journaux et du capitaine du vapeur Moana) de les employer comme travailleurs de la colonie, par exemple aux travaux publics ». Ce dernier souhait fut-il suivi d'effet ? Toujours est-il que dans l'arrêté du gouverneur du 19 octobre il est fait mention d'une somme de 2 francs par jour affecté à la nourriture des citoyens allemands internés.

Un autre sujet, qui divisa les deux protagonistes, fut la destruction des alignements qui marquaient l'entrée de la rade. Elle nous est relatée par l'E.V. Dyèvre : « Destremau désirait que les amers de la passe, indispensables pour entrer dans la rade, fussent supprimés en permanence. Le gouverneur s'y opposa, en donnant l'assurance qu'à la première alerte le Service des Travaux Publics les détruirait instantanément. Mais le 22 septembre, la dynamite civile ne réussissant pas à ébranler les pylônes, il fallut que l'officier en second, dépêché par Destremau, fît à la dernière minute sauter les balises au moment où les croiseurs se présentaient sur l'alignement de la passe ; et si Tahiti fut sauvée du contact de l'ennemi, c'est à cette intervention suprême que nous le devons[21] ! »

Les rapports déjà très tendus entre les deux hommes se dégraderont encore en regard de l'attitude du gouverneur pendant le bombardement. En résumé, il lui fut reproché par les officiers et l'équipage de la *Zélée*, ainsi que par plusieurs volontaires qui participèrent aux opérations de défense, d'avoir voulu hisser le pavillon blanc pendant la canonnade ennemie, signifiant « Papeete ville ouverte » avec toutes les conséquences qui pouvaient en résulter, puis de s'être ensuite réfugié à la mission catholique, laissant la gouvernance de l'île vacante et son adversaire exercer tous les pouvoirs. Ce que ce dernier ne manquât pas de faire, avec un peu trop de zèle selon ses détracteurs. Accusé de passivité face aux évènements par les hommes de la *Zélée* et sûrement humilié, le gouverneur ne tarda pas à réagir. Devant l'émotion des habitants, le 24 septembre il arrêta à 1.000.000 de francs la contribution infligée aux Allemands de la colonie à titre de réparation des dommages causés par l'intervention des deux croiseurs (arrêté qui sera d'ailleurs retoqué par le ministre des Colonies), montant que Destremau jugera très insuffisant. Cependant, si le comportement autoritaire du commandant était critiqué par l'entourage du gouverneur et d'une frange de la population dite « européenne », que penser de la persistance de William Fawtier à vouloir ménager les intérêts allemands comme le laissent à penser les décisions prises en ce mois d'octobre qui ne feront qu'accentuer le malaise existant entre les deux hommes ? Relevant du pouvoir civil, craignait-il une situation économique et financière qui en s'effondrant était susceptible de provoquer des débordements, voire des émeutes, l'éloignement et la difficulté d'établir des communications rapidement avec la métropole n'arrangeant rien ! Toujours est-il qu'on ne peut qu'être surpris que le décret ministériel du 27 septembre 1914[22] interdisant toutes relations commerciales avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ne fût publié au *Journal Officiel des*

---

[21] Claude FARRERE, Paul CHACK, *op. cit.*, p. 15.

[22] *J.O.R.F.* 28 septembre 1914, p.8069 et *errata, J.O.R.F.* 29 septembre 1914, p. 8083.

E.F.O. que le 24 novembre. Autre point qui interroge, la circulaire du ministère de la Justice du 13 octobre 1914 relative à « la saisie et la mise sous séquestre de toute marchandise, de tous deniers et généralement de toutes valeurs mobilières et immobilières dépendant des maisons allemandes, autrichiennes et hongroises pratiquant commerce, industrie ou agriculture en France[23] » (les colonies étant également concernées) ne fut publiée que le 25 novembre 1914 au *Journal Officiel des E.F.O.* Enfin, le 19 octobre, William Fawtier accède à la requête des frères Neuffer et de quatre autres ressortissants allemands les autorisant à quitter la prison de Motu Uta pour être assignés à résidence à Raiaté et aux Marquises à leurs domiciles respectifs ! Une des explications avancées pour conforter cette décision était que, dans une économie locale aussi dépendante de capitaux étrangers, une application immédiate des textes aurait favorisé la spéculation et procuré des difficultés d'approvisionnement à la population de la colonie. A cette date, le gouverneur laisse encore aux nationaux ennemis la possibilité de quitter la colonie à leurs frais ! En pleine guerre !

L'animosité régnant entre les deux protagonistes (et entre des témoins de chaque faction d'ailleurs) est portée à son apogée à la fin d'octobre. Répondant aux instances ministérielles s'enquérant de la situation, le L.V. Destremau y relata le comportement qu'il jugeait déplorable de quelques notabilités, louant au contraire la tenue d'autres pendant le combat, y incluant bien sûr l'équipage de la *Zélée* dans ces derniers. Il justifia sa conduite lors de ces évènements, ne manquant pas de brocarder son adversaire en ces termes : « Il me parait établi que si le gouverneur Fawtier avait commandé effectivement le 22 septembre, la ville aurait été rendue et la colonie serait allemande. Devant ce fait, j'ai cru de mon devoir de négliger sa présence et d'agir seul[24] ». Le 31 octobre, il sollicita un entretien avec le gouverneur. En l'absence de celui-ci, il fut reçu par le chef de cabinet, Clément Clayssen, neveu de Fawtier, et lui fit part, la conversation s'envenimant, de son intention de mettre le gouverneur en état d'arrestation. Apprenant cela, le gouverneur, furieux et dépositaire de l'autorité de l'état, convoqua Destremau, s'ensuivit une violente dispute, le premier menaçant le second de 30 jours d'arrêt. Le bras de fer mortifère continua lorsque le 1er novembre le gouverneur somma son adversaire de quitter Tahiti et de regagner la France. Refus du commandant. Le 2 novembre, tractations diverses, tentatives de conciliation de la part de plusieurs personnalités (au rang desquelles Mgr Hermel, l'E.V. Barnaud, le lieutenant Lorenzi, puis l'E.V. Barbier) se soldèrent par des échecs. Les officiers de la *Zélée*, sauf un, l'E.V. Charron, auraient alors menacé d'arrêter le gouverneur. De son côté, le L.V. Destremau refusait toujours de quitter Tahiti malgré l'ordre que lui avait intimé le gouverneur ; seule concession qu'il consentit, celle d'être destitué de son poste de commandant de la place tout en conservant celui de commandant de la canonnière[25].

Le point de non-retour ayant été atteint, le gouverneur dépêcha par goélette son secrétaire général, Thomas Dornier, à Suva aux îles Fidji, pour alerter le ministre par T.S.F. de la gravité des évènements qui se déroulaient à Papeete, évoquant « la sédition organisée par le commandant de la *Zélée*, soutenue par ses officiers ». Devant des faits aussi graves, le ministre pressa le C.A. Huguet d'ouvrir une enquête sur les plaintes des deux hommes. Celui-ci arriva à Papeete sur le *Montcalm* le 27 novembre et se mit immédiatement à l'écoute des plaignants et des témoins. Finalement, l'officier supérieur donna raison à William Fawtier, estimant entre autres que le L.V. Destremau « s'était ingéré dans des affaires administratives qui n'était pas de son ressort et auxquelles il ne connaissait rien ». Par la suite, dans

---

[23] *J.O.R.F.* 14 octobre 1914, p. 8285.

[24] Sylvette BOUBIN-BOYER, *op. cit.*

[25] *Idem.*

une lettre adressée de Paris à Jean Dorsenne datée du 13 février 1925, tout en reconnaissant que le commandant était le grand artisan de la défense de Papeete le 22 septembre, il aura cette formule : « S'il y avait borné son rôle, il n'y aurait eu que des éloges à faire[26] ». La sanction fut lourde : il subit les arrêts de rigueur et à son retour en France fut mis à la disposition du ministre de la Marine. Les officiers de la *Zélée* qui avaient pris fait et cause pour leur commandant furent mutés après avoir purgé quelques jours de mise aux arrêts. Le lieutenant du détachement colonial Lorenzi ayant refusé le poste, ce fut le L.V. Ladonne qui fut nommé commandant de la place d'armes par ordre du 2 décembre 1914. Maxime Destremau, jugeant la condamnation dont il avait fait l'objet déshonorante, regagna la France au début de janvier 1915. Après avoir exercé un bref commandement, il mourut le 7 mars 1915 à l'hôpital maritime de Toulon[27], d'une crise d'urémie. Il faut dire que l'opinion publique était divisée sur l'attitude adoptée par le commandant d'armes durant l'affrontement et surtout les jours qui suivirent. Les uns, les plus nombreux, voyaient en lui le héros qui avait sauvé la ville et l'île, les autres lui reprochèrent de s'être par trop immiscé dans l'administration civile. Ainsi peut-on lire sous la plume du Père O'Reilly les extraits suivants dans la notice qu'il lui consacre dans l'ouvrage *Tahitien* : «… Il est non moins évident que son attitude courageuse donna du cœur au ventre à tous ceux qui le virent à l'œuvre lors des bombardements de la ville et contribua à maintenir le moral des combattants au cours de cette matinée. Mais le jugement de Destremau ne fut pas, dans les jours qui suivirent, à la hauteur de sa valeur militaire et de son patriotisme. La tête un peu tournée par les évènements, se jugeant au-dessus des lois et se croyant désormais tout permis, il prétendit agir à Papeete en véritable tyran … allant jusqu'à accuser le gouverneur Fawtier de se compromettre sur le plan financier et commercial avec l'élément allemand de la colonie et d'avoir eu « une attitude louche » le 22 septembre. D'où entre ces deux hommes un conflit extrêmement violent, Destremau allant jusqu'à menacer le gouverneur, refusant de lui obéir et autorisant parmi l'équipage de la Zélée des attitudes critiques et d'inacceptables propos d'insubordination. Une enquête menée sur place, au début de décembre, par l'amiral Huguet justifia l'attitude du gouverneur Fawtier qui avait « très honorablement et parfaitement fait son devoir dans la matinée du 22 septembre ». Au contraire, Charles Marcadé, administrateur des Tuamotu et ancien de la Royale, qui avait coopéré à la mise en défense de Papeete aux côtés de Destremau, assura au ministre de la Marine, une fois rentré en France en janvier 1915, que « le rapport de l'amiral Huguet avait été fait sur la déclaration de témoins fortement chapitrés par le gouverneur ». William Fawtier quitta ses fonctions le 23 octobre 1915, pour rentrer en France, officiellement en congé de convalescence[28].

---

[26] C.A. HUGUET, « L'affaire de Tahiti », *Mercure de France*, T.CLXXX1, n° 650, 15 juillet 1925, p. 572.

[27] Son nom fait l'objet d'une notice dans le *Livre d'or de l'Ecole Saint-Charles de Saint-Brieuc* (Côtes-d'Armor), Religioni et patriae floruerunt usque ad mortem. Aux anciens élèves de l'Ecole Saint-Charles Morts pour la France. Livre d'or 1914-1918, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1928, p. 40-41, et est inscrit sur les plaques commémoratives de cet établissement, sur le monument aux morts communal d'Amblans-et-Velotte (Haute-Saône) et sur une plaque commémorative du cimetière de l'Uranie à Papeete (Tahiti).

[28] Le dossier d'enquête réalisé par le C.A. Huguet concernant Destremau et Fawtier est conservé au Service Historique de la Défense, Vincennes, Département Marine, cote SS Lh 13.

Quelques lettres et témoignages

Lettre du L.V. Destremau à Monseigneur Hermel

« 28 septembre 1914

Monseigneur,

C'est pour moi un devoir et une joie de reconnaître le courage et le dévouement de votre clergé au cours des évènements qui viennent de se passer à Papeete. Les prêtres et les frères qui ont été incorporés ont conservé en cette circonstance une attitude dont il convient de hautement les féliciter.

En ce qui vous concerne personnellement, Monseigneur, je ne puis que vous témoigner ma respectueuse admiration et vous remercier au nom de l'armée dont je suis le représentant. Pour vous rendre au poste le plus dangereux où vous appelait votre devoir d'aumônier militaire, vous avez gravi sous le feu de l'ennemi la pente entière, découverte, exposée, qui mène aux batteries. Une fois arrivé, vous avez contribué puissamment par votre autorité morale et votre courage, au maintien du calme et du sang-froid.

Hier encore, du haut de la chaire, dans un élan oratoire illuminé du plus pur patriotisme, vous avez su dire comment Papeete, par son attitude ferme et courageuse, a évité la honte d'une capitulation ennemie. Vous n'avez pas hésité à stigmatiser ceux qui, avant l'alerte, parlaient de se rendre, et qui, après l'alerte, critiquent les mesures prises. Ces mauvais Français n'ont cessé d'exercer leur détestable influence que pendant le combat : à ce moment, ils avaient fui.

Je vous remercie profondément de ces paroles qui prenaient dans votre bouche une singulière autorité du fait même que vous avez su les faire précéder par des actes.

Recevez, Monseigneur, le témoignage de ma respectueuse reconnaissance et ma filiale affection.

Le Commandant des troupes : signature. »

(Archives de la paroisse cathédrale de Papeete)

Accusé de réception envoyé par Mgr le Vicaire Apostolique au L.V. Destremau

« Papeete, le 28 septembre 914

Cher Commandant,

« Votre belle et reconnaissante lettre restera un des plus beaux titres de gloire de mon clergé. Je vous remercie donc, Commandant, du fond du cœur, en notre nom à tous. Pères, frères, évêque, nous avons voulu accomplir simplement notre devoir de bon Français, heureux étions-nous de donner l'exemple du patriotisme et de verser, s'il le fallait, notre sang pour la France et Tahiti. Je demande à Dieu, Commandant, de bénir votre personne et votre belle famille.

Et je vous prie d'agréer, avec mes remerciements émus, l'expression de mon plus affectueux respect.

+ Athanase Hermel, évêque de Casium, Vic. Ap. de Tahiti »

Extrait du discours prononcé par Mgr Hermel le dimanche 27 septembre 1914

Dans le passage qui suit, l'évêque fustige les partisans de la non-résistance en ces termes : « Mais hélas ! on entend dire par de trop prudents : « Qu'allez-vous faire ? Le pillage, l'incendie, la mort sont à nos portes ; laissez donc rançonner sans mot dire ; toute défense de notre part serait folie ». Les autorités civiles et militaires ont de plus nobles sentiments, mes Frères, et pensent avec tous les gens de cœur que ce que certains appellent folie est proche parent de l'héroïsme, et pareillement ce qu'ils nomment prudence est fille de la lâcheté. Du reste, l'expérience a donné raison à nos chefs et Dieu a béni leur bravoure, car notre résistance a évidemment contrarié les plans de l'ennemi.

« Mais, objectait-on après l'évènement, cet incendie dont le soir encore la rougeur sinistre reflétait dans le ciel ! tant de maisons de commerce et de particuliers dévorées par les flammes et qui ne sont plus que décombres fumant ! tant de ruines matérielles en un mot, n'est-ce rien ? Non mes Frères, - c'est beaucoup, et nous compatissons tous du fond du cœur aux malheurs de ceux que nous appelons les nobles victimes du patriotisme.

« Toutefois, ces contradicteurs oublient de considérer que si l'ennemi eût pénétré dans la ville, ce n'est pas seulement un quartier qui eût été ruiné, mais la ville entière subissant un lourd impôt de guerre, bien supérieur aux pertes dues à l'incendie, la ville devant livrer tous ses vivres pour ravitailler des adversaires nombreux et par conséquent toute notre population promptement affamée, la ville devant en plus fournir des prisonniers de guerre et probablement d'autres hontes encore que ma bouche refuse à nommer … ».

D'après le Père O'Reilly, Mgr André-Etienne Hermel est né à Fécamp le 26 avril 1873, d'un père armateur. Entré dans la congrégation des Pères du Sacré-Cœur, dits de Picpus, Ordonné prêtre le 25 juillet 1897, il fut professeur au grand séminaire de Rouen, puis prédicateur à Paris. Il reçut son obédience pour l'Océanie et arriva le 23 janvier 1903 à Papeete où il est connu sous le nom de Père Athanase. Il fut sacré évêque de Casium le 27 août 1905, nommé Vicaire apostolique de Tahiti. « En 1914, il réclame spontanément, dès la mobilisation, le poste d'aumônier de la petite troupe qui fut constituée à Papeete pour en assurer la défense. Le jour du bombardement, il se tint sous les obus, à son poste de combat qui était au sémaphore, près du commandant de la défense. Il décéda à Papeete le 20 février 1932.

Décret du 12 juillet 1925 : Ministère des Colonies attribuant à Mgr Hermel le grade de chevalier de la Légion d'honneur : « Titres exceptionnels : Depuis 22 ans à Tahiti. A eu une conduite digne d'éloges lors du bombardement de Papeete, le 22 septembre 1914 par 2 croiseurs allemands. Prend une part considérable au développement de la langue française dans la population indigène[29] ».

(Journal *Le Semeur tahitien*)

[29] Voir aussi, *La Preuve du sang. Livre d'or du Clergé et des Congrégations (1914-1922)*, Paris, Bonne Presse, 1925, p.1112 ; photo p.1120 bis.

Récit du Frère Enogat-Marie[30] sur le bombardement de Papeete

« Le 22 septembre, comme nous revenions de l'église, on signalait l'arrivée de deux croiseurs allemands. Un quart d'heure après, on battait la générale. Les Frères Anthème[31] et Thomas[32], en leurs qualités d'infirmiers, se rendaient à la caserne où, depuis plus d'un mois déjà, ils allaient tous les matins pour deux ou trois heures d'exercices.

Ce jour était désigné pour la bénédiction des nouvelles constructions de notre école. Mais Monseigneur lui-même, avec plusieurs Pères, était appelé à la caserne. Force a été de remettre la cérémonie à plus tard.

Vers huit heures, les croiseurs commencent à bombarder la Zélée, vieux bâtiment qui avait été désarmé dès la première semaine d'août et dont les canons avaient été placés en batterie dans les flancs de la montagne. En peu de temps, la Zélée coulait ; un bateau allemand qu'elle avait saisi, a été aussi percé par les obus qui la visaient. La population affolée se sauvait de toute part, notamment dans la vallée de la Mission et dans celle de Fautaua. Nos pensionnaires en firent autant sous la direction des Frères Théodore et Marcel-Georges. Le Frère Allain, le Frère Blimond et moi restâmes à la maison.

Un chauffeur et un chinois furent tués par un éclat d'obus. Bientôt l'incendie se déclarait dans le quartier du marché. Toute la partie comprise entre la rue de la cathédrale et le marché colonial est complètement rasée. Notre préau a été percé en quatre ou cinq endroits. De la cuisine, on voyait les mangues tomber dans la cour, le tronc du gros manguier ayant été frappé par une vis d'obus. Bref, aucun accident à déplorer : merci à Dieu et à notre vénérable Père.

Une rançon d'un million et demi a été imposée à la Société Commerciale allemande. Son magasin, ses bateaux, ses terres, tout est saisi pour payer les dégâts occasionnés à la ville.

Frère Enogat-Marie »

(*L'Echo des Missions des Frères de l'Instruction Chrétienne*, n° 20, décembre 1914, p. 91-92)

---

30 Caudard Jean-Marie – en religion Frère Enogat-Marie – Religieux des Frères de l'Instruction Chrétiennes de Ploërmel, né à Sérent (Morbihan) le 14 octobre 1873. Prend l'habit le 19 mars 1889. Est envoyé au Canada en 1890, puis à New-York. Arrive à Tahiti le 4 décembre 1909 et y restera 42 ans en tant qu'enseignant. En 1940, sa vue baissant, il sera cependant déchargé de sa classe. En juillet 1951, il rentrait en France et mourut le 5 juin 1954 à Josselin (Morbihan).

31 Mainguy Jean-François – en religion Frère Anthème – Religieux des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel. Né le 21 avril 1879 à Guillac (Morbihan). Prend l'habit le 19 mars 1895. Enseigne onze ans aux Etats-Unis et en Angleterre. Arrive à Tahiti en mars 1914. Y reçoit, le 19 avril, la direction de l'école où il reprendra en mains la discipline un peu négligée et les programmes d'étude. A son arrivée, l'école comptait 188 élèves, groupés en 5 classes. Entretiendra de bonnes relations avec les autorités de la colonie. Lors de la terrible épidémie de grippe espagnole, en 1918*, sous sa direction, les Frères se font « infirmiers, postiers, téléphonistes, pharmaciens » pour aider malades et services publics et distribuent des secours dans le secteur. Fait, « à la satisfaction générale » poser l'électricité à l'école. Dès 1915, commence à prévoir la construction de la nouvelle école (54x12 m) qui est inaugurée et bénie en 1920. Reçoit le 18 juin 1922 son changement de poste et sa nomination en France, laissant une école comptant 297 élèves, dont 60 pensionnaires. Il meurt accidentellement à Jersey le 5 septembre 1932, où il occupait la fonction de directeur d'un institut.
*A l'île de Makaléa, le Père Louis-Marie Audran (Père Hervé), religieux picpucien, né le 10 février 1880 à Landévant (Morbihan), succombera également de la grippe espagnole le 18 décembre 1918.

32 Cadiet Auguste-Jean-Marie – en religion Frère Thomas de Villeneuve – Religieux des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel. Né le 12 décembre 1875 à Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Inférieure). Entré au noviciat le 26 juillet 1891. Arrivé à Tahiti en 1908. Quitte la mission en 1948. Meurt le 15 novembre 1953 à Josselin (Morbihan).

Notice nécrologique parue dans le *Journal Officiel des E.F.O.*, 15 mars 1918

« Le Gouverneur des E.F.O. a le regret de porter à la connaissance de la colonie le décès survenu le 7 mars dernier de M. Talbodec [Talbotec Louis], en religion Père Richard, mort des suites d'une pleurésie. Né à Querrien (Finistère) le 28 février 1883, le Père Richard fit son service militaire au 57ème Régiment d'Infanterie de Bordeaux. Venu dans la colonie en 1910, il occupa successivement comme missionnaire les postes de Punaauia, de Moorea et de Papeete. A l'ouverture des hostilités, il fit partie du peloton d'instruction où il se fit remarquer par un zèle et une ponctualité exemplaires. Lors du bombardement de Papeete, il fut l'un des premiers à se présenter aux autorités militaires et fit preuve en cette circonstance d'un sang-froid admiré de tous. Incorporé le 22 janvier 1916 au détachement d'Infanterie Coloniale de Papeete, il tint à accomplir scrupuleusement son devoir de soldat, donnant ainsi sous les armes un bel exemple de discipline, de tenue et de dévouement. Placé en sursis d'appel le 14 mai suivant, il ressentait peu après les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter, malgré les soins empressés qui l'entouraient. »

Le contingent des établissements français de l'Océanie

Les conditions d'appel sous les drapeaux sont plus complexes à analyser ici qu'ailleurs avec, particulièrement, une population locale qui a acquis la citoyenneté française en 1880, lors de la cession de son royaume à la France par Pomaré V. Ce statut social était d'ailleurs administrativement difficile à établir pour certains autochtones, principalement en raison du brassage interethnique et d'un état civil parfois lacunaire. Les autres archipels des E.F.O. furent annexés à la France plus tardivement et leur population était réglée par le statut de l'indigénat. Pour ceux qui bénéficiaient de la nationalité française, l'article 90 de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée disait : « … Les Français et naturalisés résidant dans les autres colonies et pays de protectorat[33] sont incorporés dans les corps les plus voisins et, après une année de présence effective sous les drapeaux, au maximum, ils sont envoyés en congé s'ils ont satisfait aux conditions de conduite et d'instruction militaire déterminées par le ministre de la guerre. S'il ne se trouve pas de corps stationné dans un rayon fixé par arrêté ministériel, ces jeunes sont dispensés de la présence effective sous les drapeaux… ». Un arrêté du Ministre de la Guerre du 26 décembre 1906 précise de surcroît dans son article 1er : « Par application des prescriptions du 3ème alinéa de l'article 90 de la loi du 21 mars 1905, peuvent être dispensés par le gouverneur ou le résident de la présence effective sous les drapeaux les jeunes gens qui, au plus tard de la date de clôture des tableaux de recensement de leur classe d'âge, ont établi leur résidence et occupent une situation régulière dans les colonies ou protectorats dépourvus ci-après énumérées : îles Saint-Pierre et Miquelon, Guinée française, Côtes d'Ivoire, Dahomey, Haut-Sénégal et Niger, Congo français et dépendances, Côtes françaises des Somalis, Mayotte et dépendances, Etablissements français de l'Inde, Etablissements français de l'Océanie[34] ». Ces mesures qui s'appliquaient donc aux E.F.O. laissaient, semble-t-il, beaucoup de liberté dans l'interprétation des textes. Un rapport sénatorial de février 1914 précisait toutefois à propos des jeunes créoles : « … lorsqu'en 1913, sur l'initiative des représentants élus des colonies, l'administration de la guerre, d'accord avec le ministère des Colonies, a décidé d'appliquer la loi de recrutement aux jeunes créoles, il n'a pu être question de

[33] En dehors de l'Algérie, de la Tunisie, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion.

[34] *Journal Officiel des E.F.O.*, 13 janvier 1910.

les incorporer sur place, les faibles détachements d'infanterie et d'artillerie coloniale étant incapables d'absorber une pareille quantité de recrues. Il a donc été convenu que les créoles de la classe 1912 seraient transportés en France pour y faire leurs deux années de service. L'article 37 de la loi du 21 mars 1905 impose d'autre part de les incorporer dans les troupes coloniales ». On ne saurait dire combien de recrues des E.F.O. relevaient de ce régime au début des hostilités. Les Polynésiens relevant du code de l'indigénat, quant à eux, étaient engagés sur le mode du volontariat.



© Service des archives de la Nouvelle-Calédonie - *Groupe de volontaires Tahitiens à Nouméa*

Dans un premier temps, les « Français-Européens » des E.F.O. répondirent à l'appel de la mobilisation générale, rejoignirent la métropole (non sans difficultés parfois) et leurs régiments d'affectation. Les autres citoyens français nés dans la colonie furent mobilisés sur place selon les classes d'âge retenues par le gouverneur et mis à la disposition du commandement militaire local et à celle d'administrations travaillant pour la défense nationale en général. Les inscrits maritimes furent tous placés en sursis d'appel afin de ne pas nuire aux activités maritimes, lien primordial pour les communications avec l'extérieur. Il existait des cas particuliers comme par exemple les jeunes gens créoles comme énoncés ci-dessus et ceux venus faire des études en France[35] qui, dès le début de la guerre, rejoignirent le centre de recrutement le plus proche de leur domicile métropolitain pour être incorporés ; la plupart le seront d'ailleurs dans des régiments coloniaux. Notons également que l'on y

[35] « Marcel Fléjo, né à Papeete le 15 mai 1895. Parti en France avec sa mère et son autre frère le 20 mars 1909, le fils de M. Fléjo, agent des Contributions de cette ville, avait obtenu son brevet à l'Ecole Commerciale de Lorient le 10 juillet 1911. Il entrait le 11 octobre 1911 à l'Ecole Normale de Vannes, et en sortait avec son brevet supérieur. Nommé instituteur à Lorient le 1er octobre 1914, il était appelé sous les drapeaux le 28 décembre suivant et incorporé au 21ème régiment d'Artillerie Coloniale. Nommé aspirant le 15 avril 1915, il était le 1er mai détaché au 1er Régiment de Zouaves en cette même qualité, lorsque le 16 juin, au cours de la grande bataille de Souchez, vers deux heures de l'après-midi, il fut grièvement blessé par un éclat d'obus qui lui labourait les reins sur une longueur de 21 centimètres lui faisant une blessure des plus graves. Ce n'est qu'après 156 jours de soins que le vaillant jeune homme put rejoindre son dépôt, le 3 décembre 1915, sans que son courage et sa bonne humeur aient été le moindrement ébranlés ». Citation : « Fléjo Marcel, très belle attitude au feu. Le 16 juin 1915, bien que grièvement blessé, a continué à commander sa section et n'a consenti à se laisser évacuer que sur l'ordre formel de son commandant de compagnie », (*Journal Officiel des E.F.O.*).

trouve aussi quelques volontaires polynésiens qui s'engagèrent pour venir combattre en Europe et naturellement des militaires de carrière nés en Polynésie[36].

Dès août et septembre 1914, on relève aussi des initiatives personnelles « d'Européens » (au sens accordé à cette appellation par les locaux), peu nombreux toutefois, demandant à être mis à la disposition du ministre de la Guerre[37] pour s'engager sur le front français. Après les revers subis par l'armée française lors de la deuxième année de guerre, il sera fait appel aux « Indigènes ». Le 29 décembre 1915, le gouverneur Gustave Julien, arrivé le 24 octobre 1915 en remplacement de William Fawtier, signa en effet un arrêté relançant la mobilisation des classes de l'armée d'active (classes 1913 à 1916 incluses) et de sa réserve (classes 1902 à 1912 incluses), et procéda à l'incorporation et aux engagements volontaires des Français et des Indigènes.

Auparavant, la mobilisation partielle d'août 1914 n'avait pour objectif que la défense de Papeete, même si après les évènements du 22 septembre 1914 une petite force armée fut constituée. La colonie manquait d'un encadrement militaire adéquat ; elle ne disposait que d'un détachement restreint de Coloniaux, trop peu nombreux pour accueillir et former toutes ces jeunes recrues, et aussi n'avait pas de moyens suffisants pour leur entretien, si bien que beaucoup regagnèrent leurs foyers. D'ailleurs, à Paris, dans les ministères concernés des Colonies et de la Guerre, la venue de ces troupes d'Océanie inspirait plutôt de la défiance, ou tout du moins on émettait des réserves à leur égard, d'abord parce que la guerre devait être « courte », mais aussi parce qu'on avançait la pénurie de navires pour leur transport à destination de la Métropole. Les états-majors doutaient aussi de la valeur militaire de ces hommes manquant de formation. Enfin on pointait les difficultés d'acclimatation et les maladies, notamment les affections pulmonaires, que ces jeunes ne manqueraient pas de contracter. Mais il fallut se rendre à l'évidence, l'armée française, à ce moment de la guerre, avait besoin de plus en plus de soldats.

Depuis le 5 août 1914, Nouméa (Nouvelle-Calédonie) avait été désigné comme Centre de mobilisation pour tout le groupe Pacifique. La distance entre Papeete et Nouméa étant d'environ 2660 milles nautiques, il fallait plusieurs jours de mer pour assurer la liaison par vapeur entre les deux

---

36 - Zinguerlet Henri, né le 2 janvier 1880 à Papeete, d'une famille originaire de l'Est de la France, dont le père était fonctionnaire à Tahiti. Sergent-major à la 3ème Compagnie du 3ème Colonial d'Infanterie, mort pour la France, tué à l'ennemi le 22 août 1914 à Saint-Vincent-Rossignol. Acte de Décès rendu par le tribunal civil de Tours et transcrit sur les registres de Saint-Christophe (Indre) le 5 août 1920. Inscrit sur les deux monuments aux morts publics et sur la plaque commémorative paroissiale de Saint-Christophe-sur-le-Nais (Indre-et-Loire).

- Abgrall Francis, né le 17 juillet 1875 à Papeete d'un père comptable-magasinier des subsistances dans cette ville et d'une mère professeur de piano. Habitait en dernier lieu à Brest. Capitaine au 22ème Colonial, mort pour la France le 27 août 1914 tué à l'ennemi au bois de Jaulnay dans la Meuse. Jugement rendu le 10 juin 1920 par le tribunal civil de Brest et Transcrit sur les registres de cette ville le 25 juin 1920.

Tous deux figurent parmi les premiers Tahitiens de naissance tués au combat sur le front européen.

37 - Ce fut le cas du docteur Fernand Cassiau, arrivé en 1904 Polynésie comme médecin civil de l'administration, qui, après autorisation du gouverneur, embarque à destination de Marseille le 30 août 1914 pour y souscrire un engagement volontaire à l'âge de 43 ans. Il sera versé au 117ème R.I.T. avant de partir pour Salonique.

- Le cas d'Hippolyte Malardé peut être également mentionné. Né à Vanves (Seine) le 2 août 1867, d'un père originaire de Quistinic (Morbihan), Paul Malardé, propriétaire à Mataiea, s'engage aux spahis en Tunisie où il servira pendant 15 ans. Rentré à Papeete, il s'y marie. « Mobilisé sur place pendant la Grande Guerre, il prend une part active à la défense de Papeete lors du bombardement de la ville le 22 septembre 1914. En 1915, il part en France comme engagé volontaire. Chevalier de la Légion d'honneur le 25 décembre 1916. Rentre à Tahiti en juin 1918 comme commandant du détachement local d'Infanterie Coloniale. Maire de Papeete de 1920 à 1922 » (Père O'Reilly). Nommé Chevalier de la Légion d'honneur par arrêté ministériel du 29 décembre 1916. Lieutenant de réserve au 6ème Régiment de Chasseurs.

ports, quand il ne fallait pas passer par l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, les lignes régulières étant désorganisées du fait de l'état de guerre.

Dates des différents départs

- 21 mars 1915 : 9 conscrits dont le Frère Marcel[38], religieux enseignant des Frères de Ploërmel, partirent à Nouméa par le *Saint-François*, puis gagnèrent la France sur le *Sontay* le 23 avril 1915.
- 27 mai 1915 : 27 hommes, 20 volontaires polynésiens et des réservistes métropolitains.

Ces deux premiers embarquements vers la France ne figurent pas au *Journal Officiel des Etablissements Français de l'Océanie*. Ils ne font pas partie à proprement parler du contingent (qui comptera 10 départs à partir de janvier 1916) car, comme souligné par ailleurs, il s'agissait de conscrits dits « Français-Européens » (fonctionnaires, religieux, employés de commerce ou d'industrie) et de quelques volontaires tahitiens.

- 21 janvier 1916 : Après une cérémonie de départ en présence des autorités civiles, militaires, religieuses et du consul britannique, ils embarquent sur le *Maitai*, de l'U.S.S.C° à destination de Nouméa, via la Nouvelle-Zélande et Sydney, contingent réduit à 145 hommes « en raison du faible nombre de places disponibles à bord ». Il comprend : 17 hommes du détachement colonial de Papeete, 20 engagés volontaires dont 18 Tahitiens et 2 Français, et 108 hommes métropolitains ou d'origine européenne appartenant aux classes de l'active et de sa réserve.
- 15 février 1916 : 139 hommes sont du voyage sur le *Moana*.
- 28 mars 1916 : 175 hommes : 151 d'active et 24 de la réserve. Ils quittèrent Papeete à 5 heures du soir sur le vapeur *Flora* à destination de Nouméa via Auckland et Sydney. Le *Journal Officiel* note : « Pour la première fois, tous les districts de Tahiti étaient représentés dans ce contingent. La plupart de ces 175 jeunes soldats n'entendant guère que le tahitien, le gouverneur leur adresse une brève harangue que traduit M. l'interprète-principal Graffe ». En effet, beaucoup de ces recrues ne parlaient qu'un français approximatif. La fanfare des Frères de Ploërmel exécuta la *Marseillaise* et le *God Save the King*.
- 11 avril 1916 : 149 hommes : 90 de l'active, 57 de la réserve et 2 engagés volontaires.

> « Avec le même cérémonial que précédemment, il a été procédé, mardi dernier 11 avril, au groupement, à la revue et à l'embarquement des recrues tahitiennes sur le Moana. Toutes les notabilités étaient là, y compris un grand nombre de chefs indigènes. L'île de Moorea,

---

38 - Louis Georges-Joseph, en religion Frère Marcel (Frères de Ploërmel), né à La Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) le 3 avril 1895 : « Arrivé à Papeete le 15 mars 1914, il était mobilisé le 20 mars 1915 et partait le lendemain pour Nouméa à bord du Saint-François pour y être incorporé au 5ème Colonial, 5ème Compagnie. Le 4 septembre 1916, sous une pluie de balles et d'obus, le régiment venait en première ligne et à 14 heures attaquait les tranchées ennemies entre Barleux et Belloy-en-Santerre. C'est en montant à l'assaut, à quinze mètres de l'ennemi, qu'une balle atteignit le Frère Marcel au haut des cuisses et le blessa grièvement. Ce brave a reçu la Croix de guerre avec cette citation à l'ordre du Régiment : "Belle conduite au feu. Blessé grièvement en montant à l'assaut des tranchées ennemies" ». Evacué sur Paris, il vient d'être transféré à l'hôpital de Pau (Basses-Pyrénées). Le Frère Marcel est décédé le 15 septembre 1969 à Josselin (Morbihan).

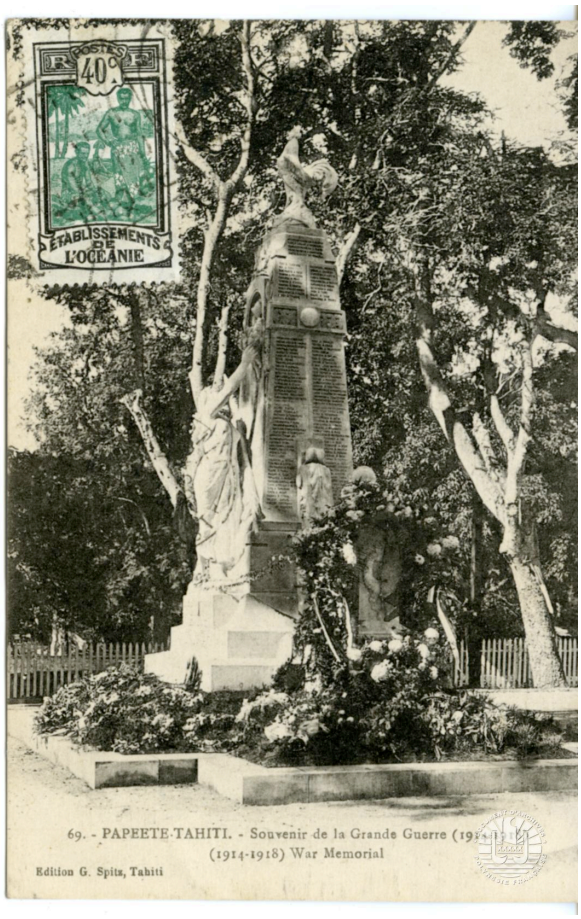
- Selon le Père O'Reilly, un autre religieux picpucien, Bizien Yves en religion Père Théophile, né à Lanrivoaré (Finistère) le 1er mai 1880, est aussi rentré en France en 1915. Arrivé à Papeete le 28 novembre 1907, il fut envoyé dans différents centres de mission en Océanie (dont à l'île Cook). « Il quitte la mission de Tahiti en janvier 1915, pour aller servir en France au cours de la première Guerre mondiale. Affecté au contrôle postal à Pontarlier, son activité est entrecoupée au printemps de 1918 par l'aumônerie officieuse des « poilus tahitiens » à l'entraînement à Boulouris, près de Fréjus. Il ne reçoit pas l'autorisation d'accompagner au front le Bataillon du Pacifique, sa santé laissant fort à désirer».

qui fournissait la plus grosse part du contingent avec les districts voisins de Papeete, avait envoyé au chef-lieu une bonne partie de sa population. »

- 9 mai 1916 : 200 hommes : 18 de l'active et 182 de la réserve. Les troupes indigènes sont encadrés par quelques réservistes parlant "l'idiome" local, le français et comprenant l'anglais.
- 7 juin 1916 : 76 hommes : 13 de l'active, 63 de la réserve. Transport assuré par le paquebot *Moana* à destination de Nouméa, via Sydney.

> « Cet effectif porte à près de 900 l'ensemble des envois de troupes effectués à cet heure par les E.F.O. Avec le recrutement qui va être incessamment effectué dans l'archipel des Tuamotu-Gambier et aux îles Australes, l'effort total ne sera pas loin d'atteindre les douze ou quatorze cents hommes primitivement prévus » (*J.O. des E.F.O*, 15 juin 1916).

- 7 juillet 1916 : 22 hommes du détachement de Papeete montent à bord du paquebot *Maitai* à destination de Nouméa. « Comme pour les précédents départs de troupes, une fanfare et un grand concours de population leur fit cortège jusqu'au quai d'embarquement ».
- 23 avril 1917 : Départ de 87 hommes, sous la conduite d'un sergent, sur le *Poloona*, à destination de Wellington, via Auckland, pour rejoindre la Nouvelle-Calédonie.
- « Le départ a coïncidé avec l'heureuse nouvelle de l'entrée en guerre à nos côtés de la grande République américaine. Le matin même, M. le Consul des Etats-Unis était en effet venu officiellement annoncer l'évènement au Chef de la Colonie ».
- 9 mai 1917 : Ce contingent de 74 hommes, sous la conduite de deux territoriaux, est composé de jeunes gens de la classe 1918 ; embarquement sur le *Moana* en direction de Wellington puis Nouméa.
- 12 juin 1917 : dernier départ d'un contingent des E.F.O., 12 hommes, sous la conduite d'un sergent-major, prenant place sur le *Poloona* pour Nouméa.



Monuments aux morts Tahitiens à Papeete

Ce qui porte à 1 115 les Polynésiens[39] qui furent envoyés en France, chiffre pouvant paraître dérisoire en regard des effectifs globaux déployés par l'armée française, mais qui est à mettre en perspective avec celui de la population totale des cinq archipels qui avoisinait alors les 31 000 habitants. Ces hommes, après plusieurs semaines d'entraînement à Nouméa, furent dirigés sur Marseille. Une centaine d'entre eux fut versée dans l'armée d'Orient dans des régiments

[39] Chiffre arrondi à 1 000 dans le rapport parlementaire de 1920 du député des Lyons de Feuchin chargé « de faire connaître le bilan des pertes en mort et en blessés faites au cours de la guerre », *J.O. Documents parlementaires Chambre*, séance du 29 septembre 1924, Annexe n° 335, p. 1298.

coloniaux[40] où ils affrontèrent l'ennemi à Salonique ou en Grèce. Les autres furent incorporés dans le Bataillon mixte du Pacifique (B.M.P.), montèrent au front à la fin de 1917 et connurent leur heure de gloire aux combats de Vesles-et-Caumont et de Pierrefonds en novembre 1918.

Selon les sources polynésiennes, le bilan des pertes du contingent s'éleva à 300 morts et disparus, lourde contribution au nécrologe, auquel il faudrait ajouter les mutilés et les malades atteints de diverses pathologies. Pour ces soldats de l'Outremer, l'année 1918 fut la plus meurtrière, le département de l'Aisne comptant le plus de décès parmi ces braves engagés sur le front. Mais le plus grand nombre (sans qu'il soit possible d'en fixer le pourcentage) s'éteignit de maladies ou de suite de blessures dans les hôpitaux militaires du sud de la France en particulier dans ceux du Var et des Alpes-Maritimes.

Une visite médicale d'incorporation en 1916

Les jeunes gens concernés, appartenant aux *« classes d'activité et à la réserve »* et provenant de Tahiti, de Moorea, de Makatea et des Îles Sous le Vent, passèrent devant la commission de visites de janvier à avril 1916. Ils furent au nombre de 1 589, âgés de 19 à 34 ans. Dans le compte rendu délivré par le corps médical, paru au *Journal Officiel des E.F.O.* du 15 mai 1916, les membres la composant apportent ces précisions :

> Dans l'examen et le classement des hommes, les médecins se sont scrupuleusement conformés aux instructions ministérielles, ne reconnaissant aptes à faire campagne que les sujets possédant une valeur militaire certaine et réservant pour la colonie ceux qui, bien qu'aptes au service armé, ne leur ont pas paru suffisamment résistant pour supporter les fatigues de la guerre. Cette sélection, parmi les 1.094 hommes reconnus aptes au service armé, a permis d'en éliminer 149 qui ont été maintenus dans la colonie. Quant aux 945 autres, solides, vigoureux et bien constitués, ils ont été reconnus aptes à faire campagne en Europe. Les inaptes au service armé atteignent 495 : 183 ont été classés dans les services auxiliaires, 156 ont été ajournés et 156 exemptés.

---

40 Ainsi, Le Caill Jean, dit Tahini, né en 1889 aux Tuamotu, dont le père était originaire de Saint-Pierre-Quilbignon (Brest) et la mère océanienne, exerçait la profession de charpentier de marine. D'abord incorporé au détachement d'Infanterie Coloniale stationné à Papeete le 11 août 1914, il arrive au corps le 15 août. Mis en sursis d'appel le 16 avril, il est rappelé à l'activité le 12 mai 1915. Mis de nouveau en sursis d'appel le 24 septembre 1915, il est mobilisé le 9 janvier 1916 à la Compagnie d'Infanterie Territoriale de la Nouvelle-Calédonie. Il embarque à Papeete le 21 janvier 1916 pour Nouméa où il arrive le 29 février 1916 après un peu plus d'un mois de navigation. Après instruction, il part pour la France le 4 juin 1916 à bord du vapeur *Gange*, débarque à Marseille le 11 août 1916. Etait passé au 22ème d'Infanterie Coloniale le 4 juin 1916. Stationné au Dépôt des Isolés Coloniaux et Sénégalais de Marseille le 12 août 1916, puis affecté à la 29ème Compagnie. Arrive à Cassis le 16 août 1916 comme soldat de 2ème classe. Passé au dépôt de la 17ème Division Coloniale de l'armée d'Orient le 8 novembre 1916. Passé au 54ème Colonial le 1er décembre 1916. Evacué malade le 19 janvier 1917. Rentré au dépôt du 4ème Colonial le 3 avril 1917. Passé à la 28ème Compagnie du 21ème Colonial le 11 avril 1917. Passé au Bataillon le 31 mai 1917. Débarqué le 30 avril 1918. Permissionnaire pour 30 jours, puis prolongation de 30 jours. En sursis d'appel le 10 juillet 1918. Affecté au détachement d'Infanterie Coloniale stationné à Papeete.
- Lequérré Vincent, né le 24 février 1886 à Papeete, dont le père Joseph était natif de Dinan (Côtes-du-Nord)) et sa mère Louisa Nollemberg, descendante d'une famille alsacienne, fut également incorporé au détachement colonial de Papeete le 15 août 1914. Il eut un parcours similaire au précédent jusqu'à son affectation au 54ème R.I.C le 24 novembre 1916. Dirigé sur la D.I. de la 17ème Division Coloniale le 20 février 1914, il passa à la 1ère Compagnie le 10 octobre 1917, puis au 1er Colonial le 8 janvier 1918. Il se retrouva au Groupement Créole de la 16ème Division le 15 janvier 1918. Dirigé le 3 février 1918 sur la D.I. de la 16ème D.I.C., il y obtint son départ en permission pour Tahiti.

Les motifs d'inaptitude le plus souvent rencontrés chez ces 495 hommes sont la tuberculose, les varices, une mauvaise dentition, des affections organiques du cœur, des bronchites chroniques, l'éléphantiasis. Ils constatent par ailleurs que le nombre est « relativement élevé de variqueux, de cardiaques et d'individus à mauvaise denture, proportion d'autant plus sensible qu'on se trouve en présence d'hommes jeunes, sans trace apparente d'usure organique », et de poursuivre « des varices et des affections cardiaques ont été rencontrées chez les porteurs de feï[41], habitués à de longues et pénibles marches à travers la montagne, avec sur les épaules un fardeau de régimes de bananes dont le poids dépasse parfois 80 kilos. Par contre, les manifestations diverses de la tuberculose ont été constatées avec moins de fréquence qu'il n'était permis de le supposer ».

Mensurations relevées sur 1 589 hommes des diverses classes examinées

Taille moyenne	Français race blanche Métis et indigènes	1 m 63 1 m 71
Périmètre thoracique moyen	Français de race blanche Métis et indigènes	0 m 78 0 m 81
Coefficient de Pignet moyen (ou coefficient de robustesse)	Français de race blanche Métis et indigènes	+ 16 + 12

Au bilan final, sur les 1 589 hommes examinés, le pourcentage d'aptes à la campagne donne une proportion de 59 % et celui d'inaptes au service armé de 41 %. En conclusion, *«* étant donné la nosologie du pays, on ne pouvait guère s'attendre à de meilleurs résultats ».

Pour conclure

Il est désormais très loin le temps où Papeete pansait ses plaies, quand les conversations roulaient sur l'antagonisme existant entre les deux hommes qui présidaient aux destinées de la colonie. Si la capitale de Tahiti a perpétué le souvenir du commandant Destremau et de la canonnière *Zélée* en attribuant leurs noms respectifs à des artères de la ville, le gouverneur Fawtier n'eut pas droit aux mêmes honneurs.

La presse métropolitaine n'ouvrit guère ses colonnes aux évènements qui secouèrent les populations tahitiennes en ce deuxième mois de conflit. Parmi celles qui s'en firent l'écho, la revue *L'Illustration*, en octobre 1914, publia néanmoins un petit article intitulé « Le bombardement de Papeete[42] » et seulement près de quatre ans plus tard un article plus complet signé Emile Vedel, « La guerre à Tahiti (1914)[43] ». En 1918, le même Emile Vedel consacra un chapitre de son ouvrage *Sur nos fronts de mer*[44] à cette période durement ressentie par la population locale.

---

[41] Bananes plantain.

[42] *L'Illustration*, n° 3739, 31 octobre 1914, p. 329.

[43] *L'Illustration*, n° 3925, 25 mai 1918, p. 511-515.

[44] Emile VEDEL, *Sur nos fronts de mer*, Paris, Plon, 1918.

Un autre épisode que l'on peut assimiler à un fait de guerre, touchant l'île de Mopélia aux Tuamotu, fut l'arrivée, le 31 juillet 1917, du navire corsaire allemand *Seeadler*, commandé par le comte Félix Graf von Lückner, en quête d'approvisionnement. Il finit par s'échouer et fut drossé sur les récifs de l'atoll le 2 août. Il terminait là un long périple au cours duquel il avait effectué de nombreuses prises alliées, les dernières étant trois quatre-mâts goélette américains dans le Pacifique dont les équipages avaient été retenus prisonniers. Sur cette petite île où ils s'installèrent après y avoir débarqué les captifs et avoir assigné les trois ou quatre résidents employés par la firme y exploitant une concession de coprah, les Allemands cohabitèrent donc quelques semaines avec des Américains, des Tahitiens et des Français. Ce n'est que vers la fin août que le commandant germanique et cinq de ses hommes entamèrent un périlleux périple à bord d'une chaloupe d'une dizaine de mètres de long à la recherche de cieux plus cléments. Le reste de l'équipage du *Seeadler*, soit 58 marins, partit à son tour de Mopélia sur la goélette *Lutèce* le 5 septembre. Cette odyssée, riche en péripéties, a été minutieusement détaillée dans le *Bulletin de la Société des Etudes Océaniennes* de décembre 2017.

On ne saurait terminer cette contribution sans évoquer l'épidémie de grippe espagnole qui sévit dans une partie des îles, apportée par le cargo mixte de l'Union Steam Ship Company (Nouvelle-Zélande), le *Navua*. Le vapeur accostait aux quais de Papeete le 16 novembre 1918, venant de San-Francisco, ayant à son bord des malades. Parmi la population touchée par la pandémie, on évalua le nombre de décès à 3 000 personnes. Le site officiel de la mairie de Papeete avance, pour ce qui le concerne, le chiffre de 600 décès dans la seule capitale, pourcentage très élevé au regard des 4 099 habitants (référence 1911) qui la peuplaient alors, et à 2 573 morts pour l'ensemble des Etablissements Français de l'Océanie.

<u>Sources autres que celles citées dans le corps du texte</u>

Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM), instruments de recherche en ligne (IREL), *Recensement militaire de la Polynésie française* – Archives Nationales.
Archives de la Polynésie française et de la ville de Papeete.
Archives de la paroisse cathédrale de Papeete.
Archives municipales de Nouméa (photos).
Journal de marche du Bataillon mixte du Pacifique (B.M.P.).
Cahiers des Archives de Polynésie, n° 5 (Archipol) : « La guerre de 14-18 vue de Tahiti ».
RAYBAUD Corinne, *1917-1918 dans les Etablissements Français de l'Océanie à la lecture du Journal officiel des EFO,* Papeete, Editions Mémoire du Pacifique, 2018.
Mission label centenaire : *Le parcours des soldats tahitiens lors de la grande Guerre – Sur les traces de ceux qui sont « morts pour la France » (1914-1919)* – Collège N.D. des Anges (Séquences pédagogiques).
DESTREMAU Didier, *Septembre 1914, jours de guerre à Tahiti. Les fausses notes du clairon*, Paris, Editions du Pacifique, 2014.
FAATAU Jean-Tenahe, Centenaire de l'armistice : les poilus tahitiens dans la bataille de Vesles-et-Caumont et de Pierrefonds (Site Outremer 360°).
FRÉMY Marie-Noëlle, *Héros de la Grande Guerre dans les Etablissements Français d'Océanie – 1914-1918*, Université Française du Pacifique (Papeete), mémoire DEA, Imago Mundi, 1998.
MORTILLET (de), Véronique, *Le parcours des soldats tahitiens lors de la Grande Guerre – Sur les traces de ceux "morts pour la France*, Papeete, Collège Notre-Dame-des-Anges, 2015.

—

En hommage à René, cet article est également dédié au souvenir de nos navigations, parfois à l'estime, dans les établissements détenant des archives maritimes et à nos recherches communes en d'autres lieux tout aussi avouables !

LA PRISE DU DRAPEAU ALLEMAND LE 27 AOÛT 1914 LORS DE LA BATAILLE DE LA MARFÉE (ARDENNES)

Régis SIBENALER[1]

Pour commémorer le cinquantième anniversaire de la bataille de La Marfée, la *Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais* (SHAS) a publié, dans son bulletin annuel (n° 51, 1964), un article repris du numéro 2 des cahiers du 19e R.I. (octobre 1930) : « Le 19e R.I. dans la Grande Guerre par ses survivants, II Sedan, La Meuse 24-28 Août 1914 ».



Un des derniers paragraphes évoquait la prise d'un drapeau à un régiment allemand lors des combats du 27 août :

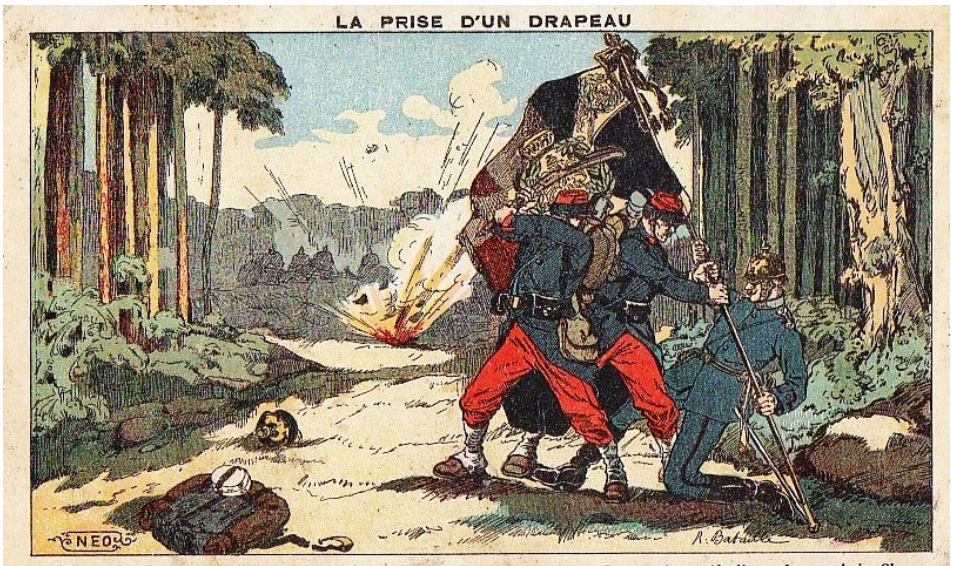
> C'est au cours de cette journée qu'un drapeau allemand fut enlevé par le groupe de combat que le hasard de la mêlée avait placé sous le commandement du capitaine L'Helgoualc'h. Ce groupe était composé de soldats de plusieurs régiments, mais en majorité du 19e, notamment de la 5e Cie et de la section du lieutenant Pons de la 6e Cie qui fut tué dans cette affaire d'une balle à la tête. Le capitaine L'Helgoualc'h ayant été lui-même blessé de deux balles à la tête et le seul chef resté sur place après l'engagement étant un sergent du 137e, l'honneur d'avoir capturé le drapeau ennemi fut attribué au 137e au lieu de l'être au 19e.

A la suite de cette parution, Monsieur Weiss, ancien du 137e, adressa la lettre suivante au président de la SHAS :

> Les Épinettes, le 15 Août 1964
>
> Lettre ouverte à Monsieur Pierre Congar
>
> Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais
>
> Monsieur le Président,
>
> J'ai lu attentivement dans le numéro 51 de votre société le récit des combats de Sedan en 1914 par les survivants du 19ème régiment d'infanterie de Brest. Ce récit a réveillé en moi bien des souvenirs puisque

[1] Je remercie Jean-Yves COULON pour les apports et enrichissements précieux à cette contribution.

témoin de certains des événements relatés. Dans l'intérêt de la vérité je tiens à préciser que le drapeau pris aux Allemands à la Marphée[2] l'a été par le 137ème régiment d'infanterie de Fontenay Le Comte. Voici en quelles circonstances. Le 28 août[3] une offensive fut déclenchée par le 11ème corps d'armée français pour rejeter à la Meuse les Allemands qui occupaient la Marphée. Cette offensive réussit complètement.



Turquaud et Broussard, soldats au 137e Régiment d'Infanterie, ayant perdu leur Compagnie se réfugièrent dans un bois. S'approchant de la lisière, Turquaud aperçu un officier allemand qui cachait un drapeau. Avec l'aide de Broussard il enlève le drapeau du 28e régiment d'infanterie allemande, après un furieux corps-à corps.

Au cours de l'action le sous-lieutenant Deaunizeau[4] du 137ème d'infanterie envoya quelques hommes reconnaître un petit bois qui venait d'être arrosé copieusement par des projectiles français. Le soldat Turcot[5] aperçut quelques blessés allemands qui tentaient de dissimuler sous leurs corps un drapeau encore dans sa gaine. Il les écarta et s'empara de l'emblème qu'il porta au sous-lieutenant Deaunizeau[6]. Celui-ci donna lui l'ordre de le transmettre à l'arrière. Turcot, drapeau déployé, fut accueilli sous les acclamations des troupes qui montaient en ligne. Quelques instants après cet événement Deaunizean fut blessé. Plusieurs soldats de sa section se précipitèrent pour le transporter au poste de secours le plus proche mais le petit groupe fut pris comme cible par l'infanterie allemande et il y eut plusieurs blessés. Bon gré mal gré il fallut laisser l'officier sur place. Le lendemain l'ordre fut donné à nos troupes de battre en retraite. Le sous-lieutenant Deaunizeau fut fait prisonnier. Il fut amené à l'hôpital de Sedan où il guérit de ses blessures. C'est de sa bouche même que je tiens tous ces détails. Quant au soldat Turcot il

---

[2] Orthographe exacte : Marfée.

[3] Le drapeau fut enlevé à l'ennemi le 27 août et non le 28.

[4] Jules, Octave Daunizeau, né le 30 juin 1879 à Aulnay (Charente-Inférieure), sous-lieutenant (depuis le 24 janvier 1913) au 137e R.I. (qui deviendra lieutenant le 24 janvier 1915, puis capitaine le 4 octobre 1916).

[5] Pierre, Célestin, Baptiste Turcot, né le 9 juillet 1880 à Vendrennes (Vendée), soldat de 2e classe au 137e R.I., mort des suites de blessures de guerre le 1er octobre 1915 à La Croix-en-Champagne (Marne), inscrit sur le monument aux morts communal et la plaque paroissiale de Vendrennes (85).

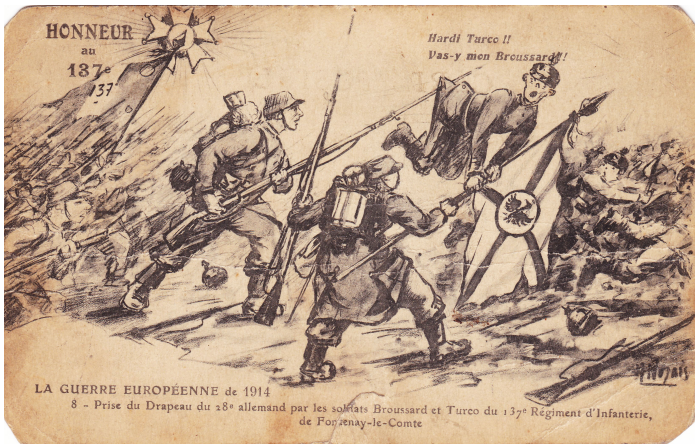
[6] Pour cette action, le sous-lieutenant Daunizeau, a été cité deux fois et déclaré chevalier de la Légion d'honneur:
- Citation à l'ordre de l'Armée du 28 octobre 1914 (*JORF* 20 novembre 1914, p.8754) : « Au combat du 27 août, a permis, par la vigoureuse offensive qu'il a fait prendre à sa section, d'en arriver au corps à corps et par suite a largement participé à la prise du drapeau dont deux hommes de cette section ont été les héros ».
- Citation à l'ordre de l'Armée du 20 novembre 1914 (alors qu'il est prisonnier depuis le 28 août 1914) : « A fait preuve d'un calme et d'une bravoure admirables en faisant exécuter à sa section, au combat de nuit de forteresse (sic) [Porcheresse, localité à côté de Maissin], le 22 août, des feux de salves meurtriers et à bout portant sur les Allemands qui avaient envahi le village et menaçaient les pièces d'artillerie. A brillamment enlevé au combat de Chaumont-St Quentin sa section qui a conquis, au cours de l'assaut, un drapeau ennemi. A été grièvement blessé ».
- « Chevalier de la Légion d'honneur par décret du 30 décembre 1914. Croix de guerre (2 palmes). Action d'éclat : A pris avec sa section le drapeau du 68e régiment de Landwehrs allemands au cours de l'assaut sur la position ennemie. Décoré chevalier de la Légion d'honneur pour ce fait d'arme ».

fut décoré de la médaille militaire sur le champ de bataille. Peu de temps après son exploit une balle allemande mit fin à sa carrière.

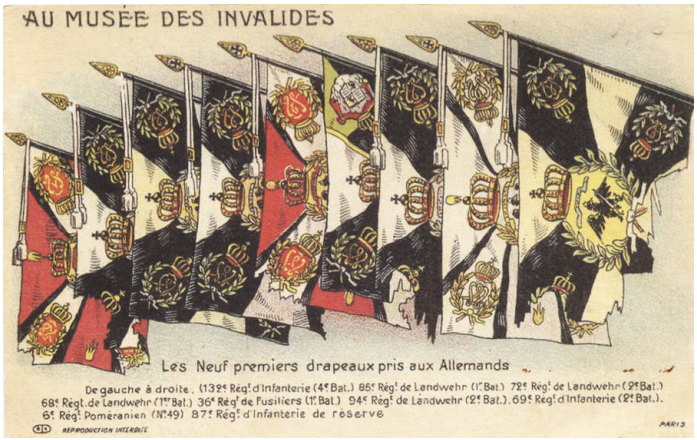
C'est donc au 137ème d'infanterie que revient l'honneur d'avoir pris le drapeau allemand. Le 19ème d'infanterie dont la valeur s'était révélée une fois de plus pendant la bataille de Sedan n'a pas démérité par la suite. Je me souviens parfaitement d'avoir lu dans un communiqué allemand de la bataille du Chemin des Dames la phrase suivante : « Nous avons repoussé une attaque du fameux 19e Régiment d'infanterie française ». Il serait superflu d'ajouter un commentaire à cette appréciation de nos anciens adversaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Signé : WEISSE



Tous ces drapeaux pris à l'ennemi dans les premiers mois de guerre furent considérés comme des trophées hautement symboliques et furent expédiés à la présidence de la République repliée à Bordeaux. Lors de son retour à Paris, le président de la République, Raymond Poincaré, les prit avec lui et les remit au cours d'une cérémonie officielle, le 7 octobre 1914, à l'Hôtel des Invalides.



Mercredi 7 octobre [1914] – […] En fin de journée, j'envoie aux Invalides, suivis d'un détachement militaire, les six drapeaux allemands qui m'ont été remis à Bordeaux et que j'en ai fait rapporter. Le général Niox en prend possession et les range soigneusement dans la chapelle, parmi les trophées anciens dont nous sommes depuis si longtemps déshabitués[7].

Toute la presse s'en fit l'écho[8] et, sans attendre, les éditeurs traduisirent l'évènement en cartes postales.

---

[7] Raymond POINCARÉ, *Au service de la France. Neuf années de souvenirs – V – L'invasion, 1914*, Paris, Plon, 1928, p. 366.

[8] « Glorieux trophées », *Le Matin*, 8 octobre 1914, p.1 ; « Six nouveaux drapeaux allemands aux Invalides » ; *L'Illustration*, 10 octobre 1914, p. 257, 259.

LA MORT Á VENISE[1]

Gilles VAUCLAIR

Au cœur du cimetière de Venise, sur l'île de San Michele, le visiteur peut avec étonnement apercevoir le drapeau français flotter au vent ! En effet, dans cette nécropole se trouve un carré militaire regroupant les tombes de 18 soldats français de la Grande Guerre. Sur les croix on peut lire quelques noms d'origine bretonne, mais le fait le plus surprenant réside dans la date de décès de la plupart d'entre eux : en l'occurrence le 31 octobre 1916 ! Que faisaient ces soldats à Venise et que s'est-il passé ce 31 octobre 1916 ?

La naissance du centre d'aviation maritime (CAM) de Venise

Le 23 mai 1915, l'Italie rejoint le camp de la Triple-Entente et déclare la guerre à l'Autriche-Hongrie. Dès lors, l'armée française va offrir son aide militaire à l'Italie. L'une des premières actions est la mise à disposition d'une escadrille d'hydravions pour surveiller le nord de l'Adriatique[2]. Dans un premier temps, il s'agit d'un détachement du centre aéro-maritime de Fréjus. Ce détachement est basé sur l'île San-Andrea de Venise, aux côtés de la base hydronavale italienne. Ainsi est né le centre d'aviation maritime de Venise qui devint officiellement le CAM de Venise début 1916. Le personnel de cette escadrille, composé de pilotes, d'observateurs, de mécaniciens et de matelots, doit s'occuper, au départ, de six hydravions FBA (Franco-British-Aviation) de 100 chevaux (moteur Gnôme). Le rôle principal de cette flottille aérienne est de patrouiller au-dessus de l'Adriatique à la recherche de navires et de sous-marins ennemis pour tenter de les détruire, mais également à la recherche de mines sous-marines mouillées par l'ennemi à l'entrée des chenaux. Elle doit également protéger la ville de Venise des raids aériens autrichiens. Dans cette mission, elle fut soutenue par les Nieuport de l'escadrille N 92/I basée sur l'île du Lido.

---

1 Titre éponyme de l'œuvre parue en 1913 du célèbre écrivain allemand Thomas Mann (1875-1955).

2 Voir « Les aviateurs français à Venise », *L'Illustration*, 10 juillet 1915, p.50.

Dès le mois de juillet, la célébrité du CAM de Venise rayonne sur toute l'Italie. En effet, le 1er juillet 1915, le pilote Jean Roulier aux commandes du FBA n° 10, accompagné du matelot Giorzo, effectue une mission de reconnaissance. Les deux hommes aperçoivent un sous-marin sortant du port de Pirano qui commence immédiatement à plonger. L'enseigne de vaisseau Roulier amorce alors une descente à 15 mètres des flots pour larguer deux bombes. Elles éclatent à 3 mètres par le travers du kiosque, alors que le sous-marin disparaît sous les flots. Roulier et Giorzo, après avoir observé quelques bulles d'air crevant la surface, perdent la trace de son sillage. A Venise, la nouvelle de ce combat se répand comme une traînée de poudre et le préfet maritime de la ville vient féliciter Roulier en déclarant « Vive la France ! ». Les journaux italiens dans leur Une annoncent l'exploit français. C'est la célébrité pour l'escadrille… Néanmoins, bien que fortement touché, le sous-marin autrichien en question, qui s'avéra être l'*U-11*, échappa à l'attaque.



1915 CAM de Venise, l'enseigne de vaisseau Jean Roulier se prépare à partir en mission sur son FBA 100 ch. (fond privé)

Les mois suivants, les équipages du CAM multiplient les sorties en mer et obtiennent de beaux succès, malgré les pertes en hommes et en matériel. L'année 1916 est principalement marquée par trois dates tragiques. La première est celle de la mort, dans les circonstances suivantes, du désormais célèbre pilote d'hydravion Jean Roulier : le 15 août 1916, quatre chasseurs français Nieuport de la N92/I, accompagnés de deux hydravions français du CAM et de cinq hydravions italiens, participent à une importante mission de bombardement sur des installations militaires autrichiennes de Trieste. L'un des hydravions est piloté par Jean Roulier. Après avoir largué avec succès leurs bombes sur l'objectif, c'est le retour pour l'escadrille. Les chasseurs Nieuport, plus rapides, ont déjà disparu au loin, quand un hydravion



1915, CAM de Venise, opération de mise à l'eau d'un FBA 100 ch. (fond privé)

Löhner, piloté par le baron Gottfried von Banfield[3], apparaît dans le sillage des FBA. A la première rafale, le FBA 150ch (moteur Hispano-Suiza) n° 310 du pilote Jules Duclos et du quartier-maître Le Meu amorce un piqué pour échapper à l'ennemi, mais son moteur cale. Il doit amerrir d'urgence. Depuis leur hydravion en perdition, Duclos et Le Meu assistent impuissants à la fin du FBA n° 308 de Jean Roulier et de son compagnon, le quartier-maître mécanicien Auguste Costerousse. Roulier, apercevant l'appareil ennemi qui fonce sur eux, cherche à piquer, puis tente de virer, mais placé derrière, Banfield lâche une rafale. Le pilote Roulier est tué net d'une balle explosive dans la colonne vertébrale. Costerousse tente alors l'impossible. Se levant de son siège en s'agrippant aux élingues des ailes, il essaie de gagner l'avant pendant que l'avion chute. Le quartier-maître arrive à s'emparer des commandes. Toutefois, à 500 mètres d'altitude, l'avion se met à piquer à la verticale jusqu'à 200 mètres, puis l'appareil se retourne brutalement. C'est alors que le corps de Roulier est projeté hors de la coque et tombe à la mer, bientôt suivi de l'hydravion. Le choc est extrêmement violent et le quartier-maître éjecté de l'avion meurt noyé. Un torpilleur italien qui assistait également à la scène se porte sur l'épave et repêche rapidement le corps de Jean Roulier flottant à la surface, mais celui du quartier-maitre Costerousse, malgré les efforts des marins italiens pour le retrouver, est porté disparu. Le 19 août, une opération de remorquage d'un hydravion tombé en perdition est entreprise. Malheureusement, dans cette aventure, le quartier-maître mécanicien Charles Favant tombe à l'eau et disparait. Toutefois son corps fut retrouvé quelques jours plus tard. Les corps de Jean Roulier[4] et de Charles Favant furent inhumés au cimetière San-Michele de Venise.

Mais deux mois plus tard, le CAM de Venise va vivre une véritable tragédie… !

L'explosion de l'hydravion FBA 150 CH n° 132

Le 31 octobre 1916 est une journée de routine au CAM de Venise où une section de FAB 150 ch se prépare pour une patrouille au-dessus de l'Adriatique. Sous chaque aile est fixée aux lance-bombes type Le Prieur, une bombe de 22 kg, chargée de 11 kg de mélinite. Le système de largage des bombes relativement fiable et simple est actionné par le tireur au moyen d'un dispositif commandé par un câble sous gaine depuis le cockpit.



Tombe de l'enseigne de vaisseau Emile Hariat, l'un des deux pilotes tués lors de l'explosion du 31 octobre 1916. (photographie prise en 2006 ; depuis les tombes furent nettoyées, fond Gilles Vauclair)

La manœuvre de mise à l'eau des deux hydravions maintes fois répétée consiste à sortir les appareils des hangars et à les pousser jusqu'au canal pour leur mise à l'eau. Cette opération nécessite l'intervention d'une dizaine

[3] Gottfried von Banfield (1890-1986), surnommé « l'Aigle de Trieste », fut le plus célèbre pilote d'hydravion austro-hongrois durant la Première Guerre mondiale. Avec 9 victoires confirmées à son actif et 11 autres revendiquées, il fait partie des as de l'aviation austro-hongroise.

[4] En 1919 sa famille fit relever son corps qui fut transféré au cimetière parisien de Montparnasse.

de personnes s'affairant autour de chaque FBA. A bord des hydravions se trouvent les pilotes Antoine Reynaud, commandant du CAM, et l'enseigne de vaisseau Emile Hariat. Juste avant d'atteindre le canal, une bombe se détache d'une aile du FBA n° 321 et explose dès son contact au sol. Le souffle est terrible, il provoque vraisemblablement l'explosion de la deuxième bombe, au regard des dégâts alentours visibles sur les photographies prises après le drame. Le jour même, on dénombre 14 morts (11 marins français et 3 Italiens), une vingtaine de blessés (11 Français et 9 Italiens) et un disparu : le quartier-maître mécanicien Etienne Crucciani, dont le corps, tombé dans le canal, ne fut jamais retrouvé. Le lendemain, le bilan s'alourdit - trois blessés français décèdent des suites de leurs blessures à l'hôpital de Venise. Le bilan des pertes du CAM de Venise pour cet accident du 31 octobre 1916 fut établi à 15 soldats français et 3 Italiens. Parmi les victimes, les deux pilotes et leur observateur. L'un des pilotes, le lieutenant de vaisseau Antoine Reynaud, était le commandant du centre d'aviation maritime depuis le 25 mai 1916. Dès le 1er novembre il fut remplacé à ce poste par le lieutenant de vaisseau André Philippe Adolphe Woltz. Ce pilote aguerri aux multiples missions disparut en mer avec son observateur, le quartier-maitre mécanicien Maurice Coste, le 17 avril 1917 lors d'une reconnaissance au-dessus de l'Adriatique.

Malgré les pertes, le CAM de Venise assura son rôle en Italie jusqu'à la fin de la guerre. De nos jours, au cimetière San-Michele, sur la trentaine de soldats et marins morts pour la France à Venise, il ne subsiste que 18 tombes : dans 10 d'entre-elles, reposent des membres du CAM victimes de l'explosion du 31 octobre 1916.



L'un des derniers hydravions FBA avec son moteur Gnôme de 100 ch. est encore visible au Musée de la Marine de Lisbonne (fond Gilles Vauclair)

Sources :

HARTMANN Gérard, *Le grand essor de l'hydraviation 1913-1934*, Editions de l'Officine, 2010.
MORTANE Jacques, *Histoire illustrée de la guerre aérienne (1914-1918)*, Edition française illustrée, 1920.
http://albindenis.free.fr/Site_escadrille/CAM_Venise.htm Etude réalisée par David Méchin.
https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/

ANNEXE

Liste des 18 soldats français reposant au cimetière de San Michele (lignes grisées), avec les 15 marins victimes de l'explosion du 31 octobre 1916 (lignes en caractères gras et noms soulignés).

Nom	Prénoms	Naissance	Département	Décès	Grade et spécialité
AUTISSIER	Charles	01-06-1897	Allier	Accident de vol 12-10-18	Maréchal-des-Logis
BAUDON	Louis Gaston	01-12-1890	Charente	Maladie hôpital de Venise 20-02-19	Soldat au 126e RI
BERTONE	**Léon Marcel**	**29-08-1894**	**Var**	**01-11-16 suite explosion**	**Matelot Mécanicien**
BIAGINI	**Jean Antoine**	**19-01-1884**	**Bouches-du-Rhône**	**Explosion du 31-10-16**	**Matelot Charpentier**
CLERC	**François Auguste**	**26-10-1889**	**Ain**	**Explosion du 31-10-16**	**Quart-maitre Mécanicien**
CRENN	**Jean François**	**12-03-1892**	**Finistère**	**Explosion du 31-10-16**	**Matelot Charpentier**
CRUCCIANI	**Etienne**	**07-09-1887**	**Haute-Corse**	**Explosion du 31-10-16 Porté disparu**	**Quart-maitre Mécanicien**
FAVANT	Charles Victor	03-08-1890	Gard	Noyé en mer 19-08-1916	Quartier-maitre Mécanicien
FIGOLI	**Egide Paul**	**21-06-1894**	**Italie**	**Explosion du 31-10-16**	**Matelot**
FROIDEFOND	Marcellin	31-12-1890	Dordogne	Maladie hôpital de Venise 25-02-19	Infirmier à la 12e section d'Infirmiers
GALUDEC	Jean	31-10-1882	Morbihan	Maladie hôpital de Venise 26-01-17	Second-maître Mécanicien
HARIAT	**Emile Ernest**	**13-03-1884**	**Maine-et-Loire**	**Explosion du 31-10-16**	**Enseigne de Vaisseau**
LABORIE	**Victor Firmin**	**20-11-1893**	**Lot**	**Explosion du 31-10-16**	**Matelot Mécanicien**
LARDEE	Gaston Désiré	04-12-1893	Nord	Maladie hôpital de Venise 06-02-19	Caporal au 2e Génie
LARRIEU	**Mathieu Michel**	**23-01-1887**	**Landes**	**01-11-16 suite explosion**	**Quart-maitre Charpentier**
LAUGE	**Gustave Lucien**	**17-06-1887**	**Aveyron**	**Explosion du 31-10-16**	**Quart-maitre Charpentier**
LITIM	Bachir Belkacem	1897	Algérie	Maladie hôpital de Venise 11-02-19	17e Escadron du train
LOUVEL	**André Henri**	**30-11-1894**	**Paris (ex Seine)**	**Explosion du 31-10-16**	**Matelot**
MASSIOT	**André Edmond**	**21-03-1890**	**Deux-Sèvres**	**1-11-16 suite explosion**	**Quartier-maitre Mécanicien**
PAGAN	Jean			Maladie hôpital de Venise 10-02-19	Soldat
POTEL	Maurice			Maladie hôpital de Venise 19-11-19	Second-maître Mécanicien

REYNAUD	**Antoine Lucien**	**01-10-1879**	**Var**	**Explosion du 31-10-16**	**Lieutenant de Vaisseau**
RIVIERE	**Auguste Charles**	**14-12-1885**	**Vaucluse**	**Explosion du 31-10-16**	**Maître Mécanicien**
TESSEYRE	**Elie Germain**	**04-08-1893**	**Haute-Garonne**	**Explosion du 31-10-16**	**Matelot Tailleur**

ULYSSE, CHIEN TRANQUILLE, ÉTAIT RESTÉ A TERRE[1]

Joseph VERGER

Depuis plus de vingt-quatre heures, c'était le même vacarme assourdissant. Ils n'étaient plus que des ombres qui couraient sous les obus, muets, hagards, résignés. Derrière eux, devant eux, aussi loin qu'ils pouvaient entendre et voir, d'incessants roulements, des sifflements dans les airs, un déluge de feu et de mort.

La compagnie tout entière s'était maintenant regroupée dans la tranchée. A plat ventre sur le parapet du talus, derrière une haie de barbelés, le fusil pointé vers un angoissant horizon, ils étaient là, environ deux cents fantassins, prêts à défendre leur position et à riposter à un imprévisible assaut de l'ennemi.

Cependant, le bombardement diminua d'intensité. Sans doute les artilleurs allemands avaient-ils reçu l'ordre de ralentir leur pilonnage, peut-être pour mieux le reprendre ensuite. En attendant, ils continuaient d'envoyer des *Minen*, lourds obus qui explosaient en touchant le sol, mais qui avaient la particularité de descendre des airs plus lentement que les autres, si bien qu'il était possible de prévoir approximativement leur point de chute. Les soldats s'en amusaient et engageaient des paris entre eux :

- « Un franc à gauche pour celui-là ».
- « Deux francs à droite pour le même ».

Le *Minen* tombait et celui qui avait marqué le point levait les bras en signe de victoire.

C'est alors que Pierre Kermarrec, un Breton accoutumé à tous les combats et qui trouvait ce jeu grotesque, cria à la volée :

- « Arrêtez, bande d'idiots, de parier pour des foutaises. Si vous voulez vraiment jouer avec vos sous, trouvez autre chose ».

La véhémence de ses propos ne passa pas inaperçue, d'autant plus que Pierre avait toujours donné l'image d'un homme réservé, tolérant, respectueux de ses compagnons de misère. On l'interrogea

---

[1] Cette nouvelle s'est vue décerner le premier prix du Festival des Escales de Binic (Côtes-d'Armor) en mai 2018.

donc. Si on ne pouvait plus miser sur les trajectoires des *Minen*, que proposait-il lui-même comme distraction au milieu de cet enfer quotidien que chacun devait endurer ?

Tout de même, se détendre un peu, avec les pauvres moyens dont on disposait, cela pouvait aider à vivre et à attendre la fin de cette interminable guerre engagée depuis trois ans déjà.

Pris à son propre piège, Pierre se devait de répondre et se montrer inventif et original :

> - « Voilà, dit-il, je vais sans doute vous étonner, mais j'ai pensé à quelque chose. Et, pour commencer, je vous propose de créer une cagnotte alimentée par votre générosité. Chaque fois que l'un d'entre nous accomplira un acte de bravoure ou réussira à distraire la compagnie par une drôlerie, chacun y déposera sa pièce... Puis quand viendra la relève et que nous serons redescendus en deuxième ou troisième ligne, nous pourrons casser la tirelire et nous offrir un peu de bon temps autour de quelques sympathiques bouteilles… Cela mettra un peu de piment à notre misérable existence. Depuis le temps que ça dure ! Le 2 août 14, mobilisation générale, souvenez-vous : ça ne date pas d'hier ! »

Ils l'avaient écouté religieusement et certains se mirent même à l'applaudir.

Soudain, un autre soldat, Normand celui-là, un certain Jean Bertaux, profitant de l'absence des chefs, lança discrètement :

> - « Les gars, moi, j'ai une idée ».

Le silence se fit et, entre deux obus qui éclataient au loin, le même Bertaux reprit :

> - « Demain, j'ai été désigné pour faire une reconnaissance en ballon. J'emmène Ulysse avec moi, ça le fera prendre l'air ».

Fou rire général dans la troupe. Idée géniale qui emportait l'adhésion de tous et présageait une bonne première collecte de fonds.

> - « Prévoyez une grande boîte pour la cagnotte », entendit-on encore.

Emmener Ulysse en ballon ! Ce pauvre Ulysse qui passait son temps, roulé en boule, dans un endroit abrité de la tranchée mais qui se levait de temps en temps quand même pour se dégourdir les jambes. Immanquablement d'ailleurs au moment où les soldats mangeaient. Il arrivait, levait la patte et chacun lui donnait un fromage ou un bout de viande, suivant le menu du jour. Aux yeux des hommes, Ulysse passait ainsi pour un gros paresseux, dont on n'avait rien à attendre, même si le sergent qui en avait reçu la garde prétendait que ce chien avertisseur avait suivi plusieurs stages de préparation au combat. Il répétait qu'Ulysse avait été affecté à la compagnie pour la protéger de toute intrusion et qu'il était spécialisé dans la détection à distance de l'ennemi. Son flair et son ouïe devaient donc permettre de repérer un commando allemand s'approchant par surprise et de le repousser avant qu'il ait eu le temps d'attaquer.

Un tel discours ne convainquait personne. Ulysse n'apparaissait que comme une bête issue d'une race indéfinissable, un bâtard qui ressemblait vaguement à un chien de berger. Vieux, fripé, presque aveugle. De quelle utilité pouvait-il être au milieu de ces combats meurtriers, de cette violence quotidienne, du déchaînement des canons et des mitrailleuses ? Et les Allemands avaient-ils vraiment une odeur particulière ? Les narines les plus fines pouvaient-elles faire la différence entre leur sueur et celle des Français ? Difficile à admettre.

Et pourtant les soldats l'aimaient bien ce chien quelconque et, quand ils passaient un jour ou deux sans le voir, ils finissaient par demander si quelqu'un l'avait aperçu, s'il n'était pas mort ou blessé. Ils prenaient de ses nouvelles, comme ils prenaient des nouvelles des copains… Avec le temps, il était devenu ainsi la mascotte de la compagnie. Et puis, il incarnait l'espoir. Il s'appelait Ulysse et à ce titre

il représentait un véritable porte-bonheur. D'ailleurs son maître, le sergent, ne manquait pas de le rappeler en toutes circonstances, citant des passages entiers de *L'Iliade* et de *L'Odyssée*.

> - « L'antique Ulysse, disait-il, a passé vingt années exilé de sa petite île d'Ithaque. Vingt années à errer sur les mers, allant de Charybde en Scylla et sortant indemne de mille dangers : de la guerre de Troie, de la rencontre avec les sirènes ou encore avec l'infâme Polyphème…. Vingt ans plus tard, il retrouve sa femme Pénélope, très courtisée durant son absence et qui savait faire patienter ses prétendants. En effet, elle leur promettait le mariage, mais seulement lorsqu'elle aurait achevé de tisser le linceul de son beau-père qu'elle ne terminait jamais, puisque la nuit elle passait son temps à défaire ce qu'elle avait fait durant le jour… »

Et le sergent rassurait ainsi ses hommes : cette guerre ne devait plus s'éterniser et ils finiraient tous par regagner leurs pénates. Alors, après les avoir si longtemps et si fidèlement attendus, leur chère épouse ou leur tendre fiancée les accueilleraient aussi amoureusement que Pénélope avait accueilli Ulysse. Et cette perspective leur mettait un peu de baume au cœur. Car un jour, ils en étaient certains, la légende deviendrait réalité...

En attendant ce bel automne, la guerre continuait et Bertaux préparait soigneusement ses affaires pour sa prochaine mission. Il ne fallait rien oublier et surtout pas les cartes du terrain et les jumelles qui lui permettraient en altitude de repérer les positions ennemies les plus rapprochées et de régler ensuite les tirs d'artillerie. Il passa tout son matériel au peigne fin et choisit ensuite cinq bons copains pour l'accompagner jusqu'au ballon basé quelques centaines de mètres en arrière.

Cette fois-ci, il y aurait en effet un observateur supplémentaire. Et pas n'importe lequel. Un passager clandestin, inexpérimenté et dont on ne savait guère comment il allait se comporter durant l'opération: le fameux Ulysse qui ferait là son baptême de l'air… Alors les soldats se mirent à colporter entre eux une plaisanterie facile, disant qu'il allait falloir bien surveiller le chien, sinon il risquait de « bouffer les saucisses », mot familier désignant les ballons allongés qui permettaient de monter dans les airs. Les Français avaient leurs saucisses, comme les Allemands avaient leurs *Drachen*.

On alla donc chercher Ulysse qui, pour une fois, s'affairait dans la tranchée, grattant la paroi, l'air préoccupé, et de surcroît hargneux et peu disposé à coopérer.

> - « Allez, par ici, fainéant ! En route pour un beau voyage… »

Mais les soldats pouvaient bien l'appeler, l'exhorter à les suivre, lui tirer la queue ou les oreilles, l'animal résistait, indifférent à toute sollicitation. Ils lui présentèrent un morceau de bœuf : même résultat. Alors, ils décidèrent d'employer les grands moyens. Ils l'immobilisèrent, le muselèrent avec un masque à gaz et, sous ce drôle d'accoutrement, le traînèrent hors de la tranchée. Puis ils l'obligèrent à traverser plusieurs terres labourées par le canon, là où poussaient auparavant les blés aux épis d'or et les betteraves à la chair tendre. Ils parvinrent ainsi à la clairière de ce qui avait été une forêt de chênes et où l'on dissimulait tant bien que mal une immense baudruche que l'on était en train de gonfler en vue de sa prochaine ascension.

Bertaux était là. Il attendait. Prêt au départ.

Bientôt le ballon, bringuebalant, commença à s'élever, alors qu'une vingtaine d'hommes rompus à cette manœuvre le stabilisaient à l'aide de cordages manipulés depuis le sol. La nacelle suivit, avec à son bord l'observateur Bertaux muni de tout son attirail. C'était le moment ou jamais. C'était maintenant qu'il fallait hisser le chien à bord. Nos cinq compères voulurent donc s'y employer, en lui ôtant d'abord le masque à gaz afin qu'il parût moins ridicule une fois juché là-haut. Erreur fatale ! Débarrassé de son carcan et les crocs sortis, Ulysse devint incontrôlable. Ses gardiens qui

l'encerclaient eurent beau essayer de le saisir par les pattes ou la peau du dos pour le forcer à se coucher, il se débattit tellement qu'il échappa à toutes leurs prises. Puis il décida de passer à l'attaque. Il se jeta sur eux, les mordit aux jambes et aux bras, furieusement. En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, il les mit en déroute. Tout penauds, ils restèrent là à se regarder, sans voix, alors que leur animal s'enfuyait vers l'inconnu.

Bertaux, qui avait assisté à toute la scène sans pouvoir intervenir, les traita d'incapables et de briseurs d'ambiance. La tête dans les épaules et la mine déconfite, ils prirent alors le chemin du retour en silence.

Ils n'allèrent pas bien loin. Ils firent halte derrière un pan de mur miraculeusement épargné par le canon et là, ils voulurent réfléchir avant de poursuivre leur chemin. Ils craignaient par-dessus tout d'être la risée de la compagnie. Pensez donc : cinq lascars comme eux n'avaient pas réussi à venir à bout d'une vieille bête usée par le temps. Décidément, la France était bien mal défendue ! Ils s'assirent, allumèrent une cigarette, puis une autre, presque sans rien dire, en proie à une dévorante honte.

Quelques moments passèrent encore pendant lesquels ils demeurèrent quasi muets. Soudain, au loin, retentit une formidable déflagration, la plus étourdissante qu'ils aient jamais entendue et, simultanément, il y eut un soulèvement de terre énorme. Puis cette terre retomba, tandis qu'au même endroit se formait dans le ciel un colossal champignon de poussière, à demi-sphérique, menaçant.

- « C'est chez nous », s'exclama, horrifié, l'un des soldats.
- « A coup sûr, reprit un autre, notre tranchée est en plein dans cette direction. Qu'est-ce qui peut bien se passer ? Nos camarades doivent être tous morts ».

L'épouvante les saisit.

Debout dans sa nacelle, à une centaine de mètres du sol, Bertaux, lui aussi, avait compris en un éclair qu'une catastrophe venait de frapper la compagnie. Mais, à son avis, ce n'étaient ni un obus, ni même une bombe qui pouvaient avoir causé un tel désastre. Il s'agissait plutôt d'un foyer de mines disposé là par les ennemis et qu'ils avaient fait sauter. Depuis quelque temps en effet, ce type d'attaque se multipliait. A partir de leur première ligne, les Allemands creusaient un véritable tunnel qui leur permettait de parvenir sous les pieds des combattants français et à l'aide de puissants explosifs ils détruisaient la tranchée et tuaient tous ceux qui s'y trouvaient.

A l'aide de ses jumelles Bertaux examina le secteur touché. La poussière maintenant se dissipait et il apercevait nettement un très large et profond cratère, juste à l'endroit où la terre s'était soulevée. *« Un parfait entonnoir »* se dit-il, que les Allemands n'allaient pas tarder à investir, progressant ainsi de quelques centaines de mètres sur leur ligne de front. Puis Bertaux sentit un immense frisson lui parcourir le dos. Il se rendait compte en effet qu'il venait d'échapper de peu à la mort et que cette mission périlleuse en ballon captif lui avait sauvé la vie. En effet, il ne pouvait pas en douter : en quelques secondes, la compagnie avait dû être anéantie. Les corps de ses camarades gisaient là-bas, ensevelis sous des monceaux de terre. Abominable coup du sort.

Alors Bertaux demanda l'autorisation d'interrompre son observation et de redescendre. A grandes enjambées, il entreprit de revenir à la tranchée et tomba inévitablement sur les cinq compères, paralysés de peur et qui n'avaient pas bougé de leur position. Avec lui, de nouveau ils avisèrent et prirent la résolution de se rendre prudemment à la recherche d'éventuels survivants de la compagnie. Ils empruntèrent alors un boyau qui reliait la première et la deuxième ligne, un boyau étroit, malaisé et vaguement protégé par de rares pare-éclats dégradés, disloqués. Le chemin de tous les dangers en cas

de mauvaise rencontre. Mais à peine eurent-ils parcouru quelques mètres qu'ils aperçurent des silhouettes familières, drapées dans des uniformes qu'ils connaissaient parfaitement. D'abord ils n'en crurent pas leurs yeux, puis se rendant à l'évidence,

- « Les voilà », s'exclamèrent-ils d'une même voix. « Ils sont là. Ils sont vivants. C'est incroyable ! »

Poignantes furent les retrouvailles et interminables les explications. Car ce que Bertaux et ses compagnons ne pouvaient deviner, c'est qu'après s'être victorieusement débarrassé de ses gardiens au pied de la nacelle, le brave Ulysse s'était élancé de toutes ses forces vers la tranchée. Il y était arrivé haletant, éreinté, comme le coureur de Marathon et il s'était mis à la parcourir en tous sens et à geindre, s'immobilisant à chaque instant pour écouter les entrailles de la terre, comme en arrêt. Alors, il s'était précipité vers l'abri de son sergent, le mordillant et tournoyant sur lui-même comme une toupie. Le message était clair et le sergent n'avait eu aucun mal à le décrypter. Sans hésiter, avant même d'aller tendre l'oreille et de percevoir lui-même les bruits sourds que les artificiers allemands occasionnaient en plaçant leurs charges, il avait fait transmettre au capitaine de la compagnie le message suivant : *«Alerte aux mines. Danger extrême »*. Le capitaine avait pris la chose au sérieux et, à son tour, ne voulant courir aucun risque en s'attardant à vérifier la réalité de la situation, il avait ordonné sur-le-champ l'évacuation de la tranchée. Décision pertinente qui allait le grandir aux yeux de ses subordonnés, lesquels lui témoignaient déjà beaucoup d'estime depuis qu'ils étaient sous ses ordres.

Mais le héros du jour, ce n'était pas le capitaine, c'était incontestablement Ulysse. Comme s'il avait joui d'un sixième sens, on reconnaissait en effet, unanimement, ses fabuleux talents de guetteur et on lui savait gré d'avoir sauvé des dizaines d'hommes d'une mort certaine. On le caressait, on le congratulait et dans les gamelles on puisait pour lui les meilleurs morceaux en guise de récompenses… On demandait même qu'il fût cité à l'ordre du régiment, cette distinction ayant déjà été décernée à d'autres de ses congénères pour d'authentiques actes de bravoure.

Il n'avait jamais été aussi bien considéré, choyé et au demeurant respecté. Cependant il restait indifférent à tous ces égards, reprenant peu à peu ses habitudes de chien tranquille, tant et si bien qu'il finit par repérer un coin bien ensoleillé où il s'allongea et s'endormit, n'aspirant plus qu'à un juste repos.

Kermarrec et Bertaux, quant à eux, n'en finissaient pas de ressasser tous les détails de cette étonnante aventure. Certes, dans leur courrier à leurs parents et amis, ils savaient qu'ils ne pourraient pas en parler, secret militaire oblige. Mais ils s'interrogeaient : plus tard, une fois la paix revenue, parviendraient-ils à raconter autour d'eux la belle histoire du chien qui avait déjoué le piège mortel, tendu par l'ennemi ? Ils en auraient certainement envie et on les écouterait. Mais les croirait-on vraiment ? Ainsi, avec le temps, la prouesse d'Ulysse s'évanouirait dans les brumes de l'oubli. Et c'est cela que Bertaux ne pouvait accepter.

Alors il se souvint que, dans sa jeunesse, il s'exerçait parfois à rimer. Afin de glorifier l'extraordinaire épisode qu'on venait de vivre, il décida donc de composer un poème qui demeurerait pour la postérité. Un poème épique, comme il disait. En réalité quelques modestes octosyllabes, dont il avait déjà trouvé le titre : *« Ulysse était resté à terre… »* .

Ouvrage réalisé, coordonné et mis en page
par les membres de l'association *Bretagne 14-18*.
Achevé d'imprimer en février 2022
par Kennedy Photocopie, 35000 Rennes.